

prix de 20 f. (chimie industrielle) et à M. J. Loth, étudiant en lettres, un prix de concours de f. 120. (lettres grecques).

Séance de la Commission universitaire du 24 mars 1900.

Présents: M. le Recteur Venerier, M. Combe, pro-recteur, M. Emery, vice-doyen, Favoy, Robier, Stelling et J. Rufin.

M. Fornerod, prof. M. le Recteur communique à la Commission une lettre de M. Fornerod par laquelle ce dernier qui a dû résigner ses fonctions de professeur dans la Faculté de théologie, vu sa nomination en qualité de pasteur de la paroisse de Tully, exprime le regret qu'il éprouve à se séparer de ses collègues. M. Fornerod reste toutefois attaché à l'Université comme « chargé de cours ». Il sera remplacé dans ses fonctions de doyen de la Faculté par M. le prof. Emery, actuellement vice-doyen.

Nécès M. le prof. Gross M. le Recteur rappelle le décès de M. le prof. Gross. A ce propos il pose la question de savoir s'il n'y aurait pas lieu de fixer une façon de procéder pour la place à occuper par les professeurs dans les enterrements. Il est simplement arrêté que ces derniers seront priés de se réunir sur un point déterminé.

Enterrements Lecture est faite des lettres du Département de l'Instruction publique et des cultes: Lettre du 6 mars (se trouvant en mains de M. le prof. G. Grenier). Le Département demande des détails relativement au compte du legs Bormand.

Legs Bormand M. Freyer, pro. doc. 4. L. (sans date). M. le Dr Freyer, à Fribourg, est nommé privat-docent dans la Faculté de médecine.

M. Fornerod, est nommé 5. Su 13 mars, - M. le prof. Fornerod ne pouvant cumuler les fonctions de professeur en titre et celles de pasteur est nommé « chargé de cours ».

M. Mahaim, 6. M. le prof. Mahaim annonce qu'il sera empêché, par une absence, de reprendre ses cours à la date même de la rentrée.

Mme Ivanoff 7. M. le Directeur de l'Ecole d'ingénieurs a informé M. le Recteur que les cours de l'Ecole commenceront en bloc le 17 avril.

Exposition de Vevey M. le Doyen de la Faculté des lettres aise la Commission par une lettre que la Faculté ne prendra pas part à l'exposition de Vevey. Il en est de même des Facultés de théologie et de droit.

M. Perret, cand. jur. 9. Par lettre du 22 mars, M. le Doyen de la Faculté de droit demande une prolongation de délai d'un an en faveur de M. Perret, cand. à la licence pour la présentation de sa thèse. - accordé.

10. Lecture est faite d'une lettre de l'Université de Cracovie invitant

Université de Cracovie M. le Recteur communique une circulaire du « Geological Survey » du Natal sollicitant l'envoi des publications de l'Université pourait l'intéresser.

Discipline 12. Giachino X (cf. 30. I. 1900. n° 25.) M. le Doyen de la Faculté des lettres donne lecture d'une lettre qu'il a adressée à M. le Recteur relativement à l'étudiant Giachino et aux communications du Recteur de l'Université de Turin à son sujet. Giachino s'est rendu coupable d'un faux. M. Favoy propose qu'il soit cité à comparaître devant M. le Recteur et entendu. S'il ne se présente pas il en sera référé à la Commission universitaire.

Noct. en théol. 13. Gerrit Heiser Lic. en théol. Lecture est faite des rapports sur les examens: Faculté de théologie: Le doctorat est conféré à M. Gerrit Heiser, originaire de Hollande. Le grade de licencié est conféré à M. H. Roger Romand, H. Gorgeat et L. Milliet.

M. Bormand M. Gorgeat 14. L. Milliet Otto Kubli M. Bormand M. Gorgeat Faculté de droit: M. Otto Kubli a subi avec succès les épreuves de la 1^{re} partie du doctorat. Il est admis à se présenter aux examens de la 2^e partie. Les examens de 1^{re} série de la licence de M. H. Robert Bayeler, Faucide de Gouge, Dima Harhoff et Paul Fuschler ont été admis. Ceux de M. H. Paul Helcoullayes et Hugo Bolla pour la 2^e partie l'ont été également. Ils sont autorisés à présenter leur dissertation. Les examens de M. H. Michel Tchernomoff et Georges Tschoff ayant été admis, ils ont droit au diplôme. Il leur est conféré.

M. Economoff, G. Tschoff 15. Lic. es lettres Ch. Mamuz, M. Camplon M. Economoff, G. Tschoff Faculté des lettres: Deux candidats, M. Ch. Mamuz et M. J. Camplon se sont présentés aux examens de licence. Le 1^{er} pour la licence en lettres classiques, la 2^e pour la licence en lettres modernes. Le diplôme leur est conféré.

Lic. es sc. mathém. 16. A. do Prado Dipl. d'ing. constr. 17. M. le Recteur rappelle le décès de M. le prof. Gross. A ce propos il pose la question de savoir s'il n'y aurait pas lieu de fixer une façon de procéder pour la place à occuper par les professeurs dans les enterrements. Il est simplement arrêté que ces derniers seront priés de se réunir sur un point déterminé.

Mme Ivanoff 18. M. le Doyen de la Faculté de médecine entretient la Commission d'une demande d'immatriculation de M. Ivanoff, d'origine russe. Comme elle n'a pas de certificats d'études complètes d'un Gymnase elle sera invitée à suivre les cours en qualité de simple auditrice jusqu'au moment où elle pourra produire le titre voulu - qu'elle se propose d'acquies.

Edifice de Rumine 19. M. le Recteur consulte la Commission sur la suppression d'un des deux grands auditorios de l'édifice de Rumine au profit des laboratoires de géologie (Institut géologique) pour lesquels on n'a pas pu trouver d'emplacement. M. Favoy estime que la Commission universitaire ne doit pas se compromettre en donnant un avis, l'Université ayant toujours été tenue à l'écart à propos

- de la construction de l'édifice. Le point de vue de M. Favoy est adopté.
- Exmatriculation 20 La Commission décide de modifier le texte du "certificat de sortie" qui mentionnera simplement le fait que l'étudiant s'est inscrit dans telle ou telle Faculté.
- Certificat de sortie
- Secrétariat de l'Université 21 Le secrétaire de l'Université ne pouvant plus suffire à sa tâche, la Commission décide de demander au Département qu'un aide lui soit donné et de proposer qu'il soit alloué à celui-ci un traitement de f. 500 à 600.
- aide
- Tableau des leçons 22 La Faculté des Sciences ayant statué, il y a un certain temps, que les cours des privat-docents ne figureraient pas sur le tableau des leçons et cette mesure ayant provoqué certaines critiques, la Commission croit devoir l'annuler, l'art. 42 du Règlement général, qui détermine la position des privat-docents vis-à-vis des professeurs ne les légitimant point.
- Cours de privat doc^{ts}

Science de la Commission universitaire
du 30 mai 1900.

Présents: M. le Recteur Bénévier, M. H. les prof. Emery, Favoy, J. Sureau, Hilling et Rossier.

Le procès verbal de la séance précédente (28 mars) est lu et approuvé.

Communications diverses: M. le Recteur a assisté à la cérémonie des promotions des écoles primaires.

- Université de Grenoble 2 Le Comité de patronage de l'Université de Grenoble a envoyé une notice. Ses documents ont été réunis et remis au Département pour être placés dans la pièce d'angle du corps central de l'édifice de Rumine (formulaires de diplômes, de prix, progr. horaires, notices diverses etc.)
- Edifice de Rumine 3
- Monument Navel 4 M. le Recteur annonce à la Commission que le Comité des monuments Sarel a l'intention d'offrir à l'Université une somme de f. 2500. prise sur le boni de la souscription, pour l'institution d'un prix triennuel destiné à récompenser un travail sur l'histoire randoise d'avant 1815. M. Favoy fait savoir que la décision est définitive. Une lettre du dit Comité en date de ce jour vient de confirmer cette communication.
- Prix Navel

Lecture est faite des lettres du Département de l'Instruction publique et des Cultes:

- M. M. Reinbold et Ladame 5 Du 29 mars, - M. M. Reinbold et M. Ladame sont nommés assistants dans la Faculté de médecine.
- assist. de méd.
- Legs Neytard 6 Du 30 mars, - Propositions relatives au règlement du legs Neytard. La Commission financière a demandé une action de la Société de navigation sur le lac Léman comme complément des titres

- offerts:
- Mathématiques 7 Lettre du 3 mars, - Désignation d'un cours de mathématiques au Gymnase pour les élèves qui comptent entrer à l'école d'ingénieurs.
- Succession Bormand 8 Du 3 avril, - Les comptes du legs Bormand sont approuvés.
- Mécanique 9 Du 5 avril, - Le Conseil d'Etat a décidé la création d'une 2^e chaire de mécanique à l'école d'ingénieurs.
- Secrétariat Du 6 avril, - Le Département demande à être renseigné sur la nature du travail dont le secrétaire de l'Université devrait être chargé. A ce propos la question du mode d'employer pour faciliter la perception de la finance d'études est soulevée et M. H. les prof. Favoy et Rossier sont chargés de l'étudier de concert avec le secrétaire. Il sera demandé au Département d'accorder à l'Université un local pour son bureau dans le bâtiment actuel de l'école normale, lorsque celui-ci deviendra vacant.
- Finances d'études 10
- M. P. Dutoit 11 Du 17 avril, - M. Paul Dutoit, privat-docent est nommé professeur extraordinaire pour l'enseignement de la chimie physique.
- Prof. extr.
- M. André, lecteur 12 Du 18 avril, - M. Eug. André, lecteur, est autorisé à introduire un cours de composition dans son enseignement à l'usage des étrangers.
- M. Ed. Gallax, privat-doc^{ts} 13 Du 21 avril, - Une bourse de f. 400 est accordée à M. Gallax, Ed., étud. en lettres.
- M. Geiler, privat-doc. 14 M. le prof. Rummel a informé M. le Recteur, par une lettre datée du 20 oct., que le Conseil de l'école de pharmacie avait accepté l'offre de M. Geiler, privat-doc., de faire deux cours nouveaux, l'un de pharmacie l'autre sur les nouveaux médicaments. Le Département autorise l'introduction de ces cours par lettre du 22 avril.
- Ecole de pharmacie
- Finances de grades 15 Du 7 mai, - Approuvant les modifications apportées par les diverses facultés à leurs règlements à propos des finances de grades.
- Eclairage 16 Du 15 mai, - Question de la dépense de gaz durant le 1^{er} trimestre de la présente année. Le Département demande des explications sur les causes qui ont amené une dépense de gaz plus grande dans le 1^{er} trimestre de cette année que dans le trimestre correspondant de l'au passé. (Il a été répondu que l'hiver dernier avait été particulièrement sombre et que le nombre des leçons de la fin de l'après-midi avait peut-être été plus grand).
- endormement du Gaz
- M. E. Combe 17 Madame E. Combe a informé M. le Recteur de la maladie de son mari et du fait qu'il ne pourrait pas reprendre ses cours ce semestre. La Faculté de théologie ayant proposé de charger M. H. Navel et Chapuis de remplacer M. Combe dans une certaine mesure, le Département, par lettre du 28 mai, a admis cette proposition.
- M. M. Navel et Chapuis
- M. Platkhoff 18 Du 26 mai, - M. Platkhoff sollicite l'autorisation d'enseigner la philosophie dans la Faculté des lettres à titre de privat-docent. Lecture est faite du rapport de cette Faculté. On désire attendre pour se prononcer que la thèse de doctorat de M. Platkhoff ait été imprimée.
- priv. doc.
- M. G. Renard 19 Par lettre du 2 mai le Département communique à l'Université la démission de M. le prof. Renard et demande des propositions pour la nomination de son successeur. Lecture est faite d'une lettre de M. le prof. Renard adressée à M. le Recteur, en date du 20 mai, ainsi que du rapport de la Faculté

- de la construction de l'édifice. Le point de vue de M. Favoy est adopté.
- Exmatriculation 20 La Commission décide de modifier le texte du "certificat de sortie" qui mentionnera simplement le fait que l'étudiant a été inscrit dans telle ou telle Faculté.
- Certificat de sortie
- Secrétariat de l'Université 21 Le Secrétaire de l'Université ne pouvant plus suffire à sa tâche, la Commission décide de demander au Département qu'un aide lui soit donné et de proposer qu'il soit alloué à celui-ci un traitement de f. 500 à 600.
- aide
- Tableau des leçons 22 La Faculté des Sciences ayant statué, il y a un certain temps, que les cours des privat-docents ne figureraient pas sur le tableau des leçons et cette mesure ayant provoqué certaines critiques, la Commission croit devoir l'annuler, l'art. 42 du Règlement général, qui détermine la position des privat-docents vis-à-vis des professeurs ne les légitimant point.
- Cours de privat doc^{ts}

Siéance de la Commission universitaire
du 30 mai 1900.

Présents: M. le Recteur Renavier, M. H. les prof. Lemaire, Favoy, J. Sureau, Shilling et Rossier.

Le procès verbal de la séance précédente (15 mars) est lu et approuvé.

1. Communications diverses: M. le Recteur a assisté à la cérémonie des promotions des écoles primaires.

Université de Grenoble 2 Le Comité de patronage de l'Université de Grenoble a envoyé une notice. Ses documents ont été réunis et remis au Département pour être placés dans la pièce d'angle du corps central de l'édifice de Rumine (formulaires de diplômes, de prix, progr. horaires, notices diverses etc.)

Edifice de Rumine 3

4. M. le Recteur annonce à la Commission que le Comité des monuments Navel a l'intention d'offrir à l'Université une somme de f. 2500. prise sur le boni de la souscription, pour l'institution d'un prix Frisarmuel destiné à récompenser un travail sur l'histoire randoise d'avant 1815. M. Favoy fait savoir que la décision est définitive. Une lettre du dit Comité en date de ce jour vient de confirmer cette communication.

Monument Navel

Prix Navel

Lecture est faite des lettres du Département de l'Instruction publique et des Cultes:

M. M. Reinbold et Ladame 5 Du 29 mars, - M. M. Reinbold et M. Ladame sont nommés assistants dans la Faculté de médecine.

assist. de méd.

6. Du 30 mars, - Propositions relatives au règlement du legs Neylard. La Commission financière a demandé une action de la Société de navigation sur le lac Léman comme complément des titres

Legs Neylard

- offerts:
- Mathématiques 7. Lettre du 3 mars, - Adjonction d'un cours de mathématiques au Gymnase pour les élèves qui comptent entrer à l'école d'ingénieurs.
- Succession Normand 8. Du 3 avril, - Les comptes du legs Normand sont approuvés.
- Mécanique 9. Du 5 avril, - Le Conseil d'Etat a décidé la création d'une 2^e chaire de mécanique à l'école d'ingénieurs.
- Secrétariat Du 6 avril, - Le Département demande à être renseigné sur la nature du travail dont le Secrétaire ^{de l'Université} devrait être chargé. A ce propos la question du mode d'employer pour faciliter la perception de la finance d'études est soulevée et M. H. les prof. Favoy et Rossier sont chargés de l'étudier de concert avec le Secrétaire. Il sera demandé au Département d'accorder à l'Université un local pour son bureau dans le bâtiment actuel de l'école normale, lorsque celui-ci demandera vacant.
- Finances d'études 10
- M. P. Dutoit 11. Du 17 avril, - M. Paul Dubit, privat-docent est nommé professeur extraordinaire pour l'enseignement de la chimie physique.
- Prof. extr.
- M. André, lecteur 12. Du 18 avril, - M. Aug. André, lecteur, est autorisé à introduire un cours de composition dans son enseignement à l'usage des étrangers.
- M. Ed. Gallax, privat-doc^{ts} 13. Du 21 avril, - Une bourse de f. 1000 est accordée à M. Gallax, Ed., étud. en lettres.
14. M. le prof. Brummus a informé M. le Recteur, par une lettre datée du 20 oct., que le Conseil de l'école de pharmacie avait accepté l'offre de M. Geiler, priv. doc., de faire deux cours nouveaux, l'un de pharmacie l'autre sur les nouveaux médicaments. Le Département autorise l'introduction de ces cours par lettre du 22 avril.
- Ecole de pharmacie
- Finances de grades 15. Du 7 mai, - Approuvant les modifications apportées par les diverses facultés à leurs règlements à propos des finances de grades.
- Eclairage 16. Du 15 mai, - Question de la dépense de Gaz devant le 1^{er} trimestre de la présente année. Le Département demande des explications sur les causes qui ont amené une dépense de gaz plus grande dans le 1^{er} trimestre de cette année que dans le trimestre correspondant de l'an passé. (Il a été répondu que l'hiver dernier avait été particulièrement sombre et que le nombre des leçons de la fin de l'après-midi avait fait être été plus grand).
- endormement du Gaz
- M. E. Combe 17. Madame E. Combe a informé M. le Recteur de la maladie de son mari et du fait qu'il ne pourrait pas reprendre ses cours ce semestre. La Faculté de Théologie ayant proposé de charger M. H. Navel et Chapuis de remplacer M. Combe dans une certaine mesure, le Département, par lettre du 28 mai, a admis cette proposition.
- malade
- M. M. Navel et Chapuis
- M. Platkhoff 18. Du 26 mai, - M. Platkhoff sollicite l'autorisation d'enseigner la philosophie dans la Faculté des lettres à titre de privat-docent. Lecture est faite du rapport de cette Faculté. On désire attendre pour se prononcer que la thèse de doctorat de M. Platkhoff ait été imprimée.
- priv. doc.
- M. G. Renard 19. Par lettre du 2 mai le Département communique à l'Université la démission de M. le prof. Renard et demande des propositions pour la nomination de son successeur. Lecture est faite d'une lettre de M. le prof. Renard adressée à M. le Recteur, en date du 20 mai, ainsi que du rapport de la Faculté

M. H. Wernery
Chair de
Littér. française

20.

des lettres relatif à son remplacement. La Faculté propose l'appel de M. H. Wernery, actuellement professeur de littér. franç. à l'Académie de Neuchâtel. La Commission décide d'appuyer cette candidature et d'insister en particulier sur l'importance qu'il y a à ce que le titulaire de la chaire de littér. franç. soit originaire de la Suisse romande.

Doct. en méd.

21.

Lecture est faite des rapports de la Faculté de médecine sur les examens de doctorat de M^{lles} Stena et Klirikoff, toutes deux d'origine russe. Le grade de docteur leur est conféré.

M. H. Bugnion, prof.
Voguin, prof.

22.

M. le Recteur communique à la Commission: 1° une lettre de M. le prof. Bugnion, écrit de Sicile, annonçant qu'il ne pourra reprendre ses cours avant le 25 avril, - 2° une lettre de M. le prof. Voguin informant qu'il a été délégué à La Haye par le Conseil fédéral et doit, en conséquence, s'absenter jusqu'au 20 juin.

M. Golliez, prof.
au sujet de ses absences

23.

M. le Recteur communique à la Commission la correspondance qu'il a soutenue avec M. le prof. Golliez à propos de ses fréquentes absences sans avis (Règl. général art. 12) et de l'insuffisance de son assistant M. Gigy lequel vient de manquer ses examens de licence. Il y a eu plainte à ce sujet dans le sein du Conseil de la Faculté des sciences, ce que confirme M. le Doyen. Dès lors le dit assistant a quitté Lausanne et demandé son amatriculation. La Commission charge M. le Recteur de demander à M. G. comment il est pourvu actuellement au service de son laboratoire.

Aff. Migliorvitz
Faux diplôme

24.

M. le D^r Sardy, actuellement à Genève a demandé en date du 19 mai des renseignements sur le compte du nommé Migliorvitz, sujet turc, qui paraît colporter à Constantinople de faux diplômes universitaires suisses. Le Conseil de santé de l'empire ottoman a fait demander à M. Sardy le nom du sieur M... a subi en Suisse, notamment à Lausanne son doctorat en médecine. Il lui a été répondu que Migliorvitz avait échoué dans ses examens en 1897.

Miscipline
Giachino
Expulsion

25.

Le gouvernement italien ayant requis des autorités suisses l'extradition de l'étudiant suisse Giachino, qui s'est rendu coupable d'un faux (falsification d'un certificat de l'Université de Turin) et d'usage de faux envers la Faculté des lettres, son expulsion (relegatio) sera demandée au Département, la Commission universitaire agissant au nom du Sénat, le cas n'étant en rien douteux. Les Universités étrangères seront informées de cette mesure.

M. de Gubernati
jubilé

26.

M. le Recteur communique une carte que lui a transmise M. le prof. Spiro, par laquelle M. de Gubernati, professeur de l'Université de Rome remercie des félicitations qui lui ont été adressées, par l'entremise de M. Spiro, à l'occasion de son jubilé.

M. Stilgebauer
priv. doc.

27.

M. Stilgebauer privat docent, ayant demandé à la Faculté des lettres de vouloir bien appuyer auprès du Département sa nomina-

tion en qualité de professeur extraordinaire, la Faculté lui a répondu négativement. La lettre de M. Stilgebauer et le rapport de la Faculté des lettres sont communiqués à la Commission.

M. Weiss, demande de
Priv. doc²

M. le Doyen de la Faculté de médecine a transmis un rapport au sujet de la demande de M. le D^r Weiss de Bâle qui sollicite le titre de privat docent. Ce rapport, dont les conclusions sont négatives, sera adressé au Département.

M. H. Fath
St. Foneff

Deux demandes de dispense du paiement de la finance d'études sont soumises à la Commission, l'une de M. H. Fath, étudiant en sciences, l'autre de M. Foneff, étudiant en médecine. La Faculté de médecine s'est prononcée favorablement à l'égard de ce dernier. Ses renseignements seront pris quant à M. Fath. La Commission l'appuiera le cas échéant, aussi bien que M. Foneff.

Banquet

À propos du banquet auquel il avait été question de convier, au mois de mai, M. H. Ruchet et Tixieux, il est décidé d'attendre pour renouveler l'invitation l'occasion du banquet universitaire qui aura lieu au mois d'octobre prochain.

Doyen des sciences
Finances de grades
répartition

M. le Recteur informe la Commission que le Conseil de la Faculté des sciences consulté a décidé que le 1/5 à prélever sur la finance des diplômés d'ingénieurs en faveur du Doyen serait remise à celui-ci et non au Directeur de l'École qui reçoit un traitement (Règl. général, art. 46).

Certificat d'études

Le nombre des étudiants de la Faculté des lettres qui recherchent un certificat d'études s'accroissant outre mesure, M. le Doyen de la Faculté consulte la Commission sur l'interprétation de l'art. 46 du Règlement général, lequel n'autorise, selon lui, que les étudiants immatriculés à réclamer ce certificat. Cette interprétation est admise par la Commission. M. le Doyen de la Faculté des lettres exprime le désir que le sceau apposé sur les certificats soit modifié en ce sens que le terme de certificat soit remplacé par celui d'attestation. Adopté.

Plaque pour le
concierge

M. le Recteur propose à la Commission de faire conférer pour le concierge une plaque qui le désignerait en sa qualité d'huissier de l'Université dans les cérémonies.

Faculté de théol.
(Règlement)

Le Conseil de la Faculté de théologie a été amené à remanier entièrement le règlement de cette Faculté qui date d'une dizaine d'années. M. le Doyen de la Faculté donne lecture des articles modifiés. Ces modifications sont approuvées.

M. Mian
délai pour thèse

M. le Doyen de la Faculté de droit demande à la Commission d'accorder à M. Mian candidat à la licence et au doctorat un délai pour la présentation de sa thèse. Ce délai expirerait en juillet 1901. Accordé.

Miscipline
off.
Manoukian

M. le Recteur communique à la Commission ce qui concerne le cas disciplinaire de l'étudiant Manoukian, soit les lettres de ce dernier, soit celles de M. le prof. Bummer, puis il dicte une lettre qui vient de lui être remise. Il s'agit d'une pétition adressée par des étudiants au Sénat et ayant trait à cette question. Les signataires, au nombre de 86, en sollicitent l'examen par cette autorité et se plaignent de l'attitude de M. le prof.

36. Brummer envers leur condisciple. La commission universitaire estime que, comme il n'y a pas d'enquête en cours, vu le retrait de la plainte de M. Brummer, cette pétition doit être considérée comme une plainte contre un professeur, et que d'après l'art 16 de la loi sur l'instruction publique supérieure, c'est devant le Département que la plainte devait être portée. La Commission estime, en outre, qu'il ne lui sied pas de transmettre elle-même cette plainte au Département. En conséquence, la pétition sera retournée au premier signataire (H. Chaudjarian) en l'informant que si les signataires veulent donner suite à l'affaire, c'est au Département qu'ils doivent s'adresser.

Siéance de la Commission universitaire
du 29 juin 1900.

Présents: M. le Recteur Neuvrier, M. H. les prof. Favoy, Robier, Stelling, Emery et J^e Sufour.

Lecture est faite du procès-verbal de la séance précédente (30 mai); il est adopté.

Communications diverses:

Certificats d'études 1.

M. le Recteur fait circuler le nouveau secan pour les certificats d'études qui présente certaines incorrections. Belles-ci ne sont pas jugées de nature à exiger un autre timbre.

Plaque p. le concierge 2

Plaque pour le concierge de l'Université. M. le Recteur s'entendra avec M. R. Sugeon sculpteur, pour la confection d'un modèle.

Le Règlement relatif aux certificats d'études médicales ne portant pas l'indication de l'approbation par le Département, M. le Recteur signale cette lacune. Il est décidé que ce document restera tel quel. - Quelques détails sont donnés à la Commission sur la situation quant à l'impression des divers règlements à laquelle il est procédé actuellement.

Discipline aff. Manoukian 5.

Les étudiants signataires de la pétition en faveur de l'étudiant Hemoichian, l'ont envoyée au Département.

Nécès 6

Mention est faite du décès de l'étudiant Max Brummer survenu en date du 21 juin. L'Université a envoyé une couronne. M. le Recteur donne lecture d'une lettre de remerciements que lui a adressé M. le prof. Brummer à propos du discours qu'il a prononcé lors des obsèques.

Max Brummer
M. Simon

Mention est faite aussi du décès de l'étudiant H. Simon de Carlsruhe, mort des suites d'une chute de cheval. L'Université a été représentée par les professeurs de la Faculté de droit lors du transport du corps à la gare, le 28 juin. La famille du défunt a exprimé sa reconnaissance pour la sympathie qui lui avait été témoignée. Le fait de la disparition de l'étudiant en sciences Hohaupt, originaire de la Galicie est communiqué

Disparition de 7
Hohaupt

Hohaupt

8. La sympathie qui lui avait été témoignée. Le fait de la disparition de l'étudiant en sciences Hohaupt, originaire de la Galicie est communiqué

à la Commission. Le Département de justice et police procède à des recherches, en particulier en Galicie; on l'a lieu de croire que Hohaupt s'est rendu pour une occasion. La famille a été avisée.

Prix Tavel 9.
100 plus bas

M. le Docteur de la Faculté des lettres est prié d'avisier si la rédaction d'un Règlement au sujet du prix d'histoire institué par la donation du comitè des monuments d'art.

Lecture est faite des lettres du Département.
10. Du 5 juin, - Envoi du bordereau des livres déposés à la Banque cantonale. Une commission composée de M. H. Neuvrier, Recteur, Favoy et Grenier professeurs est chargée d'examiner le texte du testament dont le sens ne paraît pas très clair.

Discipline 11

Du 5 juin, - Le Département prononce l'expulsion de l'étudiant L. Giacchino.

Expulsion de Giacchino 12

Du 6 dit, - L'Université est autorisée à accepter le don du comitè des monuments d'art.

M. Toroff, dispunt 13

Du 15 juin, - M. F. Toroff, étudiant en médecine, est dispensé des paiements des 3/4 de la finance d'études.

Exposition de Vevey 14

Du 22 juin, - Experts désignés pour les examens de finelles de la Faculté de droit.

Doct. en méd. 15

Exposition de Vevey, - Communication de la circulaire adressée par le Département. La Faculté des sciences et la Faculté de médecine exposant seules.

M^{lle} Ladame-Tewloff 16

M. le Docteur de la Faculté de médecine donne lecture des rapports sur les examens de doctariat de Mesdemoiselles Ladame Tewloff et Salomon, puis de M^{lle} Larine et Trapezontzian. Le grade est conféré aux quatre candidates.

Salomon, Larine et Trapezontzian

M. Messerle, chimiste 16
dem. de priv. doc.

Lecture est faite d'une lettre de M. Messerle, chimiste, qui sollicite le titre de privat. docent pour l'enseignement de la chimie agricole. La Faculté des sciences est chargée de préarriser.

M. Chuard, prof 17

M. le prof. Chuard demande par une lettre en date du 22 juin que l'Université étudie la question de l'assurance des assistants et des étudiants contre les accidents et transmet à ce sujet des propositions de la C^{ie} "La Zurich". Renvoyé à une commission composée de M. H. les Docteurs des Facultés de Droit, de Médecine et des Sciences.

Assurance des étudiants

M. Gollier 18
Incident

M. le Recteur communique deux lettres de M. le prof. Gollier, datées du 21 juin, la première l'avisant que ce dernier a maintenant remplacé toutes les leçons qu'il avait dû manquer par suite d'absences et de maladie; - la 2^e relative aux observations que la Commission universitaire lui a fait adresser sur la marche de son laboratoire de minéralogie. M. Gollier contestant à la Commission le droit de s'occuper de cette question, il lui sera répondu que le Règlement général art. 62, accordant au Recteur un droit de surveillance sur tout le personnel, ce droit appartient à plus forte raison à la Commission puisqu'elle représente le Sénat; que, du reste, dans le cas particulier des assistants, celle-ci n'entend pas s'ingérer dans leur nomination, mais qu'elle a tenu simplement à s'assurer que l'enseignement pratique était donné.

19. Le Département a élaboré un tarif pour les objets fournis par le

Laboratoire de chimie
Les conseils des Facultés des sciences et de médecine
seront consultés sur l'opportunité de l'élaboration de tarifs de cette nature
pour ceux de leurs laboratoires dans lesquels on veut des fournitures aux
étudiants.

La prochaine séance du Sénat est fixée au lundi 9 juillet, à 4 h.
M. le Doyen est prié de convoquer les conseils de Faculté pour la ratification
du bureau pour une période de deux ans.

Banquet en l'honneur
de M. G. Renard
M. le prof. Robier informe la Commission de l'initiative qu'il a prise
de la Faculté des Lettres de l'organisation d'un banquet en l'honneur de M. le
prof. Renard, à l'occasion de son départ. Ce banquet aura lieu par sous-
cription. La Commission décide d'offrir une somme de f. 100. pour
l'achat de vin d'honneur et pour les frais généraux du Comité.

Allocation
Faculté de droit
M. le Doyen de la Faculté de droit lit un rapport concernant une
modification à apporter à l'art. 45 de son Règlement, art. relatif à
la dispense d'examen accordée aux licenciés de l'Université de Lausanne
qui postulent le grade de docteur. Adopté.

Séance du Sénat universitaire du 9 juillet 1900.

En l'absence de M. le Recteur Renouvier, indisposé, la séance est présidée
par M. le prof. Favre, Doyen de la Faculté de droit.

Présents : M. L. Grenier, Ch. Sufour, Paret, Spiro, père, Hilling,
Hauer, Bonnard, Rabow, Renard, Hellioud, Robier, Heylan, Schüle,
Sappes, A. Herzen, Augnier, Spiro, fils, Paschoud, Emery, J^e Sufour,
Gaudard, Wilejek, Dubois, N. Herzen, Vuilleumier, Sind, Burchhardt,
Kallette, Blam, H. Sufour (par lettre), Sondheine, Chapuis, Roguin, Erman,
Chuard et Lugin.

Lecture est faite des procès-verbaux des séances des 12 janvier et 6 mars.
Ils sont adoptés.

Commission Universit.
M. Favre rend compte de la gestion de la Commission universitaire.
A partir du mois de janvier puis il lit une lettre de M. Renard,
datée du 20 mai, par laquelle il annonce qu'il a donné sa démission
à la suite d'un appel qu'il a reçu de Paris. M. Favre fait allusion au
banquet qui a eu lieu récemment en l'honneur de M. Renard et lui
exprime les regrets que ses collègues éprouvent de le voir quitter
l'Université, il annonce que la Commission universitaire propose au
Sénat de demander au Département de l'Instruction publique de
prier le Conseil d'Etat de conférer l'honneur de M. Renard. Cette
proposition est acceptée par acclamation. M. Renard prend la parole

pour exprimer son attachement à l'Université et sa reconnaissance.

M. P. Nulot
N. Herzen
Reçut par M. le prof. Bruner exprimant sa gratitude pour les témoignages
de sympathie qu'il a reçu de ses collègues dans son grand deuil. Une lettre de M.
Simon, étudiant
Senior, de Karlsruhe, qui a connu une épreuve semblable remercie également
de la sympathie qu'il a recueillie dans le milieu universitaire.

Lecture est faite des noms des diplômés à partir du mois de janvier 1900.
M. le prof. Hauer rend compte de l'activité de la Commission de patronage,
activité interrompue par suite de la maladie de M. le prof. E. Corbe. Un
rapport est demandé à M. Hauer.

Prix Navel
Il est donné lecture d'une lettre du 30 mai du Comité des monuments
Savel annonçant que le montant du solde des souscriptions recueillies est attri-
bué à l'Université pour la fondation d'un prix accordé à un travail sur
l'histoire vaudoise d'avant 1815.

Commission financière
M. L. Grenier, président de la Commission financière rend compte de la
gestion de cette commission et fait la lecture d'un rapport.

Succession Nicolet
Legs
M. Favre informe le Sénat que la succession de M. Nicolet, qui a légué des
livres à l'Université, a donné lieu à un procès actuellement pendante entre les
héritiers.

Université de
Gracovie
M. le prof. Robier invite à donner à l'assemblée quelques détails sur
les fêtes de l'Université de Cracovie auxquelles il a assisté en qualité de
délégué se borne à annoncer qu'il publiera prochainement un récit de
ces fêtes.

Finances d'études
Perception
M. L. Grenier entretient le Sénat des conditions défectueuses
dans lesquelles se fait la perception de la finance d'études et demande que
cette question soit examinée. Il exprime en outre l'avis que l'Université devrait
renoncer à exiger la signature des livrets à la fin de chaque semestre.

Quorum du
Sénat
Dans un autre ordre d'idées, M. Grenier propose que pour les séances du
Sénat le quorum soit fixé à 1/3 ou 1/4 des membres.
Ces diverses questions sont renvoyées à la Commission universitaire qui
statuera.

Recteur
Il est procédé ensuite à une rotation pour la nomination d'un nouveau
Recteur pour la période réglementaire de deux ans.

M. Bonnard
Nombre des votants 37 (y compris M. Sufour qui, absent de la séance,
a fait connaître son vote par lettre). M. le prof. Bonnard obtint 35 suffrages.
M. Hauer et Robier, chacun 1 vote.

Membres de Faculté
Les professeurs dont les noms devront être choisis par les 5 Facultés
en qualité de Doyens :

Faculté de Théologie : M. Vuilleumier
Erman
" Droit : Erman

M. M. Rapin
Milliond
H. Jusfour

14. Faculté de médecine : M. M. Rapin
" des Lettres : Milliond
" des Sciences : H. Jusfour.
15. H. Favry exprime à M. Renouard les meilleurs vœux de ses collègues pour son Rectorat et félicite l'Université du choix qu'elle vient de faire en sa personne. M. Renouard déclare qu'il accepte avec reconnaissance sa nomination.

Pension de retraite

H. Wleczek demande des renseignements sur la question des pensions de retraite qui n'a reçu jusqu'ici aucune solution. La Commission universitaire est chargée de s'occuper de ce sujet.

M. Renesier

17. Au moment de lever la séance H. Favry prend la parole, en lieu et place de H. le pro-recteur Combe, il adresse à H. le Recteur Renouvier les remerciements du Sénat pour le dévouement avec lequel il a occupé ses hautes fonctions et les soins qu'il a apportés à sa gestion. Il demande à l'assemblée de l'autoriser à exprimer à H. Combe les vœux que ses collègues forment pour son rétablissement. Adopté.

M. Combe, prof.

Séance de la Commission universitaire
du 21 juillet 1900.

Présents : H. le Recteur Renouvier, H. M. Favry, Milling, J. Jusfour, Hossier et Emery.

Le procès-verbal de la séance précédente (29 juin) est lu et adopté.

Lecture est faite des lettres du Département de l'Instruction publique et des lettres :

1. Du 6 juillet, - Experts désignés pour les examens de licence dans la Faculté des lettres.

M. de Schoulepnikow 2.

Du 14 juillet, Nomination de M. de Schoulepnikow, pris. doc., en qualité de professeur extraordinaire pour l'enseignement des "travaux hydrauliques".

M. L. Pelet, prof. extr.

Du 14 dit, - Nomination de M. L. Pelet, pris. doc., en qualité de professeur extraordinaire pour l'enseignement de la "chimie industrielle".

Réclamation au Département.

4. H. le Recteur a fait observer verbalement au Département que ces nominations avaient été faites sans que le préavis de l'Université eût été requis, comme l'exige le règlement. Par suite irrégularité s'étant déjà produite antérieurement, la Commission estime qu'il y a lieu d'adresser au Département une réclamation écrite.

Progr. des cours

5. Du 17 juillet, - Le programme des cours du prochain semestre ayant été soumis tardivement à l'approbation du Département, ce dernier rappelle à l'Université que le programme du semestre d'hiver doit d'après le Règlement être établi pour le 1^{er} juin. Il sera fait remarquer au Département : 1° que cette date est trop rapprochée du commencement du semestre d'hiver pour qu'il soit

5. aisé d'obtenir d temps pour l'impression les données que doivent fournir les professeurs; 2° qu'il y avait intérêt à ce que les noms du nouveau Recteur et des nouveaux Docteurs puissent figurer au programme et que la séance du Sénat dans laquelle il a été procédé à l'élection du Recteur a eu lieu le 9 juillet; 3° que la nomination du titulaire de la chaire de littérature française a dû être attendue; 4° que toutes les mesures ont été prises pour que la publicité à donner au programme de l'hiver prochain, en Allemagne, fût effectuée comme d'habitude en juillet.

Rapports sur les examens:

licencié en théol.

René Benoit 6. Faculté de théologie. - Le grade de licencié est conféré à M. M. René Benoit, Henri H. Gorgerat, Martinet, Gorgerat et Robert Harbinet.

Licencié en droit

7. Faculté de droit. - Le grade de licencié est conféré à M. M. Pierre Gupitchoff, Hines Chipeowensky, Vela Kutschoukoff, Inghuel Nicoloff. H. Dubois est autorisé à présenter sa dissertation. Doctorat: M. M. Chs Gorgerat et Ph. Mercanton sont autorisés à présenter leur dissertation.

P. Capritcheff

M. Chipeowensky

V. Kutchoukoff

A. Nicoloff

C. Gorgerat

Ph. Mercanton

Noct. ès lettres

8. Faculté de médecine. - Le grade de docteur est conféré à H. Humbert de la Chaux de Fouds, et à Helle Schuler, d'origine russe.

J. Guex

9. Faculté des lettres. - H. Jules Guex, de Vevey, a soutenu avec succès sa thèse de doctorat. Le grade lui est conféré.

Lic. ès lett. mod.

Licence moderne. - Le grade est conféré à Helle Florence Charannes, de Vevey.

M^{lle} A. Chavannès

Licence classique. - H. Charles Gilliard, de Fiez.

Lic. ès lett. class.

10. Faculté des sciences. Doctorat. - Le grade est conféré à H. Constantin Hutait, de Moudon et à H. Conrad Perutz, de Prague.

Ch. Gilliard

Noct. ès sciences

Licence ès sciences physiques et naturelles. - Le grade est conféré à M. M. Chs Lindet de Bâle et Paul Munsier de Puidoux.

C. Hutait

C. Perutz

Lic. ès sc. phys. et nat.

11. Licence ès sciences pharmaceutiques. - Le grade est conféré à H. Dimitri Zbataroff, Bulgare.

Ch. Lindet

P. Munsier

Lic. ès sc. pharm.

12. Lecture est faite du rapport de la Faculté des sciences sur la demande de M. L. Nusserre, chimiste, qui sollicite le titre de privat docent pour l'enseignement de la chimie agricole. Le préavis de la Faculté est favorable. La Commission universitaire le ratifie.

D. Zbataroff

M. Nusserre,

Priv. doc.

13. H. le Docteur de la Faculté de théologie informe la commission des adjoints aux art. 47 et 48 que la dite Faculté désire faire à son projet de règlement modifier. Adopté.

Fac. de théol.

Règlement

Nécès

Mohaupt

Discipline

Germania

Jurassia

Muel

14. Lecture est faite d'une lettre de H. Mohaupt, père, à Siebau (Séle) qui remercie l'Université de la sympathie qui lui a été témoignée à l'occasion de la mort de son fils.

15. Lecture est faite d'une lettre adressée à H. le Recteur par H. Lauenheim, stud. en droit, au nom de la Société "Germania". Cette société se plaint des procédés dont use à son égard (l'U.T.V.) la Société de gymnastique des étudiants, actuellement "Jurassia". Des membres de la Germania ont été provoqués en duel par des Jurassiens. H. le Recteur a chargé H. le prof Favry de procéder à une enquête. Il en est ressorti que la

15 conduit de la Germania a été absolument correcte, tandis qu'au contraire celle de la Societas ne saurait être approuvée. Il est décidé, 1° que la 1^{re} de gymnastique "Societas" sera requise de déposer un nouveau des statuts; 2° que cette Société sera invitée à cesser toute provocation à l'égard des membres de la Germania et spécialement toute provocation au duel. 3° que la Germania sera informée du fait que l'Université la protégera.

Plaque pour le Bedeau

16 Plaque pour le concierge. M. le Recteur présente à la Commission un modèle provenant de l'Académie de Neuchâtel qui paraît de nature à servir d'indication. Il sera soumis à M. Lugeon, sculpteur.

Exposition de Vevey

17 Exposition de Vevey. Lecture est faite d'une lettre de M. Reist, chef des travaux photographiques, qui désirerait qu'un subside lui fut alloué pour lui permettre d'expérimenter. Le Département sera informé.

Allocation

Banquet offert à M. Renard

18 Les frais du Comité d'organisation du banquet offert à M. le prof. Renard s'élevant à fr. 142.50 alors que la Commission accordait fr. 100, à ce propos, il est décidé que le fonds universitaire paiera l'excédant.

Livret d'étudiants signature

19 Le Sénat ayant dans sa dernière séance renvoyé à la Commission universitaire diverses questions, celles-ci sont mises en discussion: 1° la signature de fin de semestre doit-elle être maintenue sur les livrets d'étudiants? La Commission décide de la maintenir; 2° Le chiffre du

Quorum du Sénat

Pension de retraite

20 quorum pour les séances du Sénat doit-il être abaissé? Le Statu quo sera conservé; 3° Quant aux pensions de retraite, la question ne peut être étudiée présentement, mais elle ne sera pas perdue de vue.

Assurance des étudiants

21 La Commission chargée de présider sur la question de l'assurance contre les accidents a contracté en faveur des assistants et des étudiants, avec une des Sociétés ayant fait des propositions, rapporté par l'organe de M. Favry. La Commission universitaire décide de demander à l'Etat, d'assurer les étudiants en sciences et en médecine, les assistants de ces Facultés, les concierges et garçons de laboratoire, cela aux conditions formulées dans le rapport que M. Favry est chargé de remettre au Département. Elle décide, en outre, de prier le Département de s'entendre avec le Département de l'Intérieur pour examiner si l'on pourrait fournir aux étudiants de toutes les Facultés la gratuité des "consultations" et des soins médicaux à l'Hôpital cantonal, moyennant une finance semestrielle à déterminer. M. Favry est aussi chargé d'entretenir le Département de la question.

Faculté de droit locaux

22 M. Favry demande au nom de la Faculté de droit que certains locaux de l'école normale actuelle lui soient attribués lors du transfert de l'école dans son nouveau bâtiment. - M. Courbe ne pouvant être présent à la séance, M. Favry exprime en son lieu et place à M. le Recteur la reconnaissance de la Commission pour les soins qu'il a apportés à la gestion des intérêts de l'Université.

M. Courbe, prof.

23 La Commission est informée que M. Courbe ne pourra pas représen-

dre ses cours l'hiver prochain.

Séance de la Commission universitaire du 27 octobre 1900.

Présents M. le Recteur Renner, M. les prof. Favry, J. Dupuis, Hebbel, Stilling et Sandriaux (remplaçant M. Emery).

Le procès verbal de la séance précédente (21 juillet) est lu et adopté.

Discipline

C

Legs. Fol

4. 23. XI. 99. n. 24.

1. M. le Recteur communique à la Commission une circulaire de l'Université de Breslau relative au "Censurium abundi" infligé à l'étudiant Herbas Walter de Breslau, puis il l'informe des faits suivants survenus pendant les vacances: 2. 1° Le nouveau règlement de la Faculté de théologie a été imprimé; 2. Lecture est faite d'une lettre de M. le prof. Bugnion faisant connaître la répartition des objets légués par M. H. Fol. Ils ont été répartis entre les laboratoires de M. H. les prof. Bugnion, Blanc et Herzog; les reçus de ces derniers figurent au dossier. Les frais de transport se sont élevés à la somme de fr. 262.50 que M. Bugnion a acquittés. Cette somme lui sera remboursée par le Département; 3. La Société

Académie de

Neuchâtel

Técès

Ladame et Humbert

Installation

M. M. Emery

Millioud

Warnery

Exposition

de Vevey

Nakoff

Discipline

a invité l'Université à se faire représenter à une réunion des délégués convoqués à Zurich pour le mois d'août. M. Palar n'ayant pu accepter de se rendre à Zurich, M. Paul Dubois l'a remplacé; 4. L'Académie de Neuchâtel a fait part à l'Université du décès de M. les prof. Ladame et Armin Humbert. - M. Renner a adressé quelques lignes de condoléances comme Recteur. 5. M. le Recteur rappelle que la séance publique consacrée à la présentation du nouveau Recteur et à l'installation de M. H. les prof. ordinaires Warnery, Emery et Millioud a été fixée au 29 octobre. A propos du banquet qui aura lieu le soir du dit jour, M. le Recteur fait savoir que les assistants de laboratoire ont été invités. 6. Exposition de Vevey. Le Département demandant des renseignements sur la place qui devrait être réservée à l'Université à l'exposition de Vevey, ainsi que sur les frais que sa participation entraînerait, M. le Recteur a répondu qu'il avait réclamé ces données aux professeurs intéressés et qu'il les transmettrait le plus tôt possible. 7. Cas Nakoff. L'exarchat Bulgare de Constantinople fait savoir à l'Université par une lettre du 30 juillet qu'un certificat d'Ulub (Kacés) produit par l'étudiant en pharmacie Bogadine Nakoff devait être falsifié et a demandé que ce document lui fut transmis. Il lui a été répondu, en date du 8 août, que Nakoff était porteur d'un certificat du Gymnase Bulgare de Salonique et non d'Ulub. L'exarchat ayant gardé le silence pendant plusieurs semaines, la pièce incriminée a été, sur sa demande, restituée à Nakoff qui devait partir pour son pays. Aujourd'hui l'exarchat écrit de nouveau pour déclarer que Nakoff n'a point

8. Et élève du Gymnase de Galoniqué, - circonstance qui n'a plus d'intérêt pour l'Université.

Université de Gzennitz 9. L'Université de Gzennitz a adressé à l'Université de Louvain l'invitation de se faire représenter au jubilé du 25^e anniversaire de la fondation. La nouvelle Commission universitaire répondra à cette circulaire.

Invitation 10. Lecture est faite des lettres suivantes du Département de l'Instruction publique et des Collèges :

11. Du 23 juillet, - relative à la date primative de la fin des cours.

B. Mayor 11. Du 24 dit, - M. B. Mayor est chargé du cours de physique mathématique.

Physique mathém. 12. Du 27 dit, - Le Département a pris note des communications de l'Union-Exposition de Vevey

Ad. Veillard 13. Du 28 dit, - M. H. Ad. Veillard et Rod. Mellet sont nommés assistants de chimie

Rod. Mellet 14. Du 28 dit, - M. Paul Hoffet est nommé prof. extraordinaire pour l'enseignement de la mécanique industrielle, sur le priavis du Conseil de l'Ecole d'Ingénieurs.

M. F. Hoffet 15. Du 28 dit, - l'échange de 2 délégations hypothécaires de l'emprunt Prouty-Borard contre des délégations de l'emprunt Emile Felt, instituteur, est autorisé.

Fonds universitaire 16. Du 28 juillet, - M. Ch. Dusserre est nommé privat-docent pour l'enseignement de l'analyse chimique des matières agricoles

M. Dusserre, priv. doc. 17. Du 7 Août, - Lettre relative au remplacement de M. le prof. E. Combe.

M. E. Combe, prof. 18. Du dit, - Le Règlement de la Faculté de théologie est approuvé.

Faculté de théologie 19. Du 18 dit, - Le Département prend note de la demande de l'Université relative aux locaux qu'elle devra occuper dans le bâtiment actuel de l'Ecole normale.

Ancienne Ecole norm. 20. Du 29 août, M. Werner Buser est nommé assistant d'anatomie normale.

M. Buser, assist. 21. Le Département adresse à M. le prof. Favoy une lettre sur le sujet de l'assurance. Cette lettre figure au dossier et sera transmise à la nouvelle Commission universitaire.

Assurance et 22. Du 2 Sept, - Le Département accepte les propositions de la Faculté de théologie au sujet du remplacement de M. E. Combe.

Salle de lecture 23. Du 12 Sept, - M. F. Reinbold est nommé assistant à l'Institut pathologique.

P. Reinbold, assist. 24. En vue de l'étude de cas suspects de peste, le Département demande le priavis des Facultés de Médecine et Sciences sur la nomination de M. H. Galli Valerio et Osti en qualité d'experts, - et sur la possibilité d'utiliser pour cette étude les laboratoires de bactériologie et de parasitologie. Après entente avec M. H. les Doyens des deux Facultés, M. le Recteur a donné un priavis favorable sur le premier point (experts) et demande que toute décision soit suspendue sur la question des locaux jusqu'à la réunion des Conseils de Faculté.

M. M. Emery 24. Du 14 Sept, - M. H. Emery et Milliond, prof. extraor. sont nommés professeurs ordinaires

Milliond 25. Du 15 Sept, - M. Paul Hurcier est nommé assistant du musée zoologique.

P. Murisier 26. Du 20 Sept, - Les assistants de chimie sont autorisés à loger dans le bâtiment de l'Ecole pendant l'année 1900-1901.

Assistants de chimie 27. Du 21 Sept, - M. Jules Veillard est nommé assistant à la polyclinique.

J. Veillard, assist. 28. Du 18 oct., - Le Département invite l'Université à se faire représenter à la cérémonie de la Consécration des ministres le 30 octobre.

Invitation à la Consécration 29. Du 24 octobre, - Un congé est accordé à M. le prof. N. Herzen pour le rétablissement de sa santé.

N. N. Herzen 30. Lecture est faite des rapports sur les examens: Faculté de théologie, - Le grade de licencié est conféré à M. Francis Müller.

Licencié en théol. 31. Faculté de droit, - Les examens de 1^{re} série du doctorat de M. Ch. Pickenbrock sont admis.

Francis Müller 32. M. Paul Dupertuis est autorisé à présenter sa thèse.

Faculté de droit 33. M. Ch. Gorgerat est autorisé à présenter sa dissertation; le grade de licencié est conféré à M. Benj. Foujallat qui a soutenu ses thèses puis à M. H. Bony, Foujallat.

P. Dupertuis 34. Faculté de médecine, - Le grade de docteur est conféré à M. Wild.

Ch. Pickenbrock 35. Faculté des Lettres, - Licence en lettres classiques: Le grade de licencié est conféré à M. H. Paul Martin, Florian Robert et Fernand Boffe, - celui de licencié en lettres modernes à Mlle Olga Schmidlin.

Ch. Gorgerat 36. M. Favoy présente le rapport de la Commission nommée pour avisier à une meilleure manière de procéder pour la perception de la finance d'études afin d'obvier à l'inconvénient de l'encombrement du Bureau de l'Université. La Commission propose que cette perception se pratique désormais dans les différents locaux où se font les cours et cela par les soins des concierges, dans la mesure du possible. - Adopté.

Licencié en droit 37. M. le Recteur présente à la Commission un dessin de M. Raphaël Lugem pour la plaque de l'huitième de l'Université. - Ce dessin est adopté.

M. Karboff, St. Joneff 38. Question de la Jurassica et de ses Statuts: M. Favoy signale des points suspects de ces derniers. Le duel semble stipulé: La nouvelle Commission aura à se prononcer sur cette question, elle sera assistée de M. Favoy.

Doct. en méd. 39. Il est décidé d'allouer une gratification de f. 300 à M. Perret, bedeau de l'Université pour le travail supplémentaire qu'il a fait durant l'année écoulée, travail ne rentrant pas dans ses attributions.

Wild 40. M. Favoy expose en quelques mots l'état de la question du legs Nicole. La nouvelle Commission suivra à cette affaire.

Lic. ès lettres class. 41. M. Perret, bedeau 42. Legs Nicole

Séance publique du Sénat

Séance publique du Sénat

du 29 octobre 1900, dans la Salle du Grand Conseil pour la présentation du nouveau Recteur. M. Jean Bonnard, professeur de langue et de littérature romanes et l'installation en qualité de professeurs ordinaires de M. J. Karmery, professeur de littérature française, Emery, professeur de physiologie expérimentale et M. Milloud, professeur de philosophie.

Présents: Mous. le Gouverneur d'Etat Krieger, Chef du Département de l'Instruction publique et des cultes, M. H. les professeurs, M. H. les étudiants et un public nombreux.

1 Nous le prof. Renner, recteur sortant de charge, présente son successeur à l'assemblée. M. Bonnard prend la parole et s'adresse en particulier aux étudiants.

2 M. le Chef du Département de l'Instruction publique et des cultes procède ensuite à l'installation des trois nouveaux professeurs ordinaires. Ces derniers prononcent tour à tour le discours d'usage.

Séance de la Commission universitaire du 28 novembre 1900.

Présents: M. Bonnard, Recteur, M. Renner, pro-Recteur, M. H. les Doyens Vuilleumier, Milloud, Emery, Schapin et H. Favez. M. le prof. Favez assiste à la séance.

Legs Fof

1 Lecture est faite du procès-verbal de la séance précédente (27 oct.). M. Renner, pro-recteur fait remarquer que le laboratoire de M. le prof. Bugnion n'est pas mentionné dans l'énumération des laboratoires qui ont bénéficié du legs de M. H. Fof. Il est fait droit à cette observation. Le procès-verbal est, du reste, approuvé.

Ecole d'ingénieurs

2 Lettres du Département de l'Instruction publique et des cultes. Du 29 octobre, - Le Département informe l'Université de nominations faites par le Conseil d'Etat pour le cours préparatoire institué à l'Ecole d'ingénieurs.

M. Palaz, prof. Congé

3 Du 30 octobre, - Un congé est accordé à M. le prof. Palaz, directeur de l'Ecole d'ingénieurs, du 5 au 14 novembre.

P. Miamandi, conf.

4 Du 23 novembre, - Le Département offre aux professeurs et aux étudiants une conférence gratuite sur la mémoire visuelle etc, par M. Paul Miamandi.

Economie polit. M. Pareto

5 Du 22 novembre, - La proposition faite par la Faculté de droit d'autoriser M. le prof. Pareto à recevoir son enseignement à l'h. par semaine est admise.

M. Racca

6 Du 22 novembre, - Le Département indique les conditions auxquelles se donnera désormais l'économie politique. Cet enseignement sera réparti entre M. Pareto et M. Racca, à l'h. droit.

M. le Recteur fait observer que certaines rectifications doivent être apportées aux propositions du Département. Il en a informé ce dernier.

Assurances

7 par une lettre datée du 16 Oct dont il indique la teneur. M. le prof. Favez qui a été privé d'assister à la séance, rend compte la Commission sur la question des assurances et sur les tractations à ce sujet avec M. le Chef du Département. Il fait lecture du rapport qu'il a remis à ce dernier puis il donne connaissance d'une 2^e lettre adressée également au Département au sujet de l'institution d'une Caisse de secours pour les cas de maladie, à laquelle contribueraient tous les étudiants. M. Favez communique en outre la réponse du Département.

Sté d'étudiants Jurassia

8 Divers avis sont émis sur les questions débattues. Sur la proposition de M. le prof. Renner, la Commission prie M. le prof. Favez de vouloir bien continuer les négociations avec le Département.

Question de la Jurassia. M. Favez en fait l'historique, puis il signale dans les statuts de cette société deux articles (les art 14 et 40) qui autorisent évidemment le duel. D'après les renseignements que M. Favez a pris, les autres sections de la "Schweizer. Turner-gesellschaft." admettent le duel. M. le prof. Eman propose que l'on informe la Jurassia du fait que la commission universitaire considère le duel comme un des abus visés par l'art 31 du Règlement général de l'Université, et qu'elle ne saurait en conséquence autoriser ses statuts. Adopté.

Noct. en droit E. Haller

9 Les dits statuts étant rédigés en allemand, M. Renner soulève la question de savoir si cette langue peut être admise. Elle est admise.

Noct. en méd. M^{me} Parakassov

Rapports sur les examens: Faculté de droit. Le grade de docteur est conféré à M. Ernst Haller, d'Oran qui a soutenu ses thèses le 27 oct.

Alb. Meystre

10 Faculté de médecine. Le grade de docteur est conféré à M^{me} Parakassov et à M. Albert Meystre.

Lic. ès. sc. pharm. Fentchoff

11 Faculté des sciences. Le grade de licencié est conféré à M. Fentchoff (bonne et sciences pharmaceutiques).

Non a M. F.A. Forel.

12 Communications diverses: Lecture est faite d'une lettre de M. le prof. Blanc relative au don d'une "pomme à planter" fait par M. le prof. Forel au laboratoire de zoologie. M. le Recteur a adressé des remerciements à M. Forel.

Univ. Innsprück Mécès

13 L'Université d'Innspruck a fait part du décès de M. Fickler, professeur de géologie. M. le Recteur a exprimé par lettre la sympathie de l'Université de Lausanne.

Brestau

14 L'Université de Brestau a informé l'Université que le conditionnement a été infligé à deux étudiants.

Sté Jurassia

15 Par lettre du 7 novembre, le Comité de la Jurassia a fait connaître les noms de ses membres.

M. Golliez, prof. congé

16 M. le Secrétaire de la Faculté des sciences informe la Commission que M. le prof. Golliez est contraint par l'état de sa santé de demander un congé pour le présent semestre d'hiver et qu'il propose comme remplaçants M. Lugon, prof. et A. Bonnard, assistant. Ces deux sont approuvés auprès

du Département

13. (Demandes de dispenses du paiement de la finance d'études)

Séance de la Commission universitaire
du 1 décembre 1900.

Présents: M. le Recteur Bonnard, M. H. Sureau, Vuilleumier, Ponce, Hillion, Rapin, Schüle, remplaçant M. Palard.

Dispenses

1. Le procès-verbal de la séance précédente (23 nov.) est lu et adopté avec cette réserve toutefois qu'il aurait dû mentionner le vœu exprimé par M. le prof. Rapin que les étudiants étrangers ne soient pas trop aisément dispensés du paiement de la finance d'études, puis le fait que la Commission a reconnu le bien fondé de ce désir.

Finance de doct.

2. Des recherches ont été faites à propos de la demande de M. A. Rouard, adressée à la Faculté des Sciences, d'être dispensé du paiement de la finance du doctorat et il a été constaté qu'aucune dispense intégrale n'avait été accordée jusqu'ici. M. Rouard sera, en conséquence, tenu de payer la part de la finance appartenant au Fond universitaire.

Dispenses

Goutensky
Guentcheff
Béguin

3. La Commission décide de privilégier en faveur des demandes de dispense du paiement de la finance d'études adressées par les étudiants Goutensky (Sciences), Béguin (Scis), Guentcheff (méd.) au sujet desquelles aucune décision n'avait pu être prise dans la séance précédente, faute de renseignements. Les informations reçues des trois ont été satisfaisantes.

Bourses

4. Les demandes de bourse adressées par les étudiants dont les noms suivent (voir copie de lettres) qui ont joui de ces subsides précédemment sont toutes appuyées. Quant aux demandes nouvelles aucun privilège ne peut être donné.

Exposition de Sorey

5. Exposition de Sorey. La Commission décide après délibération qu'il est de l'intérêt de l'Université d'exposer comme telle, indépendamment des expositions partielles de certaines facultés ou sections de faculté, puis elle procède à la discussion art. par art. du programme rédigé par M. le prof. Hillion au sujet de cette exposition d'un caractère général.

À la suite de divers amendements la tenue de ce programme sera la suivante:

- 1° Histoire pittoresque: Drapeaux des Sociétés d'étudiants pour encadrer le panneau. Insignes actuels. Anciens insignes et costumes. Echantillons de la vie d'étudiants autrefois, etc. ... voyages à pied, etc. ...
- 2° Histoire des bâtiments: 1° anciennes estampes représentant la Cité; 2° Photographie de la Cité et de la cour avant les constructions de Rumine; 3° et 4° Photographie de la Cité et de la cour actuellement; 5° Plan de l'église de Rumine, si l'Etat veut le prêter.

5.

39. Histoire de l'enseignement; 1° Graphique écrit indiquant d'après de 1800, l'organisation des facultés et la distribution des chaires à quelques époques. - 2° autour portraits et bustes avec les dates (prof. connus, littérateurs, philologues ayant joué un rôle dans l'histoire du canton etc.).

4. Etat actuel de l'enseignement: A. Graphiques coloriés représentant: 1° Le nombre des chaires et l'enseignement adjoints dans l'Académie, 2° dans l'Université actuelle, 3° les matières enseignées alors (cours) et aujourd'hui. B. Pyramides représentant, depuis l'Université, l'accroissement du nombre des étudiants.

5. Les Facultés et le pays: 1° Graphique écrit indiquant: a) par année, depuis l'Université, le nombre des étudiants du pays dans les facultés, b) le nombre des auditeurs. 2° le nombre des divers diplômes délivrés depuis l'Université, année par année. 3° graphique colorié, grand format: le nombre des diplômés des 5 facultés occupant des postes au pays, professeurs, magistrats, avocats, médecins, ingénieurs, proportionnellement à d'autres époques. 4° graphique colorié montrant la distribution des étudiants du pays, de cette année, d'après la profession des parents. 5° graphique de l'accroissement des cours de vacances de la faculté des lettres.

Au pied du panneau, des tables, dont l'une restera libre pour écrire, avec un registre pour les demandes de renseignements.

Sur la table:

1° Règlements et organisation des Facultés; règlements d'examen (à distribuer) plans d'études (à distribuer ou à vendre) 2° Statuts, catalogues des institutions et sociétés accessibles aux étudiants: Sports, arts, sciences (à distribuer et à vendre). 3° Cours de vacances. Prospectus (à distribuer).

4° Recueils universitaires et discours d'installation. 5° Publications des professeurs, index bibliographiques qui existent. 6. publications des sociétés d'étudiants; revues, histoire de Sorey etc. (ce serait l'exposition des étudiants organisée par eux et si possible pittoresque), photographies, monument écrit, etc.

7° (8 du prog. primitif). Forcés d'étudiants (la question sera soumise aux Bords de Faculté) 8° (9 du prog. primitif) Conférences (la question sera examinée ultérieurement).

La participation financière de l'Etat est une condition sine qua non de la mise à exécution du programme détaillé ci-dessus.

Quant à l'espace qui devrait être demandé, il est estimé à 100 m² pour les panneaux et les planches.

Econom. polit. 6.
M. Pareto
Racca
Peste

Par office de ce jour (H. S.) le Département transmet à l'Université et lettres à l'adresse de M. H. Pareto et Racca pour qu'elle en prenne connaissance et les fasse parvenir aux destinataires. Ces lettres ont trait aux arrangements intervenus à propos de l'enseignement de l'économie politique.

7. Lecture est faite d'une lettre de M. le Sureau de la Faculté des sciences relative à l'installation d'un laboratoire pour des recherches à entreprendre s'il survenait quelques cas suspects de peste. Ce privilège sera communiqué au Doyen.

- Ch. Goldan 8 Sur la proposition de M. le Recteur, la Commission décide de faire l'acquisition d'une photographie de M. le prof. Ch. Goldan.
- Métai pour thèses 9 M. le doyen de la Faculté de droit demande à la Commission d'accorder un délai pour la présentation de leurs thèses de licence à M. H. Waukey, Lindenmeyer et L. Robert. Adopté.
- Faculté de droit 10 Afin de se prémunir contre l'admission aux examens d'étudiants ayant fait des études premières insuffisantes et qui ont néanmoins pu obtenir l'immatriculation, du fait de leur exemption d'une autre université, le Conseil de la Faculté de droit demande d'être autorisé à ajouter à l'art 5 de son règlement, art. où sont indiquées les conditions de la dite admission la clause suivante: « Les attestations prévues à l'art. 20, al. 1. 2. 3 du Règlement général » Cette modification aurait un effet rétroactif et serait applicable dès le commencement du présent semestre. Adopté.
- 11 La Faculté de droit demande en outre à modifier l'art. 45 stipulant que les licenciés de l'Université de Lausanne sont dispensés des épreuves déjà subies dans l'examen de licence et à rédiger cet art. comme suit: « Les licenciés en droit de l'Université de Lausanne peuvent suivant le résultat de leurs épreuves de licence être dispensés par le Conseil de la Faculté de tout ou partie des épreuves déjà subies ». Adopté.

Séance de la Commission universitaire
du 18 décembre 1900.

Présents: M. le Recteur Bonnard, M. H. Henner, pro-recteur, Gonon, Vuilleumier, Hilliard, Kapin, H. Sufout.

Lecture est faite du procès-verbal de la séance précédente (14 déc.). Il est adopté.

Lettres du Département de l'Instruction publique et des Cultes:

M. N. Herzen, congé 1 Du 11 déc., - Un congé est accordé à M. Nicolas Herzen pour le rétablissement de sa santé, - jusqu'à la fin de janvier.

Legs Fol 2 Du 11 déc., - Lettre relative aux frais payés par M. le prof. Bugnion pour le transport des objets légués par feu le prof. Fol. Lecture est faite d'une lettre de M. Bugnion à ce propos. Le Département lui remboursera les susdits frais.

Exposition de Servey 3 Du 7 déc., - L'Université est autorisée à participer à l'Exposition de Terray. M. le Recteur a écrit à M. Caspari, président du Comité et a reçu un formulaire à remplir.

M. Galliez, congé 4 Du 11 déc., - Un congé est accordé à M. le prof. Galliez pour le présent semestre, sur l'état de sa santé. Il sera remplacé par M. A. Anasch.

M. L. Gruver, cours priv. de Proc. civ. franc. 5 Du 11 déc., - M. le prof. L. Gruver est autorisé à faire un cours privé de procédure civile française.

- M. E. Combe, prof 6 Du 10 déc., - Le Département demande le priaris de l'Université au sujet du remplacement de feu M. le prof. E. Combe. Lecture est faite d'un rapport de la Faculté sur cette question. La Faculté propose M. Paul Chapuis, actuellement prof. extraordinaire et pasteur à Châbles. Adopté.
- M. P. Chapuis 7 Le Département communique une circulaire du Comité du prochain Fir fédéral à Lucerne, sollicitant des articles à insérer dans le journal du Fir. Il est décidé que la Commission s'adressera à cet effet soit à M. Dupraz, soit à M. Haillet (art. sur les Sociétés de loi sous le régime bernois) puis à M. Wamery pour une composition en vers.
- Fir fédéral de Lucerne 8 L'Université de Berne a fait part de la mort de M. Kunz, prof. de philol. semit. M. le Recteur a exprimé la sympathie de l'Université.
- Univ. de Berne 9 M. L. Herminjard a annoncé la mort de son père, M. Henri Herminjard, prof. hon., survenue le 11 décembre. Il a adressé en outre des remerciements pour la part prise par l'Université aux obsèques.
- Técès 10 M. le Recteur rappelle le décès de M. Joseph Morel, juge fédéral, prof. hon. survenue le 13 décembre. Il s'est rendu à St-Gall pour les funérailles et a prononcé quelques paroles dans l'église St-Léonard.
- M. A. Bonnard 11 Rapport de la Faculté des sciences sur les examens de doctorat de M. A. Bonnard. Le grade est conféré. M. le Doyen de la Faculté des sciences soulevé la question de savoir si l'insertion des noms des gradués dans les journaux ne pourrait pas avoir lieu directement du fait de la Faculté pour éviter le retard qu'entraîne l'attente de la décision de la Commission universitaire. Il est fait observer que l'insertion doit émaner de la Commission seule. D'autre part, il est entendu que la décision de la Commission peut être réclamée par la circulation du rapport de la Commission d'examen.
- 12 Klugmann, étud. dem. de disp. Lecture est faite d'une lettre de M. le prof. Bugnion relative à l'étudiant en médecine Klugmann, dont la demande de dispense de la 1^{re} de la finance d'études n'a pas été appuyée auprès du Département. M. Bugnion recommandant ce jeune homme, qui doit terminer ses études en juillet prochain, la Commission revient sur sa décision et transmettra au Département la lettre de M. Bugnion avec un priaris favorable.
- Prix Navel 14 Lecture est faite du Règlement élaboré par la Faculté des lettres pour le « Prix Navel ». Sur l'observation de M. Henner il sera mentionné à l'art 1 que le prix a été offert par la Société des monuments Navel. Le règlement est, du reste, adopté. Il sera imprimé sur feuille volante provisoirement.
- St. d'étudiants 15 Jurassia - Statuts de la Jurassia. - La nouvelle rédaction des art. 11 et 12 est admise. La Société en sera priée et à cette occasion la lettre du 30 nov. de l'Université lui sera rappelée.
- Comité de patron. 16 M. H. Paschoud et Bonnard sont désignés en qualité de membres du Comité en remplacement de M. Combe et Bonnard.
- M. H. Paschoud 17 J. Bonnard, 18 Vacances inclusivement.

Assurances et Salle de lecture

Galle de lecture. - Il est décidé qu'une cotisation devra être exigée de tous les étudiants immatriculés. Le taux de fr. par semestre sera indiqué au Comité de patronage comme maximum. Toutefois, vu l'intérêt que présente la réunion de cette cotisation à celle qui sera réclamée pour les assurances, la salle de lecture ne sera pas ouverte avant que la question des dites assurances ait été résolue.

Finance d'examen

M. le Doyen de la Faculté des sciences demande si un étudiant qui a passé les examens de la 1^{re} partie de la licence et veut les subir de nouveau peut être exonéré du paiement de la moitié de la finance. Soit de fr. 25. La question est renvoyée au Conseil de la dite faculté pour examen.

Tramways Lausannois

M. le prof. Rabin exprime le désir que la Commission de rendement pour savoir s'il y aurait possibilité à ce que le personnel enseignant de l'Université fut mis au bénéfice d'une réduction de prix par l'administration des Tramways.

Séance de la Commission universitaire du 26 janvier 1901.

Présents: M. le Recteur Somnard, M. M. Penner, pro. recteur, Berman, Hilliod, H. Lufour, Vuilleumier, Rabin.

Lecture est faite du procès-verbal de la dernière séance (18 déc.). Il est adopté.

Tir fédéral de Lucerne

A propos du Journal du Tir fédéral de Lucerne, M. le Recteur annonce que des articles de H. H. Chuard et Hauser, ainsi que des vers de M. Wagnery y seront insérés.

Lecture est faite des lettres du Département de l'Instruction publique et des Cultes.

Prix Navel

Du 20 déc. - Le règlement du "prix Navel" est approuvé.

W. Moehrlen, assist.

Du 26 déc. - M. W. Moehrlen est nommé 2^e assistant à l'Institut pathologique.

Dispenses

Du dit. - Dispense du paiement de la finance d'études accordée à divers étudiants.

Secrétariat de l'Université

Du 29 déc. - Lettre relative aux locaux mis à la disposition de l'Université dans l'ancien bâtiment de l'École normale. Il est décidé que les lieux seront examinés par un architecte pour savoir, si possible, si une percée pratiquée en vue d'une communication à établir surtout entre le bureau du Secrétaire et le bâtiment universitaire.

M. Favoy, prof son remplaçant

Du 11 janv. - Lettre concernant le remplacement de M. le prof. Favoy. Lecture est faite d'une lettre de ce dernier datée du 29 décembre, annonçant sa démission. M. le Recteur soulève la question de l'honorariat à lui conférer. Elle sera soumise à la faculté de droit.

M. le prof. Leman rapporte oralement au sujet du remplacement

6. de M. Favoy. La faculté a décidé d'attendre jusqu'au 1^{er} octobre, M. Favoy disposé à faire les cours nécessaires pendant le semestre d'été (3 fr. par semaine). Ce point de vue est admis.

M. Pélaz, priv. doc.

7. Du 9 janvier, - M. Pélaz est autorisé à continuer le cours de feu M. le juge fédéral Wollem en qualité de privat-docent.

M. Herzen, prof conge

8. Du 11 janvier, - Le conge accordé à M. V. Herzen est prolongé jusqu'à la fin du semestre.

Glapey, Magnemat dispense

9. Du 12 janvier, - Une dispense du paiement de la finance d'études est accordée à H. H. Glapey et Magnemat, élèves de l'école d'ingénieurs.

Bourses

10. Du 12 janv., - Bourses accordées à un certain nombre d'étudiants.

M. Pélaz, prof conge

11. Du 15 janv., - Une course est accordée jusqu'à fin janvier à M. Pélaz, Directeur de l'école d'ingénieurs, M. Gaillard, priv. doc., le suppléera.

Faculté de droit mod. au régl.

12. Du 19 janv., - A l'occasion des modifications que la faculté de droit desire apporter à son règlement, le Département fait connaître les desiderata de l'école industrielle au sujet de l'admission des élèves sortant du Gymnase mathématique à l'immatriculation. M. le prof. Leman informe la Commission que la Faculté de droit s'est déjà occupée de cette question et qu'elle l'examinera de nouveau dans une très prochaine séance. Les facultés des lettres et de médecine seront appelées à se prononcer également.

Gym. mathém.

13. Du 19 janvier, - Le programme des cours du semestre d'été 1901 est approuvé.

Progr. des cours

14. Du 23 janvier, - Une dispense intégrale du paiement de la finance d'études est accordée à H. Roulier, étud. en méd.

Dispense Roulier stud. méd.

15. Les grades suivants ont été conférés par circulation des rapports: Doct. ès sciences, - à M. Silberstein, H. Müller et Eickler.

Noel. ès sciences

Silberstein, Müller, - en méd., - à M. Thomnikoff, M. M. Coudurier, Sauty et Sautschki.

Eickler

17. Licencié en droit, - à M. Melly et Popoff, Boris.

Noel en méd

18. Une circulaire du Département de l'Agriculture et du Commerce informe M. Thomnikoff,

M. Thomnikoff, Centurion, Monty Sautschki

l'Université qu'une somme de fr. 2000. lui est allouée pour les menus réparations.

Sautschki

19. Mme Morel a adressé, de St-Gall, à M. le Recteur, en date du 27 8^{me},

Le en droit Melly, Popoff, Bâtiments acad.

une lettre de remerciements pour les témoignages de sympathie qu'elle a reçus de l'Université à l'occasion de la mort de son mari M. le juge fédéral Morel,

M. Morel, j.f. Université

20. L'Université de Glasgow invite l'Université par une circulaire datée du

Université Glasgow

précédent mois à se faire représenter au 450^e anniversaire de sa fondation qui sera

Allocation

21. M. Morel a adressé, de St-Gall, à M. le Recteur, en date du 27 8^{me}, une lettre de remerciements pour les témoignages de sympathie qu'elle a reçus de l'Université à l'occasion de la mort de son mari M. le juge fédéral Morel,

Fonds univ.

proposé de se charger de cette mission à ses frais. M. Penner estime qu'un subsidie doit lui être alloué. La somme de fr. 4000 est fixée.

S^{te} d'étudiants

22. M. Valina, président de la Société de Belles lettres indique le tour de rôle de la présidence établie entre les différentes Sociétés d'étudiants. Il en est pris acte.

Edifice de Rumire

23. Lecture est faite d'une lettre de M. le Doyen de la Faculté des sciences relative aux locaux adjugés aux laboratoires de géologie et de géographie physique dans le bâtiment de Rumire, locaux estimés peu convenables. Les plans sont

Fonds universit^{re}

22. communiqué à la Commission, avec les modifications proposées. Les conclusions de la Faculté des Sciences seront appuyées auprès du Département avec pressante recommandation. M. Leman ayant émis l'avis que l'Université devrait offrir l'indemnité du Fonds universitaire, il est décidé, sur la proposition de M. le prof. Rappin qui en attendra pour cela de connaître l'issue des négociations.

Prix Navel

23. Le compte du "Prix Navel" de la Banque cantonale, arrêté à fin décembre est communiqué à la Commission.

Non

24. M. le past. A. Ceresole a fait don à l'Université d'un exemplaire de la brochure "Toujours le maître" sermon à la suite duquel figure le catalogue des pasteurs de l'Eglise nationale, à partir du commencement du XIX^s.

Exposition de Sesej

25. Le premier n^o du Journal illustré de l'Exposition de Terey ayant été adressé à l'Université, elle en s'abonnera à cette publication.

Le Comité de la dite Exposition a demandé l'indication du montant de l'assurance à contracter pour les objets exposés. Une circulaire a été envoyée à ce propos aux professeurs intéressés.

P. Conus

26. Leçon est faite d'une lettre de M. Paul Conus, étudiant en médecine, demandant à être immatriculé provisoirement et de pouvoir dispenser des cours. Leçon est faite, en outre, d'une lettre de M. le prof. H. Sufert, recommandant ce jeune homme pour lequel il paiera le prix des laboratoires. Ces deux demandes seront transmises au Département avec avis favorable.

Etudiants allemands
équis. des sem.

Une circulaire reçue par un professeur indiquant que l'Université de Berlin reconnaît comme valables les semestres passés dans telles ou telles Universités alors que celle de Lausanne n'est pas mentionnée, sur la proposition de M. le prof. Leman, il est convenu que M. le Recteur s'adressera officiellement à M. le prof. Tobler à Berlin pour savoir qu'elle était la raison de notre exclusion. M. Leman propose qu'on insère dans les programmes les divers avantages offerts à Lausanne aux étudiants, en fait de récréation. M. Hillaud fait observer que des indications de cette nature seraient mieux en place dans le livret qu'on se propose d'écrire.

M. P. Pochhammer
conf^{er} s/ Nante

28. M. Leman informe la Commission que M. Paul Pochhammer qui a été autorisé à plusieurs reprises à faire à l'Université des conférences gratuites sur Dante et son poème, désirerait être autorisé que le même accueil lui serait réservé chaque année au mois de juin par ex. Les conférences de M. Pochhammer ayant eu le plus grand succès, il lui sera répondu qu'il suffira qu'il s'adresse par écrit à M. le Recteur.

Travaux de la Commission universitaire
du 9 février 1901.

Présents: M. L. Bonnard, recteur, Neuvier, pro-recteur H. Sufert, Vuilleumier, Leman, Hillaud, Rappin.

Leçon est faite du procès-verbal de la dernière séance (29 janvier), il est adopté.

Bâtimens académ¹

M. le Recteur entretient la Commission de la question de la communication à établir entre le bâtiment universitaire et le bâtiment de l'École normale dont quelques pièces seront utilisées par l'Université. Cette question est encore pendante, les difficultés étant grandes.

Edifice de Humine

M. le Recteur a eu une entrevue avec M. le chef du Département au sujet des modifications à apporter au plan de l'édifice de Humine pour certaines installations.

Concours

2. Leçon est faite des rapports sur les "concours" de l'année 1899/1900. Conformément aux conclusions de ces rapports les prix suivants sont décernés:

M. M. Vuilleumier	Faculté de Théologie	n ^o 1	M. Maurice Vuilleumier	f 100.-
J. Martin	"	3	J. Martin	50.-
E. Thilo	"	3	E. Thilo	85.-
Ch. Gorggerat	"	Scrit	Ch. Gorggerat	125.-
Ad. Kundzieker	"	Sciences	Ad. Kundzieker	130.-

La séance publique pour la proclamation des lauréats est fixée au Vendredi 15 février, à 3h, à l'École de Chimie.

Lettre du Département de l'Instruction publique et des cultes.

Prog. des cours

5. Du 28 janvier. - Le programme des concours pour l'année 1900/1901 est approuvé.

P. Conus

6. Du 1^{er} février. - M. Paul Conus, étudiant en médecine, est libéré du paiement de la finance des cours.

Prof. Roux

7. Du 4 février. - Demande de priaris au sujet du remplacement de M. le prof. Roux par M. Terret, prof. ext. pour l'enseignement de la médecine opératoire.

Radzikowski

8. Du 5 février. - Le Conseil d'Etat accorde à M. Radzikowski le titre de chef des travaux physiologiques.

M. M. Chapuis et Narbel

9. Du 7 février. - M. M. Chapuis et Narbel sont chargés de l'enseignement donné par M. le prof. Conus pour le prochain semestre d'été.

Décès de M. H.

10. L'Université de Berne a fait part du décès de M. le prof. H. Berder. M. le Recteur a exprimé la sympathie de l'Université.

M. P. Pochhammer

Leçon est faite d'une lettre de M. Paul Pochhammer par laquelle il exprime le désir d'être autorisé à faire chaque année quelques leçons sur Dante. Il lui a été répondu qu'un auditoire serait toujours à sa disposition.

Univ. de Genève

Leçon est faite d'une lettre du Recteur de l'Université de Genève relative à l'époque à laquelle devrait être fixé tout service militaire imposé aux étudiants. Cette question est soulevée suite de la fixation d'un service des recrues à une date qui entrave les intérêts dans leurs études. L'Université de Lausanne s'associera à une démarche auprès du Département militaire.

l'éditorial & ce propos.

Salle de lecture

13. Lecture est faite d'une lettre de M. le prof. Blum relative à la salle de lecture.

Comité de patronage

14. M. le prof. Gallien ne pouvant plus faire partie du comité de patronage, est remplacé par M. le prof. Lugeon.

Academia

15. La question du rétablissement de l'Academia est introduite. M. le prof. Emman indique les conditions dans lesquelles cette institution fonctionnerait à Heidelberg où elle est semi-officielle. Cette question est renvoyée à une autre séance.

Ecole industrielle

son programme

16. Le Département ayant demandé par une lettre du 4 février que le préavis des Facultés de Droit, de Médecine, des Lettres et des Sciences au sujet du plan d'études de l'école industrielle lui soit adressé sans délai. M. H. les Doyens de ces Facultés font connaître la décision de leurs conseils: 1° La Faculté de droit se refuse à admettre à l'immatriculation des candidats qui ne seraient pas porteurs d'un diplôme de baccalauréat classique, - cela du moins pour les Vaudois, futurs licenciés. 2° La faculté de médecine prescrira le plus tôt possible; 3° M. le prof. Milliond fait lecture du rapport de la Faculté des lettres; 4° M. le prof. Sufour expose le projet de vue de la Faculté des sciences.

Ces différents rapports seront transmis au Département.

Chimiste analyste

17. Lecture est faite d'une lettre de la Faculté des sciences concernant la création d'un diplôme de chimiste analyste puis d'une lettre du Département sur ce sujet.

Edifice de Rumine

18. M. le Doyen de la Faculté des sciences communique une lettre de M. le prof. Blum au sujet des installations concernant son laboratoire dans l'édifice de Rumine. Cette lettre sera transmise au Département avec un préavis favorable.

M. E. Platzhoff

dum. de priv. doc.

19. Lecture est faite d'un rapport de la Faculté des Lettres sur la demande de M. E. Platzhoff qui sollicite l'autorisation d'enseigner à titre de privat docent. Le préavis de la Faculté est négatif; il est adopté.

Faculté de droit

Règlement

20. M. le Doyen de la Faculté de droit fait connaître les modifications que cette dernière désire introduire dans son Règlement. Le rapport sera transmis au Département.

M. Fiaux, cand. lic.

délai pour thèse

21. M. Fiaux, cand. à la lic. en droit demandant un nouveau délai pour la présentation de sa dissertation, la faculté de droit propose de lui accorder à cet effet jusqu'au 15 octobre prochain comme dernier délai. Adopté.

Séance publique du Sénat

du 15 février 1901, pour la proclamation du résultat des concours universitaires de l'année 1899/1900 (auditor. de l'école de chimie).

Présents: M. le Recteur Bonnard, M. H. les professeurs, M. H. les étudiants, un public relativement peu nombreux.

- 1. M. le Recteur adresse quelques paroles aux étudiants pour les engager, en particulier, à présenter un plus grand nombre de travaux de concours puis il donne la parole à M. H. les présidents des jurys pour la lecture de leurs rapports. Les noms des lauréats sont proclamés. Il rappelle la fondation d'un nouveau prix, le prix Savel.
- 2. Lecture est faite ensuite des noms des diplômés à partir du mois de juillet 1900.

Lauréats:

Faculté de Théologie	N° 1	M. Laurin Kullmann	100.-
"	3	" J. Martin	80.-
"	3	" E. Fuchs	85.-
Droit	-	Ch. Gorguet	125.-
Sciences	-	Ed. Hündgeher	130.-

Séance de la Commission universitaire du 23 mars 1901.

Présents: M. le Recteur Bonnard, M. Breuvier, pro. rect., M. H. Kullmann, Favy, vice doyen de la faculté de droit, Milliond, H. Sufour et Papin.

Le procès-verbal de la séance précédente (9 février) est lu et adopté.

Ecole industrielle prog.

M. le Recteur fait toutefois remarquer à propos du § relatif au plan d'études de l'école industrielle qu'il devrait être mentionné que le Département doit être consulté sur l'intérêt qu'il pourrait avoir à ce que l'Université lui donnât un préavis comme telle.

M. Breuvier, prof. 2

Le Recteur donne lecture de l'adresse que l'Université remet à M. le prof. Breuvier à l'occasion de son 70^e anniversaire. - M. Breuvier remercie.

M. Brélat 3

Une adresse semblable sera remise à M. le prof. Brélat le 28 avril.

M. H. Sufour 4

M. le Recteur félicite M. H. Sufour de sa nomination de chevalier de la Légion d'honneur.

Légion d'honneur

Lettres du Département de l'Instruction publique et des Cultes:

Concours 1

Du 12 février, - Le programme des concours pour l'année 1900/1901 est approuvé.

M. Perret, prof. 6

Du 22 février, - M. le D^r Perret est chargé de l'enseignement de la médecine opératoire en remplacement de M. le prof. Roux.

M. A. Boud 7

priv. doc.

Du 4 mars, - Le Département requiert un préavis sur la demande de M. A. Boud d'être autorisé à enseigner en qualité de priv. doc. dans la Faculté de médecine. Le rapport de cette faculté dont lecture est faite conclut en faveur de cette autorisation.

Il est adopté.
 Faculté de droit 8. Du 1 mars, - Réouverture de la chaire de droit pénal. L'enseignement sera confié à M. A. Mercier à partir du 15 octobre prochain si celui-ci est admis comme privat-docent. Le Département adresse les propositions de la Faculté de droit émises dans une lettre de M. le prof. Groux dont il est fait lecture.

M. Goy. disp. 9. Du 1 mars, - M. Goy est libéré du paiement de la p. de la finance d'études.
 Faculté de droit 10. Du 1 mars, - Les modifications que la faculté de droit se propose d'apporter à son règlement sont adoptées.

Edifice de Rumine 11. Du 1 mars, - Relative à l'installation du laboratoire de M. le prof. Sigmund dans le bâtiment de Rumine. M. H. Wilegek et M. Blanc expriment des desiderata de même ordre. M. le Recteur n'a pas encore obtenu de M. le chef du Département l'indication du coût des modifications que ces derniers demandent. Il est entendu que les f. 2000. nécessaires par l'installation Sigmund et le total des frais entraînés par les demandes de M. H. Wilegek et M. Blanc seront pris sur les f. 300 000. destinés pour l'ameublement et que l'économie provenant de la suppression d'un monte charge sera signalée.

Tramways 12. Du 9 mars, - Une bourse est accordée à M. R. Fiquet.
 La commission est informée que l'administration des Tramways refuse d'accorder une réduction de prix aux professeurs de l'Université.

Universités étrangères 14. L'éguité des semestres.
 Lecture est faite d'une lettre de M. le prof. Soller de Berlin relative à l'équivalence des semestres. Cette équivalence est admise pour les facultés des lettres et des sciences. Lecture est faite également d'une lettre de M. le docteur de l'Université de Berlin au sujet de l'immatriculation. Étonnés les étudiants de Lausanne seront placés à cet égard sur le même pied que les étudiants des Universités allemandes. M. le Recteur exprime l'avis qu'il serait utile de faire des démarches auprès de toutes les autres Universités allemandes pour obtenir d'elles le même avantage quant aux semestres. M. H. Sufow demande s'il ne serait pas opportun de faire également des démarches dans le même but auprès des Universités de Vienne et de Prague. Proposé.

Universités suisses 15. Service militaire.
 Question du service militaire: Lecture est faite d'une lettre du Département militaire fédéral au sujet de la requête adressée par les Universités de Genève et de Lausanne et l'Académie de Neuchâtel.

Comité de patronage 16. Lecture est faite d'une lettre de M. le prof. H. Mlane en sa qualité de président du Comité de patronage au sujet de la publication d'une feuille de renseignements. M. Sufow propose que l'Université paie une petite contribution à la société de développement qui peut lui rendre des services.

Prog. des cours 17. A partir du semestre d'hiver prochain, lors de l'inscription pour les cours, le programme des cours sera donné, le tableau des leçons sera payé.
 La feuille de renseignements sera imprimée.
 L'Université de Breslau annonce par circulaire que le conseil abusera.

a été infligé à ses étudiants.
 Université de Glasgow 19. M. le prof. Nobler accepte la mission de représenter l'Université aux fêtes de Glasgow mais il désire que l'allocation votée pour son voyage soit réduite de f. 400 à f. 200.

Prix Nobel 20. Lecture est faite d'une circulaire relative au prix Nobel.
 Acad. imp. de méd. 21. L'Académie impériale de médecine de St. Pétersbourg fait part du décès de son directeur. Quelques lignes de sympathie ont été adressées.

Rapports sur les examens:
 Faculté de théologie 22. Faculté de théologie: Le grade de licencié est accordé à M. Cotty. Propédeutique: Des certificats sont accordés à M. H. Sänge et de Weill.
 M. Cotty

Faculté de droit 23. Faculté de droit: - Les examens de 1^{re} série de M. H. Guisan, Guancoff et Fiquet ont été admis; le grade de licencié est accordé à M. Kragim-Lia. Docteur: M. H. Stubi et Descaillayes sont autorisés à présenter leur dissertation.

Kragim-Lia
 Stubi, Descaillayes
 Doct. en méd. 24. Faculté de médecine: Le grade de docteur est conféré à M. H. Archangelsky, M. H. von Hellen, Archangelsky, Wotubbaum, M. H. Potapow, M. H. Waegeli et M. Fugli.

Potapow, M. H. Fugli 25. Faculté des lettres: Le grade de licence ès lettres modernes est conféré à M. H. Genterio et M. H. Waegeli, Rosenbaum, R. de Jérouville.
 M. H. Genterio, de Jérouville 26. Faculté des sciences: Le grade de docteur est conféré à M. H. v. Fink et G. Gilva.

Doct. ès sc. v. Mirsch 27. Ecole d'ingénieurs: M. le Recteur est autorisé à délivrer les diplômes conformément au rapport de l'école qui n'est pas encore parvenu.
 G. Silva
 Diplôme d'ing. Non.

Non 27. L'Université de Coimbre a envoyé un volume sur une lettre de remerciements lui a été adressée.

Cert. d'études fr. 28. Question de l'admission des auditeurs aux examens de certificat de la Faculté des lettres. La décision de la Commission universitaire précédente ne pourrait-elle pas être acquiescée et les auditeurs admis à passer ces examens. Sur la proposition de M. Menier il est décidé que la question sera soumise à la faculté des lettres.

Miscipline 29. Cas de Vitz. - L'étudiant Vitz de Bâle n'ayant pas encore acquitté la finance d'études du semestre d'hiver, malgré de nombreuses réclamations, il est décidé que ses papiers seront retenus, qu'un dernier délai de 5 jours lui sera accordé et que le semestre ne sera pas compté. Le cas échéant le Département sera prié de prendre les mesures nécessaires pour opérer la rentrée de cette dette.

Faculté des lettres 30. M. H. Milliod demande qu'une somme de f. 200. soit allouée à la faculté des lettres pour achat de livres indispensables. Il est alloué f. 100. - Un crédit annuel de f. 150. - sera demandé au Département.

Géance de la Commission universitaire
 du 1 mai 1901.

Présents: M. le Recteur Bonnard, M. Hanvier, pro. rect. M. les docteurs Teillan, Coman, H. Sufow, et Milliod.

- 1. Le procès verbal de la séance précédente est lu et adopté (25 mars)
- M. Brélat, prof. 1. H. le Recteur informe la Commission qu'une adresse a été remise à H. le prof. G. Brélat, le 28 avril, à l'occasion du 30^e anniversaire de son naissance, ainsi qu'il en avait été convenu. H. Brélat a exprimé sa reconnaissance et ce témoignage de sympathie.
- Discipline 2. L'étudiant Ritz, dont le cas avait été soumis à la Commission dans la précédente séance, a acquitté le montant de ses inscriptions du semestre d'hiver.
- Ritz
- 3. Le diplôme d'ingénieur a été conféré aux étudiants dont les noms suivent après circulation du rapport :
 - Ingenieur-constr. Ingénieur-construc-tent : Solonny, Jean; Chappuis, H.; Charbon, Ernest; Corboz, Paul; Dimitroff, Alexandre; Foyjollar, Lion; Gorgonat, Louis; Tomini, Oscar; Sitovschenko, Stas; Negroz, Georges; Osman-Noury, Rychner, Paul; Wissendangue, Hues; — Ingénieur-mécanicien : de Comink, Gaston; — Ingénieur-électricien : Hunzichler, Adolphe; Philo, Max; — Ingénieur-électricien : Michara, Eugène; de Barrot, José; Subois, Charles; Gaillard, Philippe; Kuller, Robert; Fiet, Robert; Naoua, Florian; Reiger, Rodolphe; Ingénieur-chimiste : Hellet, Rodolphe.
- 4. Lecture est faite d'une lettre de la Société macédonienne ainsi que de ses statuts. Cette lettre explicative a été réclamée, la constitution de cette société évitant certaines inquiétudes. Il est décidé que le titre de Société d'étudiants bulgares devra être supprimé et que le Département de l'Instruction publique sera informé de l'état de la question.

Lecture est faite des lettres du Département :
- M. Nicoforo 5. Du 27 mars, — H. Nicoforo demande à être autorisé à enseigner dans la deux. de priv. doc. faculté de droit à titre de privat-docent. Le Département requiert un avis. H. le prof. Emman informe la Commission que le conseil de la Faculté de droit ne pourra pas de décision avant le 28 mai.
- M. A. Roud 6. Du 27 mars, — H. Aug. Roud est nommé privat-docent de la Faculté de priv. doc. médecine
- M. Slabow, congé 7. Du 2 avril, — Un congé d'une année est accordé à H. le prof. Slabow. M. H. Glogowski et Bourget le suppléeront.
- M. H. Ladame 8. Du 3 avril, — H. H. Ladame et Hebalen sont nommés assistants à l'Insti- assist. tute pathologique.
- M. H. Moekilien
- 9. Du 6 avril, — Le Département transmet l'arrêté du ministère français de l'Instruction publique sur la simplification de la syntaxe. H. le prof. Hellioud fait la lecture d'un rapport qui sera adressé au Département
- Syntaxe 10. Du 11 avril, — Les cours de géologie générale et de géologie technique Faculté des sciences seront désormais fusionnés; H. H. Rugeon en est chargé en remplacement de H. H. Kauerer et Gollig.
- cours
- M. O. Cornaz, assist 11. Du 20 avril, — H. O. Cornaz est nommé assistant à la poli- assist. tique universitaire
- M. Palaz, congé 12. Du 27 avril, — Un congé est accordé à H. Palaz, directeur de l'École d'ingénieur,

- 12. Le Département sera prié de faire connaître le nom de son remplaçant provisoire. Demandes de dispense du paiement de la finance d'études :
- Dispenses 13. S'étudiant, savoir H^{me} Karanoff étudiante en médecine, H. Ferru, élève de l'École d'ingénieur, Marmod, auditeur de la Faculté de droit. Le priavis sera favorable, si les renseignements pris le permettent.
- M. Gaudard 14. Communications diverses: H. le prof. Gaudard annonce, par une lettre du 27 mars, démission qu'il a donné sa démission. Il conduit toutefois à continuer son enseignement pendant le semestre d'été.
- Univ. de Berne 15. L'Université de Berne a annoncé la mort de H. le prof. Kraus. quelques mots de décès Prof. Kraus sympathie ont été adressés en réponse.
- Univ. de Turin 16. L'Université de Turin a invité l'Université de Lausanne aux fêtes de invitation centenaire de Gioberti célébrées à la fin d'avril. Ses remerciements ont été adressés à l'Université de Turin.
- Montauban Théol 17. La Faculté de théologie de Montauban a invité notre Faculté de théologie à se faire invitation représenter à la célébration du 3^e centenaire de sa fondation. H. Emery serait désigné à se rendre à Montauban comme délégué. Adopté.
- M. Emery, délégué
- Cert. d'études fr. 18. Question de l'admission des auditeurs à l'examen du certificat d'études dans la Faculté des lettres. H. le prof. Hellioud lit un rapport de cette dernière concluant à l'admission des ^(aux) candidats qui auraient droit à l'immatriculation du fait de leurs études antérieures. Adopté.
- Cours de priv. doc. 19. Afin d'établir une norme au sujet de la nature des cours constituant les heures d'inscription au minimum fixés par le règlement, il est décidé que les cours de lectures seront admis jusqu'à concurrence de 3h. et que dans la Faculté des lettres, particulièrement en ce qui concerne ce propos, les 3 autres heures devront se rapporter à d'autres cours. Cette décision n'entrera en vigueur que le semestre prochain.
- Redeau 20. La plaque destinée au concierge exécutée d'après le dessin de H. H. Rugeon est présentée aux membres de la Commission. H. H. sera prié de fournir la note.
- Exposition de Nevers 21. H. le Recteur fait savoir qu'il ne sera pas exposé à Nevers de graphique pour les diplômes délivrés par l'Université et qu'il a dressé le tableau concernant la répartition de l'enseignement de 1878 à 1901. La Commission décide que le tableau dressé par H. le prof. Vuilleumier en 1878 sur la répartition de l'enseignement de 1869 à 1878 sera réimprimé. H. Hellioud annonce qu'il se charge de l'établissement des graphiques concernant la position des facultés des étudiants diplômés et les carrières que ces derniers ont suivies.

Séance de la Commission universitaire
du 12 juin 1901.

Présents. H. le Recteur Bonnard, H. Neucier, pro-recteur, H. H. les doyens.

Emman, H. Sefour et Kapin. H. Hillionot s'est excusé de son absence.

Le procès verbal de la séance précédente (11 mai) est lu et adopté.

1. H. le Recteur informe la commission que la société macedonienne a supprimé, ainsi qu'en le lui avait demandé les mots "des étudiants bulgares" du nom qu'elle a adopté. La question étant résolue, le Département sera informé des faits.

2. H. le prof. Emman fait un rapport sur la demande de H. Nicoforo tendant à ce qu'il soit autorisé à enseigner le droit pénal à titre de privat docent. Le préavis de la Faculté est favorable, il sera transmis au Département.

Le rapport de la faculté de médecine relatif aux examens de docteur de H. H. Abesgaus, Bellamy, Boghossian, Guantschoff et Lang ayant été communiqué aux membres de la Commission par circulaire, le grade a été conféré à ces cinq candidats. Il en a été de même du rapport de la faculté de droit sur les soutenances de thèses de H. Cherix. Les grades de licencié et de docteur lui ont été conférés.

Lecture est faite du rapport de la faculté de médecine sur les examens de doctorat de H. Reutter, le grade lui est conféré.

5. Lecture est faite également d'un rapport de la faculté de droit sur les examens de H. Otto Hübli, puis sur les examens de II^e série du doctorat de H. Pickenbrock. Le grade de docteur est conféré à H. Hübli, H. Pickenbrock est autorisé à présenter sa dissertation.

Lettres du Département de l'Instruction publique et des Cultes.

6. Le 13 mai, - Le Département informe l'Université que H. Chavan pasteur à Grandson demande à être autorisé à faire dans la Faculté de théologie un cours sur l'histoire du christianisme comme privat docent. H. Chavan ne remplissant pas les conditions exigées par le règlement pour que la qualité de privat docent lui soit accordée il sera proposé au Département, sur le préavis de la Faculté de théologie, de l'autoriser à faire simplement un cours privé et gratuit l'hiver prochain.

7. Le 6 juin, - La démission de H. le prof. Gaudard est acceptée. L'école d'ingénieurs a été invitée à faire des démarches en vue de le remplacer.

8. H. Magistretti, originaire du Tessin, étudiant en lettres, demande par lettre du 5 mai à être dispensé du paiement de la finance d'études. Les informations qui ont été prises sur sont concepts n'étant pas de nature à permettre à la Commission de préavis, la demande sera simplement transmise au Département avec les pièces la concernant.

Question des étudiants retardataires. Présensément il y en a encore 15 qui n'ont pas payé la finance d'études. Ritz dont le dernier semestre a été annulé ou le retard apporté au paiement n'a pas encore acquitté ses inscriptions actuelles. Il demande un délai jusqu'au 15 juin. Ce délai

lui est accordé. S'il ne peut pas à la date indiquée il sera déposé au Département.

10. H. le Recteur pose la question de savoir s'il n'y aurait pas intérêt à modifier le règlement général en ce sens qu'une date différente de celle qui est prescrite - Finance d'études - serait stipulée comme délai de paiement et puisse être maintenue, cette date pourrait être pour le semestre d'hiver le 25 novembre, pour celui d'été le 15 mai par ex. Publiés ces dates l'étudiant retardataire serait exclu des cours jusqu'à ce qu'il eût effectué le paiement. La Commission adopte cette manière de voir et la question sera soumise au Sénat. Quant aux retardataires échus, ils seront prévenus que le 22 juin le Département recevra communément des noms de ceux qui n'auraient pas payé à cette date.

11. L'Université Galle, à Neuchâtel dans le Comuchet ainsi l'Université de Louvain se font représenter à la célébration du 2^e centenaire de sa fondation au mois d'octobre prochain. Aucun délégué ne sera envoyé; une lettre de remerciements sera adressée.

12. Le Comité de la Société "Jurassica" annonce que la présidence lui est dévolue pour le semestre courant.

13. Un club universitaire s'est fondé le 5 mai.

14. H. le Recteur prie H. H. les Docteurs d'examiner avec l'examen la production du reçu du Secrétariat de tout candidat.

15. La question du prix à réclamer pour l'immatriculation d'un candidat au doctorat ne suivant pas de cours étant posée, il est décidé qu'il sera demandé 20.-

16. H. le Recteur informe la Commission des réponses qu'il a reçues de différents universités allemandes au sujet de l'équivalence des semestres. Ces réponses sont favorables.

17. H. Farnery, privat docent, a fait connaître à H. le Recteur l'existence d'un Institut für Erholung- und Wanderstationen en Suisse, appartenant aux membres de cette société des prix de faveur dans une très grande quantité d'hôtels et une réduction de tarif de 50 % habituellement sur la plupart des chemins de fer alpins. Les professeurs d'Université étant admis à profiter de ces facilités, une circulaire sera adressée au personnel enseignant pour leur informer.

Séance de la Commission universitaire du 6 juillet 1901.

Présents: H. le Recteur Bernard, H. Henner, pro-rect., H. les Docteurs Emman, Hillionot, H. Sefour, Kapin.

Le procès verbal de la séance précédente (12 juin) est lu et adopté.

1. Commission est informée que les étudiants qui n'ont pas payé la finance d'études au 22 juin sont au nombre de 6. Ils ont été déposés au Département.

Lettres du Département de l'Instruction publique et des Cultes.

Ritz 4.22.01. n° 29

- 2. M. C. Tutoit
priv. doc. Du 15 juin. - M. C. Tutoit demande à être autorisé à enseigner comme privat docent. Lecture est faite du préavis de la Faculté des Sciences; ce préavis est favorable et adopté.
- 3. Dispense de fin. Du 17 juin. - Une dispense du paiement de la finance d'études totale ou partielle est accordée à M^{me} Karanoff et à M. H. Hermod, Ferrin et Magistretti.
- 4. Prog. des cours Du 17 juin. - Le programme des cours du prochain semestre d'hiver est approuvé.
- 5. M. P. Chapuis
nom. prof. ord. M. P. Chapuis, pasteur à Chêne, est nommé professeur ordinaire pour l'enseignement de l'Exégèse du Nouveau Testament.
- 6. M. Nicosoro, priv. doc. Du dit. - M. Nicosoro est nommé privat docent dans la Faculté de droit.
- 7. M. Chavari
cours libre M. Chavari, pasteur à Granetton est autorisé à faire un cours sur l'histoire du christianisme.
- 8. Biblioth. de l'École de Chimie Du 25 juin. - Le Département transmet un projet de règlement pour la bibliothèque de l'école de chimie. Lecture est faite de ce règlement.
- 9. Biblioth. cant. Du 28 juin. - Lettre relative aux propositions à faire pour les achats de livres par la Bibliothèque cantonale. Les listes ont été envoyées aux professeurs.
- 10. Chimiste analyste Du 5 juillet. - La question de la création d'un diplôme de chimiste analyste est à l'étude.
- 11. Lic. et doct. en droit Lindemeyer
Lindemeyer 11. Rapports sur les examens: Les grades de licencié et docteur en droit ont été conférés à M. Lindemeyer à la suite de la circulation du rapport.
- 12. Doct. en méd. Delachaux
Delachaux 12. Lecture est faite du rapport de la Faculté de médecine sur les examens de M. P. Delachaux. Le grade de docteur lui est conféré.
- 13. Doct. ès lettres R. Fath
R. Fath 13. Faculté des lettres. Soutenance de thèse de M. Robert Fath; le grade de docteur lui est conféré.
- 14. Doct. ès Sciences Roessinger
Roessinger 14. Faculté des sciences. Le grade de docteur est conféré à M. Roessinger. Le grade de licencié en sciences pharmaceutiques est conféré à M. H. Boitcheff, Janoud, Stéphanoff.
- 15. M. Favoy, prof. hon. M. Favoy, prof. hon. 15. Question de l'honorariat à conférer à M. Favoy. Lecture est faite du rapport de la Faculté de droit. Le Sénat sera nanti.
- 16. M. Gaudard M. Gaudard 16. Lecture est faite d'une lettre de la Faculté des sciences proposant que l'honorariat soit conféré à M. Gaudard. Le Sénat sera nanti.
- 17. Biblioth. cant. Biblioth. cant. 17. A propos de la fermeture de la Bibliothèque cantonale pendant les vacances il est décidé que M. le bibliothécaire sera prié d'autoriser les professeurs à prendre immédiatement après la révision un certain nombre de volumes.
- 18. Congrès de bot. M. Wilczek
M. Wilczek 18. La Faculté des sciences propose de déléguer M. le prof. Wilczek au Congrès des botanistes qui aura lieu à Genève le 7 août prochain. Adopté.
- 19. Faculté des sc. cours Faculté des sc. 19. Lecture est faite d'une lettre du 5 juillet de M. le Supr de la Faculté des sciences relative aux cours de M. le prof. Colley pour le prochain semestre.
- 20. Univ. de Glasgou Univ. de Glasgou 20. Lecture est faite également d'un rapport de M. le prof. Hottier sur son voyage à Glasgou.
- 21. Univ. allem. Univ. allem. 21. L'Université de Königsberg accorde l'équivalence des semestres aux Facultés des lettres et des sciences.

- 22. Prix Navel Regl^t général
Regl^t général 22. La Banque cantonale envoie le compte du prix Navel au 30 juin. Question des retardataires: M. le Recteur fait la lecture du texte d'une modification à apporter à l'art. 35 du Règlement général, relativement à la date à laquelle le paiement de la finance d'étude doit être effectué et à la pénalité. Il s'agirait de rédiger le susdit art. comme suit: "L'étudiant acquitte les finances réglementaires avant le 25 novembre pour le semestre d'hiver, avant le 15 mai pour celui d'été. Passé ce terme, l'étudiant qui n'a pas payé est exclu des cours jusqu'à ce qu'il se soit exécuté." Sur la remarque de M. Kapin il est convenu que les concierges et les professeurs intéressés seront avisés de l'exclusion d'un étudiant. La nouvelle rédaction est adoptée et sera soumise au Département.
- 23. Exposit. de Sevey Exposit. de Sevey 23. Exposition de Sevey: M. le Recteur fait remarquer que l'Université devrait se déclarer hors concours. Adopté.
- 24. Salle de lecture Salle de lecture 24. Lecture est faite du règlement de la salle de lecture. Il est adopté. Une somme de f. 500 sera prélevée sur les cotisations des étudiants pour la rétribution de travail supplémentaire imposé au concierge de l'Université.
- 25. et Assurances et Assurances 25. Question des assurances. - Lecture est faite d'une lettre de M. Favoy et d'un art. 28 bis rédigé par lui et introduit dans le Règlement général: Cet article serait ainsi conçu: "L'Université peut organiser des institutions destinées à développer le bien-être intellectuel et matériel des étudiants, telles que: salle de lecture, caisse de secours en cas de maladie, assurance en cas d'accidents. L'organisation de ces institutions est soumise à l'approbation du Département de l'Instruction publique et des cultes. Les étudiants immatriculés sont tenus de contribuer à ces institutions. Le montant de la cotisation semestrielle est fixé par la commission universitaire. Les étudiants non immatriculés peuvent, sur leur demande, être mis au bénéfice de ces institutions. Un règlement spécial déterminera les détails de cette organisation."

Séance du Sénat universitaire
du 10 juillet 1901.

Présents: M. le Recteur Romard, M. les professeurs Renoyer, Kelling, Eugène, Wilczek, Chuard, Brugnon, Ch. Dupou, A. Herzog, Brumm, Schüle, Wamery, Hélioud, Kullermin, Rottier, H. Dupou, Vallette, Ernan, M. Herzog, Burckhardt, Häuser, Kapin, Fatchoud, V. Geniet, Roguin.

Lecture est faite des procès-verbaux des séances des 9 juillet et 29 octobre 1900, puis de celle du 15 février 1901. - Ils sont approuvés. M. le prof. Kullermin fait cependant observer, à propos du procès-verbal de la séance des concours (15 février) que les noms des lauréats devraient être mentionnés. Il sera fait droit à cette remarque.

M. le Recteur informe l'Assemblée des décisions prises par la précédente Commission universitaire relativement aux questions sur lesquelles le Sénat,

avoir lieu dans d'autres conditions.

Séance de la Commission universitaire du 20 juillet 1901

Présents: M. le Recteur Bonnard, M. Benoit, pro-recteur, M. H. les Doyens Melliond, Ernan, H. Kupper, Vuilleumier et Rapin.

Le procès verbal de la séance précédente est lu et adopté.

Lecture est faite des lettres du Département de l'Instruction publique et des Cultes.

Peste Du 5 juillet, - L'emplacement pour le laboratoire de recherches concernant la peste est désigné.

Cours de vacances Du 6 juillet, - Une somme de f. 250. est allouée aux cours de vacances pour une excursion en bateau à vapeur.

Utrudjian Du 8 juillet, - Un délai est accordé à M. Utrudjian, étud. en méd. pour le paiement de la finance d'étude du semestre d'été.

M. P. Meyer, doc. Du 8 juillet, - M. le Dr. P. Meyer, établi présentement à Legn, demande à être autorisé à enseigner dans la Faculté de médecine, à titre de privat-docent. Réquis requis.

M. C. Tutoit, nommé priv. doc. Du 10 juillet, - M. C. Tutoit est nommé privat-docent pour l'enseignement de la physique.

Bâtimens académ. Du 10 juillet, - M. Ch. Bouvier, architecte, est chargé d'étudier l'aménagement des locaux qui deviendront libres dans les bâtimens universitaires après l'achèvement de l'édifice de Rumine. Il sera répondu au Département que M. H. les Doyens des Facultés de théologie, de droit et des lettres lui soumettront leur desiderata.

Exposition de Bevey Du 12 juillet, - L'Etat renonce à concourir à l'exposition de Bevey.

M. Favre et Gaudard Du dit, - L'honorariat a été conféré à M. H. les professeurs Favre et Gaudard, par le Conseil d'Etat.

Faculté des sciences Du dit, - Le Département fait connaître les modifications apportées, pour le prochain semestre d'hiver, à l'enseignement dont est chargé M. le prof. Golliez.

M. Golliez Legs Bessières Du dit, - Lecture est faite d'une lettre du Greffe de la justice de Peix de Lausanne relative à un legs de f. 10000. - fait au Fonds universitaire par M. Ch. Bessières. Ce legs est payable dans 6 mois.

Non L'Université de Genève a fait don de l'histoire de l'Académie de Calvin par M. Ch. Borgeaud.

Univ. de Genève Berne L'Université de Berne a fait part de la mort de M. Hédler, professeur d'histoire suisse. Une lettre de sympathie a été adressée à la dite Université.

Rapports sur les examens de juillet.

Lic. en théol. Faculté de théologie: Le grade de licencié est conféré à M. H. Bieler et Ganton; les examens de M. H. E. Combe et M. Vuilleumier ont été admis (propédeutique).

Lic. ès lettres clas. Faculté de droit: Pas de rapports.

Freymond, Ed. Gilliard, H. Marguerat, Ed. Fruan Faculté des lettres: Le grade de licencié en lettres classiques est conféré à M. H. Freymond, Edm. Gilliard, M. Marguerat et Ed. Fruan.

Lic. ès lettres mod. Le grade de licencié en lettres modernes est conféré à M. E. Kupper et à M. E. Kupper, M. Papesco. Le diplôme délivré à M. Kupper mentionnera le fait que les examens ont été particulièrement satisfaisants.

Noct. ès sciences Ed. Herzen Faculté des sciences: Le grade de docteur est conféré à M. H. E. Herzen et Paul P. Mercanton.

Nirescher n'a pas livré sa thèse Leçon est faite d'une lettre de M. le Doyen de la Faculté des sciences relative à M. Nirescher, de Bucarest, docteur en sciences, qui n'a pas envoyé sa thèse imprimée. Il lui sera écrit sous pli recommandé.

Bibl. Cant. Rapports avec la Bibliothèque cantonale. Il est entendu que M. H. les professeurs pourront prendre des volumes les 19 et 20 août. Une circulaire sera envoyée à ce propos à tous les intéressés.

Fonds Univ. Il est décidé que les frais extraordinaires du banquet récemment offert à M. H. les professeurs honoraires nouvellement nommés (f. 250) seront payés par le Fonds universitaire.

Assurances Question des assurances. M. le Recteur demande à être autorisé à signer, avec la Winterthour, le traité que M. Favre conclurait cela pour ne pas réunir de nouveau la Commission universitaire. Il propose que le Sénat soit convoqué pour le 27 juillet. Adopté.

M. Narbel M. le prof. Vuilleumier fait la lecture d'un rapport de la Faculté de théologie proposant que M. le ministre Narbel soit nommé privat-docent. Adopté.

Quorum Question du quorum. Selon l'avis de M. H. Grenier il sera proposé au Sénat de considérer la présence de 20 membres comme suffisante. Adopté.

M. le Recteur fait cependant observer que pour l'élection du Recteur une exception doit être faite. Il sera en conséquence proposé au Sénat de décider que pour cette élection la présence de la majorité absolue des professeurs est nécessaire.

En outre, selon la proposition de M. le prof. Ernan tout professeur qui n'aura pas pris part jusqu'à la fin de cette élection, sans excuse reconnue valable par la Commission universitaire, payera une somme de 10f. pour le fonds universitaire. Adopté.

Finance d'étude Question de la perception de la finance d'études. Interdit que le prof. M. le prof. Grenier le Règlement général stipulerait que l'étudiant acquitte la finance réglementaire avant le 15 novembre pour le semestre d'hiver, avant le 15 mai pour celui d'été. Une prolongation de délai de 15 jours peut être accordée par le Recteur sur demande motivée. Patti ce délai, ou si celui-ci n'est pas accordé, l'étudiant est exclu des cours pour le semestre, sans préjudice des mesures qui pourraient être prises contre les délinquants.

Doct. en méd. M. Gouriau et M. Kolbe. Faculté de médecine: Le grade de docteur est conféré à M. H. Gouriau, M. H. et M. Kolbe, de Suva. Rapports à remettre.

Séance du Sénat universitaire du 27 juillet 1901.

Présents: M. le Recteur Romaret, M. Reuviel, pro-recteur, M. H. les prof. W. Grenier, L. Grenier, Neuret, Chapuis, Vallette, Blaise, Ch. Dupont, Languier, de Schuclerpsnikow, Buguion, Lapples, Buguion, Rapin, Perret, Amstutz, Pellet, Roux, Erman, Burckhardt, Helling et Scudriau.

Le procès verbal de la séance précédente est lu et adopté.

Commiss. financière

M. le prof. L. Grenier, président de la Commission financière fait la lecture du rapport de cette commission.

Finance d'études

perception

Question des retardataires: M. le Recteur lit l'art. 35 tel qu'il a été rédigé par la Commission universitaire: "L'étudiant acquitte la finance réglementaire avant le 25 novembre pour le semestre d'hiver, avant le 15 mai pour le semestre d'été. Une prolongation de délai de quinze jours peut être accordée par le Recteur sur demande motivée. Passé ce délai, ou si celui-ci n'est pas accordé, l'étudiant est exclu des cours pour le semestre, sans préjudice des mesures qui pourraient être prises contre les délinquants." Cette rédaction est admise.

Assurances

Question des assurances. Lecture est faite d'un article 28 bis y relatif, art. à introduire dans le Règlement général; Art. 28 bis, adopté: "L'Université peut organiser des institutions destinées à développer le bien être intellectuel et matériel des étudiants; telles que: salle de lecture, caisse de secours en cas de maladie, assurances en cas d'accidents. L'organisation de ces institutions est soumise à l'approbation du Département de l'Instruction publique et des Cultes. Les étudiants immatriculés sont tenus de contribuer à ces institutions. Le montant de la cotisation semestrielle est fixé par la Commission universitaire. Les étudiants non immatriculés peuvent, sur leur demande, être mis au bénéfice de ces institutions. Un règlement spécial déterminera les détails de cette organisation."

Quorum

Question du quorum. Après discussion l'art. 56 du Règlement général est modifié comme suit: "Le Sénat ne peut délibérer ou faire des nominations que dans une séance régulièrement convoquée."

La présence de vingt professeurs est nécessaire. Toutefois, pendant les vacances, le quorum de dix membres suffit."

Recteur

mode d'élection

L'art. 52 relatif à l'élection du Recteur est également modifié comme suit: "Le Recteur est élu par le Sénat dans le courant de juin. Cette élection a lieu au scrutin secret, à la majorité absolue des suffrages; si, après deux tours de scrutin, il ne s'est pas formé de majorité absolue, l'élection se fait, au troisième tour, à la majorité relative."

M. Warbel, priv. doc.

Lecture est faite d'une lettre du Département de l'Instruction publique et des Cultes du 26 juillet annonçant la nomination de M. le ministre Warbel en qualité de privat-docent.

M. P. Meyer 6. priv. doc.

Lecture est faite d'un rapport de la Faculté de médecine sur la demande de M. le Dr P. Meyer qui sollicite l'autorisation d'enseigner à titre de privat-docent. Le priavis de la Faculté est négatif. Il est adopté.

Immatriculation 7 conditions.

M. le prof. Roux entretient le Sénat de certaines allégations défavorables et erronées qui ont été abez récemment émises au sein du Grand conseil de Genève relativement aux conditions de l'immatriculation dans notre Université. M. Roux estime qu'il y aurait lieu de protester contre ces allégations. Après discussion il est décidé, sur la proposition de M. L. Grenier, que M. le Recteur sera chargé de s'enquérir exactement des faits et de prendre les mesures nécessaires, d'accord avec la Commission universitaire.

Séance de la Commission universitaire du 21 Septembre 1901.

Présents: M. le Recteur Romard, M. Reuviel, pro-recteur, M. H. les Doyens Erman, H. Dufour, Helling, Rapin.

Le procès verbal de la séance précédente est lu et adopté.

Nirescher 1.

M. le Recteur informe la Commission que M. Nirescher, Dr et Sc. qui n'a pas encore déposé sa thèse imprimée, a été invité par lettre chargée à opérer ce dépôt sans plus long délai. Jusqu'ici il n'a pas obtempéré à cette injonction.

Lecture est faite de lettres du Département de l'Instruction publique et des Cultes.

Bât. académiques (aménagement) 2.

Du 23 juillet. Le Département exprime le désir que les propositions de M. H. les Doyens des Facultés intéressées relatives à l'aménagement des locaux de l'ancienne académie lui soient transmises le plus tôt possible. Il a été répondu que ces propositions ne pourraient pas être formulées avant le mois de novembre.

M. Warbel, priv. doc. 3.

Du 26 juillet, - Le titre de privat-docent est accordé à M. le ministre Warbel.

4.

Du 27 dit, - M. F. Pochon, cand. en méd., est nommé assistant d'anatomie normale en remplacement de M. Pisto.

Ecole d'ingénieurs (cours préparatoire) 5.

Du dit, - Le cours préparatoire de l'école d'ingénieurs est maintenu. Quelques modifications sont introduites dans l'enseignement ou le personnel enseignant.

M. Wiesendanger 6.

Du 31 dit, - M. Max Wiesendanger est nommé assistant de dessin à l'école d'ingénieurs et secrétaire de la Direction.

Règl. général 7.

Du dit, - L'introduction d'un art. 28 bis dans le Règlement général est autorisée.

D. Hilty, Coir. 8. cours de droit.

Du 8 Août, - Un priavis est requis au sujet d'une demande de M. le Dr Hilty, à Coire, tendant à obtenir l'autorisation de faire un cours de droit industriel et commercial.

M. Schüle, prof. 9. Du 13 août, - M. le prof. Schüle a donné sa démission. La Direction de l'École d'ingénieurs s'est invitée à faire des propositions pour son remplacement.

Règlement général (modif. approuvées) 10. Du 15 dit, - Les modifications au règlement général relatives à la perception de la finance d'études (art. 35) à la date de la nomination du Recteur (art. 52) et au quorum nécessaire pour les séances du Sénat (art. 58) sont approuvées.

Policlinique 11. Du 17 dit, - La Direction de la Policlinique universitaire est autorisée à accepter le legs de 100000. de feu Ch. Bessières.

École d'ingénieurs 12. Du 19 août, - L'audit. n°4 devra être mis à la disposition de l'École d'ingénieurs sous les matras.

Fonds universitaire 13. Par lettre du 20 septembre le Conseil d'Etat informe l'Université qu'il l'autorise à accepter le legs de 100000, fait par M. Ch. Bessières au Fonds Universitaire.

M. Ch. Tufour, demis. 14. Lecture est faite d'une lettre de M. le prof. Ch. Tufour annonçant qu'il a donné sa démission pour des motifs de santé. Il sera proposé au Sénat de demander au Département que l'honorariat lui soit conféré.

Honorariat

M. Duperré 15. A l'occasion du décès de M. le prof. Duperré, l'Université a reçu des lettres de sympathie des Recteurs des Universités de Genève et de Poitiers ainsi que du vice-recteur de l'Université de Fribourg.

Cours de vacances 16. M. le Recteur informe la Commission que les cours de vacances ont été suivis l'été dernier par 121 auditeurs.

Assurances 17. Question des assurances, M. le Recteur propose à la Commission de substituer la Société d'assurance mutuelle vaudoise à la Winterthour. Lecture est faite d'un projet de contrat avec la Société d'assurance mutuelle vaudoise. Ce projet est adopté à condition qu'il devra être indiqué que les étudiants et auditeurs sont au bénéfice du contrat d'assurance dès leur inscription sur un registre matricule spécial tenu par l'Université. Les listes des étudiants assurés sont transmises à la Société le 15 décembre et 15 juin.

Faculté de médecine et 18. A propos des attaques dirigées contre l'Université et spécialement contre la faculté de médecine au sein du Grand Conseil de Genève, M. le Recteur fait savoir qu'il s'est procuré le mémorial de ce corps et qu'il l'a communiqué à M. le prof. Rappin, en sa qualité de Secrétaire, et C. Roux qui avait exprimé le désir que ces attaques fussent relevées. Après mûre examen il a paru préférable de ne pas y répondre. L'incident est considéré comme clos.

Congrès des sc. histor. 19. Le Département fédéral de l'Intérieur a informé le Département de l'Instruction publique qu'un congrès international des sciences historiques se réunirait à Rome au mois d'août prochain et que les Universités étaient invitées à y faire représenter. La Commission décide qu'un délégué sera envoyé et prie M. le Recteur Normand de vouloir bien se charger de cette mission. M. Normand déclare qu'il l'accepte.

M. L. Secretan 20. M. le D^r Rappin fait part à la Commission de la nécessité où se trouve M. le D^r Secretan de demander un congé pour le présent semestre, - vu l'état de sa santé - Le Département en sera informé.

Siéance de la Commission universitaire
du 30 octobre 1901

Présents: M. le Recteur Normand, M. Rencvier, pro-recteur, M. M. les Docteurs Rappin, Milloud, H. Tufour et Roman.

Le procès verbal de la séance précédente est lu et adopté.

Lettres du Département de l'Instruction publique et des lettres:

M. J. Veillard 1. Du 21 Sept, - M. J. Veillard est confirmé en qualité de 1^{er} assistant à la Policlinique universitaire, M. le Docteur Taylor est nommé 2nd assistant.

M. Ch. Tufour 2. Du dit, - M. le prof. Ch. Tufour a donné sa démission. Lecture est faite d'une lettre de la Faculté des Sciences le sollicitant de la retirer.

M. Radiguet 3. Du 9 octobre, - M. Ch. Tufour retire sa démission.

(Chinois) Du 23 sept, - M. Radiguet, orientaliste d'origine française propose de faire un cours de chinois à l'Université. Lecture est faite d'une lettre reçue de lui, ainsi que du rapport de la Faculté des Lettres. Préavis favorable adopté.

M. Hilty, Coire 4. Du 1 octobre, - M. Hilty, à Coire revient à la charge à propos du cours de droit qui il offre de faire dans la Faculté de droit. Cette offre a été déclinée.

Finance d'études 5. Du 3 dit, - Le Département autorise l'impression d'un libelle relatif à la perception de la finance d'études, libelle qui serait collé dans les livrets d'étudiants.

M. A. Mercier 6. Du 9 octobre, - M. A. Mercier demande à être nommé privat-docent pour l'enseignement du droit pénal. Le rapport de la Faculté de droit est favorable. Le préavis a été ratifié par la Commission, le rapport ayant circulé.

id. Du 14 octobre, - M. A. Mercier est nommé privat docent.

chargé de cours Du 24 dit, - M. Mercier est nommé chargé de cours pour le semestre d'hiver.

M. Lutostawsky 7. Du 12 dit, - M. Lutostawsky offre de faire un cours sur la "philosophie de Michewicz" dans la Faculté des Lettres en qualité de privat docent. Lecture est faite de sa lettre. Le préavis de la Faculté est très favorable. M. Milloud complète ce préavis en donnant divers renseignements. R. est adopté.

M. Sommer 8. Du 19 oct., M. Sommer est nommé professeur extraordinaire en remplacement de M. Schüle pour l'enseignement de la construction des ponts.

Consécr. des min. Du 23 dit, - M. le Recteur est invité à assister à la consécration des min. le 29 octobre.

M. Ch. Berdez 9. Du 24 dit, - M. Ch. Berdez demande à être autorisé à enseigner le droit des assurances et droit industriel à titre de privat docent.

- Assurance 11. Lecture est faite d'une lettre du Département de l'Instruction relative au traitement des étudiants malades à l'Hôpital cantonal. La question de savoir qui paiera les médicaments des étudiants soignés à domicile sera étudiée.
- 12. Le contrat d'assurances fait avec la Société d'assurance mutuelle vaudoise a été signé le 30 septembre.
- Université de Breslau 13. L'Université de Breslau annonce que le "conscilium abeundi" a été infligé à l'étudiant fréd. Ritter.
- Univ. de Bâle 14. L'Université de Bâle fait savoir qu'un de ses anciens étudiants, Max Neumayer, s'est rendu coupable de la falsification d'un diplôme de docteur.
Rapports sur les examens:
- Fac. de théologie 15. Faculté de théologie: Les examens propédeutiques de M. H. Paul Genier et Paul Métraux ont été admis.
- et. prop.
- et. de méd. 16. Faculté de médecine: Les examens d'anatomo-physiologie des candidats suivants ont été admis: M^{lles} Dickstein, Kachikowsky, Scherbat cheff, M. H. Theodoroff, Tomoff. M^{lles} Frackenberg et Laizowa. Les examens du certificat d'études de 2^e série (anatomo-physiol.) de M^{lle} Perle Silberchatz et de M. Tjapo Philippoff ont été admis. Ceux du dit certificat de 1^{re} série (sc. nat.) de M^{lles} Broustien, Ullmann, Kouzmine et Nikolsky l'ont été également.
- et. partiels
- Lic. es lettres clas. 17. Faculté des lettres: M. Maurice Porta et Samuel Pogel ont droit au grade de licencié es lettres classiques, M. Auguste Sigant à celui de licencié es lettres modernes.
- M^{ce} Porta
- S^{el} Pogel
- 18. Faculté des sciences: M^{lle} Elena Pudeanu a subi avec succès les examens de licence es sciences physiques et naturelles 1^{re} série.
- Ecole d'ingénieurs 19. Les examens propédeutiques des 23 candidats dont les noms suivent ont été admis (ingénieurs): Biandet, Nuttiaz, Callander, Cept, Chelba, Chappuis, G. Combe, Cornaz, Demièreille, Dimitroff, Fath, Gandy, Gaudin, A. Klunge, Lamot, Karimitch, Kayr, Perrin, Péroff, Pich, Reuter, Sapareff et Spenk.
- ex. propiel.
- Psycho-physiolog. 20. Lecture est faite d'une lettre de M. le Docteur de la Faculté des lettres exprimant le désir que la salle où se trouve actuellement la "piroque" soit éventuellement réservée à un laboratoire de psycho-physiologie dont la création serait souhaitable. Appuyé. Le Département sera informé.
- Labor. de
- Finance d'études 21. Demandes de dispense de paiement de la finance d'études.
Cas anciens: M. H. Perrin, élève de l'École d'ingénieurs et M^{me} Baranoff étud^{te} en médecine. Tous deux seront appuyés auprès du Département.
Cas nouveaux: Il est décidé que pour les cas de cet ordre des renseignements seront demandés aux Directeurs des établissements dont les intéressés auraient été antérieurement les élèves et que la Commission ne préavisait pas.
- dispense
- H. Perrin
- M^{me} Baranoff
- 22. M. H. Ritter et Amiel, étud^{ts} en Méd., Rodinier, étud^{ts} en sciences; des renseigne-

- 22. ments seront demandés à M. le Directeur du Gymnase classique à leur sujet. M. H. Aubermel et Riville étant d'anciens élèves du Gymnase mathématique, des renseignements seront pris auprès du Directeur de cet établissement.
- N. Poppoff. 23. M. N. Poppoff, étudiant en médecine, est recommandé par M. le prof. Signior. Le préavis sera, en conséquence, favorable.

Séance de la Commission universitaire
du 20 novembre 1901.

- Présents: M. le Recteur Romard, M. Rouvier, procureur, M. H. les Docteurs Vuilleminet, Hilliod, Eman, Rapin et R. Sijout.
- Le procès verbal de la séance précédente (30 octobre) est lu et approuvé.
- Lecture est faite des lettres du Département de l'Instruction publique et des cultes.
- M. Radigue 1. Du 1^{er} noy, - M. Radigue est autorisé à faire un cours de chinois dans la Faculté des lettres.
- (cours de chinois)
- M. Lutostawski 2. Du dit, - Le titre de privat-docent est accordé à M. Lutostawski.
- priv. doc.
- P. Tomoff, disp. 3. Du 4^{no} noy, - L'étudiant en médecine, Tanaïte Tomoff, est, par exception des finances antérieures restées impayées.
- Assurance 4. Une somme de 200 est allouée au Secrétaire de l'Université pour le travail supplémentaire occasionné par la caisse d'assurances nouvellement instituée. Cette somme sera prise sur le fonds des assurances.
- Lic. en droit 5. Le grade de licencié en droit a été conféré à M. H. Maurice Barbey et Guencoff, à la suite de la circulation du rapport.
- M^{ce} Barbey
- Guencoff
- Noct. en méd. 6. Lecture est faite d'un rapport de la Faculté de médecine sur les examens de doctorat. Le grade de docteur est conféré à M. H. Serquiewsky et Ohandjanian, Bogdanowitch 7. M^{lles} Gindus et Bogdanowitch.
- Serguiewsky, Ohand
- janian, M^{lles} Gindus
- Bogdanowitch
- Lic. es sc. pharm. 8. Lecture est faite du rapport de l'École de pharmacie sur les examens de M. H. Raïtcheff et Touïkoff. Le grade de licencié es sciences pharmaceutiques leur est conféré.
- Uraïtcheff, Touïkoff
- Fioux et Mercanton 9. Sur la demande de la Faculté de droit un délai est accordé jusqu'au 1^{er} mai 1902 à M. H. F. Robert, Fioux et Mercanton pour la présentation de leur dissertation.
- (délai p. thèse)
- Finance d'études 10. M. F. Liebenget, étudiant en chirurgie dentaire, sollicite un délai pour le paiement de la finance d'études. Cette demande sera considérée comme une demande de dispense et transmise au Département sans préavis. A propos des demandes de dispense en général, M. le Recteur fait observer que d'après le Règlement général, art. 38, la Commission universitaire n'aurait pas à s'occuper, l'examen de ces demandes concernant les Facultés. Ce point de vue est combattu par M. H. Vuilleminet et Eman.
- disp
- Liebenget.

Honoris Causa"

M. Th. Studer

Commis. univ.
(compétence)

Finances d'études
disp.

Klugmann
Goutensky
Zeitlin
Mlle Kazassora
Utundjian
H. Ott.
M. Hugli

11. M. H. Supur fait la lecture d'un rapport sur la collation du grade de docteur honoris causa à M. Théophile Studer, professeur de zoologie à l'Université de Bâle. Le Recteur pose la question de savoir si la Commission universitaire est compétente au sujet d'une mesure de cet ordre ou si le Sénat seul l'est. Sur la proposition de M. Vuilleumier, l'art 43 du Règlement général est interprété dans le sens de la compétence de la Commission. Celle-ci décide de conférer le diplôme de docteur à M. Studer.

12. M. le Doyen de la Faculté des sciences informe la Commission que M. H. Wilezek et Sugon désireraient obtenir un assistant "secrétariat". Le priavis de la Faculté est favorable. Il sera transmis au Département avec recommandation de la Commission.

13. Demandes de dispense du paiement de la finance d'études et demandes de bourses:

Les cas nouveaux, soit les demandes d'étudiants récemment sortis des Gymnases classique et scientifique ne sont pas soumises à la Commission universitaire.

14. Conformément aux indications de M. H. les Doyens de Faculté et de M. le Directeur de l'École d'ingénieurs, les demandes d'étudiants dispensés antérieurement, en tout ou en partie, du paiement seront transmises au Département avec priavis favorable, à l'exception de celles de M. H. Klugmann, stud. en méd., Goutensky et Zeitlin, stud. en sciences. La demande de Mlle Kazassora, stud. en méd., connue depuis un certain temps sera appuyée auprès du Département, celle de l'étudiant Utundjian ne saurait l'être.

15. Les demandes de renouvellement de bourses seront toutes appuyées. Une subside sera demandé en faveur de M. H. Ott, stud. en droit, et Marius Hugli, élève de l'École d'ingénieurs.

Séance de la Commission universitaire
du 18 décembre 1901.

Présents: M. le Recteur Bonnard, M. Renner, pro-recteur, M. H. les Doyens Erman, Vuilleumier, H. Supur et Rapin.

Mécès de

M. Paschoud (47)

M. De Loès (11. 12. 1901)

Lecture est faite du procès-verbal de la séance précédente. C'est adopté.
1. M. le Recteur rappelle la mort de M. le prof. Paschoud et fait la lecture d'un rapport de la Faculté de théologie sur la question de son remplacement provisoire. Le rapport a été transmis au Département. Par lettre du 2^{ème} le Département informe l'Université que M. le pasteur De Loès a été chargé de l'enseignement de l'analyse de textes. Il demande des propositions pour la reprise de la chaire.

Chili.

Dispense

L. Verrey, priv. doc.
démission

Mécès

M. Paschoud

Doct. en médecine
M. P. Campiche, A. Lasserre

Lic. en droit

A. Capt

Doct. en droit

Kiazim Lia

Lic. en droit
M. Manoff.

Perception

de la finance

Vacances

Assurances

M. Ch. Berdez

deux. de priv. doc.

Prises

classement

3. Le 2 décembre également le Département répond à la demande qui lui a été adressée d'accorder un assistant à M. H. les prof. Wilezek et Sugon que cela ne pourrait avoir lieu actuellement.

4. Par lettre du 7 décembre, le Département transmet une lettre de l'Université de Chili l'informant que des professeurs de langue française trouveraient de l'emploi dans ce pays.

5. Un priavis a été requis, par circulaire, des membres de la Commission au sujet des demandes de dispense du paiement de la finance d'études de quelques étudiants. Ce priavis est favorable pour M^{me} et M. Chentzow, M. Kiedel et Glapay; il est défavorable pour M. H. Klugmann, Goutensky, Zeitlin et Paschoud.

6. M. le Doct. L. Verrey a annoncé à M. le Recteur par lettre qu'il donnait sa démission de privat-docent.

7. Les Universités de Genève, Zurich, Berne, Bâle et Fribourg et l'Académie de Neuchâtel ont adressé des lettres de condoléance au sujet de la mort de M. le prof. Paschoud.

8. Lecture est faite des rapports d'examen: Faculté de médecine: Le grade de docteur est conféré à M. Paul Campiche et Auguste Lasserre.

9. Faculté de droit: Licence: M. H. Rogu'Corron et René Sordani ont subi avec succès les examens de 1^{ère} série, M. Aug. Capt, ceux de 2^{ème} série, il est admis à présenter sa dissertation; Doctorat: M. Teophilan a subi avec succès

les examens de 1^{ère} série, M. Kiazim Lia ceux de 2^{ème} série, il est admis à présenter sa dissertation. Le grade de licencié est conféré à M. Manoff.

10. M. le Recteur rend compte à la Commission du résultat des mesures prises pour hâter la perception de la finance. Un seul étudiant, M. Erman, d'origine grecque est actuellement retardataire. Il lui a été déclaré qu'il était exclu des cours pour ce semestre. Considérant toutefois qu'il n'a pu arriver à Lausanne que très tardivement, la Commission décide de lui accorder un dernier délai jusqu'à la fin de la semaine.

11. Vacances du nouvel-an. Elles sont fixées du samedi 23 décembre inclusivement au samedi 11 janvier. Reprise lundi 6 janvier. Une latitude de quelques heures est accordée pour ce jour-là à l'École d'ingénieurs.

12. Question de l'accident de l'étudiant Logan. Une déclaration médicale sera requise suivant un questionnaire que M. le prof. Rapin est prié de bien vouloir rédiger.

13. M. le Doyen de la Faculté de droit lit un rapport sur la demande adressée au Département par M. Ch. Berdez, avocat, de l'autoriser à enseigner à titre de privat-docent. Le priavis de la Faculté est favorable quant à l'enseignement du droit des assurances et à celui relatif à la protection ouvrière; quant à l'enseignement du droit industriel en général, faute de titres la Faculté s'abstient de se prononcer. Adopté.

14. M. le prof. Erman demande qu'un aide temporaire soit exceptionnellement donné à M. le prof. H. Herzen pour le classement des thèses qui se

sont grandement accumulés devant la maladie. La dépense s'élevait de f. 150 à 200. Cet aide sera demandé au Département. Si ce dernier estimait ne pouvoir l'accorder, le fond universitaire supporterait les frais.

Fonds universit 15 Il est alloué f. 300 à M. Perret, concierge de l'Université pour le travail alloué à Perret, conc.

Prog. des cours 16 M. le Recteur prie M. les Doyens de vouloir bien lui remettre le programme des cours rédigé en officier tel qu'il doit être imprimé.

M. Studer, prof. Bern 17 M. le prof. H. Sufour rend compte de la cérémonie dans laquelle le diplôme de docteur ès sciences "honoris causa" de l'Université de Sautamund a été remis à M. Studer, prof. de zoologie, à Bern. M. le prof. Klaua a assisté, lui aussi, à cette cérémonie.

Séance de la Commission universitaire du 29 janvier 1902.

Présents: M. le Recteur Bonnard, M. Henriet, procureur, M. les Doyens Vuilleumier, Aman, H. Sufour et Rapin.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté à la suite de quelques rectifications.

Concours 1 Lecture est faite des rapports sur les concours de l'année 1900-1901.

Théologie	1 Klunge	Prix f. 100
	3 Burkert	" 100
	Vuilleumier	" 110
	L. Trilo	" 115
	H. Jacottet	" 80
	6 Rob. Chapuis	" 100
Droit	Rob. Pahud	60
Médecine	Paul Pochon	300 (Prix de Faculté)
Lettres	Fiat Lut	—
	Folloppe (2)	—
Sciences	A. Curchool	110
	M ^{es} Paschoud	80

2 La séance publique pour la proclamation du résultat des concours est fixée au mardi 4 février, à 3 heures.

Lettres du Département de l'Instruction publique et des cultes.

M. Reiss conc. de 3 Du 18 déc, - M. Reiss, chef des travaux photographiques demande à être autorisé à faire un cours de photographie judiciaire dans la Faculté de droit. Le préavis sera favorable.

Thèses 4 Du 23 déc, - Un aide est accordé à M. H. Herge pour le classement des thèses de la Faculté de droit.

M. Ch. Berdez 5 Du 24 dit, - M. Ch. Berdez, avocat, est nommé privat-docent pour

l'enseignement du droit des assurances et celui relatif à la protection ouvrière.

6 Du 30 décembre, - Le Département demande une copie de la correspondance de l'Université avec le Comité de l'Exposition de Vevey.

Exposit. de Vevey Du 3 janvier, - Le Conseil d'Etat autorise l'Université à accepter le legs de f. 1000. de M. Ch. Pasche, pasteur émérite à Vernin.

Fac. des sciences 8 Du 10 janvier, - Le Département transmet une lettre de la Faculté des sciences demandant s'il faut maintenir la répartition actuelle des cours de géologie générale et de géologie technique entre M. H. Hugon et Gollietz. Le préavis sera favorable.

Prog. des cours 9 Du 19 dit, - Le programme des cours du prochain semestre d'été est approuvé.

M. F. A. Forel, exp. 10 Du 21 dit, - M. F. A. Forel est désigné en qualité d'expert pour l'examen du travail présenté par M. Pochon, assistant d'anatomie en vue de l'obtention d'un prix de Faculté.

Dispenses 11 Du 29 dit, - Dispenses du paiement de la finance d'études accordées à divers étudiants.

Assurances 12 Lecture est faite d'une lettre de la Société d'assurances mutuelle vaudoise adressée à l'Université à la suite du règlement de compte effectué pour le présent semestre.

Exp. de Vevey 13 La Stella sollicite par lettre le paiement d'un ^{Wenzgöpel} en argent qui a disparu à l'Exposition de Vevey. Le prix de cet objet f. 100. - a été remboursé.

St^e Stella Perret, conc. 14 Lecture est faite d'une lettre de M. Perret, concierge de l'Université, par laquelle il remercie la Commission du don qui lui a été fait récemment.

Fac. des lettres 15 La Faculté des lettres demande par lettre l'insertion du cours d'histoire des religions dans son programme.

M. De Lées, prof. 16 Rapport de la Faculté de théologie sur la nomination de M. De Lées pasteur à Sauterne en qualité de professeur de théologie pratique. Un préavis favorable sera transmis au Département.

M. A. Mercier 17 Question de la situation de M. A. Mercier, chargé de cours; le renouvellement de sa nomination pour le semestre d'été sera demandé au Département.

St^e Minerva 18 La Société Minerva annonçant qu'elle se constitue de nouveau, lecture est faite de lettres de Stella et de la Société de Lognon. Les statuts de la Minerva transmis à l'Université ne renfermant rien de contraire au Règlement, il est décidé qu'elle sera autorisée à se constituer, mais il lui sera posé comme condition expresse de ne prendre ni casquette blanche ni aucune couleur déjà portée par une société à Sautamund.

Assurances 19 M. le Recteur fait connaître à la Commission différents cas intéressant la caisse d'assurances. L'étudiant Rantchoff atteint de brûlures à la suite d'une explosion de gaz a reçu, outre les frais du médecin, f. 2. par jour de maladie, la responsabilité de l'Université étant en cause dans cet accident. Cas Laet: il lui sera payé f. 13.35, - ses frais. Cas Lantenin: il lui sera payé ses frais. A propos du cas Logon, lecture est faite du questionnaire rédigé par M. le Doyen Rapin. La question sera étudiée de nouveau.

Séance du Sénat universitaire
du 11 février 1902.

Concours

Séance publique pour la proclamation du résultat des
concours de l'année 1900-1901.

Présents: M. le Recteur Bonnard, M. Perrier, pro-recteur, M. les
professeurs Blanc, Bugnion, Ruchhardt, Sanderian, H. Sufour, Emery,
Erman, Mercier, Neylan et Vuilleumier.

M. les étudiants; un public peu nombreux.

1. M. le Recteur adresse une courte allocution à l'Assemblée, et fait
connaître les noms des gradués à partir du mois de juillet 1901 puis il
proclame les noms des lauréats. Ces derniers sont au nombre de 10, savoir:
 2. M. Paul Pochon qui obtient un prix de Faculté de f. 300. - pour un travail
présenté à la Faculté de médecine.
 3. 6 étudiants en théologie: M. Robert Chappuis f. 100. -; Ch. Courtet, f. 100. -; H. Jaccottet, f. 80. -; H. Kluge, f. 100. -; Ernest Fito, f. 115. -; H. Vuilleumier,
f. 110. -.
- 1 étudiant en droit: M. Robert Tardud, f. 60. -.
- 2 étudiants en sciences: M. A. Curchod, f. 100. -; H. Paschoud, f. 80. -.
- Les prix décernés s'élèvent à la somme de f. 1155. -

Séance de la Commission universitaire
du 24 février 1902.

Présents: M. le Recteur Bonnard, M. Perrier, pro-recteur, M. Vuilleumier,
Hapin, Hilliod, Erman. M. H. Sufour s'est excusé de son absence, M. J. Sufour
n'a pu le remplacer.

Le procès verbal de la séance précédente (29 janvier) est lu et
adopté.

Lettres du Département de l'Instruction publique et des Cultes.

- Fac. de droit 1. Du 1^{er} février, - M. R. Reith, chef des travaux photographiques, est autorisé
à faire dans la Faculté de droit un cours de photographie judiciaire.
- Fac. des Lettres 2. Du 1^{er} février, - Le Département autorise l'inscription du cours d'histoire
des religions dans le programme de la Faculté des lettres.
- M. A. Mercier 3. Du 5 février, - M. André Mercier est confirmé dans ses fonctions de chargé de
chargé de cours cours pour le semestre d'été.
- Fonds universitaire 4. Du 11 février, - Le programme des concours de la présente année est approuvé.
5. Du 12 dit, - L'achat de 12 obligations de f. 500 de la Société des Lacs de Joux
est autorisé.
- M. De Loës, nommé 6. Du 15 dit, - M. A. De Loës, actuellement pasteur à Sausanod, est nommé
Prof. ord. professeur ordinaire pour l'enseignement de la théologie pratique.

- Genève 7. Le Recteur de l'Université de Genève a adressé par lettre des remerciements
pour l'envoi du dernier volume de "Mémoires académiques" imprimé par les
soins du Département.
- Sté d'étudiants 8. M. le Recteur donne connaissance à la Commission d'une lettre de la Société
Minerva Minerva annonçant qu'ainsi qu'on le lui demandait elle a changé ses cou-
leurs. L'art. de ses statuts y relatif sera modifié en conséquence.
- id. 9. Certains journaux ayant annoncé qu'une société d'étudiants français
étudiants français s'était récemment constituée, des informations ont été prises à ce propos
et il a été reconnu que c'était là une erreur, la société en cause n'étant
nullement société d'étudiants.
- M. Bossel, proposé 10. Question du remplacement de M. le prof. Gaudard. Lecture est faite d'une
pro. un. lettre de M. le Directeur de l'école d'ingénieurs par laquelle il propose la
nomination de M. Ernest Rabet, ingénieur. Lecture est faite également d'une
M. Gaudard lettre de M. Palaz à M. Rabet. Le conseil de la Faculté des sciences n'a
pu être consulté sur cette nomination. Le préavis transmis au Département
n'en sera pas moins favorable.
- M. Bugnion 11. Le Département informe l'Université de la démission de M. le prof.
prof. démission Bugnion. M. le Doyen de la Faculté de médecine annonce que le
Conseil de cette faculté demande au Département de proposer à M.
Bugnion de vouloir bien continuer à se charger de l'enseignement
de l'embryologie; M. A. Roud a été proposé pour le remplacer. La
Commission approuve cette demande.
- Sté de patronage 12. La Commission nomme M. le prof. Emery membre du Comité de
patronage en remplacement de feu M. le prof. Paschoud.
- Affichage 13. M. Gack-Reymond, successeur de Andra, libraire, demande
l'autorisation d'afficher une annonce à l'Université. La Commission
décide, en principe, que toute demande de réclame sera repoussée.
- Sté des lettres 14. M. le Doyen de la Faculté des Lettres demande par lettre que l'art. 48
du Règlement général, article relatif au certificat d'études délivré
après examens soit désormais applicable aux auditeurs et non pas seulement
aux étudiants immatriculés. - Adopté.
- Sté d'étudiants 15. Lecture est faite des statuts d'une société d'étudiants roumains qui
Roumains vient de se constituer. Ces statuts sont approuvés à la condition que les
couleurs que cette société adoptera ne puissent être confondues avec celles
d'une autre société.
- Chicago 16. M. le Recteur ayant été informé de l'intérêt que la Faculté des lettres
relations univ. pourrait trouver dans une entente avec l'Université de Chicago établie dans
l'équivalence des semestres d'études, il demande à la Commission de
l'autoriser à entrer en relations avec la dite Université à ce propos. Adopté.
- Sté de théol. 17. M. le Doyen de la Faculté de théologie pose la question de savoir si un
fin. de doct. pasteur français pourrait obtenir une dispense du paiement de la
finance du doctorat. La Commission se prononce pour la négative.

Séance de la Commission universitaire du 22 mars 1902.

Présents: M. le Recteur Bornand, M. Rénévier, pro-recteur, M. L. Guinier, vice-doyen de la Faculté de droit, remplacant M. Lomont, doyen, absent du pays, M. H. les doyens H. Dufour, H. Rappin, Veitlmannier et H. Lissac.

Le procès-verbal de la séance précédente (24 fév.) est lu et adopté.

M. M. A. Bonard, P. Mercanton et H. Lossier. Lecture est faite des rapports de la Faculté des sciences sur les demandes de M. M. A. Bonard, Paul Mercanton et H. Lossier, tendant à ce qu'ils soient nommés privat-docents; lecture est faite également d'une lettre de M. le Directeur de l'École d'ingénieurs concernant M. Lossier. Conformément aux conclusions des susdits rapports, le avis de la commission sera favorable pour les 3 postulants.

M. E. Bosset, nommé prof. Lettres du Département de l'Instruction publique et des cultes Du 25 février. - M. Ernest Soblet, ingénieur, est nommé professeur extraordinaire pour l'enseignement de la construction à l'École d'ingénieurs.

Du 3 mars. - Les experts proposés par la Faculté des sciences pour les examens du présent mois seront convoqués.

Du 6 mars. - Lettre adressée à la Commission financière demandant des renseignements sur l'état actuel du compte de legs Bornand.

Legs Bornand Promotions Du dix. - L'Université est invitée à se faire représenter aux Promotions de l'École industrielle qui auront lieu le 27 mars.

Mécès Hirschmann M. le Recteur rappelle le décès de M. Hirschmann, étudiant en médecine, d'origine russe et donne lecture d'une lettre du père du défunt exprimant sa reconnaissance de la sympathie qui lui a été témoignée.

F. Dufour M. le Recteur rappelle aussi la mort de M. Fricol Dufour, de Prent, élève de l'École d'ingénieurs, en congé. Il donne connaissance à la Commission d'une lettre qu'il a reçue de la Société Helvétique dont le jeune Dufour était membre.

M. Bugnion Lecture est faite d'une lettre de M. le prof Bugnion remerciant M. le Recteur des regrets qu'il lui a exprimés au sujet de sa démission.

M. Rénévier remplacé par M. Roesinger M. le prof Rénévier a informé par lettre M. le Recteur qu'il serait remplacé pour le semestre d'été prochain par M. le Dr Rothling pour l'enseignement de la paléontologie.

S^{te} d'étudiants Roumains M. Svan, étudiant en lettres, président de la Roumania, Société nouvellement constituée fait savoir, par lettre, que cette société ne portera pas de couleurs.

Congrès des se. historiques M. le Recteur annonce que le congrès des sciences historiques qui devait se réunir à Berne au mois d'avril prochain est renvoyé à une date ultérieure qui n'est pas encore fixée.

id des américanistes Le Département fédéral de l'Instruction a transmis au département de l'Instruction publique une circulaire ayant trait à un congrès des

12. américanistes qui doit avoir lieu aux Etats Unis en 1903 et sollicitant l'envoi de délégation. La Commission estime que l'Université ne pourrait se faire représenter à ce congrès dont les travaux n'offriraient d'intérêt pour aucun de ses professeurs.

Oxford Invitation 13. L'Université d'Oxford invite de son côté, l'Université à la célébration du 3^e centenaire de la Bibliothèque Bodléienne fixée au 8 et 9 octobre. Aucun délégué ne sera envoyé. La recherche M. le prof. Spiro sera chargé de représenter l'Université au congrès des orientalistes qui aura lieu à Hambourg au mois de septembre.

Congrès des orientalistes Lecture est faite des rapports sur les examens du présent mois: Faculté de théologie: M. A. Sauvard, Gurtet, G. Jaccottet et Fils ont subi avec succès l'examen propédeutique.

14. Ex. propéd. Faculté de droit: Les examens de 1^{re} série de la licence de M. H. Rameff, Christoff et Theodorium ont été admis. Ceux de 2^e série de M. Ed. Piquet le sont également.

15. Faculté de droit; E. Piquet et Schkaaf Il est autorisé à présenter sa dissertation. M. Schkaaf a subi avec succès les examens de 1^{re} série du doctorat. M. Schkaaf ceux de 2^e série. Il est autorisé à présenter sa dissertation.

M. Rolaz M. Rolaz a soutenu sa thèse. Le grade de licencié lui est conféré.

16. Faculté de médecine. Doct. en méd. Le grade de docteur est conféré à M. A. Nebamen et Wainberg, à M^{mes} Vera Dutschakoff et Chemziss, à M^{lles} Poloskova, Ebedeff et Schor.

M. Hebsamen 17. Faculté des lettres. M. Hebsamen et Weinberg M. Hebsamen a soutenu avec succès sa thèse de doctorat. Le grade de docteur est conféré.

+ etc. M. M. Cornu, Loth, G. et L. Stäbke ont subi avec succès les examens de 2^e série de la licence en lettres class., M. Rouffy et M^{lle} Simonowitch ceux de 2^e série id mod. de la licence en lettres modernes. Le grade de licencié est conféré à ces 6 candidats.

18. Doct. ès sciences Faculté des sciences: Le grade de docteur est conféré à M. H. Paul, Felthelm et M^{lle} Thedorie Farnau. Celui de licencié en sciences mathématiques à M^{lle} Thedorie Farnau et phys. et naturid. Le diplôme portera la mention, conféré avec distinction.

Le grade de licencié en sciences physiques et naturelles est conféré à M. H. Frederic Jaccard et John Ferrinat.

Ing. constr. 19. Le diplôme d'ingénieurs est conféré à 27 candidats savoir: 12 constructeurs, M. H. Fritz Bernhard, E. Heimbach, Paul de Rham, V. Soreff, Ch. Dubstan, Ch. Glapay, Jean Trémicoff, Alois Henthornet, Alfred Hechaud, J. Képler, Fedrazzini, H. Matthey.

Ing. mécan. 6 mécaniciens: M. H. H. Guénod, M. Guénod, F. Gilliard, J. Kellot, V. Corti, Samuel Giraldes.

Ing. électric. 7 électriciens: Victor Hrozol, Alexis Suberton, Ch. Farné, Ch. Blout, R. Piquet, Leon Schaeffer et G. Spenk.

Ing. chim. 2 chimistes: Noël Guard et William Redard.

Vacances 20. Vacances de Jaquet. La rentrée aura lieu suivant le Règlement le 8 avril. M. H. les professeurs qui ne pourraient commencer leurs cours à cette date seront invités à l'annoncer auparavant aux étudiants par affiches. Quant à l'École d'ingénieurs, M. le Directeur sera informé qu'il peut retarder la rentrée de quelques jours s'il le juge opportun.

- Assurances** 21 *Caisse d'assurances.* M. Fath, étudiant en sciences, qui a souffert d'une brûlure à la main par suite d'un accident de laboratoire recorra une indemnité de 2 fr par jour de maladie.
- Noct. et licence** 22 *Question de l'institution de 2 grades nouveaux, ceux de licence et de Docteur en sciences sociales.* Lecture est faite d'un projet indiquant l'organisation de ces grades dans les grandes lignes. Il est adopté.
- Fac. de médecine** 23 *Règlement* Le projet d'un nouveau Règlement pour la Faculté de médecine est communiqué à la commission. Il est fait observer à propos des examens partiels (art. 5) que le taux de 50 doit, conformément au Règlement général, être celui de l'examen et non le prix payé à chaque professeur expert dans le dit examen comme le prescrit le projet. Les conditions d'admission aux examens du doctorat sont rendues plus rigoureuses. La commission admet le principe, mais elle estime qu'aux titres énumérés comme devant être produits il convient d'ajouter « ou des titres équivalents ». Elle adopte un nouvel alinéa ainsi conçu: « La Faculté peut dispenser de tout ou partie des examens oraux les candidats qui par des certificats ou des diplômes justifient d'épreuves équivalentes ».
- 24 Le cours de la finance à payer pour les examens de doctorat (4000 au lieu de 3000) est reconnu nécessaire en regard des frais faits par les autres Facultés suisses. Le certificat d'études médicales serait supprimé.
- 25 À l'art. 20 il sera ajouté qu'un délai de plus d'une année ne pourra être imposé au candidat dont les examens n'ont pas été admis, pour qu'il puisse se présenter de nouveau.
- 26 Il est décidé que le Règlement entrera en vigueur à partir du 1^{er} juillet prochain pour les conditions de l'admission aux examens. Le projet ainsi amendé est renvoyé à la Faculté de médecine pour nouvel examen.
- Fac. des lettres** 27 *Certif. d'étud. fr.* Il est fait lecture d'une lettre de la Faculté des lettres relative à l'institution d'un certificat d'études françaises. Le projet d'organisation de l'examen est adopté. Ce projet stipule que des étudiants immatriculés pourraient seuls se présenter à l'examen. La Faculté des lettres demande à ce propos que l'examen préalable prévu à l'art. 23 de son règlement soit considéré comme suffisant pour représenter l'attestation de capacité prévue pour l'immatriculation par le Règlement général, art. 10, et exigée des étrangers qui n'ont pas de baccalauréat. La commission adopte ce projet. Il sera fait observer au Département que le certificat en cause ne constituant pas un diplôme ne doit par conséquent pas être ajouté à la liste qui figure à l'art. 110 de la loi du 10 mai 1890 sur l'Instruction publique supérieure. Le nouveau certificat peut, lui semble-t-il, être assimilé au certificat d'études médicales qui a été institué en 1894 et n'a fait l'objet d'aucune décision du Grand Conseil. La commission demande que les finances prévues pour l'examen à instituer soient réparties entre les professeurs intéressés sans partage avec le fonds universitaire.

- M. Chavan 28 *voir plus bas* Le Département de l'Instruction publique ayant demandé le préavis de la Faculté à propos de la continuation du cours d'histoire du christianisme de M. le past. Charan. La Faculté envoie par lettre un préavis de tous points favorable à l'intérêt de la commission ratifie cette décision.

Séance de la Commission universitaire
du 7 mai 1902.

Présents: M. le Recteur Bonnard, M. Renvier, pro-recteur, M. les Doyens H. Dupont, Hilliod, Geman, Vuilleumier et Kapin.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

Lettres du Département de l'Instruction publique et des Collèges:

- Policl. univ.** 1 Du 24 mars, - Le Département transmet une lettre de M. le prof. S. Amiéville demandant que la personnalité morale soit reconnue à la Polyclinique universitaire. Le préavis de la commission sera favorable.
- 2 Du 3 avril, - La continuation du cours de M. Chavan, pasteur, sur l'histoire du christianisme est autorisée.
- M. Maillard 3 Du 8 avril, - M. Maillard, Directeur de l'École Industrielle, est chargé de nouveau du cours d'astronomie pour le semestre d'été.
- M. M. Ch. Sadame et Crotti 4 Du 8 dit, - M. M. Ch. Sadame et A. Crotti sont nommés assistants de M. le prof. Stilling.
- M. A. Bonnard 5 Du 9 dit, - M. A. Bonnard, H. Lottier et P. Mercanton sont autorisés à enseigner à titre de privat-docent dans la Faculté des sciences.
- H. Lossier 6 Du 10 dit, - Le subside demandé pour l'achat de collections en vue de l'enseignement de l'histoire de l'art ne peut être accordé.
- Hist. de l'art.** 7 Du 10 dit, - M. le prof. Suquion consent à continuer son enseignement jusqu'à la fin du semestre d'été.
- M. Brugnon prof. 8 Du 30 dit, - Le projet d'un nouveau Règlement élaboré par la Faculté de médecine est approuvé.
- Fac. de méd.** 9 *question des Experts* Du 5 mai, - Le Département informe l'Université que le Directeur d'un des établissements secondaires lui a adressé une réclamation au sujet de l'appel des membres du corps enseignant des dits établissements aux fonctions d'experts pour les examens de l'Université, ce fait entraînant une désorganisation de l'enseignement. Il sera répondu que l'Université ne saurait où trouver ailleurs des experts, puis qu'il y a un intérêt réel à ce que les professeurs des établissements secondaires assistent aux examens de l'Université en vue de leur propre enseignement et qu'en outre il y a lieu de saisir les occasions de rapprochement entre les professeurs des écoles d'ordre divers.
- Lecture est faite d'une lettre de M. le Doyen de la Faculté des lettres, partie intéressée dans la question invoquant des motifs semblables pour

que le statu quo soit maintenu. Cette lettre sera transmise au Département
 10 J^{te} de médecine Lecture est faite de rapports de la Faculté de médecine relatifs aux examens
 Cert. d'étud. méd. de 2^e série du certificat d'études médicales de M^{lle} Kouritchinsky et de
 M^{lle} Kouritchinsky M. N. Poppoff. Le certificat leur est conféré.
 11 M. N. Poppoff. Le Recteur rappelle la mort de M. le juge fédéral Hapner. Il
 fait lecture d'une lettre signée de M. le juge Stamm invitant l'Université
 aux obsèques. M. le Recteur a répondu à M. Stamm et écrit à la famille.
 12 M. Hafner, jug. féd. Lecture est faite d'une lettre de M. P. Hafner au nom de la famille.
 Promotions 12 Suivant, l'Université est invitée à se faire représenter aux promotions
 de l'école primaire.
 13 Invitation Christiania L'Université de Christiania a invité l'Université à se faire représenter
 à la célébration du centenaire du mathématicien Abel qui aura lieu
 au mois de septembre prochain. Aucun délégué ne sera envoyé. Une
 lettre sera écrite.
 14 Congrès Le Département a transmis une lettre du Département fédéral de
 l'Intérieur relative à un congrès d'hydrologie, de climatologie et de
 géologie qui se réunira à Grenoble au mois d'octobre. La Faculté de
 médecine était plus spécialement intéressée, le dossier est remis à
 M. le prof. Rapin.
 15 Disperses Demandes de dispenses, du paiement de la finance d'études: A. Calam
 étudiant en sciences, n'est pas encore connu à l'Université; M^{lle} Sophie
 Frachtenberg, étud. en méd., M. le prof. Rapin voudra bien fournir des
 renseignements sur son compte; M. Hubernet, étud. en sc. mathématiques,
 est appuyé par M. Anstein, le préavis sera favorable.
 16 Chicago M. le Recteur communique une lettre de l'Université de Chicago
 relative à l'équivalence des semestres, puis il informe la Commission
 17 M. Parander que M. Parander, Lecteur, a dû renoncer à faire ses cours et s'en est allé pour
 raison de santé.
 Par lettre du 1^{er} mai M. le Directeur de l'école d'ingénieurs informe
 18 M. W. Grenier M. le Recteur que M. W. Grenier a donné sa démission de professeur.
 démission 19 M. le Recteur exprime à M. le prof. Erman les regrets que l'Université
 éprouve de son départ. M. Erman remercie et dit à son tour que c'est
 avec peine qu'il quitte l'Université. M. Erman renseigne la Commission
 départ sur certains changements qui pourraient se produire dans la Faculté
 de droit quant à l'enseignement. La Commission l'autorise à continuer
 les tractations qu'il a commencées avec le Département au sujet de
 l'organisation du dit enseignement.
 20 M. Bugnion M. le prof. Bugnion a demandé par lettre que le prix des travaux
 Fac. de méd. embryologiques soit porté de f. 15 à f. 20. La Faculté de médecine exami-
 (prix des cours) nera la question. Par lettre également M. Bugnion exprime le désir
 que le cours d'ostéologie fait par M. Pochon, assistant, soit tarifié à f. 10
 au lieu de demeurer gratuit. Adopté.

21 M. Lotk M. Lotk, qui a quitté l'Université à la fin du semestre d'hiver, se proposant de con-
 courir pour un prix de Faculté, demande à être autorisé à ne déposer son mémoire
 que le novembre bien que, d'après le Règlement, ce serait avant le 15 octobre que
 ce dépôt devrait s'effectuer. Accordé.
 22 M. Kletterer M. le Docteur de la Faculté des sciences expose à la Commission les motifs qui à ses
 vœux de finances yeux devraient autoriser le remboursement de f. 100. à M. Kletterer nouvellement créé
 docteur sur les 300f. qu'il a payés. Accordé.
 23 Victor Hugo M. le Docteur propose par lettre à l'Université l'achat d'un portrait de
 V. Hugo par M. Ulmer de Lyon. La réponse sera négative.
 24 Assur. maladie Meier-Javeloss. Caisses d'assurances. Il est décidé que M. Meier-Javeloss qui sollicite un subside
 ne devrait y avoir droit, son état de maladie datant d'une époque antérieure
 au commencement de ce semestre.
 25 Réception de Prof. et ch. de Fac. Sur la demande de M. le Docteur de la Faculté des sciences, il est accordé à cette
 Faculté, sur le fond universitaire, un subside destiné à lui permettre d'offrir
 une collation aux professeurs et aux étudiants français qui parcourront prochainement
 notre région en qualité de géologues.

Session de la Commission universitaire
 du 14 mai 1902.

Présents: M. le Recteur Somnard, M. Renvier, procureur, M. le Docteur H.
 Dufour, M. Lelièvre, Erman, Vuilleumier et Rapin.
 Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.
 1 L. Secretan M. le Recteur rappelle la mort de M. L. Secretan, il prendra la parole sur
 sa tombe.
 2 Fac. des lettres Lecture est faite d'une lettre de la Faculté des lettres relative à un certi-
 Certif. d'étud. ficat d'études pédagogiques à instituer. Ce projet sera appuyé énergiquement
 pédag. auprès du Département.
 3 M. Erman fait part à la Commission d'un entretien qu'il a eu avec
 Faculté de droit le chef du Département au sujet de l'enseignement dans la Faculté de droit.
 (enseignement) 4 M. Brocher renoncerait à son enseignement de l'histoire du droit et ferait un cours
 de philosophie du droit. Il abandonnerait une partie de son traitement actuel.
 5 Fac. de méd. M. Rapin fait savoir que l'augmentation de f. 5. demandée par M.
 (prix des cours) le prof. Bugnion pour les travaux d'embryologie est admise par la Faculté.
 Quant à la rétribution pour le cours d'ostéologie, la Faculté de médecine
 estime que l'assistant ne doit pas être directement en cause, mais le
 professeur seulement.
 6 M. Rapin lit les propositions de la Faculté quant aux modifications
 à apporter au tarif. M^{lle} Frachtenberg est appuyée par la Faculté dans
 sa demande de dispense du paiement de la finance d'études.
 7 Lecture est faite d'un projet de Règlement pour la caisse d'abu-

Assurances et 7 rances et de la salle de lecture. Ce projet est adopté après avoir été discuté
Salle de lecture article par article et sera transmis au Département dans sa rédaction
définitive.

Séance de la Commission universitaire
du 25 juin 1902.

Présents: M. le Recteur - Romard, M. Rouvier, prorecteur, M. H. les Doyens
Erman Hillion et Sufow et Rapin.

Le procès verbal de la séance précédente est lu et adopté.

Les décisions suivantes ont été prises par la Commission sur le vu des
rapports communiqués par circulaires:

Délégation 1. 1° La délégation de M. le prof. Emery à Paris à l'occasion du 25^e anni-
voct. en méd. versaire de la fondation de la Faculté de théologie protestante de cette ville.

M. Sirakoff 2. 2° La collation du diplôme de docteur en médecine à M. Liakoff et à
Mlle Catherine Panoff;

M. Maillard 3. 3° Un préavis favorable à la nomination de M. de Hailand, Directeur de
l'École industrielle, en qualité de professeur extraordinaire pour l'enseignement
de l'astronomie, en remplacement de M. Ch. Sufow.

Lecture est faite des lettres du Département de l'Instruction publique et des cultes:

Assurances et 4. Du 21 mai, - Le projet de règlement pour l'assurance des étudiants et de la
Salle de lecture salle de lecture est approuvé. La question de la personnalité morale à recon-
naître à cette institution est toutefois réservée, cette question ne pouvant être
tranchée que par le Grand conseil.

Fac. de méd. 5. Du 2 mai, - La Faculté de médecine est autorisée à faire payer le cours
fin. des cours. d'ostéologie par les étudiants, au profit de l'assistant qui en est chargé.

L. Secretan 6. Du 24 mai, - Demande de préavis pour le remplacement de M. le prof. S. H.
Secretan.

Dispenses 7. Du 23 mai, - Une dispense des 3/4 du paiement de la finance d'études est
accordée à M. Audermet, étudiant en sciences. Les demandes de dispense de M.
Calame, étudiant en sciences et de Mlle Frachknberg, étudiant en médecine, ne sont
pas admises.

M. A. Roud 8. Du 3 juin, - M. Aug. Roud, priv. doc., est nommé professeur extraordinaire
prof. ext. pour l'enseignement de l'anatomie.

Doct. et 9. Du 5 juin, - L'art. 40 de la loi sur l'Instruction publique supérieure
sc. és sc. sociales est modifié en ce sens que l'Université est autorisée à conférer les grades
de licencié et de docteur en sciences sociales et de docteur en droit.

M. Charan 10. Du 11 juin, - M. le pasteur Charan est autorisé à continuer pendant le
semestre d'hiver prochain son cours libre sur l'histoire du christianisme.

M. Bugnion 11. Du 11 juin, - M. le prof. Bugnion demande un congé. Préavis requis.
prof Il n'y a pas lieu à préavis, M. Bugnion retirant sa demande.

M. Berdez, 5¹². M. le Doyen de la Faculté de médecine informe la Commission que cette dernière
remplace propose M. le Dr Berdez en qualité de remplacement de M. le prof. Rabow pour l'enseigne-
M. Rabow. ment de la "thérapeutique", cela en qualité de professeur extraordinaire. Une
partie de l'enseignement de M. Rabow serait toutefois réservé à M. Strzyzowski. Le reste

M. Strzyzowski le Conseil de la dite Faculté demande la création d'une chaire pour l'enseigne-
ment de la chimie médicale. M. Strzyzowski l'occuperait en qualité de professeur
extraordinaire. Adopté.

M. Reiss 13. Du 16 juin, - M. le Dr Reiss, chef des travaux photographiques, demande que la
priv. doc. qualité de privat-docent lui soit conférée. Lecture est faite d'une lettre de M. le
Doyen de la Faculté des sciences donnant un préavis favorable. Adopté.

Fac. de méd. 14. Du 16 juin, - Le Département approuve le nouveau tarif élaboré par la Faculté de
(finances) médecine

M. H. Grenier 15. Du 19 juin, - M. H. Grenier a donné sa démission de professeur. L'École d'ingénieurs
est autorisée à entrer en pourparlers avec M. Lahn, ingénieur à Baden, pour son
remplacement.

M. Hahn 16. M. le Doyen de la Faculté de médecine propose à la Commission de demander
au Département que l'honorariat soit conféré à M. le professeur Rabow. Adopté.

M. Erman 17. Sur la proposition de la Faculté de droit la Commission a décidé par
prof. hon. circulaire de demander que l'honorariat soit conféré à M. le prof. Erman.

M. Ch. Sufow 18. M. le Doyen de la Faculté des sciences demande que pareille distinction
prof. hon. soit accordée à M. le prof. Ch. Sufow. Adopté.

M. W. Grenier 19. Par lettre du 19 juin la même Faculté fait une demande semblable en faveur
prof. hon. de M. W. Grenier. Adopté.

Experts 20. Du 21 juin, - Le Département estime que les frais résultant de l'appel
(rémunération) d'un expert étranger à l'Université pour un examen de doctorat n'incombent
pas à l'Etat qui ne procède pas à cet appel. Il est décidé que le dit expert sera
payé, quant à ses frais de voyage, par le Fonds universitaire et que la Faculté
en cause prélevera sur sa part à la finance du grade, la somme à lui allouée
comme indemnité.

Congrès 21. La Société internationale d'économie sociale de Paris a invité les étudiants à
s'éc. sociale se faire représenter à un congrès qui s'est tenu au mois de juin.

Etudiants 22. Le Consulat de Russie à Genève transmet, en date du 15 mai, un aperçu des
Russes conditions d'admission dans les Universités de ce pays et la liste des établissements
d'instruction supérieure privés dont les cours sont admises à ceux des écoles de
l'Etat.

L. Secretan 23. Par lettre du 22 mai M^{me} L. Secretan a adressé ses remerciements à M. le Recteur
pour la sympathie qui lui a été témoignée à l'occasion de la mort de son mari.

Congrès 24. Par lettre du 31 mai, le Ministre de la justice de Russie invite l'Université
de dr. pénal à se faire représenter à un Congrès de droit pénal et exprime le désir que M. Aug.
Forel soit chargé de cette mission. Cette lettre a été transmise à M. Forel.

Aug. Forel 25. M. le prof. G. Goldan dont l'Université de Kôle a célébré récemment la
G. Goldan 25^e année d'entrée en fonctions et auquel M. le Recteur a adressé une lettre de

félicitation, exprime sa reconnaissance pour cette démarche.

Sté d'étudiants 26 Le Syndic de la Commune de Lausanne demande, en date du 3 juin, que les drapeaux des Sociétés d'étudiants soient fixés à l'exposition du vicar Sacland.

Congrès des sc. histor. 27 Le ministre de l'Instruction publique d'Italie fait savoir par une circulaire que le Congrès des sciences historiques se réunira au mois d'août 1903.

Buda Pest 28 L'Université de Buda Pest informe l'Université qu'elle célébrera au mois de juin le 40^e anniversaire de l'entrée en fonctions de M. le professeur ^{de la chimie} **Cardus Stamm**. M. Stamm en a exprimé la gratitude.

Faculté des lettres 29 Rapports sur les examens: Faculté des lettres. Lecture est faite du rapport sur la soumission de thèse de M. Vivien pour l'obtention du grade de docteur. Le grade est conféré au candidat.

Doct. es sciences 30 Faculté des sciences: M. Félix Béguin a subi les examens de doctorat avec succès, le grade lui est conféré.

Finances d'études 31 Perception de la finance d'études. - M. le Recteur informe la Commission que les étudiants ont tous acquitté leurs inscriptions à l'exception de deux d'entre eux à l'égard desquels l'exclusion des cours a dû être prononcée.

Miscipline 32 Cas d'un étudiant en droit accusé de vol. Il est décidé que le Sénat sera prié de remettre ses pleins pouvoirs à la Commission universitaire pour les mesures à prendre à la suite de l'enquête à laquelle procède actuellement la justice.

Doct. et lic. sociales 33 Le projet de règlement élaboré par les Facultés des lettres et de droit réunies pour l'obtention des grades de licencié et de docteur et sciences sociales est mis en discussion. Ce projet est adopté. M. H. Paro et Roguin sont désignés comme délégués de la Faculté de droit, M. H. Rothier et Milloud comme délégués de la Faculté des lettres, le règlement instituant une délégation commune de ces deux Facultés.

Voie tenue du Sénat
du 27 juin fo 219 (entre C. H. du 2 et 16. XII. 02)

Séance de la Commission universitaire
du 21 juillet 1902.

Présents: M. le Recteur Bonnard, M. H. les doyens Loman, H. Sufour, Tilleumier, M. Shilling, vice doyen, remplaçant M. Kapin.

Le procès-verbal de la séance précédente (25 juin) est lu et adopté.

Lecture est faite des lettres du Département de l'Instruction publique:

M. Reiss 1 Du 28 juin, - M. H. Reiss est nommé priv. doc. pour l'enseignement de la photo-chimie.

M. S. Maillard 2 Du 2 juillet, - M. S. Maillard est nommé professeur extraordinaire pour l'enseignement de l'astronomie en remplacement de M. Ch. Sufour.

Prof. honoraires 3 Du dit, - L'honorariat est conféré par le Conseil d'Etat à M. H. les professeurs Ch. Sufour, Emman, W. Grenier et Rabour.

M. Buttiaz 4 Du 7 dit, - M. Buttiaz, pasteur, demande à être autorisé à faire dans la Faculté de théologie un cours libre sur l'histoire ecclésiastique vaudoise. Un rapport de la

4 Faculté favorable, a été communiqué par circulaire, à la Commission en date du 15 juillet 1902 qui en a adopté les conditions. Le Département a accordé son autorisation en date du 18 juillet.

5 Du 11 dit, - Le règlement pour le doctorat et la licence et sciences sociales est approuvé.

Fonds unis. 6 Du 16 dit, - L'achat de titres de l'emprunt Trichler est autorisé. En date du 5 juillet la commission a approuvé la proposition de l'acte d'ingénieurs suédois à nommer M. E. Hahn, de Genève, prof. ext. pour l'enseignement de la mécanique industrielle.

M. Hahn, 7 prof. ext.

M. L. Grenier 8 Du 21 juillet, - Le Conseil d'Etat a fait les nominations suivantes: M. H. Grenier, Burckhardt, Wilczek et Mayor, prof. ext., sont nommés professeurs ordinaires; M. H. Mercier, chargé de cours, de Tourboulon, Szlyzowski et Berdez, priv. doc., sont nommés professeurs extraordinaires. M. le Dr Mermod, à Genève est nommé prof. extraordinaire pour l'oblique; M. E. Hahn, à Genève, professeur de mécanique de Tourboulon industrielle.

Szlyzowski 9 M. Prochet continuera de professer la philosophie du droit.

Berdez 10 M. le prof. Emman informe la Commission des démarches qui ont été faites en vue de son remplacement; les candidats se sont présentés. M. le Dr Kuhlbeck, avocat, à Sion, a été proposé en 1^{re} ligne par la Faculté.

Mermod 11 Par lettre du 26 juin M. G. Landis, banquier à Lausanne transfère une somme de f1000.- qui feu M. Pasche, ancien Président du Tribunal d'Oron a légué à l'Université.

12 M. H. Grenier exprime par lettre ses remerciements pour l'honorariat qui lui a été conféré.

13 L'Université d'Innsbruck a fait part, en date du 10 juillet, du décès de M. le prof. Julius Tischer professeur.

Sofia 14 Le Recteur de l'Université de Sofia a transmis un certificat prétendument délivré par l'Université de Lausanne à M. Guéroff à la suite d'examen passés dans la Faculté de droit et demande si ce document est authentique. Il a été reconnu faux. En conséquence le Département a été prié en date du 11 juillet de faire les démarches nécessaires à Sofia par voie diplomatique pour que les autorités bulgares soient invitées à s'opposer contre le délinquant, et à veiller à ce que pareil fait ne se renouvelle pas - à notre détriment.

Miscipline 15 M. le Recteur entretient la Commission du cas de l'étudiant ^{G...} Handschin de Frauenfeld, qui s'est rendu coupable d'un vol et a été traduit, en conséquence, en justice. Le Tribunal l'a absous. Lecture est faite du jugement. M. le Recteur censure le coupable. Il est décidé que si celui-ci demande l'exammatriculation, il lui sera délivré un certificat spécial ne mentionnant en rien sa conduite.

Handschin

Oxford 16 L'Université d'Oxford a invité l'Université à se faire représenter à la célébration du 3^e centenaire de la fondation de la Bibliothèque Bodléienne au mois d'octobre. M. le prof. Hauser devant se rendre en Angleterre à cette époque demande à l'Université de vouloir bien le déléguer à cette solennité, etc.

M. Maurer

à ses propres frais. Adopté.

Prix Navel 17. M. le Recteur informe la Commission que le compte de frais fait à la Banque cantonale était circulaire de fr. 2693. au 30 juin.

Rapports sur les examens:

Lic. en théol 18. Les examens de la Faculté de théologie n'étant pas terminés, il est décidé que les grades seront conférés ultérieurement conformément aux conclusions du rapport de la Faculté. D'après ce rapport transmis en date du 25 juillet, le grade de licencié a été conféré à M. M. Ch. Gaillard et L. Spiro.

M. M. Doumanoff 19. Faculté de droit. - Le rapport n'étant pas encore rédigé et sera soumis aux membres de la Commission par circulaire. Le grade de licencié a été en conséquence conféré ultérieurement à M. M. Doumanoff, Panayotoff, Penco, Skyster, Todoroff, Tulumdjan, Tulumdjan. M. M. Guex et Guisan sont autorisés à présenter leur dissertation.

Panayotoff, Penco, Skyster, Todoroff, Tulumdjan M. M. Guex et Regamey cand. au doct. sont également autorisés à présenter leur thèse.

M. M. Doumanoff 20. Faculté de médecine. Le grade de docteur est conféré à M. M. Batouloff, M. M. Besboçia, Morgouloff, Besboçia, Morgouloff, Picado et Tschernov.

M. M. Besboçia, Morgouloff, Picado, Tschernov Faculté des lettres. - Aucun grade n'est conféré. Un étudiant M. Tschernov a subi avec succès les épreuves de la 1^{re} série de la licence en lettres modernes.

Doct. ès sciences 21. Faculté des sciences. - Le grade de docteur est conféré à M. A. Spah, chimiste.

A. Spah M. A. Spah, chimiste.

Gaberel, lic. es sc. math. M. Gaberel.

Allemagne 22. M. le Recteur fait la lecture de divers documents émanant de l'Ambassade d'Allemagne à Berne et transmis par le Département fédéral de l'Intérieur au Département de l'Instruction publique. Il s'agit des conditions auxquelles l'Allemagne exprime le désir que le doctorat soit conféré en Suisse en vue sans doute de la reconnaissance du diplôme suisse dans l'empire allemand. La question a été soumise aux quatre facultés intéressées. Lecture est faite des lettres y relatives de M. M. les S^{rs} Juges des Facultés de médecine, des lettres et des sciences. M. le prof. Erman rapporte de vive voix et déclare que la Faculté de droit s'engagerait à exiger pour l'admission aux examens tout ce qui serait requis en Allemagne.

Universités Suisses 23. Il est décidé d'attendre pour prendre une résolution que le concordat que doivent conclure entre elles les Universités allemandes nous ait été communiqué.

[cont. du doct.] Le Département sera prié de provoquer la convocation à Berne des Recteurs des diverses Universités Suisses ou des S^{rs} Juges de Faculté dans le but de fixer les conditions d'admission aux examens de doctorat pour les Facultés des lettres et des sciences.

Portraits 24. Nous le prof. Vuilleumier annonce qu'il a inséré les noms vus au dos des portraits d'anciens professeurs, que possède l'Université. M. le Recteur l'en remercie. Le portrait de M. le prof. Sujeumet exigeant une restauration, le fond universitaire en supportera les frais. M. Vuilleumier sera chargé de cette réparation.

M. Erman 25. M. le prof. Erman exprime sa reconnaissance pour l'honoraire qui lui a été versé.

Seance de la Commission universitaire
du 28 octobre 1902. - (Séance 29. 5. 4. 1. 226)

Présents: M. le Recteur Bonnard, M. Reusier, prorect; M. M. les S^{rs} Juges H. Dupour-Vuilleumier, Grenier, no doyen, M. Hilliard s'est excusé de son absence.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

Chim. analyste 1. Le projet de règlement élaboré par la Faculté des sciences pour l'obtention du grade de chimiste analyste ayant été communiqué aux membres de la Commission et approuvé en date du 8 septembre, a été transmis au Département. Par lettre du 13 septembre ce dernier a demandé certaines modifications. Ces modifications ont été apportées au règlement qui a été imprimé.

Frendelenburg 2. Le cénobite du philosophe Frendelenburg devant être célébré à la fin de novembre à Lutru, sa ville natale, le comité d'organisation a invité dans le courant du mois d'octobre l'Université à se faire représenter à cette solennité. Il a été répondu à cette invitation par une simple lettre.

Lecture est faite des lettres du Département de l'Instruction publique et des Cultes.

Du 29 juillet, - Le Département approuve en principe la création d'un certificat d'études paucaltes.

Kuklenbeck 4. Du 2 août, - Le Conseil d'Etat a nommé M. Kuklenbeck, avocat, à son prof. ext. de droit germanique.

Du 26 août, - Communication d'une lettre du Département fédéral de l'Intérieur.

Universit. Kalender relativement à la publication de l'Universitäts-Kalender de Berne et aux desiderata du Rédacteur. Il sera fait droit à la requête de ce dernier.

M. Oct. Rochat 6. Du 23 sept., - M. Oct. Rochat est nommé maître de mathématiques au cours préparatoire de l'École d'Ingénieurs.

M. Rapin, congé 7. Du 25 sept., - M. le prof. S. Rapin ayant obtenu un congé pour le prochain semestre d'hiver, vu l'état de sa santé, le Département demande le priant de la Faculté pour son remplacement provisoire.

M. M. Muret et G. Rossier Du 26 oct., - D'accord avec M. le S^r Rapin le Département a chargé M. M. les S^{rs} Muret et G. Rossier, fruit. doc., de l'enseignement de ce professeur pendant le semestre d'hiver.

Fac. de théol. 8. Du 21 oct., - Le Département communique une proposition de M. le pasteur Linder tendant à la création d'une nouvelle chaire dans la Faculté de théologie. Cette proposition a été communiquée à la Faculté de théologie.

F. Gilliard 9. Du 7 octobre, - Le Conseil d'Etat a nommé M. Francis Gilliard assistant pour l'enseignement de la mécanique industrielle à l'École d'Ingénieurs, en remplacement de M. Oct. Rochat, démissionnaire.

R. Nicod 10. M. Claude Nicod, médecin en qualité de 1^{er} assistant, M. Otto Cornaz, méd., en qualité de 2^e assistant de la Poli. clinique universitaire.

M. Warnery

11 Du 1^{er} octobre, - Le Département demande des propositions au sujet du remplacement de feu M. Warnery. M. le Recteur informe la Commission que Mous. J. Guex, B. de Letras, a été fait de répéter, durant le semestre d'hiver le cours qu'il a fait à l'Académie de Neuchâtel sur le théâtre français de 1789 à 1848; M. Guex accepte, il donnera 2 leçons par semaine. Nous le prof. Vallette sera chargé des conférences.

J. Guex

Chicago

12 L'Université de Chicago se invite l'Université de Lausanne à se faire représenter à l'installation de son nouveau Président le 19 octobre et jours suivants. Il a été répondu négativement en date du 8 août.

S^{te} pastorale suisse

13 En date du 4 août le Comité de la Société pastorale suisse a invité M. le Recteur à assister au repas qui devrait avoir lieu le 26 août à l'Hôtel Beau Site. M. le Recteur y a assisté.

Décès

14 Les Universités de Berne, Fribourg, Genève, Zurich et Bâle ont que M. de Senarclens, prof. hon., ont exprimé leur sympathie au sujet de la mort de M. Warnery.

Innsbruck

15 L'Université d'Innsbruck a fait part du décès de M. le Dr. Kallbrunner, prof. d'histoire, décès survenu à la fin d'août. Il a été répondu à cette communication en date du 5 septembre.

Prix Nobel

16 Le Comité Nobel à Christiania a envoyé quelques circulaires concernant la distribution du prix Nobel en 1903, avec prière de les distribuer.

Congrès des orientalistes

17 M. le prof. Spies a transmis en date du 28 septembre un rapport sur le congrès des orientalistes à Hambourg auquel il a assisté comme délégué. Lecture est faite de ce rapport.

M. Fournadjieff

18 M. Fournadjieff, étud. en pharm., qui a dû être exclus des cours pendant le semestre d'été pour n'avoir pas acquitté la finance d'études dans les délais voulus demande par lettre du 17 septembre d'être autorisé à payer la dite finance après que le semestre lui soit compté. Il est décidé que le semestre ne peut compter et que le paiement ne saurait être accepté.

Honoris causa

M. Bieler

19 Par lettre du 25 octobre M. le prof. Wilegek, doyen de la Faculté des sciences, propose à la Commission au nom de sa Faculté de nommer M. le prof. L. Bieler, Directeur de l'Institut agricole; "Docteur honoris causa" en les nombreux services qu'il a rendus à la science et au pays. M. le prof. H. Dupont insiste sur les mérites de M. Bieler et sur l'opportunité de la mesure proposée. Adopté.

Assurances

20 M. le Recteur entretient la Commission du cas d'une dame russe qui exprime le désir que la Caisse d'assurance lui alloue une indemnité pour ses couches. M. le prof. Grenier fait observer que les Sociétés de secours mutuels n'accorde pas de subside en pareille circonstance. Il sera répondu négativement à la susdite dame.

Allocation

Perret

21 Une somme de 730 fr. - est allouée à M. Perret, concierge en rétribution du travail supplémentaire qu'il a fait durant l'année 1901-1902. Rapports sur les examens.

Ex. prop. théol

lic. théol.

M. M. Bauer d

Le Ferre

Martin

lic. en droit

Meodorian, Binoff

Doct. en méd.

de Senarclens

lic. es. sc. phys. et. natur

de Rudeanu

Exam. de matriculation

non reconn. par Rome

(voir p. 17) 14. 2. XII. 1902. n. 23

Séance du Sénat

Université de

29 octobre 1902

Faculté de théologie, - Un candidat M. Robert Chappuis a subi avec succès l'examen propédeutique. Les examens de M. H. Baurard, Le Fère et J. Martin ont été admis, le diplôme de licencié leur est conféré.

Faculté de droit, - Le grade de licencié est conféré à M. H. Theodorian et Binoff.

Faculté de médecine, - Le grade de docteur est conféré à M. V. de Senarclens.

Faculté des Sciences, - Le grade de licencié en sciences physiques et naturelles est conféré à M. de Rudeanu. M. Grenier informe la Commission du fait que notre examatriculation n'est pas reconnue par l'Université de Rome en ce sens que cette dernière réclame le paiement de la finance entière et non de la 1/2 selon l'usage. Une réclamation sera adressée à Rome à ce propos.

Séance de la Commission universitaire du 2 décembre 1902.

Présents: M. le Recteur Grenier, M. Bormard, procureur, M. M. les doyens Chappuis, Roguin, Bourget, Meylan et Wilegek.

Le procès verbal de la séance précédente (28 oct.) est lu et adopté.

Faux

Guérouff

1 En date du 29 novembre, le Département de l'Instruction publique a communiqué une lettre du Département de justice et police faisant connaître la réponse que le Département fédéral de justice et police a reçu du ministère bulgare au sujet du certificat d'études falsifié par M. Guérouff. Cette autorité fait savoir que l'affaire se trouve maintenant entre les mains du juge d'Instruction de Sofia.

Lettres du Département de l'Instruction publique et des Cultes.

Consécration

2 Du 30 octobre, - Invitation à assister à la cérémonie de la consécration des ministres qui aura lieu le 4 novembre.

M. Warnery

3 Du 30 octobre, - Les propositions de l'Université pour le remplacement temporaire de feu M. Warnery, sont admises.

L^r Tschumy

4 Du 14 nov., - M. le prof. Brunner a été autorisé à prendre un assistant particulier en la personne de M. L. Tschumy, étud. en sciences.

5 Du 28 nov., - Les comptes de l'année 1898/1899 sont approuvés.

P. Mercanton

6 Du 29 nov., - M. Paul Mercanton a été nommé assistant au laboratoire d'électricité industrielle.

Perret

7 Du 29 nov., - Le Conseil d'Etat a accordé à M. Perret, concierge de l'Université un aide pour les mois de décembre, janvier et février afin de lui permettre de s'occuper des écritures arrivées de l'Université.

M. Bieler

8 En date du 18 novembre, M. le prof. L. Bieler a adressé à M. le Recteur une lettre exprimant sa reconnaissance pour le grade de docteur et sa "honoris causa" qui lui a été conféré. Les grades et après ont été conférés par la Commission universitaire, les rapports ayant circulé.

D^s es lettres
de Vlioger

Lic. es sc. pharm.
Cochimoff, Katcheff, Popoff.

M. Berney, anc. cons. d'Et.

Dispenses

Fonds universit.

(délégation)

Finance d'études

(retardataires)

id

(restitutions)

M. Mainini

Examen partiels

Schleicher

1. Docteur es lettres D. H. de Vlioger; Docteur es sciences, à H. P. Jomini; licencié es sciences pharmaceutiques à H. H. Cochimoff, Katcheff et Popoff.
10. Commission universitaire a demandé au Département de faire le Conseil d'Etat de conférer le titre de prof. hon. à H. J. Berney, anc. Conseiller d'Etat.
11. Demandes de dispense des paiements de la finance d'études et demandes de bourses. Les Facultés ont examiné ces demandes. H. le prof. Katcheff souleva la question de savoir si les étudiants membres de Société doivent être dispensés du paiement de leurs cours, les dépenses que leur impose la vie de Société n'étant point nécessaires. H. le Recteur estime d'autre part que l'Université doit proposer au Département de ne pas accorder de dispense aux étudiants étrangers à la Suisse. Ce point de vue est adopté. Quant aux étudiants membres de Société, le Département demeurera juge de la décision à prendre. Les étrangers qui ont été jusqu'ici au bénéfice d'une dispense continueront d'en jouir. H. Intermet dans la demande n'a pas été admise pour avoir été faite tardivement, sera appuyé auprès du Département pour une dispense partielle, son père étant revenu à la charge.
12. H. le Recteur fait observer que, d'après le Règlement, les demandes de dispenses devraient être par les inscriptions chaque semestre et non pas annuellement comme cela se pratique. Adopté. Dans le cours de la discussion H. le prof.
14. Bourget a introduit la Commission incidemment de la question de l'immatriculation qu'il voudrait rendre moins aisée afin d'éviter l'affluence à la Faculté de médecine, d'étudiants mal préparés. Il lui est répondu que le règlement tout nouveau de cette Faculté stipule des conditions sévères pour l'accès aux examens.
15. H. le Recteur informe la Commission que l'emprunt Marguis, par délégation a subi certaines modifications qu'il juge acceptable. Adopté.
16. Un petit nombre d'étudiants qui ont dû être exclus des cours pour ne pas avoir acquitté la finance dans le délai réglementaire sollicitent un nouveau délai. Il leur sera accordé un délai jusqu'au 10 décembre.
17. L'étudiant en droit Eugène Hering, de Francfort a. H. dont la mort est survenue peu après le début du semestre avait déjà payé ses inscriptions. La somme en cause a été restituée à son père. (fin.)
18. H. Mainini, étud. en pharm., sollicite, par lettre, la restitution du montant de la somme qu'il a payée pour ses inscriptions de ce semestre, en l'honneur qu'il aurait à ne pas suivre de cours actuellement afin d'employer son temps à la préparation de ses examens fédéraux de maturité. Il sera fait droit à sa requête, à la condition toutefois qu'en réalité il ne suive pas de cours.
19. H. Eug. Schleicher, aud. dans la Faculté des lettres, demande en date du 10 octobre l'autorisation de se présenter à un examen de langue et littérature espagnole. La Faculté des lettres consultée, prie pour qu'il soit admis à

un examen partiel sur les susdites branches et non à un examen de certificat d'études. Adopté.

20. L'Université est sollicitée par la librairie Payot de faire l'acquisition d'un Album Panorama Suisse récemment édité. Il est décidé que cet achat ne se fera pas.

M. Linder, pasteur

21. Le prévôt de la Faculté de théologie relatif à la demande de H. le pasteur Linder ayant trait à un voyage qu'il désirait entreprendre pour visiter différentes bibliothèques dans un but scientifique et pour lequel il souhaiterait un subside est communiqué à la Commission. Il est adopté. Ce prévôt est négatif en ce qui concerne l'Université.

M^{lle} Tschatroff

(immatriculation)

Exmatriculation

Academ. Suisse

Immatr. condition.

M^{lle} Paschoud

Korniloff

Gilinsky

H. Georgieff.

Cert. d'étud. fr.

(règlement)

Fac. des sciences

(motif au règlement)

Ecole d'ingén.

(rapport de la finance de

grades)

Thorpat

(invit. au cent^l)

H. Schacht

22. M^{lle} Tschatroff ou Tschoff, étudiante russe demande à être immatriculée. La question a été soumise à la Faculté de médecine.

23. H. le Recteur informe la Commission du fait que l'Université de Berne exige la finance intégrale des étudiants présentant notre immatriculation au lieu de la moitié seulement de cette finance selon l'usage. Il a correspondu à ce propos avec le Recteur de Berne. L'affaire est en règle maintenant.

24. Le Département fédéral de l'Instruction a fait connaître par lettre le projet de la création d'une académie Suisse. Ce projet a été des lors abandonné.

25. L'immatriculation conditionnelle est accordée à M^{lle} Paschoud, M^{me} Korniloff et M^{lle} Gilinsky. Ces deux dernières seront immatriculées lorsqu'elles auront produit les certificats voulus qu'elles n'ont pas encore en mains.

Quant à M^{lle} Paschoud, un délai d'une année lui est accordé pour régulariser la situation. Il en est de même pour H. Kottstein Georgieff, étud. en sc. Il est décidé que les noms des étudiants immatriculés conditionnellement seront accompagnés d'un "astérisque" dans le catalogue, avec mention correspondante.

26. H. le Doyen de la Faculté des lettres fait connaître que la Faculté a élaboré le Règlement du certificat d'études françaises. Ce Règlement est adopté.

27. La Faculté des sciences de son côté veut à modifier son règlement à propos de l'introduction de la chimie physique dans le nombre des branches principales pour les examens.

28. Le Recteur communique une lettre du 25 novembre de H. le Directeur de l'Ecole d'ingénieurs attirant l'attention de l'Université sur le fait que la finance de grades payée par les élèves de cette école est répartie entre le Doyen de la Faculté des sciences et les professeurs de l'Ecole d'ingénieurs. Il demande que cette part soit versée à un fonds pour les bourses scolaires. Le statu quo est néanmoins maintenu, sur les termes du Règlement général.

29. L'Université de Thorpat a invité l'Université de Lausanne à se faire représenter à la célébration du centenaire de sa fondation vers la fin de décembre. H. le prof. Kottstein serait disposé à se charger de représenter l'Université dans cette circonstance comme dans d'autres semblables et cela à des frais. S'il ne pouvait se rendre à Thorpat une adresse serait envoyée.

30. La Faculté des lettres a reçu de H. Haut Schacht Poffe d'un cours de

Cours de sanscrit 30. Sanscrit. Il désirerait à ce propos être nommé privat-docent. Ses titres ne paraissant pas suffisants, cette qualité ne peut lui être conférée. Il sera, en revanche autorisé à faire un cours libre durant un semestre.

Imm. condit. 31. M. Niederoest sollicitant l'immatriculation en vue de l'étude des lettres sans avoir les certificats nécessaires, un délai d'une année lui est accordé pour régulariser sa situation. Dès lors il sera immatriculé provisoirement.

Gazette de L^{re} (subsidi) 32. La Gazette de Lausanne ayant imprimé in extenso et dans un supplément officiel les discours prononcés dans la séance publique qui a eu lieu le 26 octobre pour la présentation du nouveau Rector et l'installation de divers professeurs ordinaires, demande qu'une subvention lui soit accordée à l'avenir en pareil cas. Des propositions seront reçues à ce sujet de la part de ce journal. L'avis est exprimé qu'un subside de f. 30 à 40 - suffirait. A. le Rector est chargé de régler cette affaire.

Enterrements 33. La façon dont il a été procédé récemment à l'occasion de l'enterrement de M. Pélaz, priv. doc. amène la Commission à décider qu'en pareille circonstance un congé d'une demi-journée sera accordé aux étudiants de la Faculté à laquelle appartenait le privat-docent défunt. Il est répété que pour la mort d'un étudiant, le congé sera d'une demi-journée pour toutes les Facultés, pour la mort d'un professeur d'une journée entière. Une couronne sera envoyée de la part de l'Université dans ces trois cas.

Congrès (de l'enseign. supérieur) 34. M. Bonnard, procureur, donne connaissance à la Commission d'une lettre adressée par M. Picavi, de Paris, à M. le prof. Milliod au sujet de la réunion du congrès international de l'enseignement supérieur qui aura lieu l'an prochain. M. Picavi demande si Lausanne serait disposée à recevoir ce congrès. Vu l'intérêt que présente cette question, A. le Rector propose la nomination d'une commission de 5 membres qui aurait mission de l'étudier. Cette commission serait composée de M. L. Grenier, Rector, Bonnard, Milliod, Klau, Vallette. Adopté.

Congrès (des Sc. hist.) 35. M. le prof. Bonnard qui avait été prié de représenter l'Université au congrès des sciences historiques qui aurait dû avoir lieu à Rome au printemps passé et a été renvoyé au printemps prochain, demande si cette mission lui est encore confiée. Comme de raison le dit mandant est renouvelé.

Hist. de l'art. 36. M. Heylan entreprend la commission de la couronne qui y aurait à ce qu'un subside fut accordé à H. de Kolin, priv. doc. pour son enseignement de l'Hist. de l'art, les sacrifices que ce dernier s'est imposés ne pouvant se perpétuer. A ce sujet il a été décidé que M. le Rector verrait le Département.

Doct. en méd. 37. M. Paulkowitz et M. Kasassova. M. le Docteur de la Faculté de médecine fait un rapport sur les examens de doctorat de Madame Paulkowitz, originaire de Cratie et de M^{lle} Kasassova, Bulgare. Le grade est conféré aux 2 candidats.

Experts étrangers (immigration) 38. M. le prof. Heylan pose la question de savoir comment les frais occasionnés par l'appel d'un expert étranger à propos d'examens de doctorat doivent se régler. Il est entendu que selon la décision de la précédente Commission

universitaire, le fonds universitaire prendra à sa charge les frais de déplacement et que l'expert en cause recevra une part de la finance du grade équivalente à celle des professeurs de la Faculté. Cet appel ne pourra se faire qu'avec l'autorisation du Rector.

Séance du Sénat universitaire du 27 juin 1902.

Présents: M. le Rector Romuard, M. Renvier, pro-recteur, M. L. Grenier, Klau, Milliod, Pél, Chapuis, Rabow, Galli, de Schoutheim, N. Herzen, Heylan, Vallette, Dapples, Bugnion, Wilecki, Loës, G. Herzen, Emery, Wamery, Brunner, Erman, Kaurer, Borchardt, J. Sufour, Rapin, Austein, H. Sufour, Hugon, H. Sufour, H. H. Stelling, Chuard, Bossel, W. Grenier, se sont excusés de leur absence.

Lecture est faite des procès-verbaux des séances du 27 juillet 1901 et 4 février 1902. Ils sont adoptés.

Lecture est faite du rapport sur la gestion à partir de la première des susdites séances.

M. M. De Loës, Bossel, Rommer. M. le Rector souhaite la bien venue à M. Loës nommé professeur ordinaire, ainsi qu'à M. H. Bossel et Rommer nommés professeurs extraordinaires dans le courant de l'année universitaire. M. Renvier, pro-recteur se fait l'organe de l'assemblée pour remercier M. le prof. Bonnard, Rector sortant de charge des excellents services qu'il a rendus à l'Université pendant son rectorat.

M. L. Grenier, Rector. Il est procédé à l'élection d'un nouveau Rector pour une période de deux ans, dès le 15 octobre prochain. M. le prof. L. Grenier obtient 23 voix sur 29 votants, M. Roguin 2 voix, 2 bulletins blancs. M. L. Grenier est en conséquence, déclaré élu. M. le Rector lui adresse quelques paroles de félicitations puis M. Grenier prend la parole pour exprimer sa reconnaissance.

M. le prof. Erman, Docteur de la Faculté de droit lit une lettre de M. le Chef du Département de l'Instruction publique et des cultes datée du 23 juin annonçant que le Conseil d'Etat nommera M. L. Grenier, prof. ordinaire.

Comm. financ. 38. M. Grenier rend compte de la gestion de la Commission financière. M. Dapples est confirmé comme membre de cette commission, M. Emery est désigné en remplacement de M. L. Grenier qui en fera partie de droit en sa qualité de Rector.

Ch. Sufour, Erman, W. Grenier, Rabow. Le Sénat décide par un vote unanime de demander à l'autorité supérieure que l'honorariat soit conféré à M. H. Sufour, Erman, W. Grenier et Rabow qui ont récemment donné leur démission.

- Doct. en droit 6. Lecture est faite d'un rapport de la Faculté de droit sur la soutenance de thèses de M. Schkoff, cand. au doct., conformément aux conclusions de ce rapport, le grade de docteur est conféré à M. Schkoff.
- Miscipline 7. M. le Recteur communique à l'assemblée les noms des diplômés des divers Facultés à partir du mois de février. Il revient ensuite sur le cas d'un étudiant (Handschin) qui s'est rendu coupable d'un vol, cas auquel il a été fait allusion dans le compte rendu de la gestion. M. le Recteur demande au Sénat de vouloir bien délèguer ses pouvoirs à la Commission universitaire pour l'examen de la question et le prononcé du jugement, Adopté.
- Handschin 8. M. le Recteur demande au Sénat de vouloir bien délèguer ses pouvoirs à la Commission universitaire pour l'examen de la question et le prononcé du jugement, Adopté.
- Photographie 9. M. le Recteur prie les professeurs de donner leurs photographies pour la collection et d'inscrire leur nom ainsi qu'un résumé de leur curriculum vitae.

Séance publique du Sénat universitaire
du 29 octobre 1902

(dans la salle du Grand Conseil.)

- Recteur 1. pour la présentation du nouveau Recteur, M. le prof. L. Grenier et l'installation de six professeurs ordinaires récemment nommés, savoir:
 - M. M. De Lées
 - Chapuis Louis Edouard de théol. pratique
 - L. Grenier Louis Grenier de droit civil
 - W. Burckhardt Walter Burckhardt de philologie
 - B. Mayor Henry Mayor de mécanique
 - E. Wilczek Ed. Wilczek de botanique
- Sous-présents: M. le chef du Département de l'Instruction publique et des cultes, M. M. les prof., M. M. les étudiants, un public nombreux.
- 2. La séance est ouverte par M. le chef du Département de l'Instruction publique et des cultes, qui procède à l'installation des nouveaux professeurs ordinaires.
- 3. M. Jean Bonnard, recteur sortant de charge présente ensuite à l'assemblée, son successeur M. le prof. L. Grenier. Ce dernier prononce les discours d'usage, puis les cinq professeurs se succèdent successivement la parole. - 2. X. 1902. 233. (Séance Antérieure)

Séance précédente n° 215

Séance de la Commission universitaire
du 16 décembre 1902.

Présents: M. le Recteur Grenier, M. Bonnard, prorect., M. M. les Doyens Meylani, Chapuis, Roguin et Bourget.
Le procès-verbal de la séance précédente est lu et approuvé.

- Lettres du Département de l'Instruction publique et des cultes:
 - 1. Du 1^{er} déc., - Les comptes des finances perçues pour l'année 1899-1900 sont approuvés.
 - M. Schacht 2. Du 6 décembre, - M. H. Schacht est autorisé à faire un cours libre de sanscrit dans la Faculté des lettres.
 - 3. Du 8 déc., - Les comptes de l'année 1900/1901 sont approuvés.
 - M. Bugnion, congé 4. " - Un congé est accordé à M. le prof. Bugnion pour le sem. d'hiver.
 - Fac. des sciences 5. " - Les modifications apportées par l'Université au Règlement de la Faculté des Sciences sont approuvés.
 - Congrès (de 6. M. le Recteur informe la Commission universitaire que la Commission Parisiq. sup.) nommée pour l'étude de la question de la réunion du Congrès international de l'enseignement supérieur à Lausanne ne voit pas la possibilité d'accepter l'offre du Comité pour la présente année, non plus que pour 1904; elle admettrait 1905 ou 1906, pourvu que l'Université fût prévenue avant le mois de juin 1903. Adopté.
 - Allemagne 7. M. le prof. Roguin fait observer que les Universités de la Suisse allemande nous ont laissés de côté à propos de l'entente avec les universités allemandes relativement à la collation des grades de docteur; M. Bonnard ajoute que c'est cependant l'Université de Lausanne qui a pris l'initiative pour que cette entente fut proposée. Ses démarches seront faites pour qu'il soit tenu compte de nous.
 - Vacances 8. Les vacances du Bureau au sont fixées comme suit; du mercredi 24 décembre inclusivement au mardi 6 janvier inclusivement. Reprise mercredi 7.
 - Doct. en méd. 9. Lecture est faite du rapport de la Faculté de médecine sur les derniers examens de doctorat. Conformément aux conclusions de ce rapport le grade de docteur est conféré à M. M. Santchakoff et Potcheff, à M. M. Schafranoff, Kremenchoussky et à Mme Piotrowska.
 - M. M. Schafranoff 10. M. le prof. Bourget demande que les thèses soient envoyées régulièrement par le Bureau aux professeurs de la Faculté de médecine. Il demande en outre qu'un exemplaire du règlement de la Faculté leur soit adressé. Il est décidé que le diplôme ne sera délivré qu'après le dépôt de la thèse.
 - Doct. et lic. en dr. 11. Lecture est faite du rapport de la Faculté de droit sur la soutenance de thèses de M. Descollayes. Les grades de licencié et de docteur lui sont conférés. - M. le Recteur demande l'autorisation de faire circuler les rapports sur les examens du présent mois dans la Faculté de droit afin que les grades puissent être conférés sans délai. - Accordé.
 - P. Descollayes 12. La séance publique pour la proclamation du résultat des concours est fixée au mois de janvier, le plus tôt possible. M. le Recteur exprime l'avis qu'il faudrait en renvoyer à l'ancien calendrier pour cette séance, soit au mois de décembre.

- Concours 13 M. Roguin sollicite la question des moyens à employer pour rendre la vie à l'institution des concours. Cette question sera mise à l'ordre du jour.
- Ecole d'ing. 14 M. le Recteur fait part à la Commission d'un entretien qu'il a eu avec M. le Directeur de l'Ecole d'ingénieurs au sujet de la part de 20 0/0 de la moitié de la finance de grades attribuée au Doyen de la Faculté des Sc. M. Palaz désirerait qu'une portion des dits 20 0/0 fut adjugée au fond des courses scolaires. La question est renvoyée à la Faculté des sciences.
- Fac. de droit 15 Lecture est faite d'une lettre de M. le prof. Grochet relative à un cours de philosophie du droit qu'il désirerait inscrire au programme. La question est renvoyée à la Commission des sciences sociales.
- Hist. de l'art 16 M. de Noble, privat-docent, a écrit, en date du 14 décembre, à M. le Recteur, une lettre au sujet d'un subside qu'il désirerait obtenir de l'Etat en vue de son enseignement. M. le Recteur verra M. le chef du Département à ce propos.
- (Torpat) 17 Lecture est faite d'une lettre adressée à transmettre à l'Université de Turin à l'occasion de la célébration du 1^{er} centenaire de sa fondation, adresse rédigée par M. le prof. Hauser. Adopté.
- M. Werckowsky 18 M. Werckowsky étudiant en médecine sollicite l'intervention du Rectorat à propos d'une décision de la Faculté de médecine concernant les conditions de ses examens de doctorat. Renvoyé à la Faculté.
- C^{te} de patron. 19 Le départ de M. le prof. Roman laissant une place vide dans la commission de patronage des étudiants, M. le prorecteur propose que M. le Recteur soit prié de l'occuper. Adopté.
- M. Taverney 20 M. le prof. Heylan informe la Commission que M. Taverney, priv. doc. désirerait être autorisé à compléter la "vérification française et la phonologie" dans son enseignement. La Faculté des lettres préconise favorablement. Le Département sera prié d'accorder cette autorisation.

Séance de la Commission universitaire
du 20 janvier 1903

Présents: M. le Recteur Grenier, M. Normand, prorect. M. H. les Doyens Heylan, Chapuis, Roguin, Hétych, M. Sind vice-doyen remplacé M. le Doyen Bouquet. Le procès-verbal de la séance précédente est lu et approuvé après une légère modification.

1. M. le prof. Heylan informe la Commission que M. le prof. E. Turet renonce à demander l'autorisation de remplacer son cours d'espagnol par un cours de toponomastique.

2. Lettres du Département de l'Instruction publique et des Beaux-Arts:
Du 15 déc., - Communique une lettre du Consul d'Italie à Genève relative au Congrès des sciences historiques qui se réunira à Rome

Congrès
(des sc. hist.)

- 3. Du 15 déc., - M. H. Schacht indique le sujet de son cours de sanderit de l'été prochain.
- 4. Du 20 déc., - M. Taverney, priv. doc., demande à être autorisé à ajouter à son enseignement de la philologie romaine, celui de la vérification française et de la phonologie. Prénoms requis.
- Taverney Du 11 décembre, - M. Taverney est autorisé à faire un cours de vérification française le semestre prochain.
- Comptes 5. Du 16 décembre, - Le compte des finances perçues pour l'année 1901-1902 est approuvé.
- approuvés 6. Du 5 janvier, - La continuation du cours libre de M. Nutting, dans la Faculté de Théologie est autorisée.
- Cours libre 7. Du 6 janvier, - Le Département veillera à l'observation des conditions réglementaires de la correspondance.
- Ecole d'Ingénieurs 8. Du 27 déc., - Le Consul d'Etat a décidé la création d'une chaire construction-électro-mécanique à l'Ecole d'ingénieurs. Des propositions ont été demandées à l'Ecole d'ingénieurs qui les fera parvenir au Département par l'intermédiaire de M. le Recteur a demandé au Département de tenir compte de fait de la Commission universitaire que la correspondance doit passer par l'intermédiaire de M. le chef de nomination.
- Bât. de Rumine 9. Du dit, - Lettre relative à l'installation et au mobilier des salles du bâtiment de Rumine. Demande de proposition.
- 10. M. le prof. Normand propose qu'une commission soit nommée pour étudier la question de la transformation des anciens bâtiments. Cette commission serait composée de M. le Recteur, de M. H. les Doyens de Faculté de Théologie, de droit et des lettres et de M. le Directeur de l'Ecole d'ingénieurs.
- Bât. académique 11. M. le Recteur, M. H. Normand et M. Dupont sont désignés en qualité de membres de la Commission dite des nouveaux bâtiments universitaires.
- Congrès, 12. Le Département communique une lettre du Département fédéral de la Sc. histor. de l'Intérieur du 20 décembre relative au Congrès des sciences historiques à Rome.
- 13. Id. une lettre du Département des Travaux publics relative aux dépenses excessives qui se font à l'Ecole de chimie en matière de clefs d'armoires. Ecole de Chimie (abus de clefs) M. le Recteur a ordonné un dépôt de 7.5 pour tout étudiant recevant des clefs et fait confier un registre à souche destiné à constater ce dépôt. La petite somme en cause sera remboursée aux étudiants lorsqu'ils restitueront les clefs.
- 14. Id. concernant la dépense pour imprimés. Une circulaire a été adressée par M. le Recteur à M. H. les Doyens et Directeurs. Pour le papier à lettres, il n'y aura plus que deux formats. Toutes les acquisitions devraient être visées par M. H. les Doyens. Les dites acquisitions ne devront pas faire double emploi avec les compétences.
- Fac. de méd. 15. Relativement au remplacement de feu M. le prof. Roguin auquel le Département demande qu'il soit avisé, M. le prof. Sind fait savoir que la Faculté de médecine a chargé une commission de s'occuper de la question.

- Abonnements 15 Sans le cours de la discussion relative aux "dépenses" le chiffre élevé des abonnements à diverses Revues pour la Faculté des Sciences ayant été mentionné, M. Roguin manifeste quelque étonnement. - M. Wlejek lui donne à ce propos des explications concluantes. - Ceci amène M. Neylan à signaler le fait que la Bibliothèque cantonale ne procède pas aux achats de livres réclamés par les professeurs. M. Roguin exprime le désir que M. le Recteur prenne la chose en mains. Il est décidé que cette question sera reprise à une prochaine séance.
- Revue 16
- Bibl. cantonale
- Compétences 17 Remuant à la question des requêtes et des compétences, M. le Recteur émet l'avis que l'étude doit en être faite conjointement avec M. le chef du Département. Une votation intervient à propos des visas des requêtes par M. M. les Docteurs. Adopté. M. M. les Docteurs sont priés de s'enquérir de ce qui s'est fait jusqu'ici dans leurs Facultés respectives. Il est convenu que M. le Recteur fera rapport à la Commission après son entrevue avec M. le chef du Département.
- Assurances 18 Par lettre du 17, M. le Directeur de l'Hôpital cantonal demande si la caisse des assurances entend payer les frais qu'entraînent les couches d'étudiants. Il lui a été répondu négativement.
- Nécès Les diverses Universités suisses et l'Académie de Neuchâtel, M. M. de Senarclens et Renard, prof. hon., d'autres encore, ont exprimé leur sympathie au sujet du décès de M. M. Rapin et de sa femme. M. Rapin a remercié par lettre pour la part que l'Université a prise à son deuil.
- M. Rapin, prof. 20 (remplacement) A propos des obsèques de M. Rapin, M. le Recteur fait observer qu'un très petit nombre de professeurs se sont rendus au cimetière et qu'il eût été convenable qu'il en fût autrement.
- Doct. en méd 21 Le grade de docteur en médecine a été conféré à M. Francis Cevoy, celui de licencié en droit à M. M. Barnuff et Christoff, les rapports ayant circulé parmi les membres de la Commission universitaire.
- F. Cevoy
- lic. en droit
- Barnuff, Christoff 22 L'Université de Fribourg a fait part du décès de M. le prof. Mermers, celle de Bâle a annoncé celui de M. le prof. G. Saldan. Des lettres de sympathie ont été adressées à ces deux institutions.
- Nécès
- G. Saldan.
- Bosshardt 23 Bosshardt qui a été exclu des cours pour cause de non paiement de la finance d'études sollicite le retrait de cette mesure. Il lui a été répondu qu'elle était maintenue.
- exclusion
- Rankoff 24 Rankoff exclu des cours également sollicite l'autorisation de les suivre comme simple auditeur. Il lui sera répondu que la chose ne pourrait être admise.
- Assurances 25 A. J. Wolf Reichmann, étudiant en sc. techniques a demandé d'être indemnisé pour les frais qu'a causés une maladie dont il

- 25 a été atteint dès le début de son état, mais dont il avait déjà souffert antérieurement. Conformément à l'avis de M. le prof. P. Roux qui l'a soigné, la Commission estime que cette demande ne devrait être admise (voir Regl. art. 1).
- 26 Par lettre du 9 janvier le Département fait connaître la décision du Conseil d'Etat au sujet des diverses demandes de dispense du paiement de la finance d'études pour le présent semestre. La dispense accordée à M. Instermet, étudiant en sciences, a été réduite vu sa demande tardive.
- Dispenses
- Abonnements 27 La Rédaction d'une nouvelle Revue paraissant à Berlin, la Deutsche Hochschule Correspondenz, sollicite l'Université de s'abonner. Il est décidé que chaque professeur fera individuellement ce qu'il jugera à propos. L'Université comme telle ne s'abonnera pas, mais M. le prof. Hauser sera prié de vouloir bien se charger de communiquer à ce périodique, ainsi qu'aux Hochsch. nach. les faits qu'il peut y avoir intérêt à faire connaître.
- Revue
- 28 M. Ace qui demande à être autorisé à passer l'examen pour le "certificat d'études françaises" ne possédant pas de diplôme de maturité, la Faculté des lettres décide négativement. Adopté.
- Ace
- Cecchini 29 M. Cecchini, italien, qui sollicite l'admission sans "licença local" ne peut être immatriculé.
- Immatriculation 30 Le cas de M. Frattini, de Milan, qui demande aussi à être immatriculé sera de nouveau examiné par la Faculté des lettres.
- Frattini 31 M. Kuklenbeck prof. ord. La Faculté de droit ayant été consultée par le Département sur l'opportunité de la collation de l'ordinariat à M. le prof. Kuklenbeck, s'est prononcée en faveur de cette mesure. La Commission universitaire le ratifie à son tour.
- Ad. Blanc 32 M. Ad. Blanc, pasteur à Péllet (Neuchâtel) demande à être immatriculé en vue des examens de doctorat en droit. Ses titres étant reconnus suffisants, sa demande est agréée.
- Concours 33 La séance publique pour la proclamation du résultat des concours de l'année 1901-1902 est fixée au vendredi 30 janvier, à 3 h. à l'Ed. de Chimie. Il y aura vacances l'après-midi de ce jour-là. (Cette séance a dû être renvoyée au 6)
- (proclamat.)
- 34 Les prix suivants ont été décernés conformément aux conclusions des rapports des commissions d'examen.
- Faculté de Théologie
- N° 1 M. Paul Gruier 5. 80
- " Ch. Curtet 100
- " P. Chapuis 100
- " N° 3 H. Karbel 80
- " N° 6 Gardiol 125
- " N° 9 M. Vuilleumier 135
- " Thilo 120
- Prix de Faculté 35 Un prix de Faculté de fr. 200 est décerné à M. J. Lotk pour un travail sur les "Epithètes dans l'Eglise".
- J. Lotk 36 M. le prof. Wlejek annonce que le prince hollandais Bonaparte a fait don

Prince Napoléon à la Faculté des sciences d'un appareil à projections lumineuses.

Séance du Sénat universitaire du 6 février 1903

Séance publique pour la proclamation du résultat des concours de l'année 1901-1902 à l'aud. de chimie.

Présents: M. le Recteur Grenier, M. Bonnard, pro-recteur, M. M. les prof. Landirou, Lapples, Schois, Fomeroed, N. Herzeu, Heylau, Hilléoud, Renvier, Aug. Koud, Tuillainmier.

M. M. les étudiants, un public peu nombreux. M. le Recteur adresse une courte allocution à l'assemblée puis il proclame les noms des lauréats. Ces derniers sont au nombre de huit, savoir:

M. Jules Loth, qui obtient un prix de Faculté de f. 200 pour un travail présenté à la Faculté des lettres.

M. M. Paul Chapuis	Prix de ff	100
Ch. Curbet	"	100
Paul Grenier	"	80
J. Varbel	"	80
Et. Trilo	"	120
M. Tuillainmier	"	125
L. Gardiol	"	125

Ces 7 étudiants appartiennent tous à la Faculté de Théologie. Le total de ces prix s'élève à f. 940.

Séance de la Commission universitaire du 17 février 1903

Présents: M. le Recteur Grenier, M. Bonnard, pro-recteur, M. M. les Doyens Heylau, Mitzels, Bourget et Roguin.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

Lecture est faite des lettres du Département de l'Instruction publique et des cultes:

Cours libre A. Raymond

Du 19 janvier, - M. A. Raymond, pasteur à Granges-Hannaud demande l'autorisation de faire un cours de philosophie religieuse à la Faculté des lettres, à titre de privat. docent ou à tel autre titre. Prévius requis. La Faculté prévise pour que le protestant soit autorisé à faire pendant un semestre un cours public sans attache officielle. Lecture est faite de son rapport. Elle émet, à ce propos, le vœu que les cours

simplement autorisés figurent à la fin du programme sous une rubrique spéciale

Dispense 2 Du 11 janv., - Le Département libère entièrement M. Schwetz, étudiant en méd., du paiement de la finance d'études. Cette décision étant contraire au préavis de l'Université, le Département a été prié par M. le Recteur de ne plus prendre de décision de cette nature sans consulter l'Université.

Concours 3 Du 28 janv., - Le prog. des concours pour l'année 1902-1903 est approuvé.

(prog.) 4 Du 29 janv., - M. Huklenbeck, actuellement prof. extra, est nommé professeur ordinaire.

M. Huklenbeck Bourses 5 Du 30 janv., - Le Département fait connaître les noms des étudiants auxquels le Gouvernement a accordé des bourses pour la présente année et le taux de ces subsides.

M. Faillens 6 Du 4 fév., - M. le Dr Faillens demande l'autorisation de faire un cours de pathologie interne à la Faculté de médecine, à titre de priv. doc. Prévius requis.

7 Du 10 février, - Le Département communique une lettre du Département des Travaux publics, datée du 10 février, par laquelle ce dernier fait savoir que les cours de vacances, ne pourront pas avoir lieu l'été prochain, dans l'absence de Rumine.

8 A ce sujet M. le Recteur informe la Commission universitaire que la Commission dite du bâtiment de Rumine s'est transportée sur les lieux et a constaté que des modifications devront être apportées à certains locaux.

9 Du 16 février, - Une bourse de f. 1000. est accordée à M. Chenuz, élève de l'École d'ingénieurs.

Immatrication 10 Par lettre du 4 février, M. le Doyen de la Faculté des lettres informe M. le Recteur que cette dernière a décidé de prévius négativement au sujet de la demande d'immatrication de M. Gello Frattini vu qu'il ne possède pas les titres exigés en Italie pour des études universitaires.

Doct. ès lettres 11 Eug. Corthésy Lecture est faite d'un rapport de la susdite Faculté relative à la soutenance de thèses de M. Eug. Corthésy, cand. au doctorat. Conformément aux conclusions de ce rapport le grade de docteur est conféré au candidat.

Rèquisitions 12 Le Département de l'Instruction publique et des cultes invite, par une circulaire du présent mois, les divers bureaux et services dépendant de lui à joindre à toute réquisition pour l'économat un double conforme à un modèle qu'il transmet.

Fac. de méd. 13 Le remplacement de feu M. le prof. Rapin, - M. G. Rossier, priv. doc., est présenté en 1^{re} ligne; M. M. Muret, également, priv. doc., en 2^e ligne.

Muret M. La Faculté exprime le désir que celui de ces deux candidats qui ne serait pas choisi soit nommé professeur extraordinaire. Ces présentations devront être appuyées auprès du Département dans l'ordre indiqué.

13. par la Faculté, ainsi que la nomination des deux candidats en qualité de professeurs extraordinaires. Il sera toutefois fait observer au Département que le nombre des professeurs extraordinaires est déjà très grand dans la Faculté de médecine et qu'il pourrait y avoir intérêt à ce que les ressources de l'Etat fussent réservées pour la création d'un enseignement reconnu nécessaire.

M. Galli-Valerio 14. H. le prof. Galli-Valerio annonce, en date du 23 janvier qu'il a pu reprendre ses cours, la santé de son frère s'étant améliorée.

15. La Faculté de médecine a informé H. le Recteur en date du 28 janvier.

J. Gonin, priv. doc., qu'elle préparait en faveur de la nomination de H. J. Gonin en qualité de privat docent, pour l'enseignement de l'ophtalmologie, - adopté.

Ecole d'Ingénieurs 16. Par lettre du 31 janvier, la Faculté des sciences fait savoir qu'elle a décidé de ne pas entrer dans les vues de H. le Directeur de l'Ecole d'ingénieurs au sujet de l'abaissement ou de la suppression du préterme de 20 o/o sur les finances d'examen en faveur du doyen. Ce préterme sera donc maintenu.

17. H. le Directeur de l'Ecole d'ingénieurs demande par une lettre datée du 5 février d'être autorisé à faire figurer le titre même de l'Ecole sur les imprimés servant à la correspondance, en dérogation de la mesure adoptée. Accordé.

J. Landry 18. Le Conseil de la dite Ecole propose en date du 12 février la nomination de H. Jean Landry, ingénieur à Genève, en qualité de professeur pour l'enseignement des constructions électro-mécaniques et transmettant la copie du rapport rédigé à cet effet. La commission transmettra cette proposition en l'appuyant.

M. E. Gaillard 19. H. E. Gaillard, priv. doc., est également proposé comme professeur extraordinaire en date du 12 février, pour l'enseignement des installations électriques. Il serait nommé ultérieurement professeur extraordinaire. Le préavis est favorable. - Adopté.

M. Ch. Tuzour 20. Mme Ch. Tuzour a remercié par lettre du 12 février H. le Recteur de la sympathie qui lui a été témoignée à l'occasion du décès de son mari.

Berne 21. L'Université de Berne a fait part, en date du 31 janvier, de la mort de H. Hod. Rüttschi, prof. hon. H. le Recteur a exprimé, en

H. Hod. Rüttschi réponse à cette communication, la sympathie de l'Université.

Sté d'étudiants 22. Le Président du Syndicat exprime au nom des différentes Sociétés d'étudiants, par lettre du 11 février, le désir qu'un petit tableau d'affichage avec serrure soit mis à la disposition des Sociétés dans chaque bâtiment pour remédier à la disparition des cartes de convocations. Accordé.

Belles-Lettres 23. En date du 9 février la Société de Belles Lettres fait connaître la composition de son comité.

Congrès 24. Le comité du congrès des sciences historiques qui doit se réunir à Rome en avril prochain sollicite l'envoi d'un délégué. Il lui a été répondu que H. le prof. J. Bonnard avait été chargé de représenter l'Université à cette réunion de savants.

Hochschul. corresp. 25. La Rédaction de la Hochschul. corresp. de Berlin a adressé à l'Université id. Nachr. dans le courant de ce mois une circulaire relative à certaines imputations des Hochschul-Nachrichten dont elle tient à se blanchir.

Congrès 26. Un congrès international d'hygiène et de démographie devant avoir lieu d'hyg. et démog. à Bruxelles au mois de septembre prochain le comité invite l'Université à s'y faire représenter. Cette invitation sera transmise à la Faculté de médecine.

J. Gonin 27. H. le St Gonin remercie H. le Recteur, en date du 28 janvier, de l'envoi plus que tardif du diplôme constatant l'obtention du prix de Faculté qui lui a été décerné en 1902. (V. 1892.1. p. 20. XII. 1892. n. 17. 16. 23. XII. 92. 223.)

Cours libres 28. H. le Doyen de la Faculté des lettres demande que les cours libres faits par des personnes étrangères à l'Université figurent au programme sous une rubrique les désignant comme simplement autorisés. La question sera tranchée par H. le Recteur.

Fac. des lettres 29. (biblioth.) H. le prof. Neylon demande, en outre, qu'un subside soit accordé à la Faculté des lettres en vue du paiement d'un aide pour la bibliothèque. Il est décidé que le Département sera prié d'accorder un subside (de f. 150) pour que les Bibliothécaires de Faculté de Théol., droit et lettres puissent se faire aider par un ou plusieurs étudiants.

30. Sur la demande de son doyen, la commission autorise la Faculté des lettres à disposer du reliquat de f. 150. qui lui revient sur la somme de f. 400. qui lui a été allouée pour l'achat de livres.

Séance de la Commission universitaire du 3 mars 1903.

Présents : H. le Recteur Grenier, H. Bonnard, procureur; H. H. les Doyens Roguin, Neylon, Nélèk et Bourget. H. Vuilleumier, vice-doyen, remplace H. Chapuis.

Lecture est faite du procès-verbal de la dernière séance. Il est adopté après une légère modification.

Lettres du Département de l'Instruction publique et des cultes.

Prog. des cours 31. Du 21 février, - Le programme des cours du prochain semestre d'été est approuvé.

Fac. de droit 32. (cours) Le cours de droit romain en français, pour étudiants allemands, de H. le prof. H. Herzog est autorisé, mais à titre de cours universitaire proprement dit.

M. J. Landry 33. Du 28 janvier, - Le Conseil d'Etat a nommé H. Jean Landry professeur extraordinaire pour l'enseignement des constructions électro-mécaniques.

Eau et Gaz 4 Le 15 février - Le Département transmet une circulaire de l'économat relative à la dépense de l'eau et du gaz qui paraît exagérée.

Musée hist. des mach. 5 Le musée historique des machines à Zurich demande, par circulaire, si l'université pourrait lui faire don de quelques objets d'ancienne date. M. H. Sifour, H. et Hahn consultants déclarent qu'ils ne peuvent se débarrasser de rien.

Dovere 6 Les journaux Ticinois "Dovere, et Gazzetta Ticinese" ayant récemment publié des articles relatifs à certaines manifestations des étudiants suisses de la Faculté de médecine visant les étudiants étrangers, articles dans lesquels les autorités universitaires sont prises à partie, leurs auteurs M. H. Cometti et Sacchi étant eux mêmes étudiants, M. le Recteur les a fait comparaître par devant lui. Ils se sont dans une certaine mesure excusés. Il est décidé qu'ils seront engagés à ne plus agir désormais avec autant de légèreté et invités en outre à adresser aux journaux en cause une lettre rectificative dont ils soumettront préalablement la teneur à M. le Recteur.

Biblioth. cant. 7 (achats) M. le Doyen de la Faculté de théologie a informé par lettre du 2 mars M. le Recteur que cette Faculté désirerait que la Bibliothèque cantonale fut invitée à procéder avec plus de promptitude aux achats de livres demandés par les professeurs. La question de ces achats sera soumise aux Conseils des autres Facultés afin qu'elles puissent exprimer leur avis et leurs vœux.

Certificats 8 (traduction) La Faculté des sciences demande par lettre du 26 février que les certificats produits par des étudiants soient accompagnés d'une traduction légalisée lorsqu'ils ne sont pas rédigés dans une des 3 langues nationales suisses. La légalisation coûtant cher, il est décidé simplement que toute pièce traduite qui paraîtrait suspecte serait soumise à un contrôle. Le Bureau est invité à veiller à la chose.

F^{te} des sciences 9 (réglement) La Faculté des sciences transmet le projet d'un nouveau règlement modifiant l'ancien spécialement à propos des conditions d'examen. Ce projet est adopté.

Doct. en méd 10 **A. Barraud** **Werchowky** Lecture est faite d'un Rapport de la Faculté de médecine sur les examens de M. A. Barraud, cand. au doctorat. Le grade est conféré au candidat. M. le Doyen de la Faculté informe la Commission que le recours de M. Werchowky, relatif à la dispute de l'examen de sciences naturelles a été reconnu fondé. D'autre part la Faculté estime que la demande de dispute de cet examen adressée par Mme Wladimisky ne peut être admise, le certificat qu'elle produit émanant d'une école dans laquelle les études sont insuffisantes.

F^{te} de médecine 11 (14. 11) **ex. de se. nat.** Lecture est faite d'une pétition signée par divers étudiants en médecine tendant à ce qu'ils ne soient pas astreints à l'examen de sciences naturelles, vu les dispositions transitoires du Règlement de la Faculté. Il est fait droit à cette réclamation.

Etudiants suisses 12 Lecture est faite également d'une pétition d'étudiants suisses relative aux inconvénients qu'entraîne pour eux la grande affluence d'étudiants étrangers. L'étudiant Colliu, Suisse d'origine, mais dont la famille est établie en Russie proteste contre cette manifestation par une lettre dont connaissance est donnée à la Commission. La Faculté de médecine à laquelle cette pétition a été remise expose par une lettre de son doyen son point de vue sur les moyens à employer pour remédier à l'état de choses dont se plaignent les étudiants suisses. Elle estime qu'il faudrait à cet effet que les demandes d'immatriculation lui fussent soumises. Ce point de vue n'est pas admis par la Commission, le Règlement instituant le Recteur seul juge en la matière. Il est décidé en conséquence que la pétition sera transmise au Département et qu'il sera informé que le Bureau examinera avec soin les certificats produits pour l'immatriculation en tenant compte de ce qui se fait en Russie d'où ils proviennent le plus souvent. Les cas douteux seuls seront soumis à la Faculté. Les autres mesures que compte prendre la Faculté sont approuvées. Quant aux examens de sciences naturelles que le nouveau Règlement de la Faculté exige des candidats au doctorat, il est décidé que les Facultés des sciences et de médecine devront s'y tenir.

Session de la Commission universitaire
du 13 mars 1903.

Présents: M. le Recteur Grenier, M. Romard, procureur, M. H. les Doyens Chopuis, Hölzsch, Heytan et Roguin.

Bibl. cant. 1 **pétition des étud^s** **voir p^o 232** La réunion a pour objet une pétition signée par des étudiants et concernant la Bibliothèque cantonale dont ils estiment avoir à se plaindre puis un article du Nouvellist Tandois sur ce sujet. Lecture est faite d'une lettre d'un étudiant adressée aux journaux. M. le Recteur a entretenu M. le Directeur de la Bibliothèque de cette affaire et l'a trouvé disposé à faire droit aux griefs articulés dans la mesure où ils sont légitimes.

Miscipline 2 Lecture est faite d'un article de la Gazette de Lausanne.

N. Andersen La pétition étant adressée au Grand conseil, M. le Recteur s'est demandé si cette démarche est correcte et si le Règlement n'exigeait pas que la pétition fût adressée à la Commission universitaire. Après une discussion prolongée il est décidé que le principal signataire de la pétition et auteur de la lettre précitée, M. Andersen, étudiant en sciences sera cité à comparaître devant M. le Recteur et M. le procureur, qu'il sera blâmé spécialement à propos du ton de sa lettre, puis invité à remettre la pétition à la Commission universitaire afin que la question de fond soit mieux traitée. Il est décidé en outre qu'une lettre serait adressée aux journaux pour dégager la responsabilité de l'université. Ces décisions

Séance du Sénat
du 20 mars

Séance de la Commission universitaire
du 24 mars 1903

Présents: M. le Recteur Grenier, M. Bonnard, pro-recteur, M. H. les Doyens
Chapuis, Neylan, Roguin, Witezek, M. Bourget s'est excusé.

Lecture est faite du procès verbal de la séance précédente. Il est adopté.
Lettres du Département de l'Instruction publique et des Cultes.

Bibl. de Faculté
(subside)

1. Du 5 mars, - Le subside de f. 150 demandé pour un ou plusieurs aides-
bibliothécaires est accordé.

M. Raymond
cours libre

2. Du 10 dit, - M. Raymond, professeur à Granges Samand n'est pas autorisé
à faire le cours libre de philosophie religieuse qu'il désire offrir aux
étudiants de la Faculté des Lettres. (M. le Recteur fait savoir que le Départ-
ement serait disposé à accorder cette autorisation pour le semestre d'hiver
prochain.)

M. Rossier &
M. Murel
prof exte

3. Du 14 mars, - M. G. Rossier est nommé professeur extraordinaire pour
l'enseignement de l'obstétrique, M. M. Murel, prof. extraordinaire également
pour l'enseignement de la gynécologie.

4. Du 19 mars, - Le Département admet la proposition de l'Université
relative à la pétition des étudiants suisses de la Faculté de médecine.
Le Bureau aura toujours le droit d'exiger la production des
pièces russes quand il ne se jugera pas suffisamment renseigné
pour l'immatriculation.

5. Demande de renseignements de la légation des Pays Bas à
Berne.

6. Question de la pétition adressée par divers étudiants et professeurs
au Grand Conseil au sujet de la Bibliothèque cantonale. M. le
Recteur a fait comparaître M. Anderten le principal signataire
de cette pétition devant lui et devant M. le Prorecteur. Ce jeune
homme a été blâmé puis invité à remettre la pétition à la
Commission universitaire. Il a demandé à réfléchir, mais il s'est
décidé ensuite à se soumettre. M. le prof. Roguin insiste sur le
fait qu'il importe de séparer la cause de l'Université d'avec ses
rapports avec la Bibliothèque et avec le blâme infligé aux pétitionnaires.

7. Lecture est faite d'une lettre adressée par M. le Recteur aux étudiants
Cometti et Sacchi pour les inviter à retirer les colloques contenus
dans leurs articles insérés dans deux journaux russes. Lecture
est faite des réponses des dits étudiants. Il est décidé que leurs premières
lettres seront communiquées aux 2 journaux et que les étudiants
seront cités devant la Commission universitaire. Quant à la

7. Pétition des étudiants en médecine, il sera répondu à ces derniers par l'intermédiaire
de la Faculté de médecine.

M. Berthod 8. Lecture est faite d'une lettre de M. le Directeur de l'École d'ingénieurs relative à
l'étudiant Berthod.

M. P. Jaccard 9. M. P. Jaccard, juris. doc., récemment appelé à occuper une chaire à l'École poly-
(dimission) technique fédérale à Zurich, informe par lettre du Bureau qu'il veut, de ce fait, donner
sa démission. Lecture est faite de sa lettre.

Assurances 10. Lecture est faite ensuite d'une lettre du 5 mars de la Société d'assurance mutual
le vaudoise relative à l'exclusion des auditeurs du compte établi par l'Université
pour le paiement de la prime. La Société estime que cette catégorie d'étudiants
devrait être comprise dans le compte. Il lui a été répondu que les auditeurs
pouvaient sur leur demande, être assurés, mais qu'ils ne pourraient pas y être
contraints. M. le Recteur a répondu à cette lettre en maintenant son point de
vue négatif.

id 11. M. Frodermann, étudiant en lettres, réclame pour frais de maladie
une indemnité qui ne peut lui être accordée intégralement vu la nature
de certains de ses frais.

Quorum 12. M. le Recteur fait la lecture d'un projet de circulaire, qui serait
(4. 20. III. 03. Fol. 233) adressée aux professeurs à propos des manques de quorum à la dernière
séance du Sénat. Ce projet est approuvé.

Tockhoff 13. Lecture est faite d'une lettre du 19 mars de l'étudiant Tockhoff transmise
Expulsion par le Directeur de l'École d'ingénieurs. Cet étudiant a été expulsé par la
police. Il sera demandé au Département de l'Instruction publique d'in-
former le Département de justice et police qu'il doit prévenir l'Université avant
de procéder contre des étudiants.

14. M. Delapierre a informé M. le Recteur par lettre qu'un étudiant
bulgare ne le payait pas. Il a été invité à s'adresser au juge instructeur.

Sté d'Etudiants 15. Lecture est faite d'une lettre du 25 mars de la Société Germania
Germania au sujet des couleurs qu'elle désire adopter pour sa coiffure d'été, soit
Stürmer. Vu la similitude des dites couleurs et de celles de Stella
et de Lofingue, les Présidents de ces deux sociétés seront invités à faire
prononcer celles-ci sur la question.

Lic. en droit 16. Rapports sur les examens. Faculté de droit. - Le grade de licencié est conféré
Bantcheff à M. Bantcheff et Testilicari. M. H. Roguin, Bonneron, Pilivet, Natyuborg
Teopilian, secrétaire, de Vallère. Il en est de même de M. Sactet, pour le doctorat.

Faculté de théologie 17. Les examens de M. H. Frey, sur candidat à la licence, ne
Frey sont pas admis.

Lic. es lett. cl. 18. Faculté des lettres. - Le grade de licencié en lettres classiques est conféré
J. Franel à M. Jean Franel.

Doct. en méd. 19. Faculté de médecine. - Le diplôme de docteur est conféré à M. Nadevskij.

Nadevskij 20. Faculté des sciences. - Le grade de licencié en sciences physiques et naturelles
est conféré à M. Arthur Maillefer.
a. Maillefer

Fonds universitaire 20

Le Recteur informe la Commission que la Commission financière a décidé l'acquisition de 11 délégations de divers emprunts pour la somme de f. 2010.-

S^{te} d'étudiants 21

" Corda Fraters "

d. S. V. 1903-2316

La Société internationale " Corda Fraters " informé H. le Recteur de la constitution d'une section italienne à Lausanne et demande à cet effet l'autorisation de la Commission universitaire. Des renseignements seront pris relativement à la question de savoir s'il existe une section suisse. La constitution de cette section est autorisée.

Bibl. de Faculté 22

(Subsid.)

A propos du subside accordé par l'Etat pour un aide-bibliothécaire, les Facultés intéressées seront invitées à s'entretenir avec elles. La Commission universitaire désignera les étudiants chargés de ces fonctions.

Bât. de Humine 23

H. le Recteur fait rapport sur l'examen des lieux auquel a procédé la Commission du Bâtiment de Humine.

Séance de la Commission universitaire du 5 mai 1903.

Présents: H. le Recteur Grenier, H. Bonnard, pro-recteur, H. H. les Doyens Heylaur, Chapuis, Méléjck, Roguin et Bourget.

Lecture est faite du procès-verbal de la séance précédente, il est approuvé.

M. M. Grotti, et

Marullaz

Ecole d'ingénieurs 24

enseignement de

M. Amstein

Par lettre du 6 avril le Département informe l'Université que H. H. Grotti et Marullaz ont été nommés assistants du professeur d'anatomie pathologique.

H. le Recteur informe la Commission que l'Ecole d'ingénieurs ayant dû procéder au remplacement provisoire de H. le prof. Anstettin, vu l'état de sa santé, la Direction a proposé au Département de charger H. H. Heyot et Hailard de son enseignement sans passer par l'intermédiaire du Rectorat, comme le prescrit le règlement. Cette irrégularité a été signalée au Département (Lettre du Départ. du 28 avril).

Leçons inaugurales 25

La question des leçons inaugurales ayant été soulevée à propos de l'installation des nouveaux professeurs de la Faculté de médecine, il est décidé que les futurs doctes seront désormais tenus, conformément au Règlement, de faire une leçon de cet ordre et de la publier. H. P. Mercanton sera prié qu'il doit publier la sienne.

26

Le Département a renvoyé à H. le Recteur une demande de H. le prof. Péllet qui désire obtenir un assistant. Après entente avec H. le Doyen de la Faculté des sciences, H. Péllet a été autorisé par le Département à s'adjointre un assistant privé. (Lettre du Département du 1^{er} mai).

M. H. Dufour 27

congi

H. Henri Dufour a demandé un congé d'un mois environ pour des motifs personnels. Ce congé a été accordé. H. Dufour s'est engagé à remplacer à son retour les leçons qu'il aura dû manquer de ce fait. (Lett. du Départ. du 1^{er} mai).

9^{de} de médecine 6

(locaux)

Etud^{ts} en méd. 7

(admis aux examens)

Journaux 7

Quorum 8

Discipline 9

Klein

S^{te} d'étudiants 10

Bibl. cant^{le} 11

12

Nécès

(Plus communiqué ayant été inséré dans les journaux au sujet)

La Faculté de médecine a informé H. le Recteur par une lettre datée du 27 avril que vu l'exiguïté des locaux dont elle disposait pour la dissection, elle avait décidé de ne recevoir dans l'amphithéâtre que les étudiants ayant déjà subi l'examen de sciences naturelles. H. le Recteur a communiqué cette lettre à la Commission Universitaire par circulation, en faisant observer que cette mesure exclurait des étudiants qui ayant déjà suivi 2 ou plusieurs semestres pourraient, en tout temps, se présenter aux examens fédéraux, ainsi que des étudiants qui pourraient se présenter aux examens de sciences naturelles au bout de deux semestres mais qui n'en ont pas l'obligation. Il paraîtrait plus normal que le soin de faire la police de leur laboratoire et d'y distribuer les travaux d'après les connaissances de ses élèves, fut laissé à chaque professeur, sans prendre une mesure générale qui serait contraire au principe qu'un étudiant immatriculé a le droit absolu de suivre les cours et laboratoires de son choix. Les membres de la Commission universitaire ont tous partagé cette opinion.

Un communiqué ayant été inséré dans les journaux au sujet de la décision de la Faculté de médecine, H. H. les Doyens sont invités à prier leurs collègues de s'abstenir de tout communiqué à la presse, le Bureau devant seul fournir des informations à cette dernière.

La circulaire adressée aux professeurs par H. le Recteur au sujet de l'absence de quorum à la dernière séance du Sénat, ayant été transmise à la " Tribune " probablement par l'un des destinataires, une démarche sera faite pour découvrir l'auteur de cette communication inconvenante.

H. le Recteur entretient la Commission du cas de l'étudiant Klein, cand. au doct. en sciences qui, pour obtenir de l'argent d'une personne de son pays (la Westphalie) qui le protège, a recouru à des allégués mensongers au sujet de prétendues exigences de l'Université à son égard. Une enquête sera ouverte.

La Société d'étudiants Germania a informé H. le Recteur par lettre du 9 avril que le " Forum " lui a été dévolu en remplacement de la Stella. La Germania n'est pas autorisée à prendre les couleurs qu'elle désire, les Sociétés de Lopingue et de Stella s'y opposant. Il a été établi, renseignements pris, que la " Corda Fraters " n'avait pas de section suisse à Lausanne.

Lecture est faite de la pétition adressée au Grand Conseil au sujet de la Bibliothèque cantonale par des étudiants et divers signataires. Le Département de l'Instruction publique demandant que l'original de cette pétition lui soit communiqué, il est décidé qu'il sera satisfait à ce désir avec prière d'un prompt renvoi de la pièce.

Un factum intitulé " sources invisibles " a été envoyé à H. le Recteur par son auteur qui paraît être atteint d'un dérangement mental.

L'Université de Fribourg a fait part du décès de H. le Dr. Médanvier.

Berlin

professeur de botanique.
13. La bibliothèque de l'Université de Berlin a adressé des remerciements au sujet de l'envoi de documents qui lui a été fait récemment. Sur sa demande. Elle exprime le désir que nos envois lui soient adressés à elle-même et non à l'Université.

Assurances
(Frais de désinfection)

14. H. E. Favoy, étudiant en droit qui a été atteint de fièvre scarlatine sollicite une indemnité et produit une note de frais relative à la désinfection de la chambre qu'il occupait. La question se pose de savoir si des frais de cet ordre doivent être à la charge de la caisse d'assurances. Il est décidé que lorsque la désinfection est obligatoire les frais incombent à cette dernière jusqu'à concurrence de l'indemnité réglementaire de 50 par jour.

Heures de cours

15. Quelques étudiants ne s'inscrivent que pour les cours de H. Audré, lecteur, le Bureau devant être instruit de ce qu'il doit exiger à propos des 6 h. de cours par semaine que doit suivre tout étudiant, il est décidé que les leçons de H. Audré comptent comme celles d'un professeur en titre.

Congrès
géologique

16. H. le prof. Lugeon demande par lettre si l'Université serait disposée à lui accorder un subside pour qu'il pût se rendre au Congrès géologique qui se réunira à Vienne au mois d'août. H. le Recteur parlera de la chose à H. le Chef du Département.

M. Racca

17. H. Racca, prof. suppléant, demandant que les étudiants en droit soient tenus de s'inscrire pour celui de ses cours qui forme le complément du cours d'économie politique de H. le prof. Faretto, il est décidé que cette condition ne peut pas être imposée, mais simplement recommandée.

Chimie
confit

18. Un conflit étant survenu entre les professeurs de chimie à propos d'une thèse, il est décidé que H. le Recteur cherchera à amener une entente entre les intéressés.

Littér. fr.

M. Briaudet

voir f. 237

19. Question de la chaire de littérature française à repourvoir. Une démarche sera faite tout d'abord auprès de H. Briaudet, Directeur du Gymnase, après quoi, s'il y a lieu, il sera avisé d'autres négociations.

Séance de la Commission universitaire
du 2 juin 1903.

Présents H. le Recteur Grenier, H. Bonnard, procureur, H. le Docteur Chapuis, Roguin, Heylan et Witzels. H. Aug. Roud, secrétaire de la Faculté de médecine, remplace H. le Docteur Bourget qui ne peut assister à la séance.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et approuvé.

M. Briaudet

1. H. le Recteur informe la Commission qu'après entente avec H. le Chef du Département, il a fait une démarche auprès de H. Briaudet, Directeur du Gymnase, pour lui offrir la chaire de littérature française. Cette démarche n'a pas abouti. Lecture est faite de la lettre de H. Briaudet.

M. M. Rossel, Virgile
Monnier, H.
Seippel, P.

F^{de} des Lettres
Littér. française

2. Lecture est faite d'une lettre de la Faculté des lettres présentant trois noms pour la repourvue de la chaire de littérature française, dans l'ordre suivant: M. H. Virgile Rossel, prof. à Berne; Ph. Monnier, à Genève et Seippel, professeur à Zurich. H. le prof. Roguin fait la lecture d'un texte résumant son opinion au sujet du choix d'un professeur de littérature française, texte dont il demande l'insertion intégrale dans le rapport qui sera transmis au Département. H. le prof. Heylan exprime l'avis que les propositions de la Faculté des lettres doivent être soumises telles quelles au Département, la Commission universitaire dormant de son côté un avis, le cas échéant. Les propositions de la Faculté seront transmises au Département, ainsi que le texte de H. Roguin.

Peuple Vaudois

3. Le Comité de publicité des Représentations du Peuple vaudois a fait don à l'Université le 16 mai d'un certain nombre d'exemplaires d'une brochure éditée à l'occasion de ces représentations.

Zurich

F^{de} de méd. attaqué
dans un roman

4. Lecture est faite d'une lettre de l'Université de Zurich relative à un roman publié par Mme Ida Franke d'origine allemande, dans lequel la Faculté de médecine de l'Université est attaquée.

Bosshardt

(expulsion)

5. La Bibliothèque de l'Université de Lucerne remercie par lettre du 23 mai de l'envoi d'écrits académiques.

6. Cas Bosshardt. Cet étudiant qui a dû être exclu des cours dans le courant du semestre d'hiver a été néanmoins admis par H. le prof. Dutoit à fréquenter le laboratoire de chimie physique. Il a été fait observer à H. Dutoit qu'il était très nécessaire que les professeurs tiennent compte de l'exclusion des cours, une fois cette mesure prononcée contre un étudiant.

Discipline

Klein

7. Cas Klein. Cet étudiant, sur le compte duquel certaines plaintes sont parvenues au Bureau de l'Université demande son exmatriculation. Il est décidé qu'on ne peut lui délivrer à ce propos qu'une simple déclaration constatant sa présence à l'Université pendant le précédent semestre.

Journaux

indiscrétion d'un prof pour rien

8. Lecture est faite d'une lettre de H. J. L. Piro, prof., affirmant qu'il n'est pas d'indiscrétion d'un prof pour rien de la communication incriminée. L'affaire est considérée comme close (voir procès-verbal de la séance précédente).

Etudiants juifs

catalogue

9. Lecture est faite d'une lettre adressée par un certain nombre d'étudiants juifs qui expriment le désir que les noms des étudiants israélites figurent comme tels dans le catalogue. Il leur sera répondu que la chose n'est pas possible, la nationalité d'un étudiant pouvant seule être mentionnée. A ce propos il est décidé que les Polonais et les Arméniens ne doivent plus désormais être dénommés tels mais classés d'après le pays auquel ils ressortissent.

- Doct. en méd. 10. Rapports sur les examens. Les rapports de la Faculté de médecine sur les examens de M^{lle} Perlin, Serguera et de M^{lle} Habeltz, ainsi que ceux de la Faculté des sciences sur les examens de M. H. Kerttunen, Péard et Veillard ont été communiqués à la Commission par circulation, le grade de docteur a été conféré aux six candidats.
- M. Faillens, priv. doc 11. M. J. Faillens, doct. en méd., sollicite du Département l'autorisation d'enseigner à titre de privat docteur. Le préavis favorable de la Faculté sera transmis au Département (Rapport du 25 mai)
- Immatrication 12. Le Département a transmis une lettre du 2 mai, de M. Duparc, prof, à Genève relative à un étudiant M. Sind, que la Faculté de cette ville se refuse à immatriculer, estimant ses titres insuffisants. M. Duparc sollicite la faveur de l'immatrication à Lausanne; la lettre est remise à M. le Doyen de la Faculté des sciences.
- id 13. Cas de M. Kerbinowitz, de M^{lle} Wohlgenuth et de M. Hellmuth qui demandent à être immatriculés. La Faculté des lettres que cela concerne n'estime pas leurs titres suffisants.
- M. Raymond 14. La Faculté des lettres revient à la charge au sujet de l'autorisation de cours libre de philos. religieuse à accorder à M. Raymond, pasteur, à Granges, de faire un cours libre de philosophie religieuse. Le Département sera de nouveau prié d'acquiescer à la demande de M. Raymond.
- H. Schacht 15. M. H. Schacht sollicite l'autorisation de continuer son cours libre de sanscrit. Appuyé.
- J. Sarguier 16. M. Jean Sarguier demande au Département de l'autoriser à enseigner la psychologie physiologique dans les Facultés de médecine et des lettres (4 au Départ: du 25 mai). Le dossier y relatif sera transmis à la Faculté de médecine.
- Prix Radiguel 17. Prix Radiguel. Lecture est faite du règlement élaboré par la Faculté des lettres. Il est adopté.
- Bibl. cant. 18. M. le Recteur informe la Commission que la pétition au Grand-Conseil concernant la Bibliothèque cantonale a été restituée par le Département auquel elle avait été communiquée.
- J. Klugmann 19. M. J. Klugmann, cand. au doct. en méd., ayant été malade et soigné à l'Hôpital cantonal, la Direction de cette institution a transmis à l'Université une note de frais dont M. le Recteur a jugé devoir refuser le paiement, l'intéressé n'ayant pas suivi de cours. Admis
- Congrès 20. M. le Chef du Département a été informé du désir de M. le prof. Lugeon de recevoir un subsidie à propos du voyage à Venise qu'il compte faire au mois d'août pour assister au Congrès des géologues.
- Perception 21. A propos (de la perception) de la perception de la finance d'études du présent semestre, M. le Recteur fait savoir que tous les étudiants se sont mis en règle.
- 22. Le rapport de l'École d'ingénieurs sur les examens du diplôme

- 23. n'étant pas encore parvenu au Bureau, il est décidé que les grades seront conférés conformément aux indications de ce rapport.
- Bibl. des Fac 24. Cidus bibliothécaires. - Il est entendu que les f. 150. - alloués comme subsidie par l'Etat servira à payer les aides-bibliothécaires des Facultés de lettres et de droit qui sont M. H. Ger et Linder.
- 25. La Faculté de droit ayant besoin d'étagères pour les thèses reçues de l'étranger, le Département sera prié d'accorder les f. 125, montant du devis.
- 26. M. le Prof. Bonnard rappelle la question de l'existence qu'on était convenu de tenter d'amener entre les Universités suisses au sujet du doctorat, l'affaire étant restée en suspens. M. le prof. Roguin demande où en est le travail de la Commission nommée pour arriver à l'aménagement des anciens bâtiments. M. le Recteur verra à ce que cette Commission puisse fonctionner dès que la situation sera éclaircie du côté du Département.
- Universités Suisses 27. M. le prof. Neylan exprime l'avis que l'autorisation accordée pour des cours libres ne devrait être que semestrielle. Appuyé. - Il propose au nom de la Faculté des lettres que le nom de M. Sobotlawski soit désormais supprimé dans les programmes de cours. - Admis

Séance du Sénat universitaire
du 20 mars 1903.

Présents: M. le Recteur Grenier, M. Bonnard, prorecteur, M. H. Neylan, Chapuis, Emery, Roguin, Hauert, H. Dupont, Brunner, Blanc, S. Herzog, Hofer, Félis, Mercier, Marchand, Vallette, N. Herzog, Wilegch (total 18 mm.)
M. H. Deloë, Lugeon et Rossier se sont excusés de leur absence.
Le quorum n'étant pas atteint, la séance est levée.

Séance de la Commission universitaire
du 1 juillet 1903.

Présents: M. le Recteur Grenier, M. Bonnard, prorecteur, M. H. les Doyens Chapuis, Wilegch, Neylan et Roguin; M. Bourget s'est excusé de son absence.

1. Lecture est faite du procès-verbal de la séance précédente. Il est approuvé après quelques légères modifications.

Bât. univers. 2. M. le Recteur informe la Commission que le Département le prévient de la solution apportée à la question des anciens bâtiments universitaires dès que cette solution sera intervenue.

3. Lecture est faite du rapport de la Faculté de droit sur la sollicitation de thèse de M. S. Robert, cand. à la licence et au doctorat. Ces deux grades lui sont conférés.

Lecture est faite des lettres au Département de l'Instruction publique et des cultes.

4. Du 12 juin, - Les experts proposés par la Faculté des sciences pour les examens de juillet sont désignés

Cours libre

M. Raymond

5. Du 15 juin, - M. Raymond, professeur à Granges est autorisé à faire un cours libre de philosophie religieuse

M. Schacht

M. Faillens

6. Du 15 juin, - M. Schacht est autorisé à continuer son cours libre de sanscrit pendant le prochain semestre d'hiver

7. Du 17 juin, - M. J. Faillens, doct. en méd., est nommé privat. docent.

8. Du 18 juin, - Le programme des cours pour le semestre d'hiver 1903/1904 est approuvé.

J. Larguier

9. Lecture est faite d'une lettre de la Faculté des lettres relative à la demande de M. Jean Larguier tendant à ce qu'il soit autorisé à enseigner la psychologie-physiologique dans cette Faculté et dans la Faculté de médecine. Préavis favorable. Le rapport de la Faculté de médecine n'étant pas encore parvenu au Bureau, il est décidé que s'il est favorable, la décision sera transmise au Département sans que la Commission soit appelée à se prononcer.

Commis. univers.

10. En s'excusant de son absence M. le prof. Bourget exprime le désir que la Commission soit convoquée désormais pour 6h. Il lui sera répondu que la chose ne paraît pas possible.

Doct. en méd.

M. Roth

Stépanoff

Mlle Colkheim

11. Lecture est faite de rapports de la Faculté de médecine sur les examens de doctorat de M. Roth et Stépanoff ainsi que Mlle Colkheim. Le grade de docteur est conféré aux trois candidats.

12. La Faculté des sciences demande par lettre que les décisions de la Commission universitaire pouvant l'intéresser lui soient communiquées après chaque séance. Il sera tenu compte de ce desideratum.

M. Jaccottet

priv. doc.

(y. 24.VII.)

13. Par lettre du 10 juin, le Département a demandé le préavis de l'Université sur une demande de M. Jaccottet, tendant à ce qu'il soit autorisé à enseigner les mathématiques dans la Faculté des sciences à titre de privat. docent. M. Jaccottet étant chargé de l'enseignement de cette branche au Gymnase scientifique. Ses titres sont jugés suffisants par la Faculté des sciences pour légitimer l'admission de sa demande. Le préavis de la Commission sera en conséquence favorable.

M. Seiler

prof. extr.

14. Par lettre du 17 juin la Faculté des sciences informe la Commission qu'elle a décidé de demander au Département la nomination de M. Seiler actuellement privat. docent en qualité de professeur extraordinaire pour son enseignement concernant les durées calendaire-saires et les saisons. Le préavis de la Faculté des sciences sera transmis tel quel au Département.

Doct. ès sciences

M. Porchet

15. Lecture est faite du rapport de la Faculté des sciences sur les examens de M. Porchet, cand. au doct. Le grade est conféré au candidat.

Littér. franc.

16. M. le Recteur informe la Commission qu'il a prié M. le Chef du Département de veiller à bien prendre une décision au sujet de la réouverture de la chaire de littérature française.

Ecole d'Ing.

(commun. avec le 2. point.)

17. A propos d'un accident survenu à l'Ecole de Commerce du fait d'un élève de l'Ecole d'ingénieurs, le Directeur de cette institution s'est adressé directement au Département pour lui fournir des explications. Sur la proposition de M. Witzsch il est décidé que M. le Recteur écrira à M. le Chef du Département pour le prier de nouveau observer à M. le Directeur de l'Ecole d'ingénieurs que les communications doivent passer par l'intermédiaire du Rectorat.

Allocation

18. La Commission financière propose à la Commission universitaire d'accorder à M. le Prof. Lugeon pour son voyage à Rome un subside de 350 f. Une somme égale lui serait allouée par l'Etat. Accordé.

id

Sté de dev. de la cité

19. Le Comité du Développement de la Cité sollicite un subside de l'Université pour la décoration du quartier à l'occasion de la célébration du centenaire. Il lui sera accordé à titre tout exceptionnel f 500.

Universités Suisses

(cultur. p. les condit. du doc.)

Confé des Recteurs

Assurances

20. Universités suisses sur les conditions du Doctorat, M. le Recteur propose à la Commission d'adresser une circulaire aux Recteurs des diverses Universités Suisses dans le but de provoquer la réunion de délégués dans une des anciennes villes universitaires. Ces délégués au nombre de trois pour chaque Université auraient pour mission, outre l'étude de la question du doctorat, celle des conditions de l'immatriculation et de la collation des grades. Nomms.

21. Les demandes d'indemnité pour cause de maladie de 11 étudiants sont soumises à la Commission. Celle-ci décide d'accorder à M. Schering une indemnité pour deux jours de maladie. Les demandes de M. H. Wundschheim et Fikentscher sont écartées. Le cas de M. Wimmer sera l'objet d'un nouvel examen.

id.

22. L'expérience ayant démontré que les indemnités réclamées de la Caisse d'assurances par les étudiants le sont fréquemment pour des cas qui paraissent douteux, il paraîtrait convenable d'établir une règle la plus fixe possible sur la matière. L'examen de cette question est renvoyé à une prochaine séance.

Séance du Sénat universitaire du 8 juillet 1903.

Sénat

Présents: M. le Recteur Grenier, M. Chappuis Romard, Neylan, Ed. Rothier, Vallette, Larguier, Prélaz, de Lois, Brunnet, Renieret, Mercier, Kuhlensbeck, Galli, Stoyzowski, N. Roud, de Fourboulon, N. Herzog, Thuillermier, J. Dupont, P. Nétzer, Pelt, Kalm, Bonnard, G. Koller, Huret, H. Dupont, Witzsch, Burchard, Lugeon, Dapples, Frits fils, M. H. Hailland, Guignion, Aurost et Roguin se sont excusés de leur absence.

1. Les procès-verbaux des séances précédentes: 27 juin 1902, 29 octobre 1902, 6 février et 20 mars 1903, sont lus et adoptés.

Gestion

2. Lecture est faite des rapports sur la gestion de la commission universitaire faite et de la liste des gradués depuis la dernière séance du Sénat.

3. Le Recteur propose à l'assemblée de fixer au mois de décembre, comme précédemment, la séance publique pour la proclamation du résultat des concours universitaires. Adopté.

Universités Suisses

(confé. des Recteurs)

4. Lors de l'inauguration des nouveaux bâtiments universitaires à Berne, le Recteur a émis l'avis qu'il y aurait utilité si ce qu'une réunion de délégués des directeurs Universités Suisses eût lieu, dans le but d'établir une entente entre ces derniers sur divers points. Il a été chargé d'étudier la question.

Banquet

5. Le Recteur propose à ses collègues de se réunir au village Suisse la semaine prochaine pour un souper. Adopté. Il faut

6. enfin savoir à l'assemblée que le professeur de littérature française a été provisoirement remplacé par M. H. J. Guot et Vallotte.

Littér. franç.

M. J. Guex et Vallotte

Séance de la Commission universitaire du 24 juillet 1903.

Présents: M. le Recteur Guinier, M. Bonnard, procureur, M. H. les doyens Roguin, Heylen, Wilezek et Chapuis.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté (1. juillet) Lettres du Département de l'Instruction publique et des Cultes:

M. J. Larguier

priv. doc.

1. Du 2 juillet. - M. J. Larguier est autorisé à faire, en qualité de privat docent un cours de psychologie-physiologique dans les Facultés des lettres et de médecine.

Allocations

2. Du 13 dit. - M. H. Ligeon est mis au bénéfice d'une subside de 1350. - pour lui permettre d'assister au Congrès des géologues qui se réunira au mois d'août à Vienne et de participer aux excursions prévues à cette occasion.

M. Ch. Jaccottet

priv. doc.

3. Du dit. - M. Ch. Jaccottet est autorisé à faire un cours sur la théorie des équations algébriques à la Faculté des sciences, en qualité de privat docent.

Discipline

4. Lecture est faite d'une lettre du Directeur de l'École de commerce, adressée au Département relative à la conduite de certains élèves de l'École d'ingénieurs travaillant dans le bâtiment de la place Chaudron. M. le Chef du Département a demandé, à ce propos, un rapport à la Direction de l'École de Commerce. Lecture est faite d'une lettre de M. Palay au Département sur cette affaire. M. le Recteur a fait observer à M. le Chef du Département que celle devant lui qu'elle eût été

4. portée, cela d'autant plus qu'il avait à sa disposition des mesures disciplinaires.

Prof. Gracbe

(publ.)

5. La Faculté des sciences a transmis une lettre de M. le Prof. Pellet relative au jubilé de M. le Prof. Gracbe de Genève et demandant qu'à cette occasion le grade de docteur honoris causa lui soit conféré. M. Gracbe étant déjà docteur par ailleurs ne pourrait avoir lieu. Il lui sera envoyé une adresse que M. Pellet sera chargé de rédiger.

Discipline

6. Lecture est faite d'une lettre de la Municipalité de Lausanne se plaignant de la façon blessante dont l'étudiant Levinson s'est permis de lui écrire au sujet d'une amende qui lui a été infligée. Levinson sera cité à comparaître devant M. le Recteur.

Doct. ès sciences

7. Pfachler, Fath Redard

8. Lic. ès lettres clas. G. Solait

9. Lic. ès let. mod. G. Dentan

10. II. en méd. N. Chassot, Gyr de Vuedmatten

11. Mmes Postochinsky

12. Berezowsky

13. Michalowsky

14. Scherbatchef

15. Pahlavouny

16. Ponomaroff

17. Lic. en théol. M. Frey et Klunge

18. Lic. en droit M. Estimoff, Simionoff

19. M. Amiguet

20. M. Amstein

21. M. Amstein

22. M. Amstein

23. M. Amstein

24. M. Amstein

25. M. Amstein

26. M. Amstein

27. M. Amstein

28. M. Amstein

29. M. Amstein

30. M. Amstein

31. M. Amstein

32. M. Amstein

33. M. Amstein

34. M. Amstein

35. M. Amstein

36. M. Amstein

37. M. Amstein

Rapports sur les examens. Faculté des sciences. Le grade de docteur est conféré à M. H. Pfachler, Fath et Redard, celui de licencié ès sciences physiques et mathématiques, à M. G. Burckod.

Faculté des lettres. - Le grade de licencié ès lettres classiques est conféré à M. G. Solait. La commission a été particulièrement satisfaite de son examen. Le grade de licencié ès lettres modernes est conféré à M. G. Dentan.

Faculté de médecine. - Le grade de docteur est conféré à M. H. Chassot, N. Chassot, Gyr et de Vuedmatten, Mmes Postochinsky, Berezowsky, Michalowsky, Scherbatchef, Pahlavouny et Ponomaroff.

Faculté de théologie. - Les examens propédeutiques de M. H. Vetter, Paul Chapuis, Amiel et Gardiol sont admis. La Faculté propose d'accorder le prix Gay à M. Vetter. Le grade de licencié est conféré à M. H. Frey et Klunge. M. Ferrary candidat au doctorat est autorisé à présenter sa dissertation. - Il est décidé que la question du prix Gay sera examinée de nouveau.

Faculté de droit. - Ont été admis les examens de 1^{re} série de la licence de M. H. Chassea, van Huyden, Herrier, Loukanoff et Parloff; - ceux de 1^{re} série du doctorat de M. H. Kusca, Pahlud, Simionoff et Amionoff. Le grade de licencié est conféré à M. H. Estimoff, Simionoff et Petroff.

Doctorat 2^e série; - M. H. Hean, Fatio, Corceyon et Corta sont admis à présenter leur dissertation.

M. le Doyen de la Faculté de théologie informe la commission que M. J. Amiguet qui a échoué trois fois aux examens propédeutiques à Lausanne a réussi ce même examen à Genève. M. le Recteur a autorisé sa réimmatriculation en vue de l'examen de licence mais il s'est retiré.

Lecture est faite d'une lettre de M. le prof. Amstein exprimant sa reconnaissance pour la sympathie qui lui a été témoignée à l'occasion de son grand deuil, le décès de Mme Amstein. Une couronne a été envoyée par l'Université lors des funérailles.

Lecture est faite d'une lettre de M. Hahn, pasteur à Friedrictshof, qui

- M. Bettec (hon. causa) 14. Sollicite l'Université de conférer le grade de docteur honoris causa à M. Pettoz, vaudois d'origine, mais habitant l'Allemagne où il jouit d'une grande considération dans le monde savant. Il lui sera répondu que nous ne pourrions accéder à son désir et qu'il devrait plutôt s'adresser à une Université allemande.
- Assurances 15. Questions d'assurance. La commission décide d'accorder une indemnité à M. H. Fiedler (maux de dents) Wiesbaden (accident de bicyclette) et Fickentscher (accident à la salle d'exercice), en déclarant toutefois que ces décisions ne constituent toutefois pas des précédents et que la question générale sera discutée à la rentrée. M. le Recteur élaborera un projet de complément de Règlement.
- Cert. d'étud. fr. 16. A propos du certificat d'études françaises récemment institué, il est décidé que M. le Recteur de l'Université et M. le doyen de la Faculté des lettres toucheront l'un et l'autre 10% des sommes réparties.

Session de la Commission universitaire
du 3 novembre 1903.

Présents: M. le Recteur Gruet, M. Bonnard, procureur, M. H. les Doyens Neylan, Witzek, Chapuis, Bourget, M. le prof. de Felice remplaçant M. Roguin.

Le procès verbal de la séance précédente (24 juillet) est lu et adopté.

Lettres du Département de l'Instruction publique et des Cultes.

- Enseignement en Russie 1. Du 5 août. - Le Département transmet une communication faite par le Consul général de Suisse à St. Pétersbourg au sujet des conditions exigées des personnes voulant se vouer en Russie à l'enseignement des langues étrangères à des particuliers.

Prix Buffalini 2. Du 5 août. - Transmet une lettre circulaire de l'Institut royal d'études supérieures de Florence relative au prix Buffalini.

Littér. française 3. Du 1^{er} octobre. - M. H. Bonnard, Hillaud et Ch. Purnier sont chargés de suppléer par divers cours et conférences à l'enseignement de la littérature française dont la chaire n'a pu être encore repourvue.

M. P. Warnery 4. Du 15 octobre. - M. H. Pierre Warnery et Paul Reinbold sont nommés assistants à la Polyclinique universitaire.

M. Corninboeuf 5. Du 26 dit. - M. Corninboeuf est nommé garçon de laboratoire pour les laboratoires d'électricité installés dans le bâtiment de la Polyclinique.

6. Du 21 dit. - M. le prof. Maillard est chargé du cours d'éléments

- M. Maillard 6. de calculs différentiel en remplacement de M. Anstrem dont la santé exige des ménagements.
- M. Pataz, dir 7. Du 21 dit. - M. Pataz, directeur de l'école d'ingénieurs est, pour raison de santé, autorisé à se faire remplacer dans son enseignement par M. H. Landry et Mercanton. M. le Recteur est prié de faire remarquer au Département le manque de correction de la procédure suivie à cette occasion.
- M. H. Landry et Mercanton 8. Du 24 oct. - M. le Recteur est invité à assister à la cérémonie de la consécration des ministres le 3 novembre.
- Consécration 9. Du 26 dit. - Le compte des finances d'études de l'année 1902/1903 est approuvé.
- Comptes (approuvés) 10. Du 27 dit. - M. F. Geiler, prié. doc., est nommé professeur extraordinaire pour l'enseignement de l'analyse des services alimentaires et des boissons.
- M. Geiler 11. Du dit. - M. E. Gaillard, prié. doc. également est nommé professeur extraordinaire pour l'enseignement des installations électriques.
- M. E. Gaillard 12. Du 28 dit. - L'auditoire N°1 est mis à la disposition de M. le pasteur Neylan pour y tenir une école de dimanche en hiver.
- Ecole du dimanche 13. Du 30 octobre. - Le Département informe l'Université que M. J. J. Mercier lui a fait don d'une somme de 100.000. - un souvenir de son père et communique l'acte y relatif. Lecture est faite de cet acte. - M. le Recteur propose à la Commission d'adresser une lettre de remerciements à M. Mercier. - Adopté.
- Legs J. J. Mercier 14. L'Université de Genève a fait part en date du 30 septembre du décès de M. le prof. Pflüger. M. le Recteur lui a exprimé la sympathie de l'Université.
- Nécès Berne Pflüger, prof. 15. M. le prof. Graebe a exprimé par lettre du 30 octobre, sa reconnaissance pour la lettre qui lui a été adressée à l'occasion de son jubilé.
- Prof. Graebe 16. Par lettre du 23 octobre datée de Paris, M. le prof. Bourget fait savoir qu'il ne rentrera pas avant une dizaine de jours.
- 17. Du 2^{or}. - Le Département demande que des fauteuils soient mis à la disposition du service des bâtiments de l'état pour la cérémonie de la consécration des ministres le 3 novembre.
- Lecture est faite des rapports sur les examens.
- Faculté de théol. 18. Faculté de théologie. Le grade de licencié est conféré à M. H. E. Combe, P. Grémion, E. Thilo, M^{re} Vuillemin, Paul Grémion, Et Thilo et M^{re} Vuillemin.
- Faculté de droit. Le grade de licencié est conféré à M. Thod. Partoff. M. H. Hém et Verrey sont autorisés à présenter leur thèse de licence; M. H. Hém et Verrey, celle de doctorat.
- Faculté des lettres. Le diplôme de licencié en lettres modernes est conféré à M^{lle} J. Bugnion, et Alice Jaton. Le grade de docteur est conféré à M. Eugène Maccaboz, de Neuchâtel.
- 19. M. le Doyen de la Faculté des sciences a informé M. le Recteur en date du 24 octobre, que M. Baden, cand. au doctorat en chimie a
- 20. M. Baden

21. échoué à l'examen oral qu'il a subi en juillet et qu'il doit repasser les épreuves écrites. Comme il n'a pas payé le droit de grade, il sera invité à acquiescer sans délai la 1^{re} journée soit 100f.

22. M. le Recteur fait connaître à la Commission la solution apportée à certaines demandes d'immatriculation.

Immatriculation 23. M. Marcel Sandoz porteur d'un diplôme du technicum de Neuchâtel a été immatriculé conditionnellement. Il devra obtenir dans le délai d'une année un certificat de maturité.

M^{lle} Bulticax 24. M^{lle} Cicile Bulticax, élève de l'école secondaire de Genève a été immatriculée ses études ayant été reconnues suffisantes pour l'admission dans la Faculté des sciences.

M. Raup. 25. M. Raup qui présente un certificat de maturité réelle de Genève a été immatriculé en vue de l'étude du droit, mais la Faculté doit examiner encore la question de son admissibilité aux examens de grades.

Borle 26. Par lettre du 5 octobre M. le Directeur de l'école industrielle cantonale demande si un des élèves de cette école ^(M. Borle) pourrait être admis comme étudiant régulier dans la Faculté des lettres après avoir suivi un plan d'études spécial dont il donne communication. M. le Doyen de la Faculté des lettres a mis, par lettre du 9 octobre, l'avis que si M. Borle subit des examens satisfaisants à la sortie du Gymnase scientifique il pourra être immatriculé et admis à étudier les lettres, mais que s'il n'est pas bachelier, le Conseil de la Faculté aura à apprécier la valeur de l'attestation à lui délivrée.

Expulsion 27. L'Université de Breslau a communiqué les noms de deux étudiants qu'elle a expulsés récemment.

Belles-Lettres 28. La Société de Belles-Lettres a fait connaître la composition de son comité.

Assurances 29. Questions concernant l'assurance. M. le Recteur s'est procuré des règlements des Universités suisses. Les pièces seront mises en circulation parmi les membres de la Commission.

M. Baden 30. Par lettre du 27 octobre M. le prof. Pelet a informé M. le Recteur d'un accident arrivé à M. Baden, candidat au doctorat et sollicite une indemnité en sa faveur. M. Baden n'est point étudiant actuellement, il ne suit pas de cours et n'a pas payé la cotisation d'assurance pour ce semestre. Il est décidé qu'il doit s'inscrire pour 6 h. de cours par semaine et payer ^(l'assurance) d'ici au 15 novembre pour être mis au bénéfice d'une indemnité.

Assurances 31. M. Simonson atteint d'une maladie vénérienne est soigné à l'Hôpital cantonal. Afin de permettre son admission immédiate une garantie de paiement pour une huitaine de jours a été donnée à l'Hôpital. La question de principe au sujet des maladies de cette nature

sera étudiée.

32. M. Verroux, étudiant en pharmacie a été opéré à l'Hôpital d'une phtisie pulmonaire pendant les vacances, mais sa maladie ayant débuté antérieurement le coût de l'Hôpital sera payé par la caisse d'assurances.

33. M^{lle} Sireff a pris en septembre un certain nombre de bains nicotés par une maladie dont elle a souffert au mois de mars. Le médecin lui faisait de faibles prescriptions de bains en été, mais septembre étant une époque plus tardive que de raison aucune indemnité ne sera accordée à M^{lle} S.

34. M. Weimich qui a été malade des suites d'un accident de bicyclette sera indemnisé. Il devra fournir une déclaration relative à la durée de sa maladie.

35. M. le Recteur informe la Commission que M. H. de Fouboulon et Roca n'ont pas encore repris leurs cours, le 1^{er} pour cause de maladie, le 2^e n'a pas fait connaître les motifs de son absence.

Fondations dis. 36. La question des fondations, dont bénéficie l'Université devant être examinée de près, M. le Recteur demande à la Commission de charger de cet examen M. H. Favre, Vuilleumier et lui-même. Adopté. Quant à la fondation Gay, il sera provisoirement alloué f. 20 à M. Vittoz.

Séance de la Commission universitaire du 10 novembre 1903.

Présents: M. H. Grenier, recteur, Normand, prorecteur, Heylari, Chapuis, Roguin. M. G. Roud remplace M. Bourgot, M. Vittoz.

Le procès verbal de la séance précédente est lu et adopté.

Baden 1. M. le Recteur informe la Commission que jusqu'ici M. Baden n'a pas payé la finance des examens de doctorat qu'il a passés en juillet.

Univ. suisses 2. Il lui fait savoir qu'il a adressé une circulaire aux différentes Universités suisses pour leur proposer une réunion de délégués chargés de discuter certains points sur lesquels une entente serait désirable.

M. Palaz 3. Par lettre du 21 octobre le Département informe l'Université que, vu l'état de sa santé, M. Palaz est autorisé à se faire remplacer pour certains cours par M. Mercanton et Landry.

Zofingue 4. La Société de Zofingue a communiqué la composition de son comité.
Doct. ès sc. 5. Sur rapp. par. de la Fac. des sc. M. H. Fichol obtient le grade de docteur en sciences.
Teichert 6. M. Teichert qu'il lui soit délivré un diplôme en latin. Il est décidé qu'il ne peut lui être remis qu'un diplôme en français qu'il pourra faire traduire en latin.

Doct. en méd. N. Perlman Nachama Perlman, à laquelle ce grade aurait été conféré à une date dont l'indication ne se retrouve pas, il est décidé que le dit diplôme portera la date de ce jour même 3 novembre.

Immatrication
Pasini

7. H. le Recteur informe la Commission d'une demande d'immatrication que lui a adressée le colonel Pasini de Gremone en faveur de son fils qui ne peut produire qu'un certificat d'études insuffisant. Il sera consulté à ce dernier de suivre le cours préparatoire de l'École d'Ingénieurs, l'examen qu'il subirait à la Sorbie pouvant être considéré comme équivalent à l'examen de maturité, cela pour l'admission dans la section des sciences mathématiques et physiques, selon l'avis exprimé par H. le Doyen de la Faculté des sciences.

Discipline
B. Simidoff
A. Penoff
consilium abundi
voir p° 249

8. L'étudiant en droit Boris Simidoff s'est rendu coupable de trouperie à propos d'inscriptions de cours pour 3 semestres successifs (1901-1902 et 1902/1903). Ses inscriptions ont été prises par des amis qui ont emprunté sa signature, alors que lui-même ne fréquentait pas les cours. La commission ayant été convoquée spécialement pour se prononcer sur la peine à lui infliger il a été cité et est introduit. Ne pouvant s'exprimer adéquatement en français, il a consigné sa défense dans une lettre dont H. le Recteur donne lecture. Les motifs qu'il allègue sont jugés sans valeur, en outre, il n'exprime aucun repentir. L'attitude d'un de ses collègues (complice), Alexandre Penoff, le seul qu'on ait pu atteindre et cité à comparaître n'est très différente, lui, du moins, reconnaît ses torts. La Commission décide de proposer au Sénat le renvoi temporaire (consilium abundi) de Boris Simidoff. Le Département de l'Instruction publique sera prié, le cas échéant, de ratifier cette décision. Penoff est informé qu'il est suspendu pour un mois.

9. H. Roguin demande en faveur de M. Robert Guen et Paup une prolongation de délai jusqu'au 31 décembre 1904 pour la présentation de leur thèse, accordé.

Séance du Sénat universitaire
du 16 novembre 1903.

Présents: H. le Recteur Grenier, H. Bonnard, procureur, H. M. les prof. Amstern, Berdez, Blanc, Bourget, Brélay, Bruckhardt, Chapuis, Chuard, Dandrian, Dapples, Delois, de Schoulemikow, Donna, H. Dupour, Dubois, Galli Valeris, Hahn, H. Herzog, N. Herzog, Hoffet, Joly, Gaillard, Lugon, Maillet, Haurer, Mercier, Neylan, Milloud, Huret, Pardo, Perret, Roguin, Edm. Rossier, G. Rossier, Aug. Roux, César Roux, J. L. Spiro, Steyngowski, Vallette et Wilezki. (42)
H. M. les Prof. Kenevier, Lind, J. Dupour, Brunner, Stilling, Pugnière, Larquait et Delat se sont excusés de leur absence.
Le procès-verbal de la séance précédente (8 juillet) est lu et adopté.

Univ. suisses

Chaire de
littér. franc.

1. Lecture est faite des noms des gradués à partir de la précédente séance.
2. H. le Recteur introduit la question qui a nécessité la réunion de ce jour savoir le faux commis par l'étudiant bulgare Boris Simidoff. Ce jeune homme s'est fait immatriculer et a fait prendre les inscriptions durant trois semestres de suite par un tiers. Il a fait signer par des professeurs un livret délivré en son nom cela sans jamais avoir suivi de cours. L'étudiant en droit Abt. Penoff l'a aidé en dernier lieu dans l'accomplissement de sa fraude. La Commission universitaire a jugé la chose très grave et a cité ces deux étudiants à comparaître devant elle.

Lecture est faite de la lettre que Simidoff a adressé à la Commission Universitaire pour tenter de justifier sa conduite. Dans cette lettre il ne témoigne d'aucun repentir. Son complice pour les inscriptions du présent semestre, M. Penoff, a, au contraire reconnu sa faute.

La Commission propose au Sénat de prononcer l'exclusion temporaire (consilium abundi) quant à Simidoff. Elle a prononcé une suspension d'un mois à l'égard de Penoff ce qui était dans sa compétence. Après une discussion dans laquelle plusieurs membres du Sénat émettent l'avis que la rélegation devrait être décriée, la peine de l'exclusion temporaire étant trop légère il est procédé à une votation. Vingt-trois voix contre 15 se prononcent pour l'exclusion temporaire. Cette décision sera communiquée au Département de l'Instruction publique qui prononce en dernier ressort.

3. H. le Recteur fait part à l'assemblée des démarches qu'il a faites auprès des Universités Suisses dans le but de parvenir à une entente sur certaines questions fondamentales les intéressant toutes également, ainsi celle de l'immatrication. Les réponses reçues ont été favorables en général.

4. H. le prof. Neylan exprime le désir que le Sénat sollicite du Département une prompt nomination d'un professeur de littérature française. H. le Recteur rappelle que pour ce semestre H. M. Bonnard, Milloud et Humier ont bien voulu se partager cet enseignement qui ne pouvait rester vacant.

Le Sénat décide à l'unanimité que des démarches seront faites auprès du Département pour la récupération de la chaire.

Séance de la Commission universitaire
du 1 décembre 1903.

Présents: H. le Recteur Grenier, H. Bonnard, procureur, H. M. les Doyens Neylan, Chapuis Wilezki et Bourget. H. Roguin s'est excusé de son absence.

1. Le procès-verbal de la séance précédente (10 novembre) est lu et adopté après une légère modification.

Bucarest

Lettres du Département de l'Instruction publique.
Du 20 novembre. - Le Département transmet une lettre de la légation de Suisse à Berne communiquant les conditions auxquelles l'admission dans l'Université de Bucarest serait désormais accordée. Il est décidé que les diplômes roumains conférant ce droit seront reconnus comme équivalents à nos baccalauréats.

Bibl. cantonal

Du 21 nov. - Le Département transmet des formulaires à remplir pour les propositions concernant les achats de livres pour la Bibliothèque cantonale. Ces formulaires seront déposés dans la salle du Sénat. - M. le Recteur informe la Commission que la Bibliothèque cantonale remettra désormais tous les lundis à l'Université les journaux et Revues.

Concours (règle)

Du 21 dit. - Le Département approuve l'adjonction apportée au Règlement des concours.

Experts

M. Wilczek fait observer que les experts pour les examens de concours devraient être rétribués. Il est décidé qu'une simple lettre de remerciements leur sera adressée par M. le Recteur après la séance publique.

Miscipline Simidoff

La Commission universitaire se réunira, cette fois-ci, le 15 décembre pour la lecture des rapports et la séance publique aura lieu le 18.
Du 21 dit. - Le Département prononce le renvoi temporaire de Paris Gimidoff. Aucun renseignement n'a pu être obtenu à Genève où S. n'est pas connu de la police. Lecture est faite d'une lettre de ce dernier par laquelle il demande la restitution des sommes qu'il a payées pour ses prétendues inscriptions. Aucun remboursement ne lui sera fait. La Commission approuve en outre le refus d'une immatriculation qui lui a été signifié ce jour même.

M. Pareto

Du 21 novembre. - M. Pareto est autorisé à se faire suppléer par M. Boninsegni pour son enseignement, en remplacement de M. Macca.

M. Boninsegni suppl.

Du 20 novembre. - La Faculté des sciences est autorisée à faire réimprimer 250 ex. de son Règlement modifié.

Doct. ès lettres

Lecture est faite d'un rapport sur la soutenance de thèse de M. Jürgensen, cand. au doct. ès lettres. Le grade lui est conféré.

Doct. en théol.

Lecture est faite également d'un rapport sur la soutenance de thèse de M. H. Frabaud, cand. au doct. en théol. Le grade lui est conféré. Au sujet de cette soutenance, M. le Recteur fait part à la Commission du fait que la collation du grade a été annoncée par la Gazette de Lausanne aussitôt après la soutenance et qu'il a informé la Rédaction par écrit que cette collation n'avait point eu lieu, cela afin de la mettre en garde contre l'insertion de communications erronées.

Jurassia

ou inopportuns concernant l'Université. La Société jurassia a fait connaître la composition de son Comité. Celle de Bâle informe M. le Recteur que le Turnus lui était actuellement dû.

Le Tribunal fédéral a fait part du décès de M. le Juge fédéral

Nécès M. Blaesi, j.-féd.

Black. - L'Université a exprimé ses condoléances et a été représentée aux obsèques par M. H. Gruenier, Recteur et Romard, procureur.

Berne releg. Eitt

L'Université de Berne a avisé, en date du 25 novembre, de la réligation de l'Etudiant Eitt. Sur la demande qui lui en a été faite par M. le Recteur, l'Université de Tubingue accordera une réduction sur le prix de l'immatriculation aux étudiants venant de Lausanne.

Univ. suisses réunion des Recteurs

Les réponses des Universités au sujet de la réunion de délégués qui leur a été proposée sont toutes favorables. Celle de Bâle cependant fait quelques réserves. Les recteurs seront invités à se réunir à Berne en premier lieu, puis au mois de mai les délégués s'assembleront.

Franchise de port

Par lettre du 26 novembre l'Université de Genève exprime le désir qu'une démarche soit faite auprès des autorités compétentes pour empêcher si possible, que la franchise de port dont les Universités jouissent ne soit supprimée, ce dont elles sont menacées. M. le Recteur est prié de prendre l'initiative de ces démarches. M. le Chef du Département prendra des renseignements à Berne. Il a été répondu à l'Université de Genève que l'affaire n'était pas urgente.

Don de Lyon

M. de Lyon a fait don d'un assez grand nombre de volumes à la Faculté de médecine. Ses remerciements lui seront adressés. Ces livres seront placés sous la responsabilité de la Bibliothèque cantonale qui les remettra à la Faculté.

Ecole d'Ing. Cinquantenaire Fonds univer. Allocation

Question du cinquantenaire de l'Ecole d'ingénieurs. M. Palax excusé de son absence. Lecture est faite d'une lettre par lui adressée ainsi que du programme de la fête projetée. Le Fonds universitaire a été taxé à f. 1000. de contribution. Sur la proposition de M. le prof. Heylen ce chiffre est réduit à f. 800., mais, d'autre part, les professeurs seraient invités à payer leur cotisation au banquet. M. Heylen annonce qu'il accordera f. 15. - Soit le solde du subsidie de l'Etat à M. Cox, étudiant, chargé de la classification des thèses, pour son travail depuis le 15 octobre.

Ecole sup. c. le des jeunes filles

M. le prof. Romard entrelient la Commission de l'interdit qu'il Immatriculationy avait levé ce que les jeunes filles n'ayant pas suivi les cours de l'Ecole supérieure communale fussent admises à se présenter, dans cette école à l'examen autorisant leur admission dans l'Université. M. le Recteur propose que M. le Directeur des Ecoles de la Ville soit informé officiellement que si l'Ecole supérieure fait une demande dans ce sens, l'Université consentirait à la chose, mais elle ne peut prendre l'initiative de la mesure.

M. Wilczek

M. Wilczek exprime l'avis qu'une maîtrise proprement dite devrait être exigée pour l'admission dans la Faculté des sciences. La question sera examinée ultérieurement.

Obsèques des Juges fédéraux 23. A propos des obsèques d'un membre du Tribunal Fédéral il est décidé qu'une lettre exprimera la sympathie de l'Université et qu'une délégation prendra part à la cérémonie si elle a lieu à Lussigny.

Dispenses 24. Les demandes de dispense du paiement de la finance d'études étant précédemment examinées, M. le Recteur propose que cette faveur ne soit pas accordée aux étudiants qui ne sont pas encore connus, à moins toutefois qu'on puisse se renseigner sur leur compte auprès de la Direction d'écoles secondaires.

Cours libres 25. Aucune règle n'ayant été établie jusqu'ici au sujet de l'entrée en fonctions d'un professeur autorisé à faire un cours libre, il est résolu que ce dernier sera présenté une première et unique fois par le Doyen de la Faculté.

Immatri-culation 26. M. le Recteur informe la Commission qu'il a admis à l'immatri-culation un étudiant présentant un certificat d'une Handels-hochschule, mais qu'il ne l'a pas mis au bénéfice de la réduction de frais accordée aux étudiants immatriculés d'une autre Université. Cette manière de voir est adoptée pour l'avenir.

Séance de la Commission universitaire du 15 décembre 1903.

Présents: M. le Recteur Grenier, M. Bonnard, procureur, M. H. les Doyens Heylan, Chapuis, Hilezek, M. A. Roux remplace M. Bourget, M. Roguin s'est excusé de son absence.

Le procès verbal de la séance précédente est lu et adopté (1 décade).

Doct. ès sciences (conditions) 1. M. le Recteur entretient la Commission de la question de l'admission aux examens de doctorat dans la Faculté des sciences. Il est décidé que M. le Recteur écrira au Conseil de la Faculté et lui demandera des propositions.

Lecture est faite des lettres du Département de l'Instruction publique et des Cultes.

Chaire de littér. fr. 2. Du 26 nov. - Le Département accuse réception d'un mémoire de la Faculté des lettres au sujet de la vacance de la chaire de littérature française.

E. Meyer (assistant) 3. Du 5 décembre, - M. E. Meyer est nommé assistant au laboratoire de botanique.

Fonds universit. 4. Du 5 décembre - Les comptes du Fonds universitaire, pour les années 1898 à 1902, sont approuvés. Du 7 déc. - Le Département rappelle que le compte du Fonds universitaire doit être soumis chaque année au contrôle de l'Etat. M.

4. rappelle en outre que les paiements devraient être faits dans la forme prescrite par l'art. 58 de la loi sur l'Instruction supérieure (10 mai 1890) et l'art 131 du Règlement général. M. le Recteur fait remarquer qu'il serait préférable que le Statu quo persistât. Il est chargé de voir M. le Chef du Département à ce sujet.

Chatelanat 5. Du 7 déc. - M. G. Chatelanat, fait. doc., est autorisé à ajouter à ses cours de fait. doc. latin un cours sur l'art moderne.

M. A. Bonnard 6. Du dit. - M. A. Bonnard est confirmé dans ses fonctions d'assistant du laboratoire de minéralogie et pétrographie.

Prix Nobel 7. Du 7 déc. - Transmet un exemplaire de l'avis relatif à la distribution du prix Nobel de la paix pour 1904.

Salle de lecture 8. Du 10 déc. - Transmet les décrets du Grand Conseil accordant la personnalité morale à la "Caisse des assurances et de la salle de lecture", ainsi qu'au "Fonds de bienfaisance" du dispensaire central (Polyclinique universitaire).

Service milit. 9. Du 11 déc. - Transmet une circulaire du département militaire fédéral relative au service des étudiants en théologie et en médecine.

Concours 10. Du 12 déc. - Le programme des concours pour l'année 1903/1904 est approuvé.

Doct. en méd. 11. Lecture est faite des rapports de la Faculté de médecine sur les examens de doctorat de M^{lle} Gebriansky, Beresowsky et Michailowsky. Le grade leur est conféré.

12. Par lettre du 11 décembre le doyen de la Faculté des sciences informe M. le Recteur que le Conseil de cette Faculté est revenu de sa décision au sujet des examens de M. Baden, candidat au doctorat qu'elle avait déclaré non admis. M. Baden pourra se présenter de l'examen écrit qu'il a subi. Dans ces conditions il n'aura à payer que f. 200.

Exclusion 13. M. le Recteur informe la Commission que M^{lle} Korobotchine, étudiante en médecine, n'ayant pas acquitté la finance d'études dans les délais réglementaires, a été exclue des cours pour ce semestre.

Finance de cours (restitution) 14. Par lettre du 11 déc., M^{lle} Marie Haubert sollicite la restitution de la finance payée par sa sœur Martha pour le présent semestre, une grave maladie empêchant celle-ci de suivre les cours. Il est décidé que la somme payée f. 57.- lui sera intégralement restituée.

Univ. Suisses 15. L'Université de Borne propose la date du 23 décembre pour la 1^{re} réunion des Recteurs des Universités.

Ecole d'ing. 16. Les Universités de Rome, Pise, Tribourg, Genève et l'Académie de Cingquante ont fait connaître les noms des professeurs qui les représentent au 50^{me} de l'École d'ingénieurs.

17. Le doyen de la Faculté des sciences informe M. le Recteur, en date du 12 oct., que, sur la demande de la Direction de l'École d'ingénieurs, M. H. Piccard de l'Institut de la Faculté propose à la Commission universitaire de conférer le grade de docteur "honoris causa" à M. H. Piccard, ingénieur, à Genève, Alph. Vautier, ingénieur à Lausanne, J. Dumont

et M. Alioth 12. Ingénieur, ancien directeur des chemins de fer du Jura simplon; Richard Alioth, ingénieur, ancien directeur de la St. d'électricité Alioth, à Bâle, Adopté. Le choix de ces différents diplômés sera soumis à la Commission et approuvé.

Prix de Cèreuville 18. Par lettre du 14 décembre M. le Doyen de la Faculté de médecine informe M. le Recteur que la Commission propose que le "prix de Cèreuville" soit accordé à M. Ch. Radarmé, Adopté (f. 100).

Concours 19. Les rapports sur les concours universitaires pour l'année 1902/1903 sont communiqués à la Commission. Conformément aux conclusions de ces rapports les prix suivants sont décernés.

Ficel. N°1	M. Amiel, Albert	f. 100.
	Iselle, Paul	80.
	Peux, Robert	90.
" 2	Wutrich, Fritz	70
" 3	Marbel, Henri	120
	Cardiol, Louis	140
4	Chapuis, Paul	130
5	Garbet, Charles	100
	Chapuis, Robert	130
8	Filloz, Paul	140
Médecine 26	Hétrault, Paul	150
Sciences 50	Rey, Eugène	80
51	Andersen, Nils	110
	Andermat, Ernst	?

Prix Folloppe 20. Le "prix Folloppe" est décerné à M. F. Roger Cornaz. Vacances 21. Les vacances du Nouvel an sont fixées du 24 décembre à midi au Mercredi 6 janvier inclusivement.

Immatriculations 22. La commission décide d'autoriser l'immatrication de M. Paterno, étudiant en sciences, mais vu la nature de ses titres il ne pourra pas se présenter à l'examen pour l'obtention d'un grade. Cette autorisation ne constituera pas un précédent.

Séance publique du Sénat universitaire du 21 décembre 1903. pour la proclamation du résultat des concours universitaires de l'année 1902/1903.

Présents: M. le Recteur Grenier, M. les Professeurs Anstheim, Bernard, Bourget, Chapuis, Sanderson, de Loës, H. Luyser, Emery, Fournier, Gall-Vallès, Heylan, Renouit et Aug. Rod. M. les étudiants, un public assez nombreux. M. le Recteur adresse une courte allocution à l'Assemblée puis il donne

la parole aux représentants des Facultés intéressées pour la lecture des rapports des jurys d'examens et proclame à la suite de cette lecture les noms des lauréats. (voir page précédente pour la liste des prix décernés).

Séance de la Commission universitaire du 2 février 1904.

Présents: M. le Recteur Grenier, M. Bernard, professeur, M. H. Chapuis, Brunner, Heylan, Bourget, Hoquin, Metzger.

1. Le procès verbal de la séance précédente (15 déc.) est lu et adopté après de légères modifications.

2. M. Bernard prend momentanément la présidence pour demander à la Commission de voter un subside pour la fête offerte à M. le Recteur Grenier - à l'occasion de l'anniversaire de la 25^e année de son entrée en fonctions comme professeur. Il est décidé que f. 250. - sont mis à la disposition du comité de la fête.

M. le Recteur donne lecture des lettres du Département de l'Instruction publique.

3. Du 22 déc. 1903, - M. Garuti, élève de l'École d'Ingénieurs et assistant de M. le Prof. Telet est libéré du paiement de la finance d'études.

M. Raymond 4. Du 26 déc, - M. Raymond, pasteur à Ganges, est autorisé à continuer son cours de philosophie religieuse.

5. Du 28 déc, - M. Roulier, cond. en méd., ne peut être libéré du paiement de la finance d'études avant d'avoir déposé une demande régulière.

Bourses 6. Du 6 janv, - Le Département donne la liste des étudiants auxquels le Conseil d'Etat a accordé des bourses.

V. Racca 7. Du 20 janv., - M. V. Racca a donné sa démission des fonctions qu'il remplissait à l'Université.

M. de Tourtoulon 8. Du 20 janv., - Demande de renseignements au sujet de M. de Tourtoulon qui n'a pas encore repris ses cours (M. de T. a fait savoir qu'il était retenu dans le Midi de la France par la santé de sa femme.)

Education en Suisse 9. Du 23 janv., - Le Département demande le texte à insérer dans la publication "l'éducation en Suisse" de la librairie Egginann, à Genève. Ce texte a été envoyé.

Ed. Rod 10. Du 1^{er} février, - M. Ed. Rod fera, dans le prochain semestre d'été, un cours de 3h. par semaine sur J. J. Rousseau et les affaires de Genève et 2h. de conférence.

11. En date du 11 janvier M. le Doyen de la Faculté de droit a informé M. le Recteur de la décision prise par le Conseil de cette Faculté d'arbitrer

Allemagne
équiv. des semestres

11. a obtenu par voie diplomatique des renseignements officiels sur les exigences de l'autorité compétente allemande pour nous accorder l'équivalence des semestres et des cours.

Univ. Suisses
Conf. des Recteurs

12. M. le Recteur rend compte de la réunion des Recteurs des Universités suisses qui a eu lieu le 23 déc. à Berne. Il fait la lecture du règlement qui a été adopté pour ces réunions. Ce règlement est approuvé.

A. Kuenzi,

13. L'étudiant en sciences A. Kuenzi remercie par lettre du 18 janvier, de la bourse qui lui a été accordée pour cette année.

Revue polit.

14. La Direction de la Revue politique et parlementaire paraissant à Paris a fait savoir, par lettre du 15 janvier, qu'elle enverra gratuitement cette publication à l'Université pour l'année 1904.

Manassewitz

15. L'Université de Genève a informé M. le Recteur en date du 31 X^{bre} qu'Arnold Manassewitz, de Weidlingen (Zürich) s'était rendu coupable d'un faux en publiant en 1903 une thèse de chimie.

Décès:

16. L'Université de Berne a fait part le 29 décembre du décès de M. le D^r.

Prof Emmert

Emmert, professeur de médecine légale.

J. Mufour

17. M. le Recteur communique à la Commission les lettres qu'il a reçues de diverses Universités et de Mme Mufour s'appelles à l'occasion de la mort de M. le Prof. J. Mufour; il communique également quelques lignes de Madame Ch. Berdez remerciant de la sympathie qui lui a été témoignée à la mort de son mari. M. Rieder a transmis une photographie de M. J. Mufour.

Ch. Berdez

Cérémonial

18. M. le Recteur fait la lecture d'une notice qu'il a rédigée sur le "cérémonial" à suivre en cas de décès de personnes tenant à l'Université ou intéressant particulièrement tel de ses membres. (voir séance du 24 mai 1904).

Exclusion

19. L'Université de Berlin fait savoir, en date du 12 X^{bre}, que l'étud. Stanislas Wilenski a été exclu des cours.

Sté d'étudiantes

20. Par lettre du 28 janvier, un certain nombre d'étudiantes demandent l'autorisation de fonder une société et envoient les statuts qu'elles ont rédigés. Lecture est faite de ces statuts, ils sont approuvés.

Doct. ès sciences

M. M. Baden

21. Lecture est faite des rapports de la Faculté des sciences sur les examens de doctorat de M. M. Ph. Baden, Ch. Meyer et Ch. Lindet. Le grade est conféré aux 3 candidats, avec distinction pour M. Lindet.

E. Meyer

Ch. Lindet

Doct. en méd.

H. Garin

Hella Brailowski

22. Lecture est faite du rapport de la Faculté de médecine sur les examens de doctorat de M. H. Garin et de Hella Brailowski. Le grade de docteur leur est conféré.

A. Herzen

suppl. par

J. Sarguier

23. M. le Doyen de la Faculté de médecine transmet une lettre de M. le Prof. Herzen exprimant le désir d'être déchargé dans une certaine mesure de son enseignement de la physiologie et d'être autorisé à confier à M. Jean Sarguier, p^{ri}nc. doc., une des leçons du semestre d'été et 2 de celles du semestre d'hiver. La Faculté appuie

Doct. es sciences

(conditions)

cette demande. Elle sera adressée au Département avec prière favorable.

24. M. le Recteur introduit la question des conditions de l'admission aux examens de doctorat en sciences.

M. le Doyen de la Faculté de droit émet un doute sur la compétence de la Commission à trancher cette question qui lui semble de la compétence exclusive de la Faculté intéressée. M. le Recteur soutient le point de vue contraire.

M. le Prof. Brunner qui a fait minorité au sein du Conseil de la Faculté lit son rapport. Il est procédé à une votation sur l'entrée en matière. Cette question est résolue affirmativement. Quant aux exigences à imposer aux candidats, sur la proposition de M. Rouget, il est décidé de demander à la Faculté des sciences que la majorité rédige, elle aussi, un rapport. *Approuvé.*

Chancelier

25. M. le Recteur entretient la Commission de l'intérêt qu'il y aurait à ce qu'il fut institué un chancelier en la personne d'un professeur; les Recteurs n'étant pas toujours en mesure de s'occuper suffisamment de la gestion des affaires, ou l'éloignement où tels et tels peuvent se trouver du bâtiment universitaire, soit du bureau.

Jeunes filles

26. M. Bonnard rappelle qu'il a demandé que les jeunes filles sortant du Gymnase de l'école supérieure de Lausanne en ayant fait simplement l'examen sans avoir suivi de cours soient reconnues admissibles à l'Université. La Faculté des lettres prieuse favorablement; la Commission appuie cette mesure.

Perret, conc.

allocation

27. La Commission décide d'allouer 3000.- à M. Ferret, concierge pour le travail supplémentaire qu'il a fait durant l'année 1902/1903.

Séance de la Commission universitaire
du 1 mars 1904.

Présents: M. le Recteur Grenier, M. Bonnard, procureur; M. H. les Doyens Chapuis, Neylan, Mélégh, Roquin et Rouget.

Manassewitz

Le procès-verbal de la séance précédente (27 janv) est lu et adopté après une légère modification. - A propos du cas Manassewitz, M. Mélégh fait observer qu'il y aurait intérêt à ce que l'Université fut renseignée sur la nature du faux commis par cet ancien étudiant de la Faculté des sciences et s'abstienne spécialement qu'il ne s'intitule pas licencié de l'Université de Lausanne sur la thèse incriminée.

Lecture est faite des lettres du Département de l'Instruction publique et des Cultes.

Prof. A. Herzen

28. Du 6 février. - M. le Prof. Alex. Herzen est autorisé à se faire suppléer par M. Jean Sarguier dans une certaine mesure pour son enseignement de la physiologie.

3 Du 10 février. - Le Département annonce que M. le Dr Nabel recevra dès le 1^{er} janvier 1904 un traitement annuel de f. 5000. comme assistant de M. le prof. Lind pour la direction pratique du laboratoire d'histologie. - M. le Recteur s'est renseigné sur la façon dont cette nomination s'est faite. M. Bourget l'a informé que la Faculté de médecine y était demeurée étrangère. Le Département a été prié d'éclairer l'Université sur ce point.

J. Mufour
ruepl. 1
A. Farnierod
Chavan
G^{te} de théol.

4 Du 12 février. - Le Département demande des propositions pour le remplacement de M. Jean Mufour en qualité de professeur de physiologie végétale.
5 Par lettre du 27 février M. le Rector de la Faculté de théologie, demande au nom de sa faculté, que le Département soit prié d'accorder le titre de professeur extraordinaire à M. A. Farnierod, actuellement chargé de cours. La Faculté exprime en outre le désir que M. Chavan soit nommé privat-docent. Le Règlement exigeant que l'intéressé s'adresse directement au Département, M. Chavan sera invité à se conformer à cette règle.

M. Niceforo
(congé)

6 La Faculté de droit demande, à la prière de M. Niceforo, qu'il soit accordé à ce dernier un congé d'une année vu son état de santé. Une prière favorable sera transmise au Département. - Relativement à la demande de M. Magri, prof. à Pise, tendant à ce qu'il soit autorisé à enseigner le droit public et la sociologie générale à titre de privat-docent, la Faculté de droit ne saurait l'appuyer. La prière de la Commission ne sera, en conséquence, pas favorable. Lecture est faite du rapport de la dite Faculté sur la soutenance de thèse de M. René Secretan. Le grade de licencié est conféré au candidat.

M. Magri
Lic. en droit
R. Secretan

7 En date du 9 février la Société de Belles Lettres à laquelle la présidence des étudiants est dévolue jusqu'à la fin du semestre d'hiver a informé M. le Recteur qu'elle avait reconstitué son comité dernièrement et appelé à la présidence M. Adolphe Weitzel, étudiant en lettres.

S^{te} d'étud^{ts}
Belles-Lettres
Erdmann

8 M. le professeur Brunner informe par lettre du 22 février M. le Recteur de démarches qu'il a faites auprès de lui M. Carl Erdmann qui a quitté Lausanne sans payer la finance des examens de doctorat auxquels il s'était présenté en juillet dernier et demande si ce candidat pourrait être admis de nouveau. Comme il a payé récemment ce qu'il devait, la Commission estime qu'on ne pourrait refuser l'accès aux examens.

Fonds univers.

9 M. le Recteur informe la Commission que le C^{pte} C^{pt} du Fonds universitaire à la Banque cantonale présente un solde actif de f. 4500. - au placement desquels la Commission financière avisera.
10 A propos du compte du legs Bernard, M. le Recteur fait savoir que le legs de la maison a produit seulement f. 588. 51 en l'année passée.

11 M. le prof. Roquin entretient la commission de la situation de

Classement des thèses
Allocation

12 M. Lasser qui a travaillé en 1903 au classement des thèses de la Faculté de droit et estime l'allocation de f. 75 insuffisante. Une augmentation de f. 150 est votée à la charge du Fonds universitaire.

Doct. ès sciences

13 La question du doctorat es sciences est introduite de nouveau. Lecture est faite du rapport de M. le Rector de la Faculté des sciences conduisant au statu quo quant au règlement. Sur la proposition de M. le Recteur complétée par M. Bourget, doyen de la Faculté de médecine, il est décidé que la Faculté des sciences sera informée que "la Commission est d'avis que pour maintenir la valeur du grade de docteur es sciences décerné par l'Université de Lausanne, il importerait qu'un intervalle de temps de 2 à 3 semestres séparât les examens pratiques d'ingénieur-chimiste et de pharmacien de ceux tout scientifiques du doctorat. Elle compte sur la Faculté des sciences pour que cette règle soit appliquée en principe et qu'il n'y soit fait exception que dans des cas rares et pleinement justifiés. Elle exprime, en outre, le désir que la Faculté examine s'il y a lieu de réviser le règlement des examens du doctorat dans le sens d'une prolongation générale de la durée des études en vue du doctorat et de la nécessité d'un titre intermédiaire". M. le prof. Roquin déclare s'être abstenu vu que, faute d'un rapport formel fait au nom d'une minorité dans le Conseil de la Faculté des sciences, il considère la Commission universitaire comme incompétente pour modifier les conclusions du rapport de la majorité. - La Commission, ensuite, de cette inscription au procès-verbal, fait constater qu'elle considère le rapport très complet de M. le Prof. Brunner, rapport terminé par des conclusions formelles comme constituant le rapport de minorité demandé par M. Roquin.

Chancelier

14 M. le Recteur fait connaître à la Commission les diverses attributions qu'il estime devoir être celles du Chancelier à instituer. Certaines observations sont présentées. Un projet de règlement sera soumis au Sénat dans sa séance de mars.

M. Meylan
Allocation

15 Par lettre du 1^{er} mars M. le prof. Meylan exprime le désir qu'un subside lui soit alloué pour un voyage en Grèce. Il lui est alloué f. 400. -

Périodiques

16 M. Weitzel entretient la Commission de la question des périodiques et des thèses reçues par l'Université. Il émet l'avis que la Bibliothèque cantonale devrait en être dépositaire. M. le Recteur estime que le contrôle pourrait être opéré par la dite Bibliothèque mais que les ouvrages devraient rester à l'Université.

M. Weitzel et Meylan sont chargés d'examiner la question et de faire des propositions à la Commission. -

Séance de la Commission universitaire
du 15 mars 1904.

Présents : H. le Recteur Grenier, H. Bonnard, procureur, H. H. les
Doyens Chapuis, Witezek, Roguin, et Heylan. H. le Prof. Aug. Roux remplaçant
H. le Doyen Bourget.

1. Lecture est faite du procès verbal de la séance précédente, et est
adopté après l'observation subséquente de H. Roguin relative à la
décision prise par la Commission au sujet du doctorat en sciences.
(voir à la fin de la dixième séance).

2. Lettres du Département de l'Instruction publique et des cultes.
Du 5 mars, - H. le ministre Charavon sollicite l'autorisation de conti-
nuer son cours d'histoire ecclésiastique à titre de privat-docent, le
Département demande le préavis de l'Université. Par lettre du 1^{er} et
la Faculté de théologie approuve cette demande. Le préavis sera en conséquence
favorable.

M. Charavon
cours libre

3. Du 7 mars, - Le congé sollicité par H. Nicéforo, priv. doc., lui est
accordé.

M. Nicéforo.

4. Du 12 février, - Le Département demandait des propositions pour le
remplacement de feu H. Jean Dupont comme professeur de physiologie
végétale. H. le vice-doyen de la Faculté des sciences à laquelle cette
demande a été communiquée fait savoir par lettre du 10 mars que
la Faculté propose que l'enseignement de cette branche de la botanique soit
réuni à l'enseignement actuel de H. Witezek, soit à celui de la botanique en
général et indique les motifs de ces propositions. Adopté.

H. J. Dupont

remplacé par
H. Witezek

5. Par lettre du 3^{er}, H. le Prof. G. Pilet a informé H. le Recteur que Manasse-
witz ne prenait pas le titre de licencié de l'Université de Lausanne mais
simplement celui de licencié en sciences. L'Université n'a donc pas lieu
d'intervenir à propos du faux en cause.

Manassewitz

6. H. F. Roger Cornaz a demandé par une lettre de ce mois-ci de faire
paraître dans la semaine littéraire de Genève quelques unes des poésies
qui lui ont valu le prix Follippe. Cette autorisation lui a été donnée.

Prix Follippe
Roger Cornaz

7. H. le Prof. Heylan a adressé par lettre du 10^{er} des remerciements à la
Commission universitaire pour le subside qui lui a été accordé à propos
de son voyage en Grèce.

8. Lecture est faite d'un rapport de H. le Doyen de la Faculté de médecine
sur les examens de doctorat de H. H. Isdebsky et de H. H. H. Preisig et J.
Schwetz. Conformément aux conclusions de ce rapport le grade de
docteur est conféré à ces trois candidats.

Doct. en méd

H. H. Isdebsky
H. H. Preisig
Schwetz

9. H. H. Pilet, à Vevey a adressé à H. le Recteur au mois de février
passé un certain nombre de formulaires relatifs à la pension de retraite
du personnel enseignant et le priait de les transmettre aux professeurs

9. L'Université n'ayant pas mission d'engager les destinataires à se prononcer sur
les questions posées dans cette circulaire H. Pilet sera prié de que le Bureau ne peut se
charger de cette transmission, mais qu'il peut s'adresser aux professeurs individuel-
lement s'il le juge à propos.

10. H. le Recteur introduit de nouveau la question de l'institution d'un Chancelier
à l'Université. Il informe la Commission que d'accord avec le Département, le
règlement dont il a élaboré un projet sera mis à l'essai pendant 2 ans.

11. Lecture est faite de ce projet article après article, puis il est adopté après
un petit nombre de modifications.
Il est décidé que le Sénat sera convoqué pour le mardi 22 mars.

12. H. Witezek signale à la Commission le fait que de nombreuses photogra-
phies de professeurs ne peuvent trouver place dans les albums existants.
L'acquisition d'un nouvel album est résolue. H. le Prof. Bonnard rappelle à
ce propos qu'il a demandé il y a un certain temps que les professeurs actuels
qui n'ont pas encore remis leur photographie soient priés de le faire, sur
l'intérêt qu'il y a à ce que la collection soit complète. Adopté.

Photographies
des
Professeurs

13. A propos de la Bibliothèque et du classement des thèses, de périodiques, et
dont il est de nouveau question, H. H. Heylan et Witezek sont priés de redire
de vouloir bien avisent aux mesures à prendre pour introduire de l'ordre
dans ce domaine. Le Département sera prié de continuer annuellement
le subside de 150. - qu'il a alloué une première fois à l'Université pour
le classement des thèses.

Classement
des
thèses

14. A la suite d'une communication de H. Witezek sur les ouvrages contenus
dans la chambre de des doublets, H. le Recteur annonce qu'il s'enquerra du
propriétaire de ces livres.

Doublets

15. H. le Prof. Roguin demande que H. le Recteur veuille bien s'informer de
l'état de la question de l'aménagement des anciens bâtiments universitaires.

Bât. académ.

Séance du Sénat universitaire
du 22 mars 1904.

Présents: H. le Recteur Grenier, H. Bonnard, procureur, H. H. les Professeurs
Chapuis, Le Gros, Galli, Lind, Roguin, N. Herzen, Charavon, Aug. Roux,
Blanc, Haurer, Sandiran, Renner, Brunner, Heylan, Dapples,
Schuldenbeck, Burckhardt, Heret, H. Dupont, Kercier, Hommes, Emery,
Berdez, Hahn, Hermod, Edm. Rossier, Strzyzowski, Tallat, Witezek.

1. Les procès verbaux des deux séances précédentes (16 nov. et 21 8^{me} 1903) sont
lus et adoptés.

2. H. le Recteur rend compte de la gestion de la Commission universi-
taire à partir du 16 novembre.

3. Il rappelle le décès de H. le prof. J. Dupont et celui de H. Ch. Berdez, priv. doc.

M. Grenier

25^e anniv

Chancelier

3. L'Université a adressé l'expression de sa sympathie à leurs familles.
4. M. le Recteur remercie ses collègues des témoignages d'attachement qu'ils lui ont donné à l'occasion du 25^e anniversaire de son entrée en fonctions comme professeur.

5. La question de l'institution d'un Chancelier est introduite. M. le Recteur expose les motifs qui l'ont conduit à proposer la création de cette fonction et à élaborer un projet de règlement qui doit être soumis à l'approbation du Sénat dans cette séance. Il fait observer que la loi sur l'Université supérieure ne devra pas être modifiée par suite de cette innovation, la mesure à prendre étant provisoire.

L'entrée en matière est votée. Lecture est faite du susdit projet article par article.

Il est adopté après un petit nombre de modifications dont la plus importante a trait à l'attribution de l'administration de la salle de lecture au Chancelier, de concert avec le Comité de patronage.

Projet de règlement provisoire

Art. 1. "Le Bureau de l'Université se compose du Recteur, du Procureur, du Chancelier choisis parmi les Professeurs et d'un Secrétaire.

Art. 2. Le Recteur a dans ses attributions :

- la direction générale de l'Université,
- la surveillance des études et les rapports avec les Professeurs,
- la discipline sur les étudiants
- les rapports avec les Facultés
- les rapports avec les autorités
- les rapports avec les universités suisses et étrangères
- la représentation officielle de l'Université à l'étranger
- la signature de la correspondance pour les objets de son ressort.

Art. 3. Il a sous ses ordres pour l'assister dans ses fonctions le Chancelier et le Secrétaire.

Art. 4. Le Procureur remplace le Recteur dans ses fonctions en cas d'empêchement.

Art. 5. Le Chancelier a dans ses attributions :

- La direction du secrétariat
- les questions concernant les immatriculations
- les questions concernant les assurances et l'administration de la salle de lecture de concert avec le Comité de patronage.
- la perception des finances
- Les questions relatives aux dépenses de finance et aux bourses d'études
- les déclarations diverses à délivrer
- la rédaction du rapport général annuel de l'Université.

- l'établissement des programmes et des tableaux de cours
- les communications et les avis à la presse, la publicité
- la signature de la correspondance pour les objets de son ressort.

Art. 6. Le Chancelier assiste aux séances de la Commission universitaire avec voix consultative.

Art. 7. Le Secrétaire est sous les ordres du Chancelier dans la limite de ses attributions et l'assiste dans ses fonctions. Il a en outre les attributions prévues aux art. 81 à 83 du Règlement général.

Art. 8. Le Recteur est nommé pour deux ans par le Sénat universitaire comme le prévoit le Règlement général; il n'est pas immédiatement rééligible.

Art. 9. Il touche de l'Etat un traitement annuel de f. 5000 et perçoit en outre le 1/10 de la part de l'Université aux finances de grades.

Art. 10. Le Chancelier est nommé pour deux ans par le Sénat universitaire dans la même séance que le Recteur; il est immédiatement rééligible.

Art. 11. Il touche de l'Etat un traitement annuel de f. 5000 et perçoit en outre le 1/10 de la part de l'Université aux finances de grades.

Art. 12. Le présent règlement sera, après approbation du Conseil d'Etat, mis provisoirement en vigueur pour deux ans.

Et l'expiration de ce temps et si le Sénat le juge utile les démarches nécessaires seront faites pour que la loi et le Règlement général de l'Université soient modifiés en conséquence dans la mesure nécessaire.

Art. 13. Toutes les dispositions du Règlement général qui ne sont pas contraires aux dispositions ci-dessus restent en vigueur.

7 La nomination d'un Chancelier aura lieu au mois de juin prochain.
8 Lecture est faite des noms des gradués à partir de la séance du 10 novembre prochain.

9 Quant à la collation des grades qui doit avoir lieu à la suite des examens du présent mois, M. le Recteur est autorisé à les confier sans recourir à la Commission universitaire.

Séance de la Commission universitaire
du 24 mai 1904.

Présents: M. le Recteur Grenier, M. Bonnard, procureur, M. H. les Doyens Heylau, Wlozok et Bourget, M. Kullmann, Doyen de la Faculté de Théologie, M. de Felice, remplaçant M. Roguin.

Le procès-verbal de la séance précédente (15 mars) est lu et adopté.

Doublets 1. M. le Recteur informe la Commission qu'il a visité la chambre de doublets. M. Heyraud, bibliothécaire communal sera prie d'inspecter les lieux à l'occasion du déménagement de la Bibliothèque. Les ouvrages qui seraient utiles à telle

en telle Faculté seront mis à part.

Bât. académ. (aménagement)

Quant à l'aménagement des anciens bâtiments universitaires. Le Chef du Département a annoncé la convocation d'une commission, composée de H. le Recteur Gronier et de H.H. les Doyens de Théologie, de droit et de lettres.

Cérémonial pour les Obsèques

Lecture est faite d'un texte du cérémonial pour les obsèques tel qu'il a pu être rétabli, l'original de la rédaction adoptée s'étant égaré. - Le texte adopté de nouveau est le suivant:

" Pour les Professeurs honoraires, ordinaires et extraordinaires: Inis aux journaux et avis aux professeurs, participation officielle des étudiants. Bouge de la journée, envoi d'une couronne, lettre à la famille. Discours du Recteur et du Doyen. Fermeture du Secrétariat.

Pour les étudiants: Inis aux journaux, avis aux professeurs, participation officielle des étudiants. Envoi d'une couronne. Envoi d'une délégation bouge d'une demi-journée. Discours du Recteur, du Doyen.

Pour un Consul et d'Ital un juge consular, un juge fédéral. Envoi d'une délégation officielle.

Pour les privés docents: Inis aux journaux, avis aux professeurs et aux étudiants, envoi d'une couronne, bouge d'une demi-journée aux étudiants de la Faculté intéressée.

Pour la femme ou l'enfant de Professeur. Envoi d'une couronne.

Pour les professeurs d'Universités Suisses. Avis la Faculté intéressée, lettre de sympathie.

Lecture est faite des lettres du Département de l'Instruction publique et des Cultes:

4. Du 22 mars, - H. le Pasteur Charan est autorisé à continuer son cours d'histoire du Christianisme, à titre de privat docent.

Affiches-réclame

5. Du 24 dit, - Tout avis de nature privée affiché dans un lieu accessible au public et relatif à des pensions, chambres, etc. doit être muni d'une estampille de 10 ct. - Le cadre pour les affiches privées sera placé dans la salle de lecture, qui n'est pas accessible au public.

A. Crotti, P. Pochon, Arnaud

6. Du 25 mars, - H. André Crotti est confirmé comme 1^{er} assistant à l'Institut pathologique; H. Paul Pochon est nommé 2^e assistant au même Institut à partir du 1^{er} avril; H. Eug. Arnaud est nommé garçon du laboratoire d'hygiène dès le 1^{er} avril.

Moyard

7. Du 12 avril, - H. Har. Moyard, garçon de laboratoire à l'École de médecine, est chargé, en outre, dès le 1^{er} avril, des fonctions de garçon du laboratoire d'histologie de la Solitude.

Nic. Papoff

8. Du 22 avril, - H. Nicolas Papoff est confirmé comme assistant d'anatomie normale, H. S. Gilliard est nommé en la même qualité.

J. Gilliard

Prof. Chapuis

9. Du 25 avril, - Le Département admet les propositions de la Faculté de théologie pour le remplacement provisoire de H. le Prof. Chapuis.

Prof. Dind

Méd. légale

Comptes approuvés

10. Du 2 mai, - H. le Prof. Dind est chargé de l'enseignement de la médecine légale, pour le présent semestre d'été, en remplacement de H. le Prof. Sarguier, malade.

11. Du 2 mai, - Les comptes des diverses finances perçues pour le semestre d'hiver 1903/1904 sont approuvés.

12. Du 20 mai, - Demande de proposition pour le remplacement de feu H.H. les Prof. Sarguier et Chapuis.

Ecole d'Ing.

M. Nommer, dir.

Nomin. des prof.

Discipline

Faux Guerow.

Invitation

Méd. légale

M.M. Spengler

Machon

H. Secretan

J. Sarguier

13. Du 20 mai, - H. le Prof. Nommer est nommé directeur de l'École d'ingénieurs en remplacement de H. Palaz, démissionnaire. - H. le Recteur fait observer que le préavis de l'Université n'a pas été demandé à propos de cette nomination et pose la question de savoir s'il n'y aurait pas intérêt à ce que le Règlement général fût modifié en ce sens que le Conseil d'Etat ne fût pas de nomination sans que l'Université ait été entendue. - Une démarche officielle sera faite à ce sujet auprès de H. le Chef du Département.

14. Lettres diverses: Le Département transmet une lettre du Département de Justice et police relative à l'affaire Guerow (faux improprie de l'Université) et indiquant les mesures prises.

15. Par lettre du 13 avril, la Direction des écoles invite H. le Recteur à assister à la cérémonie des promotions de l'École primaire, à St. Et.

16. Par lettre du 20 mai, H. le Doyen de la Faculté de médecine informe H. le Recteur que le Conseil présente en 1^{re} ligne, en remplacement de H. le Prof. Sarguier, H. le Dr Spengler, pour l'enseignement de la médecine légale et H.H. les Docteurs Machon et H. Secretan. Ces propositions seront communiqués à la Faculté de droit.

17. H. Jean Sarguier, priv. doc., fait savoir par lettre du 16 avril, que les circonstances dans lesquelles il se trouve l'empêchent de faire les cours qu'il a annoncés pour ce semestre.

18. En date du 15 avril, le Département a transmis une lettre de M. le Prof. Spiro père exprimant son désir d'abandonner la carrière pastorale pour se vouer exclusivement à l'enseignement et demandant quelles conditions lui seraient faites. Lecture est donnée du préavis de la Faculté des lettres à laquelle la dite lettre a été communiquée. La Faculté estime qu'il serait utile d'entrer dans les vues de H. Spiro. Il serait fait observer d'ailleurs au Département qu'il s'agit simplement de

19. Les grades suivants ont été conférés à la suite des examens de Mars: Licencii en Théologie, - à H.H. Amiguet, Alfred, Curtet, Chs, de Weiss, Albert.

20. Licencii et lettres classiques, - à H. Weitzel, Adolphe.

21. Licencii en droit, - à H. Nedelcoratch, Pierre.

22. Licencii en sciences physiques et mathématiques: à H. Ahmed Rifeh.

Lecture est faite des rapports d'examens supérieurs.

23. M. Laeser, est autorisé à présenter la dissertation pour le doctorat et la

24. M. Laeser, est autorisé à présenter la dissertation pour le doctorat et la

25. M. Laeser, est autorisé à présenter la dissertation pour le doctorat et la

26. M. Laeser, est autorisé à présenter la dissertation pour le doctorat et la

27. M. Laeser, est autorisé à présenter la dissertation pour le doctorat et la

28. M. Laeser, est autorisé à présenter la dissertation pour le doctorat et la

29. M. Laeser, est autorisé à présenter la dissertation pour le doctorat et la

30. M. Laeser, est autorisé à présenter la dissertation pour le doctorat et la

31. M. Laeser, est autorisé à présenter la dissertation pour le doctorat et la

32. M. Laeser, est autorisé à présenter la dissertation pour le doctorat et la

33. M. Laeser, est autorisé à présenter la dissertation pour le doctorat et la

34. M. Laeser, est autorisé à présenter la dissertation pour le doctorat et la

35. M. Laeser, est autorisé à présenter la dissertation pour le doctorat et la

36. M. Laeser, est autorisé à présenter la dissertation pour le doctorat et la

37. M. Laeser, est autorisé à présenter la dissertation pour le doctorat et la

M. Paschoud 25 licence en droit; M. F. Paschoud, André Verrey et Marc Wyler sont autorisés à présenter la leur pour le doctorat.

Verrey, Marc 26 Doctorat de sciences: Le grade est conféré à M. F. Jaccard, Louis Wyler, Rusca et Rod. Hellet.

Doct. es sc. F. Jaccard de Marval, R. Mellet: Doctorat en médecine; Le grade est conféré à M^{lle} Frachtenberg, Sophie, et Sußmann, Anna.

Doct. en méd. M^{lle} Frachtenberg, Sußmann: Docteur en droit, - M. Rusca J. Baptiste dont les examens ont été admis et autorise à présenter sa dissertation.

M^{lle} Feldberger 26 Une étudiante en médecine, M^{lle} Feldberger, ayant demandé une déclaration établissant qu'elle a passé avec succès l'examen d'anatomie physiologie, il lui a été remis après entente avec M. le Doyen de la Faculté, une attestation rédigée de telle sorte que tout en confirmant le fait elle ne pourrait être utilisée en guise de diplôme.

Faculté de méd. 27 M. le Doyen de la Faculté de médecine informe la commission qu'une formule de certificat s'élabore pour des cas pareils. La commission décide que des déclarations non compromettantes peuvent être délivrées.

Prof. Roguin 28 Par lettre du 2 mai, - M. le Prof. Roguin a informé M. le Recteur délégué à La Haye qu'il sera prochainement délégué par le Conseil fédéral à une conférence de droit international qui aura lieu à la Haye à partir du 16 mai.

Doct. hon. causa 29 Par lettre du 17 mai M. le Prof. Heylau propose à la commission de conférer le grade de docteur honoris causa à M. Eug. Ritter, professeur, à Genève.

Eug. Ritter

Prof. H. Misour 30 Par lettre du 6 mai, - M. le Prof. H. Misour a annoncé qu'il donnera l'abonnement du 9 au 21 mai pour affaire officielle.

Misour

Dispenses 31 M. les Doyens des diverses Facultés et M. le Directeur de l'École d'Ingenieurs ont transmis les prières requises à propos des demandes de dispense du paiement de la finance d'études.

Dispenses

Jurassica 32 La Société Jurassica annonce en date du 6/7 mai que la présidence des Sociétés d'étudiants lui est dévolue pour le semestre actuel et indique la composition de son Comité.

Jurassica

Nécès 33 L'Université de Zurich a fait part, en date du 28 avril du décès de M. le Prof. Schneider; - L'Université de Genève a annoncé le 15 août, celui de M. Goret, prof. hon. L'Université de Fribourg, a annoncé le 26 mars, celui de M. Hornet, prof. de pédagogie.

Schneider, Zurich 33 Goret, Genève Hornet, Fribourg

Officialité 34 Par lettre du 30 mars la Direction des Postes du 2^e arrondissement est revenue à la charge au sujet de l'obligation de l'affranchissement des avis mortuaires, et la suite de la réponse de M. le Recteur à cette communication, la susdite Direction a fait observer que la décision avait été prise par le Conseil fédéral et qu'il ne lui appartenait pas de la discuter.

Officialité

35 Les Universités de Bâle, Borne, Fribourg, Genève et Zurich ann.

Nécès M. M. Languier 35 que M. de Semardens, prof. hon., a rédigé des condoléances à l'occasion du décès de M. M. les Prof. Languier et Chapuis. Les familles des défunts ont adressé des remerciements pour la part prise par l'Université à leur deuil.

et Chapuis

Congrès des oriental. 36 La Commission d'organisation du Congrès des orientalistes qui doit se réunir à Alger l'année prochaine, a adressé une circulaire invitant l'Université à participer à ce congrès. Si M. le Prof. Spiro a l'intention de s'y rendre, il sera prié de représenter l'Université.

Congrès de l'hist. des relig. 37 Le Comité du Congrès d'histoire des religions qui aura lieu à Bâle du 30 août au 2 Sept. invite l'Université à se faire représenter à cette réunion. M. Fomerd sera prié de se charger de cette mission. La circulaire reçue a été transmise à la Faculté de Théologie.

M. M^{ce} Berger 38 M. Maurice Berger, étudiant à Bruxelles demande par lettre du 6 mai à quelles conditions il pourrait être admis à étudier dans la Faculté des sciences en vue de l'obtention du grade de docteur en sciences mathématiques. Le prière de M. Austin a été demandé et transmis à M. Berger.

Univ. Suisses 39 Le Recteur de l'Université de Bâle a informé M. le Recteur que la réunion des délégués des différentes Universités Suisses, du Polytechnicum et de l'Académie de Neuchâtel aura lieu le 28 mai à Bâle. Il a, en outre, convié la délégation à un banquet pour le soir du dit jour.

conf^s des Recteurs 40 La commission désignée comme délégués M. H. Genier, recteur, Romard, professeur, Rouquet et Hölzler. M. le Prof. Kullmann est prié de consulter le Comité de la Faculté de Théologie sur l'opportunité de l'envoyer à Bâle d'un de ses membres. M. le Recteur informe la commission qu'il compte proposer que les conditions de l'immatriculation varient suivant les Facultés afin qu'elle puisse donner, à elle seule, le droit de se présenter aux examens. L'étudiant n'en serait pas moins ^{amis?} "amis académiques".

Délégation 40 La question de l'admission des représentants de la presse aux séances de la conférence ayant été soulevée, M. le Recteur exprime l'avis que la chose pourrait présenter des inconvénients. La Commission partage cette opinion. La presse pourra, d'ailleurs, être renseignée exactement par tel ou tel des délégués.

Chaire de 41 M. le Prof. Heylau entretient la commission de la lettre qu'il a adressé littér. franc. à M. le Recteur au sujet des mesures proposées à prendre pour l'enseignement de la littérature française. Cette lettre a déjà été transmise au Département. Une prière favorable de la Commission lui sera néanmoins communiquée.

Séance de la Commission universitaire
du 14 juin 1904.

Présents: M. le Recteur Grenier, M. Bonnard, procureur, M. H. les Doyens Hiltzsch, Vuilleumier, Heylun et Bourget, M. Lommere, Directeur de l'École d'Ingenieurs.

Le procès verbal de la séance précédente (24 mai) est lu et adopté après de légères modifications.

Discipline
Faux Seruggie

M. le Recteur entretient la Commission du cas de l'étudiant en médecine Alphonse Seruggie, originaire d'Osengo, province de Côme. Ce jeune homme a produit un certificat d'examen de l'Université de Turin qui a été reconnu faux. Il a été cité à comparaître et est introduit. Il reconnaît les faits. Avant de se prononcer sur la peine à lui infliger, la Commission estime devoir se renseigner auprès de l'Université de Turin sur la valeur d'un livret d'étudiant que S. a produit pour obtenir l'immatriculation.

Lecture est faite des lettres du Département de l'Instruction publique et des Cultes.

Bât. académ.

Le 27 mai, - Le Conseil d'Etat a constitué une Commission chargée d'étudier la question de l'utilisation des locaux actuels du Musée cantonal et de la Bibliothèque Cantonale après le transfert dans l'édifice de Rumine. M. le Recteur est désigné pour faire partie de cette Commission.

M. Lossier, priv. doc.

Le 30 mai, - Le Département ne voit pas d'inconvénients à ce que M. Lossier, privat-docent, remplisse des fonctions en cette qualité à la fois à l'École Polytechnique de Zurich et à l'École d'Ingenieurs.

Classem. des thèses

Le 4 juin, - Un subside de f. 150.- est accordé, pour l'année 1904, aux Facultés de droit et des lettres pour le classement des thèses et l'administration de leurs bibliothèques.

Fonds policl. univ.

Le 7 juin, - L'achat de 11 délégations de f. 1000.- chacune de l'emprunt hypothécaire Rob. Schmidt est autorisé. 5 de ces délégations sont destinées au Fonds de la Polyclinique universitaire, le 6 autres au Fonds universitaire.

Congrès de botan.

En date du 10 juin le Département communique une lettre du 8 juin du Département fédéral de l'Intérieur relative au 2^e congrès de botanique qui doit se réunir à Trième au mois de juin 1905 et invitent l'Université à s'y faire représenter. Il est décidé en principe qu'un subside sera accordé à M. le prof. Hiltzsch s'il se rend à Trième.

M. Hiltzsch

Le 11 juin, - Le Département fait connaître les dispenses de paiement de la finance d'études totales ou partielles accordées à divers étudiants.

Dispenses

Un comité constitué à St-Marin pour l'érection d'un monument en l'honneur de l'épigraphiste Bartolomeo Borghese a adressé une circulaire

Bartolomeo Borghese

à M. le Recteur.

9 Sollicitant des souscriptions. La feuille de souscription accompagnant cette circulaire sera déposée dans la salle du Sénat.

Etudiants juifs 10. Par lettre du 23 mai, des étudiants juifs demandent l'autorisation de se constituer en Société sous le nom d'"Association d'étudiants juifs et transmettent un projet de statuts. L'autorisation est accordée.

11. En date du 23 mai, M. le prof. Hiltzsch, doyen de la Faculté des sciences a transmis le programme des cours du prochain semestre d'hiver avec quelques observations dont il sera tenu compte.

Discipline 12. Dans la nuit du 23 au 24 mai une rixe a eu lieu entre des étudiants allemands et des membres de la Société juvatia. A la suite d'une plainte portée par les premiers

Etud. allemands et Jurassiens M. le Recteur a cité à comparaître devant lui M. H. Otto Schoch et Robert Benz, jurassiens, ainsi que le plaignant, le Baron Arnold de Brackel. Les coupables ont accepté des excuses à leurs adversaires qui les ont acceptées. L'affaire n'a eu conséquence pas eu de suite.

Doct. es sciences 13. Lecture est faite d'une lettre de M. H. Pellet et Hubert et d'une lettre de M. le doyen de la Faculté des sciences relatives toutes deux à la question du doctorat en sciences et au point de vue sous lequel la Commission universitaire envisage cette question.

Ces lettres, soit les professeurs susnommés, soit la Faculté des sciences, se montrant froissés par la décision de la Commission universitaire. M. le Doyen Bourget insiste sur le fait que, dans sa décision, dont il s'est montré énergiquement partisan, la Commission n'a eu en vue que l'intérêt général et n'a point eu l'intention de blâmer l'attitude de tel ou tel professeur. M. le Recteur propose qu'il soit répondu: 1^o à M. H. Pellet et Hubert que la Commission a pris acte de leur lettre et qu'elle ne saurait admettre les termes de cette protestation, ne les ayant nullement visés personnellement; 2^o à la Faculté des sciences en déclarant que la Commission a pris acte de sa lettre et n'a eu d'autre but que de ramener la paix dans son sein en se plaçant au point de vue des intérêts supérieurs de l'Université.

14. M. Bonnard fait remarquer qu'il serait utile qu'une entente intervînt entre les diverses Universités suisses au sujet des conditions du doctorat. Il croit qu'elles y seraient en général disposées. Les propositions de M. le Recteur sont admises.

15. Lecture est faite du rapport de l'École d'Ingenieurs sur les examens du diplôme. Les grades suivants sont conférés:

Ing. constr. Ingénieurs constructeurs à M. H. Cheneval, Gollfrey, Hügli, Kallistrabow, Karafiloff, Limongelli, Magnenat, Marguerat, Marini, Paschoud, Pellahey, Schaffner, Urbe et Verbier.

Ing. mécan. Ingénieurs mécaniciens, - M. H. Gaultis, Narizzano, Stanculescu, Ingénieurs électriciens, - L. G. Callander, Capt, de Prada, Gaudin, Nottaris, Payot.

Ing. chimiste Ingénieurs chimistes, - M. H. Garuti et Lerro.

M. Sommer, dir. installatim

16 H. le Recteur rappelle la cérémonie de la présentation de H. le Prof. Sommer qui a eu lieu en séance spéciale le 7 juin, comme Directeur de l'École d'ingénieurs

M. Raymond subs. p. 2 cours libre

17 La Faculté des lettres a proposé par lettre du d'appuyer une demande de subside qu'a adressée au Département H. le pasteur Raymond à propos de son cours de philosophie religieuse. Cette lettre sera transmise au Département avec avis favorable.

Méd. légale

18 La Faculté de droit approuve les propositions de la Faculté de médecine pour le remplacement de feu H. le prof. Larquier comme professeur de médecine légale; ces propositions seront transmises au Département.

Sté de théol.

H. Narbel Tulliquet Chavan

19 Les propositions de la Faculté de théologie pour le remplacement de feu H. le Prof. Chapuis ont été transmises au Département. La Faculté propose la nomination comme professeur d'exégèse du N. F. de H. Narbel ou au 2^{de} ligne de H. Tulliquet, pasteur à Lyon, puis de H. Chavan comme professeur d'histoire de la théologie moderne. Ces propositions sont admises.

Professeurs

réunion amicale avec cours de fin de

20 H. le Boyer Neylan entretient la Commission de l'intérêt qu'il y aurait à ce que les professeurs se réunissent l'an prochain dans une localité intermédiaire avec leurs collègues de l'Université de Genève.

110)* Il saisit cette occasion pour lui souhaiter la bienvenue au sein de la Commission Universitaire.

Séance de la Commission universitaire du 21 juin 1904

Présents: H. le Recteur Grenier, H. Bonnard, pro recteur, H. H. les Boyers Wlezech, Roguin, Neylan & Bouziget, H. Sommer, Directeur de l'École d'ingénieurs

Lecture est faite du procès verbal de la séance précédente (14 juin), et est adopté.

Miscipline Saruggia

1 H. le Recteur informe la Commission que Saruggia s'est présenté chez lui après la dernière séance et lui a avoué qu'il avait fait un faux qui a entraîné son expulsion de l'Université de Turin. Il est décidé que la Commission proposerait au Sénat de lui infliger la peine de la récitation.

Doct. en droit Teopilian

2 Lecture est faite d'un rapport de la Faculté de droit sur la soutenance de thèse de H. Teopilian, candidat au doctorat. Le grade de docteur lui est conféré.

M. Wlezech rempla. J. Tuffour

3 Par lettre du 15 juin, le Département a informé l'Université que H. le Prof. Wlezech était chargé de l'enseignement de la physiologie végétale en remplacement de feu H. le prof. J. Tuffour.

H. Spengler méd. lég.

4 Par lettre du 20 juin, le Département annonce la nomination de H. le Dr Spengler en qualité de professeur extraordinaire de médecine légale en remplacement de feu H. le Dr Larquier.

Ing. construct. Staitcheff. Mandrin

5 Lecture est faite d'un rapport de l'École d'ingénieurs sur les examens des élèves constructeurs Staitcheff et Mandrin. Ce rapport conduit à la collation du grade à ces deux élèves auxquels il avait été tout d'abord refusé. H. Sommer, Directeur de l'École qui survient en ce moment, explique que d'après la procédure en usage le diplôme peut être délivré aux 2 candidats, contrairement à l'appréciation première des professeurs. Les élèves Kellacos et Galzigas dont les examens n'ont pas été non plus admis ne sont pas dans la même situation. Ils ont réclamé contre la décision de l'École, mais leur réclamation ne peut être admise. Ces conclusions sont adoptées.

Chaire de littér. fr.

7 H. Neylan entretient la Commission d'une entrevue de professeurs de la Faculté des lettres avec H. le chef du Département au sujet de la chaire de littérature française, entrevue dans laquelle il s'est déclaré disposé à appeler H. Ch. Burnier, comme professeur extraordinaire pour l'enseignement de l'histoire de la littérature romande et des relations littéraires de la Suisse avec la France.

Ch. Burnier.

Séance du Sénat universitaire du 28 juin 1904.

Présents: H. le Recteur Grenier, H. Bonnard, pro recteur, H. H. les Prof. Amstein, Berdez, Blanc, Bourget, Brunner, Burchardt, Chuard, Hud, Hommo, H. Tuffour, H. Tuffour, Galli Valerio, Hahn, A. Herzog, N. Herzog, Löffler, Landry, Lauer, Mercier, Neylan, Sunit, Pelet, Renner, Roguin, Ed. Rossier, G. Rossier, Roux, Siro père, Siro, fils, Stroganowski, Tallette, Vuilleumier, Wlezech,

1 Le procès verbal de la séance précédente est lu et adopté (22 mars 1904). H. le Recteur informe l'assemblée que H. H. les Prof. Happelet, de laès, Emery, Hermod et de Schouleprikov se sont excusés de leur absence.

2 Il fait remarquer à ce propos qu'il serait normal que l'assistance à une séance du Sénat primât une leçon aux yeux des professeurs, puis il fait la lecture du rapport sur la gestion de la Commission universitaire durant le semestre qui tend à sa fin et rappelle les grandes pertes que l'Université a faites en la personne de H. H. les Prof. Larquier et Chapuis, récemment décédés.

3 H. le Recteur annonce que le Conseil d'Etat a nommé ce matin même H. Ch. Burnier, prof. ext. pour l'enseignement de l'histoire littéraire de la Suisse romande.

Assurances

4 L'état actuel du compte d'Assurances et de la Salle de lecture est indiqué et, à ce propos la question de l'assurance de la Société d'assurance mutuelle vaudoise est mentionnée comme devant être

examinée à nouveau

Chancelier

5. Lecture est faite de la réponse du Département de l'Instruction publique à la proposition qui lui a été adressée de créer un poste de Chancelier de l'Université. Cette réponse est négative bien que le Département fut informé que cette nouvelle création serait provisoire.

6. Le Département se voit disposé, d'ailleurs, à réviser l'organisation de l'Administration de l'Université en son entier et demande des propositions à ce sujet. Il sera prié d'indiquer préalablement quelles sont ses vues à lui-même.

Don J.J. Mercier

7. Le don important de M. J.J. Mercier est rappelé.

8. M. le procureur Bonnard se fait l'organe de l'Assemblée pour adresser à M. le prof. Grenier rector sortant de charge de vifs remerciements pour les soins qu'il a apportés à la gestion et en particulier pour l'initiative qu'il a prise d'une entente avec les autres Universités suisses sur des points importants, tels que l'immatriculation par ex., question qui a été discutée dans une réunion des Recteurs à Bâle. M. Grenier prend la parole à son tour et exprime sa reconnaissance de l'appui qu'il a trouvé auprès de ses collègues.

M. Grenier Rect. sortant

9. Lecture est faite ensuite du rapport de la Commission financière.

Il est procédé à l'élection d'un nouveau Recteur.

M. Hind nouv. Rect.

10. Tour 35 majorité 18. M. Sind obtient 17 voix, M. Bourget 8, M. Herzog 5, M. Roux 3, M. Dugnon, 2. Au 2^e tour M. Sind obtient 25 voix, il est, en conséquence, élu. M. Grenier lui adresse quelques paroles cordiales et l'assure de l'appui de tous ses collègues. M. Sind accepte ces fonctions et promet de les remplir avec dévouement.

Commis. financière

La Commission financière actuellement composée de M. Papples et Emery en outre du Recteur est constituée à nouveau. M. Grenier est prié, à l'unanimité, de continuer à en faire partie. Il remplacera M. Emery.

Commis. univers.

11. La commission universitaire sera composée comme suit pour une période de deux ans: Théologie: M. Debois; droit, M. de Felice; Médecine, M. Dugnon; Lettres, M. Tallette; Sciences, M. Lugon.

Discipline Saruggia

12. M. le Recteur entretient le Sénat de cas Saruggia. Vu la gravité de la faute de cet étudiant, la Commission universitaire propose la peine de la relégation. Cette peine est prononcée à l'unanimité des membres présents. Le Département sera prié de ratifier cette décision. L'Université de Paris au préjudice de laquelle le délit a été commis sera priée que la pièce en cause lui sera communiquée sur sa demande.

Fonds spécial (pour études en Grèce)

13. A la fin de la séance M. le prof. Heylan dit quelques mots de l'intérêt qu'il y aurait pour l'Université à constituer un fonds spécial pour faciliter un séjour en Grèce à des étudiants d'un haut niveau.

Séance de la Commission universitaire du 23 juillet 1904.

Présents: M. le Recteur Grenier, M. Bonnard, prorect., MM. les Doyens Thuillier, Roguin et Heylan. M. Hegeck s'est excusé de son absence. Le procès verbal de la séance précédente est lu et adopté.

Lettres du Département de l'Instruction publique et des cultes:

M. Boninsegni 1. Du 6 juillet, - M. Boninsegni est nommé chargé de cours, pour l'enseignement de l'économie politique.

Dispense des fin. 2. de grades Du 29 juin, - La question de la dispense du paiement de la finance de grades en faveur d'étudiants pour lesquels ce paiement est une charge un peu lourde ayant été soulevée au Grand-Conseil, par M. le député O. Rappin, - le Département demande le priaris de l'Université. - La Commission est unanime pour repousser cette mesure.

Elle se fonde, d'un part, sur ce qu'en accordant la dispense, l'état se montrerait généreux au dépens d'autrui jusqu'à la totalité des finances de grades se partage entre le Fond universitaire et les professeurs sans que rien entre dans la Caisse de l'état. D'autre part la Commission craint qu'en dispensant de tout ou partie de la finance de grades on n'encourage les étudiants dispensés à se présenter à l'examen hâtivement et sans préparation suffisante, parce qu'ils ne seront plus retenus par la crainte de perdre la finance, ne l'ayant pas déposée.

M. Ch. Burnier 3. Du 2 juillet, - Le Conseil d'état a nommé M. Ch. Burnier professeur extraordinaire pour l'enseignement de la littérature romaine.

4. M. Roguin entretient la Commission de l'intérêt qu'il y aurait en ce que M. le Prof. Hind qui a remplacé provisoirement M. le Prof. Larguier pour l'enseignement de la médecine légale procédât aux examens d'octobre prochain, plutôt que M. le Prof. Sprengli récemment nommé. - Adopté.

Ex. d'octobre 5. A ce propos, et sur la remarque de M. Heylan que dans la Faculté des lettres c'est le nouveau Doyen qui est appelé à fonctionner à l'époque susdite, il est décidé que dans cette Faculté, comme dans les autres, c'est l'ancien Doyen auquel la charge incombera.

Hoffmann 6. Lecture est faite d'une lettre de M. Hoffmann, assistant, relativement à la part à la finance d'examen à laquelle il estime avoir droit et qui ne lui est pas allouée. Il lui a été répondu par M. le Recteur que c'était le professeur qu'il suppléait qui devait l'indemniser.

Rapports sur les examens:

Lic. en théol. M. le Prof. Thuillier communique le rapport sur les examens dans Métraux. la Faculté de théologie. Le grade de licencié est conféré à M. Métraux.

Lic. en droit
Aug. Capt
P. Fischer
Alexieff, Loukhanoff,
de Souza
Doct. en droit
Béguin
Doct. en méd.
+

8. Faculté de droit. - Le grade de licencié est conféré à M. H. Aug. Capt et P. Fischer - qui ont soutenu leurs thèses à M. H. Alexieff, Loukhanoff et de Souza. Les grades de licencié et de docteur sont conférés à M. Béguin qui a également soutenu ses thèses. Le grade de docteur est conféré à M. H. Kitabgi, Tchoudjine et Tripilianu après soutenance de leurs thèses.

Lic. ès lettres cl.
Besancon Rob.
Lic. ès lettres mod.
L. Michaud
Helle Lelhoff
Certif. d'étud. franç.
Lic. es sciences
Dragulinesco
Ansermet
Krepiouff
Doct. ès sciences
+

9. Faculté de médecine. - Le grade de docteur est conféré à M^{me} Wintsch-Haluff; M^{lle} Gorodnianskoja et Silberchatz, M. H. Chrintzess, Harillan, Pilly, Reinbold, Tomoff et Lublin. -

10. Faculté des lettres. - Le grade de licencié ès lettres classiques est conféré à M. Besancon, Robert; celui de licencié ès lettres modernes à M. Michaud, Lou et M^{me} Lelhoff. - Le certificat d'études françaises est accordé à M^{lle} Parrie et Helle ainsi qu'à M. Léviqne. -

11. Faculté des sciences. - Le grade de licencié ès sciences physiques et naturelles est conféré à M. Corneille Dragulinesco; celui de licencié ès sciences physiques et mathématiques à M. Ansermet; celui de licencié ès sciences pharmaceutiques à M. Krepiouff. - Le grade de docteur est conféré à M. H. Berthoud, Garuti, Levit et Torda. -

12. Lecture est faite d'une lettre du 15 juillet de M. le Prof. Pummer par laquelle il demande que M^{lle} Ferrabo, dont l'examen a été annulé parce qu'il était suspecté de fraude, ne soit pas autorisée à se présenter une 2^e fois à l'examen. Il est décidé qu'elle ne sera pas autorisée à se présenter pour un nouveau examen l'automne prochain.

M^{lle} Ferrabo
fraude
Garuggia
Chancelier

13. Cas Garuggia. La restitution de son livret d'étudiant et du certificat de sortie qui lui a été délivré à Garuggia lui a été réclamée. Il a envoyé son livret d'Italie, la police de Lausanne l'ayant laissé partir par manque d'activité. Il est décidé que la plainte dont l'Université l'avait menacé pour obtenir la restitution du certificat de sortie sera abandonnée. (G. a dès lors renvoyé un fragment de la feuille en cause).

14. La question de l'institution d'un chancelier mesure qui n'a pas l'approbation du Département de l'Instruction publique est renvoyée à la nouvelle Commission universitaire.

M^{lle} Nizerens
Bât. acadèm.

15. Hier le Prof. Roguin entreteint la Commission d'une demande de M^{lle} Nizerens, cand. à la licence ès sciences sociales tendant à ce que le semestre lui soit compté. Comme elle n'a pas payé ses cours non plus que son immatriculation, M. le Recteur estime que cette faveur doit lui être refusée. Admis.

16. Relativement à l'aménagement des anciens locaux de l'Université, il est communiqué à la Commission universitaire que la Commission

Congrès des physiol.
Allocation
(voir plus bas)
Congrès des orient.
Allocation

6. chargé d'avis et aménagement a eu une séance avec M. H. les conseillers d'Etat Heppet et Huboux et que ce dernier a pris note des besoins et chargé l'architecte d'établir un programme en vue d'un concours. M. le Prof. Herzen demande un subside de f. 200 pour qu'il puisse assister au Congrès des physiologistes, à Bruxelles, au mois d'août. Il lui est alloué f. 100. - et le Département sera prié de lui allouer une somme égale. Par lettre du 15^e C^{te}, M. le Prof. Spiro annonce qu'il désire se rendre l'an prochain au Congrès des orientalistes à Alger; il lui est alloué un subside de f. 200. -

Séance de la Commission universitaire du 25 octobre 1904.

Présents: M. le Recteur Guinier, M. Bernard, prorect. M. H. les Doyens Hylton, Vuilleumier et Wilezek, M. Rognon remplace M. Bourget, absent. M. Bommer s'est excusé de son absence. -

Lecture est faite des lettres du Département de l'Instruction publique. Du 8 juin. - Le Département communique une lettre du Département fédéral de l'Intérieur lui transmettant une note de la légation de l'empire Austro-hongrois, à Berne relative au 2^e congrès international de botanique qui aura lieu à Vienne du 12 au 16 juin de l'année prochaine. M. le Prof. Wilezek sera chargé d'y représenter l'Université. Le subside qui doit lui être alloué sera fixé plus tard.

Congrès de botan.
R. Mellet et
Tschumy
(absents)

1. Du 27 juillet. - M. H. R. Helle et Tschumy sont nommés 1^{er} et 2^d assistants au laboratoire de chimie. -

2. Du 30 juillet. - Un subside de f. 100 est accordé par le Département à M. le Prof. Alex. Herzen pour qu'il puisse assister au Congrès de physiologie à Bruxelles. -

Prof. Melley
(démission)
M. Bonjour

3. Du 30 juillet. - Le Département annonce que M. le Prof. Melley a donné sa démission et demande des propositions pour son remplacement. Cette lettre a été communiquée à M. le Directeur de l'École d'Ingénieurs qui en réponse propose M. l'architecte Bonjour. L'affaire est en suspens. -

Ecole d'Ing.
1. Rép. des finances

4. Du 26 août. - Le Département demande s'il n'y a pas lieu de modifier le règlement attribuant au Doyen de la Faculté des sciences le 20^e o/o des finances de grades de l'École d'Ingénieurs pour l'adjoindre au Directeur. Il a été répondu en rappelant les décisions des 2 et 16 déc. 1902 et 17 février 1903. En date du 31 août, le Département exprime le désir que la question soit examinée à nouveau par le Conseil de la Faculté intéressée. -

Prof. ord.
Galli-Kalorio
H. Joly
Aug. Bommer

5. Du 16 sept. - Le Conseil d'Etat a nommé M. H. Galli-Kalorio, H. Joly et Aug. Bommer professeurs ordinaires. Il a en outre confirmé tout les

6. professeurs extraordinaires pour une période de 2 ans.

7. M. Nibel et Chavan Du 19 septembre, - H. le Prof. Chapuis sera remplacé dans son enseignement pour le semestre d'hiver 1904-1905 par H. H. Nibel et Chavan, *priv. doc.*

8. Du 20 septembre, Le Département transmet en copie une lettre du Département de l'Intérieur concernant un fait qui s'est passé à l'école de médecine, un chien suspect de rage y a été tué alors qu'il aurait dû être abattu au clos d'équarrissage. Demande d'explications. - H. le Prof. A. Roud a justifié la conduite de l'école dans cette circonstance par un rapport qui a été transmis, en date du 28 courant, au Département de l'Instruction publique et des cultes.

9. Du 22 sept., Nomination de divers assistants à la Faculté de médecine.

10. Du 4 octobre, Nomination de H. Schmetz, assistant à la Polyclinique.

11. Du 13 octobre, - H. Arthur Maillefer est nommé assistant de botanique.

12. Du 14 octobre, - H. Paul Mercanton, *priv. doc.*, est nommé professeur extraordinaire pour l'enseignement des machines électriques, etc., à l'école d'ingénieurs.

13. H. le Recteur entretient la commission de l'appel que H. le Prof. Stilling a reçu de l'Université de Genève. H. Stilling a décliné cette proposition, le Département lui ayant accordé les ressources voulues pour le développement de son laboratoire. Ses lettres lui ont été adressées pour lui exprimer la reconnaissance de l'Université et de la Faculté de médecine à propos de sa décision.

14. Un étudiant en droit auquel le grade de docteur a été récemment conféré, H. Agritche Teopilian, Arménien, se trouvant dans une situation très difficile, le Comité qui jusqu'ici s'est adressé à lui, sollicite en sa faveur l'appui de l'Université. Une somme de f. 200, a été remise à cet effet à H. le Recteur Bonnard, président du dit Comité. Ce subside sera payé par le Fonds universitaire. (V. sur le vu d'un rapport qui a circulé).

15. L'Université de Genève a communiqué en date du 18 août, le décès de H. le prof. Hahn. Ses condoléances ont été exprimées.

16. Un comité constitué à St-Herim pour honorer la mémoire de Bartolomeo Borghese Bartolomeo Borghese et lui élever un monument, a envoyé, en date du 14 juin, une feuille de souscription.

17. H. le Boyen de la Faculté des sciences soumet à la Commission universitaire la question de savoir si la mesure appliquée aux pharmaciens allemands en vertu de laquelle ils sont admis à se présenter aux examens du doctorat sans posséder de certificats de maturité pourrait être étendue aux dentistes et aux vétérinaires de même origine. La Commission n'y voit pas d'inconvénient mais elle ne se refuse pas à examiner la question. - ce qui pourrait avoir lieu lors de la réunion des délégués des Universités.

Mécès 16. En date du 30 juillet, l'Université d'Amstcruck a fait part de la mort de H. le prof. Semelius. Une lettre de sympathie lui a été adressée. Elle en a exprimé sa reconnaissance en date du 5 août.

Prof. Memelius

Salle de lecture 17. Par lettre du 3 octobre H. le Prof. Blau a informé H. le Recteur qu'il devrait abandonner la girande de la salle de lecture, mais qu'il en garderait la surveillance. H. le Recteur a exprimé à H. Blau la reconnaissance de l'Université. H. le prof. Bonnard veut bien se charger de lui succéder.

H. Paris, ing. 18. Lecture est faite d'une lettre de H. Paris, ingénieur, sollicitant l'autorisation d'enseigner en qualité de *priv. doc.* L'affaire est renvoyée à la Faculté des sciences pour avis.

Ecole d'ingénieurs 19. La direction de l'école d'ingénieurs a transmis un nouveau plan d'études (plan d'études) qu'elle désire voir adopté. Ce plan est remis à H. le Boyen Wilegek pour que le Conseil de la Faculté des sciences se prononce à ce sujet.

20. Lecture est faite des rapports sur les examens du présent mois.

21. Melle S. Blandet Faculté des lettres. Le grade de licencié en lettres modernes est conféré à Melle Noct. en méd. Blandet.

22. P. Chapuis Moesch Faculté de médecine. - Le grade de docteur est conféré à H. H. Pierre Chapuis et Melle Corobine Melle Moesch ainsi qu'à Melle Corobine.

23. Fac. de droit. - H. H. Benierille, de Gimet, Chesca, Smirouff et Victor Ferriet sont autorisés à présenter leurs thèses de doctorat. - H. Germain Ferriet a subi avec succès les examens de 1^{re} série du doctorat. H. Emile Ferriet est autorisé à présenter sa dissertation pour l'obtention des grades de licencié et de docteur. Le grade de docteur est conféré à H. Benj. Rob. Courvoisier Rob. Courvoisier Meun qui a soutenu sa thèse en date du 24 Oct. Ce grade sera le cas échéant, conféré à H. Robert Courvoisier par H. le Recteur sans qu'il soit recouru à la Commission universitaire.

24. Faculté de théologie. - Les examens n'étant pas terminés, il est décidé que les grades seront conférés dans les mêmes conditions. Il en sera ainsi également pour la Faculté de médecine.

25. Ecole d'ing. ex. prop. 24. L'école d'ingénieurs informe la Commission que les examens professionnels de 2^d cycle ont été admis.

26. Univ. suisses (confé. des Rect.) 25. H. le Recteur communique un compte rendu des débats de la réunion des Recteurs publié par les soins de l'Université de Bâle. Renvoyé à la nouvelle commission avec avis favorable.

27. Thèses de doct. 26. H. le Boyen de la Faculté des sciences demande que des mesures soient prises pour que les thèses de doctorat soient livrées en temps normal par les candidats.

28. Discipline 27. H. le Recteur informe la Commission d'une plainte que lui a adressée Melle Bradvareva, étudiante en médecine qui a été l'objet d'une agression du fait de l'étudiant en droit Fenoff. L'affaire est renvoyée à la nouvelle Commission.

29. Alex. Peress. 28. H. le Recteur adresse des remerciements à la Commission pour l'appui qu'il

à faire auprès d'elle durant sa gestion. —
 Les grades suivants ont été conférés postérieurement à la
 séance du 25 octobre conformément à la décision de la commission:
 23 Licence en théologie, — à M. H. Robert Chappuis, H. Jacottet, Henry Rodina,
 Fritz Wehrlich.
 24 Docteur en médecine, — à Mlle Marie Feyler et à M. Tobias Telpoul.
 Licence et sciences pharmaceutiques, — à M. Max Nervoz.

Séance publique
du Sénat univ.
du 26 oct. 1904

voir fol. 284

Séance de la Commission universitaire
du 15 novembre 1904.

Présents: M. le Recteur Lind, M. Grenier, prorect. M. H. les doyens
 de Loës, de Felice, Tallette, Pugniot et Ligeon. — M. le prof. H.
 Dupont assisté à la séance à son début.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

Etudiants du pays / Etudiants étrangers
 Lecture est faite d'une pétition d'étudiants relative à une
 prétendue distinction qui serait faite entre les étrangers et les
 indigènes suivant le cours de physique, quant aux places que les
 premiers peuvent occuper. M. le prof. Dupont expose la situation. A
 la suite d'une discussion, il est décidé que les étudiants seront
 présentés, par une affiche, que les cours reprennent jeudi, il sera
 répondu ce jour-là à leur pétition. Il leur sera dit que les signa-
 tures des pétitionnaires seront contrôlées, un grand nombre d'entre eux
 ne suivant pas le cours de physique et n'ayant, en conséquence,
 pas d'intérêt dans la question.

Lettres du Département de l'Instruction publique et des Cultes:

Palais de Rumine 1. Du 14 octobre, — M. Harmer, Chef d'orchestre, propose le hoché latin
 cantate d'inaug. d'une cantate qu'il offre de composer pour l'inauguration de
 l'édifice de Rumine. — Adopté.

M. Maillard 3. Du 22 octobre, — Le Conseil d'Etat a confirmé pour l'année 1904/1905
 supplé M. le prof. Maillard en qualité de remplaçant de M. H. le prof.
 Amstein pour le cours de calcul différentiel destiné aux élèves de
 sciences naturelles.

Chaire de littér. fr. 4. Du 25 oct., — M. le prof. Tallette a accepté de se charger, pendant le
 H. Tallette semestre d'hiver actuel des conférences de littératures françaises.

Fonds universit. 5. Du 26 oct., — Le compte du Fonds universitaire pour l'année 1903 est
 approuvé.

M. Jeannet 6. Du 29 oct., — M. Jeannet, doct. en sciences, est nommé assistant de
 (assistant) M. le prof. Ligeon.

7. Question de la plainte portée par Mlle Bradarona, étudiante en méd.

Discipline off. 8. contre l'étudiant en droit Tuff, H. M. le prorecteur Grenier rappelle que le
 Bradarona-Tuff dit Tuff a été précédemment suspendu pour un mois. Il est décidé qu'il sera
 cité à comparaitre devant M. le Recteur et qu'il lui sera conseillé de quitter
 l'Université sans qu'un conseil académique officiel soit prononcé.

M. de Fourtoulon 9. M. le prof. de Fourtoulon ne commençant d'ordinaire ses cours que très tardive-
 retard dans le début de ment et ne préservant pas les étudiants en temps utile de ce retard, il est
 des cours convenu que M. le Recteur lui adressera une lettre à ce propos.

Inmatriculation¹⁰ conditionnelles Inmatriculations diverses accordées sous certaines réserves: M. Kadro, étud. en
 se.; Mlle Tchernova, étud. en méd.; M. Carralho, étud. en droit; Mlle Marie
 Meyer, certif. d'étud. franç. et M. Sch. Schneider instituteur. — à Rome en vue
 de la lic. et lettres.

M. Charan 11. Par lettre du 2 novembre, M. Charan, priv. doc., a annoncé qu'il ferait sa
 leq. inaug. leçon inaugurale le 7 novembre.

Polyclinique 12. Par lettre du 26 octobre M. le doyen de la Faculté de médecine a informé
 cas Schwetz M. le Recteur que M. le prof. Semienille prenait sous sa responsabilité,
 Prugnard l'activité de M. Schwetz, assistant de la Polyclinique.

13. En date du 14 octobre, M. Ch. Prugnard, d'origine française a demandé,
 par lettre, à quelles conditions il pourrait être admis à présenter
 une thèse de doctorat. La question est examinée par la Faculté des lettres.

M. Gillieron, assistant¹⁴ M. Telet, prof. fait part par lettre du 1^{er} novembre de son désir de voir
 M. E. Gillieron qui remplira les fonctions d'assistant au laboratoire de
 chimie industrielle durant ce semestre, dispensé du paiement de
 toute finance. La question sera soumise au Département et il lui sera
 fait remarquer qu'en procédant ainsi les intérêts des professeurs dont
 l'assistant suit les cours sont lésés.

Décès 15. L'Université de Fribourg a fait part du décès de M. le prof. Levec.
 Levec Fribourg Mlle d'Imbruck a annoncé la mort de M. le prof. Senhofer.

Senhofer, Imbruck 16. M. le Prof. Grenier ayant été délégué à Paris à l'occasion des fêtes du
 Centenaire de la promulgation du code civil dit quelques mots de cette
 Code civil solennité.

17. Le comité de la Sté de Belles-lettres a fait connaître la composition
 Belles-Lettres de son comité.

Décès 18. Le Tribunal Fédéral a fait part, en date du 3^e, du décès subit
 Gallati, jug. féd. de M. le juge fédéral Gallati. Une délégation a représenté l'Université
 aux obsèques.

Institut du 19. M. le prof. Pugniot fait lecture d'une lettre de M. le prof. Galli-
 Col d'Olten Valerio relative à un institut biologique que l'Italie a l'intention
 d'installer à l'altitude de 3000^m. La Confédération contribuerait
 par un subside au coût d'une place réservée à un savant suisse.

Ecole d'Ing. 20. L'Université sollicitera le Département d'appuyer cette entreprise.
 plan d'études M. le Doyen de la Faculté des sciences informe la commission que le projet
 de cette Faculté approuve le nouveau plan d'études de l'Ecole d'Ingénieurs.

Thèses de doct. (dépot)

A propos de la date à laquelle les thèses de candidat à un grade devraient être déposées, questions soulevées précédemment par la Faculté des sciences, M. le prof. Grenier émet l'avis que le grade ne devrait être conféré qu'après que le dépôt de la thèse aurait été effectué. Les Facultés de sc. et de méd. plus spécialement intéressées à cette mesure seront priées de la voter.

Prof. Nicole jubilé

M. le prof. Vallette entretient la commission du jubilé de M. le prof. Nicole qui doit se célébrer prochainement à Genève. Le cas échéant M. le Prof. Heylan sera prié de se rendre à Genève comme délégué de l'Université.

Séance de la Commission universitaire du 26 novembre 1904.

Présents M. le Recteur Lind, M. Grenier, procureur, M. H. les doyens de Felen et Pagnieu.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

Etudiants étrangers et Etud. Suisses

A propos de la pétition d'étudiants étrangers suivant le cours de physique de M. le prof. H. Dupont, M. le Recteur informe la commission qu'à la suite de son intervention tout est rentré dans l'ordre mais que le nombre des étudiants est beaucoup trop considérable par rapport aux dimensions de l'auditoire et qu'un triage devra s'opérer.

Assurance maladie (refus d'indemnité)

M. le Recteur donne connaissance à la Commission d'une lettre de M. le Directeur de l'Hôpital cantonal concernant un étudiant russe Mlle. Kachoumel, nouvelle venue, tombée malade le 11 octobre soit avant la date à laquelle l'immatriculation pourrait avoir lieu pour le présent semestre (15 oct.). Il a été répondu à cette communication que Mlle. K. ne pourrait pas être mise au bénéfice d'un subside de la caisse d'assurances.

M. de Tourtoulon

Sur le sujet de la décision prise dans la dernière séance d'adresser une lettre à M. de Tourtoulon, M. le Recteur dit qu'il a jugé préférable de prier M. le Doyen de la Faculté de droit d'entretenir verbalement ce professeur des inconvénients que présente le peu de régularité avec laquelle il fait ses cours.

Discipline Alex. Perreff

Cas Perreff. - Cet étudiant a comparu devant M. le Recteur, sa conduite à l'égard de Mlle. Bradarera lui a été durement reprochée, mais comme il alléguait la provocation qu'il avait subie, des renseignements ont été pris auprès des personnes, chez lesquelles l'un et l'autre ont pris pension. M. Perref qui a pris ces renseignements est appelé et dit qu'il ressort de son investigation que

14. Mlle Bradarera a eu des torts graves. Perreff est introduit. L'impression qu'il produit sur les membres de la Commission n'est pas bonne: il n'exprime aucun regret de son acte. - La commission décide de le "suspendre pour un mois". Cette décision lui est communiquée séance tenante, mais, comme le veut le règlement, elle sera affichée au tableau noir et elle lui sera confirmée par une lettre. -
15. Sic. en droit. M. le Doyen de la Faculté de droit donne connaissance d'un rapport sur la soutenance de thèses de M. Fried. Curt. Le grade de licencié est conféré à ce candidat. -
Fried. Curt.

Séance de la Commission universitaire du 17 décembre 1904.

Présents: M. le Recteur Lind, M. Grenier, procureur, M. H. les doyens de Loës, Pagnieu, Lugnon et Vallette, M. le prof. Brunner.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté (21. nov.)

5^{ème} d'étudiants Armunia

Lecture est faite d'une lettre adressée par M. St. Klauke, étudiant en lettres allemandes qui désire fonder une société sous le nom d'Armunia et ont rédigé dans ce but des statuts qu'ils soumettent à la Commission universitaire en sollicitant d'elle l'autorisation de se constituer. M. le Prof. Kuhlbeck a été prié d'assister à la séance pour donner son avis à ce propos. Il lui est dit qu'il n'est pas normal qu'une société d'étudiants admette dans son sein des personnes d'un autre milieu à titre d'hôtes; les couleurs choisies, en outre, ne pourraient être autorisées, vu leur analogie avec celle de la Germania. M. Kuhlbeck ne croit pas, du reste, qu'il y ait utilité à ce qu'une société allemande se fonde à côté de cette dernière. Ce point de vue n'est pas partagé par les membres de la commission et il est décidé que l'autorisation sera accordée, à condition que les statuts soient révisés en ce sens que la société soit composée exclusivement d'étudiants et que les couleurs n'aient rien de commun avec celles d'autres sociétés.

M. Paris, priv. des. Mattisson refus

Lecture est faite des lettres du Département de l'Instruction publique et des Cultes.

Du 19 nov. - M. St. Paris est autorisé à enseigner la Statique graphique à l'école d'ingénieurs à titre de privat-docent. Une autorisation semblable est refusée à M. Mattisson.

Du 28 nov. - M. le prof. Rieter est désigné comme expert pour l'examen des travaux présentés par Mlle. Koenigsmire, étud. en méd. pour l'obtention d'un fruit de Faculté.

Du 5 déc. - M. Paul Simon, actuellement professeur de rhétorique à

M. Girven, prof. ord. de littér. franç.

L'École Normale de Paris, est nommé professeur ordinaire pour l'enseignement de la littérature française... des délégués ayant été commis dans certains auditoires de l'école de commerce par les élèves de l'école d'ingénieurs, ainsi que par divers étudiants dans un auditoire de la Polyclinique, l'Université est invitée à prévenir les délinquants que les frais de réparation sont à leur charge et qu'ils seront punis d'une amende si des faits semblables se renouvelaient. Les mesures nécessaires ont été prises à la suite de cette communication.

Institution du Col d'Olen

Il est donné lecture d'une lettre du Département fédéral de l'Instruction que le Département a transmis à M. le Recteur et relative à la station scientifique que le gouvernement italien au Col d'Olen, région du Mont Rose. Le Département sera prié de vouloir bien se tenir au courant des tractations qui auront lieu à ce propos.

Rapports sur les concours.

Concours

Les prix suivants sont accordés conformément aux conclusions des rapports des commissions d'examen.

Théologie	H. Gardiol	100. - (A.T.)
	Harion, C ^e	90
	Amiet M ^e	125 (Méd. des relig.)
	Tittig F ^e	110 (Lang. N.T.)
	Selida, P.	60 (Théol. prat.)
	Gubilia, H.	110 (")
Droit	Gamboni	150
Sciences	Vulliamiet	150 = ff 295.

Prix de Faculté M^{lle} Roussmine

Un prix de Faculté de f. 250.- est accordé à M^{lle} Roussmine pour un travail sur le développement du maxillaire inférieur chez les animaux et chez l'homme, sujet qui figurait dans la liste des sujets de concours de la Faculté de médecine mais que M^{lle} R. a traité avec une ampleur particulière. A ce propos il est fait observer qu'il pourrait y avoir inconvénient à ce qu'un sujet de simple concours soit admis en général pour l'obtention d'un prix de Faculté. Il est entendu que le cas actuel ne pourra pas être tenu pour un précédent. Il est, en outre, décidé que les étudiants seront prévenus par affiche que les travaux pour prix de Faculté doivent être annoncés à M. le Recteur dans les délais prévus par le Règlement.

Noct. en méd. 1. Utudjian

Le grade de docteur en médecine, a été conféré à M. Utudjian en date du 22 novembre, le rapport ayant été communiqué à la commission par circulation.

Noct. es lettres 3. Léon Robert

Lecture est faite du rapport de la Faculté des lettres sur la soutenance de thèses de M. Léon Robert, candidat au doctorat; le grade lui est conféré.

Palais de Rumine (mobilière)

M. le Doyen de la Faculté des sciences a adressé une requête à M. le Recteur au sujet du mobilier du bâtiment de Rumine pour

Hist. de l'art

11. M. le Doyen de la Faculté des lettres demande que le crédit de f. 500 ouvert au professeur d'histoire de l'art soit rétabli, alors même qu'il n'y a pas actuellement de professeur en titre. Cette demande sera appuyée auprès du Département. M. le procureur Gruet exprime à ce sujet le désir que le Département soit prié d'avisé à ce que l'enseignement de l'histoire de l'art ait réellement lieu dans la Faculté des lettres. Appuyé.

Prix Nobel

12. Le comité du prix Nobel à Christiania, a envoyé des circulaires qui ont été distribuées selon ses indications.

Congrès d'archéol.

13. Le Consulat général de Grèce en Suisse a invité l'Université en date du 13 décembre à se faire représenter à un congrès international d'archéologie qui se réunira à Athènes en avril 1905.

Décès

14. L'Université d'Innsbruck a fait part du décès de M. le prof. Ueberhauf.

Innsbruck

La séance publique pour la proclamation du résultat des concours de

Concours

15. L'année 1903-1904 est fixée au vendredi 23 h. 5^h 9^h dans l'aud. de chimie. Il y aura vacances à partir de 9 h.

Vacances

16. Les vacances du Nouvel an auront lieu du 24 déc. au 7 janvier.

Jeunes filles (admissim) voir f. 285

M. le prof. Vallotte demande au nom de la Faculté des lettres que le Département soit prié d'accorder d'une façon générale aux jeunes filles l'autorisation de se présenter aux examens de sortie de l'école supérieure communale. M. le Recteur n'est pas partisan d'une demande catégorique. Il préférerait que le Département fut prié d'examiner ce qui pourrait être fait à ce propos. M. le procureur fait observer qu'il serait normal que le Gymnase des jeunes filles fut placé sur le même pied que le Gymnase des garçons.

Classem^t Thèses

18. M. le Prof. Vallotte demande que le Département soit prié de renouveler pour l'année 1905 le subside accordé aux Facultés de droit et des lettres pour leurs aides bibliothécaires.

Perret, bedeau

19. Sur la proposition de M. Gruet une gratification de f. 300.- est accordée à M. Perret, concierge, sur le Fonds universitaire.

Noct. en méd. Turini

20. L'autorisation d'imprimer six thèses ayant été donnée à M. Turini, cand. méd., le grade de docteur aurait dû être conféré en date de ce jour.

Séance publique du Sénat universitaire du 23 décembre 1904. pour la proclamation du résultat des concours universitaires de l'année 1903-1904

Présents: M. le Recteur Hind, M. le Prof. Bonnard, Prunier, Puginier, Seiss, H. Dupont, Forwood, Gruet, Heruit, Kappel, Brunner, Vuilleumier. M. le Recteur adresse une courte allocution à M. le Sénat. Les étudiants présents à l'Assemblée, puis il rappelle le souvenir du chirurgien M. Mayor

qui le comble de Vaude s'honore de compter au nom de ses enfants et
de quelques fruits de sa vie.

Il donne ensuite la parole aux représentants des Facultés intéressées
pour la lecture des rapports des jurys d'examen. Après cette lecture les
noms des lauréats sont proclamés, savoir: voir fo 282. -

Séance de la Commission universitaire
du 23 décembre 1904.

Présents: M. le Recteur Hind, M. Grenier, procureur, M. M. les Doyens Hebois
et Rognion.

Architecture

M. L. Bouyouc

La Commission universitaire entre en séance à l'issue de la
séance publique pour la proclamation du résultat des concours.
afin de se prononcer sur une proposition de l'École d'Ingénieurs
concernant la nomination d'un professeur d'architecture, l'École
propose à cet effet M. L. Bouyouc. M. le procureur fait observer que
la Commission ne saurait se prononcer avant que la question ait
été soumise à la Faculté des sciences pour avis. Adopté. -

Séance publique du Sénat universitaire
du 26 octobre 1904.

(Salle du Grand Conseil.)

pour la présentation du nouveau Recteur, M. le prof. S. G. Hind,
et l'installation de M. M. les professeurs ordinaires récemment nommés
savoir:

M. M. Joly
Galli-Valerio
Dommer
Kühnlebeck

M. Henri Joly, professeur de géométrie descriptive
" Galli-Valerio " d'hygiène et de parasitologie
" Aug. Dommer " pour la construction des ouvrages métalliques.

Sont présents:
Monsieur le Chef du Département de l'Instruction publique et
des Cultes, M. M. les professeurs, M. M. les étudiants un public
nombreux.

La séance est ouverte par M. le Chef du Département de l'Instruc-
tion publique qui procède à l'installation des nouveaux professeurs
ordinaires.

M. E. Hind
Recteur

M. Grenier, Recteur sortant de charge présente ensuite à l'assemblée
son successeur, M. le Prof. E. Hind. Ce dernier prononce le discours
d'usage, puis les trois professeurs en cause prennent successivement
la parole.

Séance de la Commission universitaire
du 27 janvier 1905.

Présents: M. le Recteur Hind, M. Grenier, procureur, M. M. les Doyens Hebois
Vallée, de Filice et Rognion, M. Dommer, M. Wlezech remplaçant M. Lignon
au début de la séance.

Concours

Lecture est faite des procès-verbaux des deux dernières séances. Ils sont adoptés.
1. M. le procureur Grenier fait observer à propos des concours que les rapports
des commissions d'examen devraient être communiqués à la Commission
universitaire pour que le chiffre des récompenses pût être au besoin modifié.
Il est décidé que le Règlement spécial pour les concours sera rédigé.
2. La question des démarches à faire auprès du Département pour que les
jeunes filles en général soient autorisées à se présenter aux examens de l'École
supérieure communale, ainsi que le désire la Faculté des lettres, est renvoyée
à une autre séance.

Dispenses aux
Assistants

École d'Ingénieurs

M. Skelk, doc.

Doct. en méd.

Mlle Michalomska

Matinian

Facy, Saizeff

Léontieff

M. Chamlians

Dispenses

Étude de méd.

Équiv. de cours

Étude allem.

Équiv. des sem.

Lecture est faite des lettres du Département:
Du 7 déc., - Lettre relative à la dispense du paiement de la finance d'études
accordées aux assistants.
Du 10 déc., - Le nouveau plan d'études de l'École d'Ingénieurs est approuvé.
Du 10 et 15 janv., - Lettres relatives au chauffage d'un audit à l'édifice de Namur.
Du 22 déc., - Le Département communique une lettre de M. le Dr. Weith
sollicitant l'autorisation d'enseigner la gynécologie à titre de privat-
docent dans la Faculté de médecine. Cette lettre a été transmise à M. le
Doyen. Le préavis de la Faculté est favorable. Il est adopté.
Lecture est faite d'un rapport de la Faculté de médecine sur les examens
de doctorat de Mlles Michalowska, Matinian, Facy, Saizeff, Léontieff
ainsi que de M. Chamlians. Les grades sont conférés.
Du 31 déc., - Donne la liste des bourses accordées à divers étudiants.
Du 4 janvier, - Dispenses du paiement de la finance d'études accordées
à divers étudiants.
Du 11 dit, - Le Département communique une lettre de Mlle Akimouch-
kine, étudiante en médecine, tendant à ce qu'elle soit exemptée
de l'examen de sciences naturelles du fait de ses cours qu'elle a
suivis en Russie. La Faculté de médecine, à laquelle cette lettre a été
communiquée répond par lettre qu'elle avait pris la décision de ne
pas accorder de dispense pour cet examen.
Du 21 janvier, - Le Département transmet la copie d'une lettre de la
légalisation de Suisse à Berlin adressée au Département fédéral de l'Intérieur
au sujet de la reconnaissance des études de droit faites à Louvain
par les Tribunaux allemands qui procèdent aux examens. Cette lettre
a été communiquée à la Faculté de droit.
Il est rappelé que les grades suivants ont été conférés à la suite

- Doct. et lic. en droit ¹² de la circulation des rapports: Licence et doctorat en droit à H. Robert Guez; Docteur en droit à H. Marcu Wyler, lic. en droit à H. Ott. Le dernier sera primum qu'il ne peut pas figurer sur sa thèse que comme candidat à la licence et non comme candidat à la licence et au doctorat ainsi que cela est mentionné sur la couverture. Si cette dernière n'est pas réimprimée avec la modification voulue, la thèse ne sera pas distribuée.
- Rob. Guez, H. Ott
M. Wyler
- Fac. de méd. ¹³ Par lettre du 15 X M. le Boyer de la Faculté de médecine a informé M. le Recteur que la Faculté avait décidé de ne réclamer des candidats aux examens que la finisse concernant la série pour laquelle ils se présentent et non, en outre, comme cela s'est pratiqué, la finisse d'un examen passé ailleurs.
- fin. d'examens
- Photographies ¹⁴ Avant de quitter la séance M. le Prof. Witzsch demande que les noms voulus soient inscrits sur celles des photographies de professeurs figurant dans l'album qui ne les mentionnent pas.
- des Professeurs.
- ¹⁵ Par lettre du 26 décembre, M. le Boyer de la F^{te} des lettres communique une lettre de M. Chabelamat, priv. doc., exprimant le désir d'être autorisé à occuper l'auditoir de l'édifice de Lumine pour sa leçon publique d'hist. de l'art. Cette lettre sera transmise au Département (elle ne l'a pas été).
- Salle de lecture ¹⁶ M. le Prof. Hland a fait part, en date du 9 janvier du désir du Comité de patronage des étudiants que la salle de lecture aménagée dans le bâtiment académique lors de sa transformation soit notablement plus grande que la salle actuelle reconnue insuffisante et qu'en outre il y soit adjoint un fumoir. Cette demande a été communiquée au Département. M. le Prof. Hland propose que M. Audri, lecteur soit prié de remplacer feu H. Sarquie au sein du Comité.
- M. L. Grenier ¹⁷ Lecture est faite d'une lettre de M. le prof Grenier datée du 19 janvier par laquelle il annonce qu'il a donné sa démission ou sa nomination aux fonctions de juge cantonal. M. le Recteur a répondu à cette lettre et exprimé à M. Grenier les regrets de l'Université de le voir quitter son enseignement.
- dimission
- Nécès ¹⁸ L'Université de Genève a fait part du décès de H. Marc Thury, prof hon.
- Prof. M^c Thury ¹⁹ La Société Arminia déclare par lettre qu'elle modifiera ses Statuts ainsi que cela lui a été demandé. Elle est en conséquence autorisée à se constituer.
- Arminia
- Juste Olivier ²⁰ Lecture est faite d'une lettre de la Rédaction du Courrier vaudois qui a pris l'initiative d'une réunion de représentants de divers milieux pour aviser à l'érection d'un monument à la mémoire de Juste Olivier.
- S^{te} d'étud^s nataires ²¹ M. le Recteur donne connaissance à la Commission des statuts d'une Société que les étudiants notaires désirent constituer. Ils sont informés que les étudiants seuls pourraient faire partie

- de la Société, mais que les auditeurs comprennent comme étudiants.
- Doublé ²² M. le Recteur propose à la Commission de demander au Département que la Bibliothèque cantonale soit chargée d'opérer un triage et un classement des livres et documents contenus dans la chambre dite des "doublets". Quant à l'annuaire de la Salle du Sénat où sont renfermés les registres des procès-verbaux, elle sera fournie et la clef restera en mains du Secrétaire de l'Université qui ne délivrera aucune pièce sans un reçu. Les livres et les documents devront être consultés sur les lieux mêmes.
- Architecture ²³ Au sujet de la nomination du professeur d'architecture, il est rappelé aux membres de la Commission que les lettres relatives de la Faculté des sciences et de l'École d'ingénieurs proposant M. Ch. Bonjour ont circulé et que ce choix a été approuvé. Quant à la question des compétences de l'École d'ingénieurs d'après l'art 3 du Règlement de la F^{te} des sciences l'examen en est renvoyé au moment où la Faculté des sciences aura donné son avis.
- M. Bonjour
- École d'ingénieurs (compétences) ²⁴ La question de la répartition de la finisse des diplômes d'ingénieurs est, elle aussi, remise à plus tard.
- Biblioth. canton. ²⁵ La Faculté des sciences demande par lettre que la Commission de la Bibliothèque cantonale soit reconstituée. Cette question sera examinée dans une prochaine séance.

Séance de la Commission universitaire
du 24 février 1905.

- Présents M. le Recteur Sind, M. le Pro recteur Grenier, M. le Boyer de la Faculté de Police; M. Lommat, Directeur de l'École d'ing.
- Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté après une légère modification.
- Lecture est faite des lettres du Département de l'Instruction publique et des cultes.
- Hist. de l'art ¹ Du 28 janvier, Le crédit demandé par la Faculté des lettres pour l'histoire de l'art est accordé et la Faculté invitée à s'entendre avec le musée scolaire pour ses achats. La Faculté des lettres estime que les conditions auxquelles le Département désirerait la soumettre pour ses achats qui serviraient également au musée scolaire ne sont pas acceptables. Elle expose son point de vue dans une lettre du 6 février. Le contenu en sera communiqué au Département.
- crédit accordé
- Salle de lecture ² Du 3 février, Les dimensions adoptées pour la salle de lecture dans les bâtiments académiques transformés sont indiquées. Il sera fait observer au Département que ces dimensions sont notablement inférieures à celles de la salle actuelle qui est elle-même trop petite.

- 3. Procès-verbaux
disposition d'un registre
Par lettre du 2 février le Département informe l'Université que la Bibliothèque cantonale a été chargée d'opérer le triage des livres et documents de la chambre dite des doublets. A ce propos la disparition des deux registres de procès-verbaux de l'annuaire de la salle du sénat est rappelée; il est décidé qu'une circulaire sera envoyée à tous les pasteurs du canton dans la pensée que l'on pourrait obtenir par eux quelque renseignement utile pour la découverte du débiteur actuel des dits registres.
- 4. Fonds universitaire
Le 9 février, le Département transmet le relevé du C^h C^h du Fonds universitaire à la Banque cant. arrivé au 31 X^{bre}.
- 5. Allocation
Prof. Hahn
H. le Recteur entretient à cette occasion la commission de l'emploi qui est fait de ce fonds. Il désirerait que cet emploi fût régularisé par une décision en forme. Cette question sera soumise au Sénat dans sa prochaine séance.
- 6. Palais de Rumine
Le Prof. Hahn sollicite par lettre du 9 c^h un subside pour son voyage qu'il compte faire en Allemagne, dans le but d'y visiter des établis. univers. et en particulier le 13 février, le Département fait connaître les dates auxquelles les diverses installations pourraient avoir lieu dans l'édifice de Rumine et la date de son inauguration.
- 7. S^{te} d'étudiants
Belles Lettres
Etud^s notaires
La Société de Belles lettres a protesté par une lettre du 7 février auprès de H. le Recteur contre l'usage fait par la société des études notariales de la couleur verte qu'elle estime lui appartenir. La S^{te} des études notariales sera invitée à munir le bas de sa casquette d'un large galon blanc et à la border dans le haut également d'un liseré blanc.
- 8. Non
S^{me} Cornu
H. H. Biefow a informé H. le Recteur que M^{me} Cornu à Paris, veuve de l'illustre physicien de ce nom avait fait don à la Faculté des sciences d'un exemplaire des ouvrages de son mari. Une lettre de remerciements a été adressée à M^{me} Cornu.
- 9. Jeunes filles
A propos de la question de l'admission des jeunes filles à l'Université, il est décidé sur la proposition de H. Grenier que cette question sera examinée lors de la réunion des Recteurs des Universités suisses à Genève.
- 10. Fonds de voyages
Par lettre du 6 février H. le prof. Meylan exprime le désir qu'il soit constitué un Fonds destiné à permettre à l'Université d'accorder des subsides à des étudiants qualifiés pour des études relatives à l'antiquité entreprises sur les lieux mêmes. L'examen de cette question est renvoyé à une séance ultérieure.
- 11. M. Marbel
chargé de cours
Par lettre du 11 février la Faculté de théologie demande que le Département soit prié de régulariser la situation de M. Marbel actuellement encore simple chargé de cours. Cette demande est appuyée.
- 12. Centen. de S^{te} Beuse
Allocation
H. le syndic de Lausanne communique le compte du centenaire de S^{te} Beuse et demande à l'Université s'il ne lui commanderait pas de souscrire elle aussi pour couvrir les frais. Il est décidé d'envoyer à H. van Muyden f 50, destinés spécialement

- 13. Journaux
H. le Recteur signale l'intérêt que l'Université pourrait avoir à insérer des avis dans "Academia" revue de Zurich, aussi bien que dans les *Arch. Nachrichten*.
 - 14. Bibliot. Cant.
A propos de la reconstitution de la Commission de la Bibliothèque cantonale, H. le Doyen Lugeon dit que la Faculté des sciences désire qu'il y soit procédé. Adopté.
La prochaine séance du Sénat est fixée au mardi 7 mars.
- Séance du Sénat universitaire
du 7 mars 1905.
- Présents: H. le Recteur Sind, H. H. les Prof. Blau, Bernier, Bonnard, Brunet, Buchhart, Handrian, Happey, de Felice, de Lodi, de Schoulsprinkow, de Foustoulon, J. Dubois, Emery, Galli Valerio, Herzog, A. Herzog, N. Heckenbeck, Lugeon, Mercanton, Muret, Reuvenet, Rossier, Sch. Ing. Roud, Suter, Szegonyi, hi, Tallette, Witzek.
- H. Bugnion s'est excusé de son absence ainsi que H. H. Mercier et Meylan.
1. Lecture est faite des procès-verbaux des séances du Sénat du 28 juin, 26 octobre et 23 décembre 1904. Ils sont adoptés après une observation de H. Reuvenet relative à l'omission de son nom comme président à la séance des concours (23 déc.).
 2. Lecture est faite du compte rendu de la gestion de la commission universitaire à partir de la séance du Sénat (28 juin).
 3. Congrès archéol.
H. le Recteur remercie H. Grenier de ce qu'il veut bien continuer en quelque mesure son enseignement. Il dit quelques mots de l'invitation qu'a reçu l'Université d'assister au Congrès archéologique d'Athènes et qu'elle doit décliné et signale ensuite l'intérêt qu'il y aurait à ce que les études faites dans notre Faculté de droit fussent reconnues en Allemagne.
 4. L'invitation qu'a reçu l'Université d'assister au Congrès archéologique d'Athènes et qu'elle doit décliné et signale ensuite l'intérêt qu'il y aurait à ce que les études faites dans notre Faculté de droit fussent reconnues en Allemagne.
 5. Lecture est faite de la lettre du Département du 13 février relative à l'inauguration de l'édifice de Rumine. Il s'agirait de la 1^{re} quinzaine d'octobre. H. le Prof. Emery fait observer que cette époque serait mal choisie les étudiants n'étant pas encore revenus à ce moment là. H. le Recteur cherchera à obtenir que la date soit changée. A propos de l'occupation de l'édifice de Rumine H. le Recteur dit quelques mots du triage qui s'opérera alors des livres et papiers dits contenus dans la chambre dite des doublets.
 6. La question de l'emploi du Fonds universitaire qui est à l'ordre

8. du jour de cette séance est introduite. - M. le Recteur fait remarquer qu'il n'existe pas de norme à ce propos. Il y a intérêt à ce que ce fonds s'accroisse. Mais il est nécessaire aussi qu'il serve à faciliter aux professeurs des voyages entrepris dans l'intérêt de l'université. Le Département paraît cependant disposé à charger l'état de fournir les subsides nécessaires à cet effet. Après discussion il est décidé à l'unanimité des membres présents que la Commission universitaire sera chargée de désigner une personne qui étudierait spécialement la question et ferait rapport. M. le Recteur exprime l'avis qu'il serait nécessaire d'établir également des normes dans ce domaine.

9. Lecture est faite de la liste des gradués depuis la dernière séance du Sénat (20 juin 1904).

Commis. financière
M. Emery
M. Grunier devant être remplacé comme membre de la commission financière, le Sénat nomme à cet effet M. le Prof. Guery.

10. M. le Doyen de la Faculté des sciences propose que le doctorat honoris causa soit conféré à 3 ingénieurs du Tunnel du Simplon, M. H. Locher, von Hagen et Rosenmund en considération des mérites exceptionnels dont ils ont fait preuve dans l'exécution de ce travail qui fait le grand honneur à la Suisse. - Adopté.

Prof. hon.
M. L. Grenier
M. le Prof. de Lois propose à l'assemblée de demander au Département de conférer la qualité de professeur honoraire à M. L. Grenier. Adopté à l'unanimité.

13. M. le Prof. Bonnard entretient le Sénat de l'intérêt qu'aurait l'Université à profiter des facilités que le gouvernement français accorde à l'École d'Athènes aux étudiants étrangers.

Séance de la Commission universitaire
du 15 mars 1905.

Présents: M. le Recteur Dind; M. H. les Doyens Bugnion, Vallette, Lugnon, de Lois, de Felice.

Le procès verbal de la séance précédente est lu et adopté.

Prog. des cours
id des concours
approuvés
1. Par lettre du 20 février le Département de l'Instruction publique et des Cultes fait savoir que le programme des cours pour le prochain semestre d'été et le programme des concours pour l'année 1904-1905 étaient approuvés.

2. A propos du règlement spécial pour les concours dont il a été question dans une précédente séance, lecture est faite de l'art. 125 du Règlement général tel qu'il a été modifié pour suppléer à la lacune du dit Règlement spécial.

9^{te} Beuse 3. Par lettre du 27 février M. le Syndic de la Commune de Lausanne a accusé réception des f. 50 qui lui ont été remis comme contribution de l'Université pour le centenaire de S^{te} Beuse.

accident de lab. 4. Le dakt du Smars, M. Ley, s'élève demandant à ce que son fils soit indemnisé pour le dommage qu'il a subi dans les vêtements du fait de l'explosion survenue récemment au laboratoire de physique. Il lui sera répondu que la caisse d'assurances ne paie que les frais de maladie.

Assurance malade 5. A propos de l'assurance M. le Recteur exprime l'avis que les chefs de clinique et les assistants à la Polyclinique pourraient être priés de donner gratuitement leurs soins aux étudiants et que ces derniers devraient alors s'adresser à eux seuls. Adopté. M. le Recteur s'assure de l'acceptation des chefs de clinique et rédigera un projet de règlement.

Décès
M. Kuonder 6. L'Université de Fribourg a fait part en dakt du 13 mars du décès de M. Kuonder, prof. de philologie romane.

Belles Lettres 7. La 1^{re} de Belles Lettres revient à la charge par lettre du 11 mars au sujet des couleurs portées par la 1^{re} des notaires. M. le Recteur interviendra de nouveau.

8. M. le Recteur rappelle à M. le Doyen rugon que sa Faculté doit examiner de rechef la question de la répartition de la finance des grades de l'École d'Ingénieurs ainsi que la question de sa compétence en matière administrative.

Centenaire
de
Schiller 9. M. Maurer qui a été convoqué pour donner son avis à la commis. Sion sur la façon dont l'Université devrait célébrer le centenaire de la mort de Schiller (le 9 mai) propose qu'un chœur d'étudiants se fasse entendre et qu'un discours soit prononcé dans l'aula. Adopté.

Univ. suisses
Conf. des Recteurs 10. A propos de la réunion des Recteurs qui doit avoir lieu à Genève prochainement M. le Recteur fait observer qu'il faut user de prudence à propos de l'acte à établir. Les différentes Universités n'ayant pas des intérêts identiques et étant concurrents. Les instructions seront en tous cas données aux délégués.

Vacances 11. Les vacances sont fixées du 25 mars au 11 avril.

Doct. hon. causa
M. Locher 12. M. le Prof. Lugnon entretient la commission des objections faites par l'Université de Zurich à la collation du grade de docteur honoris causa et par une même Faculté par deux Universités simultanément à la même personne. M. Locher qui est ici spécialement en cause sera consulté pour savoir s'il accepterait le grade que l'Université de Lausanne lui conférerait. En cas de réponse affirmative le grade lui serait conféré.

13. M. P. Rambert M. le Doyen de la 1^{re} de droit lit un rapport sur la nomination du professeur de droit civil vaudois en remplacement de M. L. Grenier. La Faculté propose M. Paul Rambert, actuellement Président du Tribunal de Lausanne. Adopté à l'unanimité.

et hier 1904 1905 sont approuvés.

M. M. Brocher
Stilling
malades

15. Le 2 mai, - Lettre relative à la suspension des cours de M. Brocher, pour cause de maladie et à la demande de M. Stilling d'être autorisé à diminuer d'une heure le nombre de ses leçons vu son état de santé. Cette autorisation lui a été accordée comme de raison.

M. Neilson
démission

16. Le 6 mai, - M. Neilson, lecteur d'anglais à la 5^e des lettres a donné sa démission.

M. Hemierre
assistant

17. Le 6 mai, - M. Hemierre est nommé assistant au laboratoire d'électro-chimie.

18. Le 8 mai, - Un auditoire de l'édifice de Humine est mis à la disposition de M. le prof. Hauert pour la conférence sur Schiller. L'échec est fait de rapports divers sur les examens du présent mois.

M. A. Chavannes

19. Faculté de droit, - M. A. Chavannes, candidat à la licence et au doctorat est autorisé à présenter sa dissertation.

Doct. en méd
M^{lle} Orloff, Philippoff
M^{lle} Cheinylis, Klugmann

20. Faculté de médecine, - Le grade de docteur est conféré à M^{lle} Orloff et M^{lle} Cheinylis, Klugmann. Le grade de licencié et lettres modernes a été conféré à M^{lle} Kröll et Spork.

M^{lle} Kröll et Spork
M. M. v. Kagen
Rosenmund
Locher

21. Faculté des lettres, - Le grade de licencié et lettres modernes a été conféré à M^{lle} Kröll et Spork en date du 22 mars; le rapport ayant été approuvé. L'impatrie de M^{lle} de Ferris, Lecher et Judetson et de M. de Locher a été autorisée en vue de l'obt. des certificats d'études.

M. M. v. Kagen
Rosenmund
Locher

22. M. M. v. Kagen et Rosenmund, ingénieurs de l'Autriche du Sud et du Tyrol ont adressé des lettres de reconnaissance pour le diplôme qui leur a été conféré honoris causa. M. le colonel Locher a également exprimé sa reconnaissance pour l'inscription qui avait été faite à l'Université de lui conférer la même distinction.

Doct. es sciences

23. L'échec est fait d'une lettre de M. le Prof. Brunner relative au diplôme de maturité à exiger des pharmaciens, candidats au doctorat et Sciences. Le préavis de la Faculté des Sciences sera requis.

M. Renesier
remplacé par
par M. M. Lugeon
et Fried Jaccard

24. Par une lettre du 6 avril M. le Prof. Renesier informe M. le Recteur qu'il a demandé au Département de l'autorisation de se faire remplacer par M. M. Lugeon et par M. Fried Jaccard, 5^e et Sciences, pour le semestre actuel. Il a été fait observer au Département que la question aurait dû être soumise préalablement à la Commission universitaire.

Sté de Zofingue
obsèques

25. La Sté de Zofingue a fait connaître par lettre du 14 avril, la composition de son comité. Par lettre du 19 idem, elle fait part de la décision prise par les différents sociétés d'étudiants de se faire représenter par des délégations aux assemblées universitaires qui auraient lieu en dehors du temps ordinaire des leçons.

Congrès d'expansion
econom. mond.

26. En date du 22 mars, la légation de Belgique en Suisse a transmis une circulaire du Comité du Congrès d'expansion économique mondiale.

27. M. le Prof. Pareto, à qui cette circulaire a été communiquée ne peut

se rendre à cette invitation

Fribourg

28. Par lettre du 4 avril, l'Université de Fribourg exprime le désir de recevoir désormais 5 et de chacune des thèses présentées à nos diverses facultés à l'exception de la Faculté de médecine et offre en échange un nombre égal des thèses faites dans son milieu. Il sera répondu affirmativement. M. Wilgek demande à cette occasion qu'on mette à l'ordre du jour de la prochaine séance le service des thèses.

Thèses

M. M. Nicosoro
Schmetzler
Brocher

29. M. M. Nicosoro et Schmetzler, priés, doc., ont l'un et l'autre informé le Recteur de la Faculté de droit qu'ils étaient empêchés de faire des cours pendant ce semestre.

30. M. J. Brocher a informé, par lettre du 19 avril, M. le Recteur de l'impossibilité où se trouvait son père de reprendre son enseignement ce semestre, vu son état de santé. Il a été prié de lui exprimer nos meilleurs vœux pour son prompt rétablissement.

M. J. Roux et
N. Poppoff, assistant

L'échec est fait d'une lettre de M. le Prof. A. Roux proposant la nomination de M. Jacques Roux comme d'assistant d'anatomie et demandant que le traitement de M. Poppoff l'assistant soit porté de f. 500 à f. 600. Cette demande sera appuyée auprès du Département.

Congrès des bot.
Allocation

31. M. le Prof. Wilgek demande, par lettre du 6 mai, qu'un subside lui soit accordé sur le Fonds universitaire pour lui permettre de se rendre au congrès de botanique qui se réunira à Rome au mois de juin. Le chiffre de ce subside sera fixé ultérieurement.

Univ. suisses
Confé des Rect.

32. A propos de la réunion des Recteurs des Universités Suisses qui doit avoir lieu ce mois-ci à Genève, il est décidé que les délégués seront les mêmes que ceux qui ont assisté à la réunion de Bâle, à l'exception toutefois de M. le Recteur Bourvet qui sera remplacé par M. le Recteur Lind. M. le Recteur Lind sera en outre prié de se joindre à cette députation pour représenter la Faculté de Théologie.

Immatrieulation

33. En conformité de la décision prise à Bâle, le Département sera prié d'autoriser l'Université à immatriculer les étudiants dans une Faculté et non dans l'Université.

34. A la suite de la réunion de Genève les Facultés seront priées d'examiner les conditions qu'elles désirent fixer chacune pour leur propre compte. Adopté.

L'échec est fait d'une lettre du 22 avril de M. Adrien Naville à Genève demandant quelles questions l'Université de Lausanne devrait mettre en discussion. La réponse à cette demande est communiquée à la Commission.

Allemagne
études de droit

35. Il est rappelé à M. le Recteur de la Faculté de droit que la Commission attend l'avis de son Comité au sujet de la lettre de la légation Suisse à Berlin concernant les études de droit.

Seance de la Commission universitaire
du 24 juin 1905.

Présents M. le Recteur Lind, M. Bonnardel, procureur - M. M. les Docteurs
de Lois, de Felice, H. Heylan, r. doyen remplaçant H. Pallotta, H. Normus.

Le procès-verbal de la séance précédente (16 mai) est lu et adopté.

Concours
(réglement)

1. A propos de l'élaboration du règlement pour les concours dont il a été
question dans la séance précédente, M. le Recteur fait observer que du fait
de la modification apportée à l'art. 125 du Règlement général on peut considérer
ce dit règlement des concours comme existant.

Assurance maladies

Sur le sujet de l'assurance et des honoraires des médecins, M. le Recteur
annonce que la question est à l'étude.

Lecture est faite des lettres du Département de l'Instruction publique
et des Cultes.

Oxford

Cours de vac.

3. Du 17 mai, - Le Département communique une lettre du Département
Fédéral de l'Université transmettant une circulaire relative aux
cours de vacances de l'Université d'Oxford.

Immatrication

4. Du 26 mai, - Le Département serait disposé à admettre que
l'immatrication ait lieu dans une Faculté donnée et non dans
l'Université, mais il estime qu'à cet effet une révision de la loi
serait nécessaire. Après discussion il est convenu qu'une
nouvelle rédaction de l'art. 33 de la loi stipulerait: 1° que les condi-
tions d'immatrication sont fixées par les règlements des diverses Facultés,
2° que les étudiants déjà immatriculés dans une autre Université et
examétriculés sont admis dans la Faculté correspondante, sous réserve
toutefois que les conditions de cette immatrication ne soient pas
supérieures aux conditions exigées par le règlement de la Faculté
sautamonde en cause. Le texte de l'art. nouveau sera hécographié
pour être distribué aux professeurs avant la prochaine séance
du Sénat.

Congrès de radiologie

5. Du 30 mai, - Le Département transmet une invitation du
Comité du Congrès international de radiologie qui doit se
réunir à Liège au mois de septembre prochain.

M. J. Roux, assist.

6. Du 31 mai, - M. J. Roux est nommé comme 2^e assistant
d'anatomie normale.

Congrès de gynécologie

M. G. Rossier, prof

7. Du 2 juin, - Un congé de quelques jours est accordé à M. le Prof.
G. Rossier pour qu'il puisse se rendre au Congrès de gynécologie
à Fribourg.

Assurance mutuelle
vaud.

8. Du 3 juin, - Le Département informe l'Université que la part
aux bénéficiaires de la 3^e d'assurance mutuelle vaudoise pour 1904
est à toucher (f. 264.50).

9. Du 10 juin, - Lettre concernant les dispenses de paiement accordées

Dispenses

à deux étudiants.

Prof. Pallung

10

congé

Au 20 juin, - Un congé à partir du 26^e est accordé à M. Pallung en son état de
santé.

Allocation

11

Une subside de f. 500 a été accordé par prononcé écrit du 31 mai à M. le Prof. Witzke
sur le Fonds universitaire pour son voyage à Rome.

Ingenieurs constr.

id

méc.

id

id

id

L'école d'Ingenieurs a transmis en date du 16 juin la liste des élèves ayant
droit au diplôme à la suite des examens du semestre actuel. La collation
des divers titres a eu lieu par exhibition écrite des membres de la commission
sur la base du rapport.

Doct. ès sciences

12

Ankersmit

Lecture est faite d'un rapport de la Faculté des Sciences sur les examens
de M. Ankersmit, candidat au doctorat. Le grade lui est conféré.

M. Mellet, Rod.

14

Par lettre du 31 mai, M. le Docteur de la Faculté des Sciences annonce que M. Chuard
a été provisoirement remplacé dans son enseignement par M. Mellet, assistant
au laboratoire de chimie.

Lemberg

15

(inauguration)

L'Université de Lemberg a informé l'Université de Lausanne par une
lettre en latin de l'inauguration d'un nouveau bâtiment pour la
bibliothèque.

Biblioth. fédérale

(réclamation de titres)

En date du 18 mai la Bibliothèque fédérale a transmis la liste des titres
présentés à nos diverses Facultés, versés à l'Académie, qui lui font encore
défaut et demande qu'elles lui soient envoyées. Il lui sera répondu que
nous devons attendre pour cela le moment ou aura lieu le transfert
de nos archives et de nos papiers en général dans le nouvel édifice.

Ticès

17

M. Rott, jug. féd.

Le Tribunal fédéral a fait part le 11 juin du décès de M. le juge
fédéral Rott.

Zurich

(échange de titres)

Le Recteur de l'Université de Zurich exprime le désir que nos titres
de la Faculté des Sciences lui soient régulièrement transmis chaque fois
au nombre de 50 et tous les six mois. Il lui sera répondu que nous
en faisons note.

Univ. Suisses

18

confé. des Rect.

M. le Recteur rappelle la réunion des Recteurs des diverses Universi-
tés Suisses qui a eu lieu le 29 mai à Genève et fait savoir à la
Commission que le compte rendu de cette réunion ne nous est
pas encore parvenu.

M. M. Tschul

Ratzenberger

A la fin de la séance M. le Docteur de la Faculté de droit transmet
un rapport relatif aux examens qui ont eu lieu récemment.
M. M. Tschul et Ratzenberger, candidats au doct., sont admis à
présenter leurs dissertations.

Seance de la Commission universitaire
du 8 juillet 1905.

Présents: M. le Recteur Lind; M. Bonnard, prorecteur; M. de Loës,
Lugeon, Duquion, Vallette, Brumm et de Félice.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

Etud^s Sorbonne 1.

Lecture est faite des lettres du Département de l'Instruction publique.
Du 23 juin, - Le Département transmet une note de l'Hotel Beau Site
relative à la réception des étudiants en sciences de la Sorbonne et invite
l'Université à l'acquiescer. Le Fond universitaire n'ayant point été mis de
réquisition par M. le Doyen de la Faculté des sciences, comme cela aurait
dû avoir lieu pour qu'il fut tenu de payer, M. Lugeon est prié de
faire remarquer la chose au Département et de lui demander de vouloir
bien acquiescer la dite note comme il l'a déjà fait dans une occasion
semblable.

Fonds univ.

Hu 24 juin, - L'achat de 7 délégations de f 1000 chacune de l'empereur
L. Tiaut est autorisé (f 5000 p la caisse d'assur. et f 2000 pour le Fond univ.)

Assurances

M. N. Popoff assist.

Hu 4 juillet, - M. N. Popoff est nommé de nouveau assistant
d'anatomie; son traitement est porté à f 500.-

Mlle Fuchs, disp.

Hu 6 juillet, - Mlle Fuchs, étud^e en méd., est dispensée du paiement
de la finance d'études pour ce semestre.

Biblioth. des étud^s

Lecture est faite d'une lettre du 27 juin de M. le Doyen de la Faculté
de Théologie exprimant le désir que lorsque la Bibliothèque des
étudiants sera versée dans la Bibliothèque centrale et universitaire,
la Faculté soit autorisée à faire un choix parmi les ouvrages religieux
et de théologie qui seraient à double. Approuvé.

Comité de patron.

M. le Prof. Duquion informe M. le Recteur par lettre du 29 juin
que désormais il représentera la Faculté au sein du Comité de
patronage des étudiants.

Congrès de dr. pén.

M. A. Mercier

M. le Prof. A. Mercier ayant l'intention de se rendre
pendant les vacances à Hambourg puis à Buda Pest pour
assister à des congrès de droit pénal demande par lettre du
11 juillet qu'un subsidie lui soit accordé par l'Université à ce
propos. Il lui est alloué f 300 sur le Fond universitaire.

Allocation

Ecole Polytechnique

Par lettre du 19 juin, la Direction de l'Ecole Polytechnique
Fédérale invite M. le Recteur à la fête du jubilé cinquantième
de la fondation de cette institution qui se célébrera le 29 juillet.
M. le Recteur a accepté cette invitation.

M. Bowring

Assurance

M. Bowring, élève de l'Ecole d'Ingénieurs recourt pour la
9^{de} fois à la caisse d'assurances à propos d'un même accident.
M. le Dr. Lemirella qui l'a soigné sera prié de donner son avis
sur la note de massage fournie par l'intéressé; cette note se

neuve à f 100. - La commission propose de payer f 200 - au plus.

Fondation J. J. Mercier

M. A. Mercier demande par lettre au nom de la Faculté de droit de quelle
manière celle-ci peut disposer préférentiellement sur la Fondation J. J. Mercier. Il est
décidé qu'une circulaire sera envoyée à M. le Doyen de Faculté pour les
informer tous de la situation actuelle de cette fondation en ce qui concerne
leurs facultés respectives.

Congrès de la tuberculose

L'invitation du congrès de la tuberculose qui doit se réunir à Bruxelles
invite l'Université à se faire représenter. La circulaire reçue est remise à M.
le Doyen Duquion.

Fac. de droit

Etud^s allemands

M. de Félice donne connaissance à la commission de son rapport
sur la question de l'enseignement du droit aux étudiants allemands,
question que la Faculté de droit a examinée à la suite des renseignements
fournis par la légation de Suisse à Berlin.

M. Golliez, prof

irregularité dans
l'enseignement

M. le Doyen Lugeon entretient la commission du peu de régularité qu'apporte
M. Golliez à son enseignement de la minéralogie et de la nécessité d'une
réforme à cet égard. Il est décidé que M. le Recteur fera part verbalement
de la situation à M. le Chef du Département.

Noct. en méd.

La Faculté de médecine a transmis en date du 27 juin un rapport
sur les examens de doctorat. Conformément aux conclusions de ce
rapport la commission confère les grades.

Seance du Senat universitaire
du 8 juillet 1905.

Présents: M. le Recteur Lind, M. Bonnard, prorecteur, M. le prof.
Bender, Brumm, Duquion, Chuard, de Félice, de Tourboulon,
Dr. Sufer, Dr. Dubois, Imery, Galle Valerio, et Herzen, Hoffel, Lugeon,
Hauber, Mercier, Reuvers, Ed. Rossier, Ciar Roux, Girven, Strzygowski,
Vallette, Wilczek.

M. M. Blanc, Mercanton et de Schoulenitkov, se sont excusés de
leur absence.

Le procès-verbal de la séance précédente (7 mars) est lu et adopté.

Palais de Rumine

M. le Recteur informe le Sénat que l'inauguration de l'édifice
de Rumine a été fixée à la 2^{de} quinzaine d'octobre, - puis il rend
compte de la gestion de la Commission universitaire à partir de
la dernière séance du Sénat.

Univ. suisses

Les Recteurs des Universités suisses réunis à Bâle au mois de
mai 1904 ayant décidé que l'immatriculation devrait avoir lieu
dans les Facultés tout en accordant aux intéressés le droit de
"civis academici", l'art 33 de la Loi sur l'Instruction publique supérieure

2. doit être en conséquence modifié. Après discussion il est résolu que le dit article sera remplacé par le bref suivant :

"Les conditions de l'immatriculation sont fixées par les règlements des diverses Facultés."

3. Quant à la mention qui est faite dans le même article 33 du droit à l'immatriculation accordé aux étudiants examétriaux d'une autre université, le Règlement général non la loi stipulerait que les dits étudiants sont admis dans la Faculté correspondante à celle dans laquelle ils étaient inscrits sous réserve toutefois que les conditions auxquelles ils avaient été immatriculés fussent analogues à celles que la Faculté lui-même exige (R. g. a. 20)

Fonds universitaire 4. M. le Recteur fait la lecture d'un rapport sur l'emploi du Fonds universitaire. M. le Prof. Levois fait observer à ce propos que les capitaux des diverses fondations qui ont été versés dans le Fonds universitaire devraient être mis à part. Le rapport est, du reste, admis et sera adressé au Département.

Chaire de psychologie 5. M. le Prof. St. Herzog entreprend l'Assemblée de l'Université qui précéderont la création d'une chaire de psychologie expérimentale et propose au nom de la Faculté de médecine M. Jean Larguier, pour l'occuper. Adopté. Un rapport sera adressé au Département sur cette question.

J. Larguier

Séance de la Commission universitaire
du 22 juillet 1905.

Présents: M. le Recteur Brind, M. Bonnard, pro rect., M. M. les Doyens Tallette de Felice et Levois.

Lecture est faite des lettres du Département de l'Instruction publique et des cultes:

M. Sternberg 1. Du 14 juillet, - Transmet une demande de M. Sternberg tendant à ce qu'il soit autorisé à enseigner dans la 1^{re} de droit comme priv. doc.
Palais de Rumine 2. Du 20 juillet, - Lettre relative à l'inauguration de l'édif. de Rumine
M. A. Jaccard, cours 3. Du 20 dit, - Une bourse de f. 250 est accordée à M. A. Jaccard.
Lic. en théol. Lecture est faite des rapports sur les examens:
R. Moreillon, H. Narbel 4. Faculté de théologie: Le grade de licencié est conféré à M. M. Bertrand Moreillon et H. Narbel. M. Narvon a subi avec succès l'examen propédeutique.
5. Faculté de droit: Licence 1^{re} série. Les examens de M. Théodoroff ont été admis. Licencié ès sc. Sociales 1^{re} série: M. Hovau Simenoff, admis.
Doctorat 1^{re} série: M. M. D. Bisset, Ch. Colomb, Ch. Du Pasquier, J. J. Mercier, tous 5 admis.
Doct. en droit C. Pichenbrock 6. Le grade de docteur est conféré à M. Carl Pichenbrock, d'Essen.
Sternberg. Lecture est faite du rapport de la 1^{re} de droit sur la demande de M. Sternberg tendant à ce qu'il soit autorisé à enseigner à titre de priv. doc.

6. Le préavis de la Faculté auquel se range la Commission n'est pas favorable. La 1^{re} propose que M. S. soit informé officiellement du résultat de sa démarche pour qu'il se retire si cela lui convient. Cette proposition sera communiquée au Département.

Noct. en méd. 7. Rapport de la 1^{re} de Médecine. Le grade de docteur est conféré à M. M. de Pumeau, Trautdelby, Gdu Theodoroff, Tarnoff, M^{me} Macounova, Radanowsky, Nicks, Habelli, Kountschinsky, Poff, Houdaeff, de Rubiecka.

8. Faculté des lettres: Le diplôme de lic. ès lettres modernes est conféré à M. J. Corvi, celui de lic. ès lettres class. à M. Paul Secher. M^{lle} Nadette Schaff est autorisée à présenter sa dissertation pendant les vacances.

9. Faculté des sciences. Le grade de licencié ès sciences pharmaceutiques est conféré à M. Jacques Pilosoff.

J. Pilosoff. 10. M. le Prof. Levois demande qu'un délai d'une année soit accordé à M. Poiriez pour la présentation de sa thèse de doct. en théologie. Accordé.

M. Ferréaz. 11. La question de la création d'une chaire de psychologie expérimentale proposée par la Faculté de médecine est introduite. Les rapports des différentes facultés sur cette question sont communiqués à la Commission. Les facultés de théologie et des sciences préparent favorablement ainsi que la 1^{re} de droit. M. le Prof. Tallette communique verbalement l'avis de la 1^{re} des lettres: cet avis est en faveur de la nomination de M. J. Larguier.

Chaire de psychol. 12. M. W. Schinz, de Neuchâtel demande l'autorisation de faire l'hiver prochain un cours libre sur le théâtre d'Aïen à la Faculté des lettres. Le préavis de cette Faculté est favorable. Il est adopté.

M. W. Schinz. 13. M. M. les Doyens des Facultés de théologie et des lettres demandent par lettres des 12 et 14 juillet que lorsque la bibliothèque des étudiants aura été créée à la Bibl. cent. celle-ci remette à leur Faculté respectives, selon leur choix, un exemplaire des ouvrages qui se trouvaient figurés à double.

Bibl. des Etud. 14. M. Tallette demande en outre que la Bibl. cent. soit chargée de faire relire un certain nombre de livres propriété de la 1^{re} des lettres. M. le Recteur insistera pour que le Département soit prié de faire procéder à cette relire soit à ses frais soit aux frais de la Bibliothèque. Le cas échéant le Fonds universitaire serait mis de réquisition jusqu'à concurrence de f. 200.

Bibl. 1^{re} des lettres 15. M. Levois propose que le revenu de la fondation J. J. Mercier soit adjugé chaque année à la 1^{re} intéressée.

Allocation 16. Lecture est faite du procès-verbal de la séance précédente il est adopté.

17. Il est décidé que M. le Prof. Tschubbeck sera prié de faire partie du comité de patronage des étudiants.

Séance de la Commission universitaire
du 30 octobre 1905.

Présents: M. le Recteur-réint M. Bonnard, pro-recteur, M. H. les Doyens Kelleter, de Felice et Louis Bugnion, M. Mlezek vice doyen remplaçant M. Rieger, M. H. les prof. Brunner et Sommer.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté après une légère modification.

Immatri-culation
au
Grand Conseil
de
Genève

1. M. le Recteur entretient la Commission d'une récente allégation de M. le conseiller d'Etat Vincent de Genève aux termes de laquelle des facilités grandes seraient accordées par l'Université de Lausanne aux étrangers pour les immatriculations ce qui expliquerait leur affluence ^{cette} allégation ayant été émise dans une séance du Grand Conseil, a, de ce fait, la gravité. M. le Recteur insiste sur le soin qui doit être apporté à l'examen des pièces produites pour l'immatri-culation. Il est d'avis que des renseignements devraient être pris auprès de l'Université de Berne sur la façon de procéder, M. Bugnion est prié d'écrire au Doyen de la Faculté de médecine. Des renseignements doivent être pris également à l'étranger, M. le Recteur croit que la question de cours préparatoire de français pourrait se poser.

Cours préparat.
de
français

Lecture est faite des lettres du Département de l'Instruction publique.

Secrétariat
Ch^e C^à B.C.V

2. Du 31 juillet. - Un opt^e et^e sera ouvert au Secrétaire de l'Université par la Banque cantonale après que le Secrétaire puisse y déposer momentanément les sommes sans emploi.

Loi sur l'Inst. sup
révision

3. Du dit. - L'art. de la loi sur l'Instruction publique supérieure concernant l'immatri-culation ne peut être révisé actuellement. La pièce nécessaire dans ce but.

Fonds universit.
M^e Perret

4. Du 5 août. - Le Département accuse réception du rapport sur l'emploi qui doit être fait du Fonds universitaire.

M. W. Schinz
cours libre

5. Du dit. - M. H. Perret est nommé concierge du bâtiment de Rumine.
6. Du dit. - M. W. Schinz, de Neuchâtel est autorisé à faire un cours libre sur le théâtre d'Albin.

Ecole d'Ingénieurs
rép. des fin. de grades

7. Du 15 août. - Le Département revient à la charge au sujet de la question de la répartition de la finance des grades de l'école d'Ingénieurs (lettre remise à M. Mlezek avec le rapport Ligeron).

Bâtiments académ.
Ed. Perret, conc. des B.

8. Du 16 août. - L'achat de 16 délégations d'un emprunt hypothécaire est autorisé.

9. id. - Lettre relative à l'inauguration de l'édifice de Rumine.
10. id. - M. Ed. Perret est nommé provisoirement concierge des bâtiments de la Cité.

Procès-verbaux
igaris

11. Du 17 dit. - Demande qui à l'occasion du transfert de la Bibliothèque cantonale des recherches soient faites lors de l'évacuation de la chambre dite des doublets pour retrouver les registres de procès-verbaux de l'audium

Académie qui ont disparu. Ces registres n'ont pas été retrouvés.

M. Hahn, discussion¹²

du août. - Avis de la démission de M. le prof. Hahn.

Prof. C. Bugnion¹⁴

13. Du 23. - Le Département réclame le dépôt des récépissés des titres de l'emprunt Fiaux à la Banque cantonale.

14. Du 28 dit. - Le Département communique une lettre de M. le Prof. Bugnion annonçant le transfert de son domicile à Genève d'où il continuera de faire son cours à l'automne ou en décembre. Répond favorable.

Palais de Rumine¹⁵

15. Du 31. - L'inauguration du Palais de Rumine est renvoyée au printemps prochain.

16. Du 8 sept. - L'aud. N^o 1 est mis à la disposition du Gymnase.

M. Neeser Jaccottet¹⁷

17. Du 20 sept. - Nomination de M. Nieser Jaccottet en qualité de professeur de prof. extr. mécanique industrielle.

M. Landau pro. des¹⁸

18. Du 4 oct. - Le Département communique une demande de M. Landau, a. am. sollicitant le titre de prof. docent pour l'enseignement des langues sémitiques.

19. Du 7 oct. - Désignation d'experts pour les examens dans les Facultés de théol. et des Lettres.

M. Niceforo, conge²⁰

20. Du dit. - Conge accordé à M. Niceforo.

M. Renavier²¹

21. Du 9 dit. - Remplacement de M. Renavier par M. H. Rieger et Jaccard.

M. Nicole cours²²

22. Du 13 dit. - M. G. Nicole de Genève offre de faire un cours d'archéologie classique d'archéol. classique cet hiver à la F^e des Lettres.

M. Lugeon, conge²³

23. Du dit. - Un conge est accordé à M. Lugeon pour un voyage au Travail.
24. Du 16. - Experts désignés pour les examens de la F^e de droit.

M. Barberian²⁵

25. M. Barberian est nommé assistant de minéralogie.

Immatri-culation²⁶

26. Du 20. - Lettre relative à l'immatri-culation des étudiants en médecine.
27. id. - Le Département restitue un exemplaire du procès-verbal de la séance des Recteurs au mois de mai à Genève.

M. Gollier²⁸

28. Du 21 oct. - Question de l'enseignement de M. Gollier.

droit public²⁹

29. M. de Felice fait lecture du rapport de la F^e de droit sur la repoussée de la chaire de droit public. Les conclusions de ce rapport sont adoptées. Il sera transmis au Département, M. le Doyen de la Faculté verra en outre

F^e de droit³⁰

30. M. le chef du Département à ce propos.

enseig. du dr. allem.³¹

31. M. le Recteur rappelle à M. de Felice la question du développement de l'enseignement en allemand dans la Faculté de droit. Il lui est répondu que cette question n'est point mise en oubli, mais est au contraire à l'étude présentement d'une manière soignée.

Doct. ès lettres

Rapport sur les examens.

Helle Scharff³²

32. En date du 17 avril, Helle Scharff a soutenu sa thèse de doctorat en lettres. Le grade lui a été conféré.

Doct. en méd.

M. H. Raymond³³

33. M. H. Raymond, médecin à Fribourg a été gradué docteur le 17 sept. le rapport de la Faculté ayant circulé.

lic. ès lettres cl.

Examens d'octobre.

M. Du Pasquier³⁴

34. Le grade de licencié es lettres classiques est conféré à M. H. Du Pasquier, celui de lic. ès lettres modernes à M.

H. Carnal, M^{lle} Giroud, M^{lle} Serrurier
 Ecole d'ingénieurs ex. propèdeut.
 Lic. en théologie
 P. Silloz, L. Gardiol
 Alb. Amiet
 P. Chapuis, G. Jaccottet
 Prix Gay
 Grenoble, cours de vac.
 Ed^d Gilliard
 voir f^o 305
 Prix W. Grenier
 Prof. C. Roux
 remerciements
 Faculté de théol. protest.
 Florence
 Musée histor. Genève
 Th. de Bèze
 Nécès
 M. A. Mercier
 voir f^o 305

M. Carnal et M^{lle} Giroud et Serrurier.
 Les élèves de l'école d'ingénieurs dont les noms suivent ont subi avec succès l'examen propèdeutique M. H. Hubert, Gusti Gardiol, Humbert, Nicod, Poinzolat, Hottier, M^{lle} Bullicar, M. Lammantides, Girardet, Lenoir, Mazzolini, Pelletier, Vandemont, Lavitjanos, Amiet, Colombi, Rivard, Piccini, Suprotinus, Dubouf, Ponnaz.
 Faculté de théologie. Le grade de licencié est accordé à M. H. Paul Killoz, Albert Amiet, L. Gardiol, Paul Chapuis, Georges Jaccottet.
 Le prix Gay est accordé à M. P. Silloz.
 M. le Recteur informe la commission que M. Audrie, lecteur, s'est rendu à Grenoble, en lieu et place de M. Vallette, pour s'enquérir de la façon de procéder de l'Université de cette ville pour les cours de vacances. M. Audrie consignera ses observations dans un rapport.
 La Faculté des lettres propose par une lettre dont lecture est faite que M. Edmond Gilliard soit ainsi qu'il le désire, autorisé à enseigner le français aux étudiants étrangers en traitant de matières autres que M. André.
 La permission précitée favorablement.
 Lecture est faite d'une lettre du 18 octobre de M. W. Grenier, prof. hon. par laquelle il annonce sa décision de fonder un prix en faveur de l'École d'ingénieurs. La reconnaissance de l'Université sera exprimée à M. Grenier. Lecture est faite des dispositions concernant la délivrance du prix. Elles sont adoptées.
 M. le Prof. C. Roux ayant décliné l'appel qui lui a été adressé récemment par l'Université de Königsberg, M. le Recteur lui a adressé une lettre lui exprimant la gratitude de l'Université. Lecture est faite de la réponse de M. Roux.
 La Faculté de théologie protestante de Florence a invité la Faculté de Louvain à se faire représenter à la fête du jubilé du cinquantième de sa fondation qu'elle célébrera le mois prochain. La Faculté désignera celui de ses membres qui y sera délégué.
 La société du musée historique de la réformation à Genève ayant invité l'Université par lettre du 7 octobre à prendre part à la célébration du 3^e centenaire de la mort de Th. de Bèze, qui aura lieu dans les premiers jours de novembre. M. le Prof. Vuilleumier a été prié d'accepter cette mission.
 L'Université de Berne a fait part de son décès de deux de ses professeurs M. H. Des condoléances lui ont été adressées.
 M. le prof. A. Mercier annonce son intention de s'absenter pendant quelques semaines à l'occasion de son prochain mariage.
 Lecture est faite du rapport de la Faculté des sciences sur les examens

Séance de la Commission universitaire du 15 décembre 1905.

Présents M. le Recteur Sind, M. Bonnard, procureur, M. H. les Doyens de lois, de Felice Bugnion, Vallette, M. Wilezek, vice doyen remplaçant M. Lugeon, M. H. Remmon d'Almon.
 Le procès verbal de la séance précédente (30 oct.) est lu et adopté.
 Lettres du Département de l'Instruction publique et des Cultes:
 1. Du 7 novembre, - Experts désignés pour la soutenance de thèse de M. Pacheud dans la Faculté de droit.
 M. Landau 2. Du 7 novembre, - Offre de M. Landau d'enseigner comme privat-docent des langues orientales dans la Faculté des lettres n'est pas acceptée.
 M. Aug. Forel 3. Du 10 nov., - M. le D^r Aug. Forel est désigné comme expert pour l'examen du travail présenté par M. Rothdel, étudiant en méd., pour l'obtention d'un prix de Faculté.
 Prix. W. Grenier 4. Du 11 nov., - Le Collège d'Etat autorise l'Université à accepter le don de M. W. Grenier, prof. hon., en vue de la fondation d'un prix.
 5. Du 11 nov., - Lettre relative aux demandes de la Faculté des lettres concernant M. H. Nicole et Gilliard.
 M. Bugnion 6. Du 13 nov., - M. le prof. Bugnion est autorisé à faire son cours d'embryologie en th^e seulement.
 M^{lle} Molevres 7. Du 13 nov., - Question de l'immatriculation de M^{lle} Molevres de l'École Viret.
 8. Du 14 nov., - Le congé sollicité par M. le prof. Audrie lui est accordé.
 9. id., - Lettre concernant M. Gilliard et l'opportunité de son enseignement.
 M. Vuilleumier 10. Du 15 dit., - M. W. Vuilleumier est nommé aide-adjoint au labor. de chimie.
 11. M. J. Lerguier est désigné comme expert pour l'examen du travail présenté par M. Erstein pour l'obtention d'un prix de Faculté.
 Thèses, subside 12. Du 17 novembre, - Un subside de f. 1500. est de nouveau accordé aux Facultés de droit et des lettres pour leur aides-bibliothécaires.
 Col d'Olén 13. Du 18 nov., - Lettre relative à l'installation du col d'Olén.
 14. Du 21 nov., - Le Département réclame les comptes du sem. d'été passé.
 M. C. Mutoit 15. Du 22 nov., - Le cours de physique de la classe préparatoire de l'École d'ingénieurs sera fait provisoirement par M. C. Mutoit, priv. doc.
 16. Du 23 nov., - Le Département des finances a constitué la fondation
 Prix. W. Grenier W. Grenier conformément aux clauses et conditions fixées par le donateur.
 17. Du 27 nov., - Lettre relative à la fondation J. J. Mercier.
 18. Du 30 nov., - Les comptes de 1904/05 sont approuvés.
 F. Gerster 19. Du 2 déc., - M. F. Gerster est nommé aide-chauffeur.
 20. Du 2 déc., - M. N. Herzen est autorisé de faire un cours de droit romain en langue allemande. Ce cours sera considéré comme enseignement privé.
 M. Nicole 21. Relativement à la question de l'enseignement de l'histoire de l'art et à l'offre de M. Nicole de Genève, M. le Recteur informe la commission qu'il a conféré à ce propos avec M. le Chef du Département ainsi que